Alain Bauer
Marie Drucker

AU BOUT DE L'ENQUÊTE

Les plus grandes affaires criminelles passées au crible

LE LIVRE DE L'ÉMISSION CULTE DE FRANCE 2

FIRST Éditions

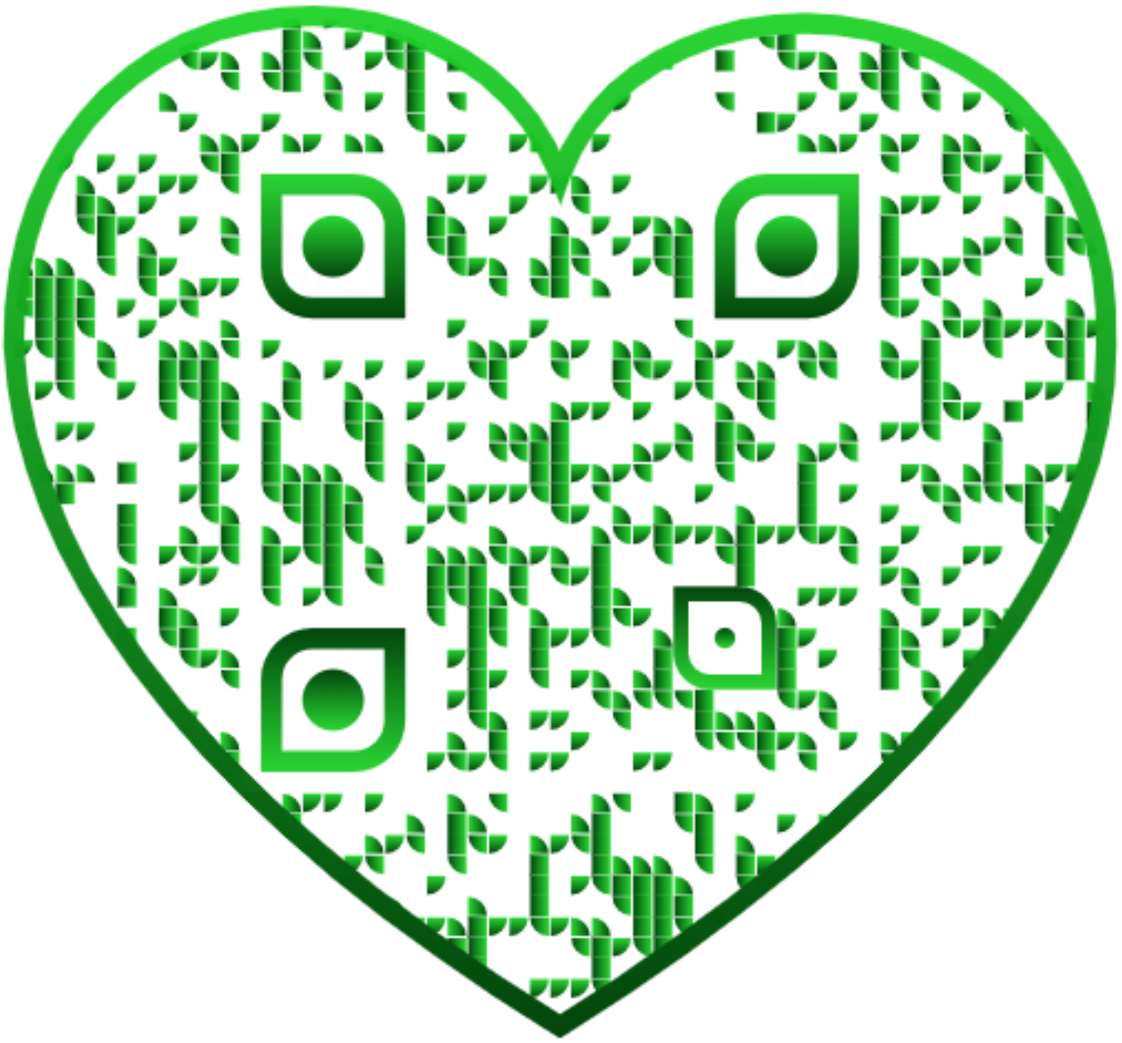

Alain Bauer et Marie Drucker

Avec la complicité de Stéphane MARTIN et
d'Antoine GAVEAU

AU BOUT DE l'ENQUÊTE

Les plus grandes affaires criminelles passées au crible

FIRST
ÉDITIONS

Sur la scène du crime

Les affaires criminelles passionnent le public et mobilisent l'opinion.

Au bout de l'enquête a voulu, avec respect et pédagogie, revisiter les *cold cases* qui, quelle que soit leur issue, ont suscité des années d'enquête, de rebondissements, d'impasses, d'espoir pour les familles des victimes ou les enquêteurs. Et pour le grand public.

Sans crimes, criminelles et criminels, sans victimes, témoins, enquêtrices et enquêteurs, sans juges, journalistes, bien peu d'histoires meubleraient nos conversations, nos lectures, la télévision, le cinéma, le théâtre…

L'histoire de l'humanité est marquée d'épisodes sanglants et souvent fondateurs.

Les grands textes sacrés, qui fondent toutes les religions, sont ainsi emplis de bruits, de sang et de fureur. Le crime le plus marquant, décrit dans la Bible et le Coran, est l'assassinat d'Abel par son frère jaloux, Caïn.

On pourrait presque écrire qu'au commencement était le crime…

L'opéra classique lui aussi emprunte beaucoup à la tragédie. La mort rôde d'acte en acte, de scène en scène.

Que le crime soit « passionnel » (homicide ou féminicide), ou motivé par le gain, cette violence capte l'attention, attise la curiosité, déchaîne aussi parfois les sentiments.

Et que dire de ces affaires anciennes, devenues avec le temps des « cold cases », jamais vraiment classées, ni totalement oubliées.

Le crime ne se limite pas seulement à son horreur, à sa description technique, légale, pénale. Le crime est aussi fascination, intérêt, obsession et surtout passion.

Le crime est partout, et nous le faisons vivre par notre curiosité, notre répulsion et notre envie de voir et de savoir.

Cette ambiguïté dans la relation au crime et aux criminels est aussi au cœur de nos professions. Les criminologues ne sont pas des policiers ou des magistrats. Leur fonction n'est ni d'arrêter (même s'ils y contribuent parfois), ni de juger, ni de condamner (quels que soient leurs propres sentiments sur telle ou telle affaire). Leur rôle est de comprendre, d'analyser, d'interpréter ce qui se confirme, ce qui change, ce qui évolue.

Les journalistes racontent, rapportent, éclairent, s'emportent parfois.

Ensemble, en associant nos différences et nos compétences, nous souhaitons vous fournir, au-delà de chacune des émissions diffusées, un guide pratique qui vous permettra de disposer d'éléments plus complets, de mieux comprendre la difficulté des enquêtes, et de vous forger une opinion.

Rappelons encore et toujours les mots du Grand Maître de la criminologie, Sherlock Holmes : *« En matière criminelle, une fois l'impossible supprimé, ce qui reste, même invraisemblable, doit être la vérité. »*

Alain Bauer et Marie Drucker

Les affaires criminelles présentées dans ce livre sont accompagnées d'éclairages criminologiques. Sous forme d'encadrés, ils présentent les modalités légales et les outils criminalistiques permettant le déroulement des enquêtes et des procédures.

L’affaire Mohamed Abdelhadi

Cette affaire constitue un cas judiciaire quasi unique. Un « cold case » de quinze ans avant l’identification des auteurs qui ont fini par passer aux aveux et indiquer où se trouvait le corps. Justice aurait dû être rendue. Pourtant, un incroyable imbroglio, inédit dans les annales judiciaires, a permis aux criminels de rester en liberté et de ne pas être jugés. Pour l’instant…

Le dimanche 9 décembre 2001, à Villefranche-sur-Saône, Mohamed Abdelhadi, 27 ans, est accompagné par son amie Johanne chez son copain Xavier. Johanne et Mohamed ont été en couple pendant sept ans, avant que leurs chemins ne se séparent courant 2001. Mais ils sont toujours très proches, ils se téléphonent tous les jours. Le lendemain, Johanne attend le coup de fil de Mohamed. Le téléphone ne sonnera plus jamais, Mohamed a disparu.

Très vite, Rachida, la sœur aînée de Mohamed, s’inquiète et commence à le chercher. D’abord, chez l’ami qui hébergeait son frère. Toutes ses affaires s’y trouvent. Ne manquent que sa carte bancaire, son permis de conduire, et son chargeur de téléphone portable. Au bout de quarante-huit heures, elle se rend au commissariat de Villefranche-sur-Saône, affolée. Mais Mohammed est majeur et n’est pas un adulte vulnérable. Ce n’est donc pas une disparition inquiétante. Aucune plainte ne peut être déposée, seule une recherche dans l’intérêt des familles est proposée à la sœur paniquée. Pour les policiers, Mohamed finira bien par rentrer. Pas d’enquête, pas d’auditions. Cette situation durera des années.

Mohamed est issu d'une famille nombreuse de neuf frères et sœurs, modeste mais très unie. Les parents sont arrivés d'Algérie en 1972. Le père travaille à l'usine Blédina après avoir été infirmier dans l'armée pendant dix ans. Mohamed devient tourneur-fraiseur et gagne correctement sa vie. Avec son salaire, il gâte ses parents, ses sœurs, ses neveux et nièces. Deux ans avant sa disparition, alors qu'il vient de subir une opération chirurgicale au niveau de la voûte plantaire qui le fait affreusement souffrir, un ami lui fait découvrir la cocaïne. Mohamed a honte, mais ça le soulage. Il dérive vers la toxicomanie. Quand il disparaît, il consomme de la drogue de manière régulière, mais la perspective d'une cure le rassure un peu. Pour les policiers, il aurait pu fuir des problèmes avec des dealers. Rien n'est donc entrepris pour retrouver Momo, comme on l'appelle dans son quartier. Les histoires de toxicos, très peu pour eux !

Faute d'action de la police, Rachida prend les choses en main. Cette infirmière confectionne des affichettes qu'elle colle partout. À Villefranche-sur-Saône, bien sûr, mais aussi dans le Beaujolais, à Lyon, dans les gares, dans les mairies, dans les lieux publics… À chaque signalement, elle se déplace, sur ses jours de congé, pour vérifier. Elle ira même avec l'une de ses sœurs à Barcelone et à Amsterdam, où Mohamed aurait été vu. Mais cela ne donne rien, chaque signalement est un échec, un déchirement pour les membres de la famille Abdelhadi. Désespérés, ils finissent par faire appel à un détective privé, qui ne fera que les délester d'une somme conséquente. En attendant, les proches se mettent à espérer que Mohamed a pris la fuite, qu'il a refait sa vie loin des embrouilles. Johanne, l'amie chère, explique que, pendant des années, elle ne s'est jamais mise sur Liste rouge afin qu'il puisse la contacter…

Le 4 juillet 2002, six mois après la disparition, la famille reçoit une amende pour non-paiement d'un titre de transport, dans le train, à Lyon. C'est le père de Mohamed qui reçoit le courrier, et, détail troublant, il y a une faute d'orthographe : Mohamed est écrit avec deux *m*. Rachida part enquêter à Lyon, retrouve le contrôleur qui ne reconnaît pas sur les photos l'homme qu'il a verbalisé. Les années passent. La famille souffre. Mais elle continue de se battre, seule, en l'absence de toute enquête officielle.

L'insistance finira par payer. En 2008, les parents se rendent une énième fois au commissariat de Villefranche-sur-Saône. Cette fois, une policière les

prend au sérieux, rédige un P.-V. qu'elle envoie au procureur. Celui-ci demande l'ouverture d'une enquête pour disparition inquiétante. La famille fonde alors de grands espoirs sur cette enquête « officielle ». Les parents sont auditionnés, mais pas les amis de Mohamed ni ses fréquentations liées à la drogue. Un policier leur explique qu'il s'agit surtout d'une enquête administrative, faite de vérifications auprès des banques et des opérateurs téléphoniques. Car, pour l'enquêteur, il ne faut pas oublier que ce type de disparition peut être volontaire.

En fait, les investigations se réduiront à l'examen des relevés téléphoniques de Mohamed (aucun coup de fil depuis sa disparition), mais aussi de ses relevés bancaires (son compte reste éternellement bloqué à 1 200 francs). Les policiers vérifieront tout de même un témoignage. Celui d'une amie d'enfance à Chalon-sur-Saône qui dit avoir vu Mohamed teint en blond, avec un enfant. Pendant l'audition, cette jeune femme qui avait connu Mohamed en maternelle donne une foule de détails, « des trucs très précis ». Selon elle, Mohamed aurait refait sa vie et lui aurait demandé de se taire et elle aurait juré « sur la tête de sa mère » de ne rien dire. Malgré les recherches des policiers, ils ne le retrouvent pas. Aujourd'hui, on sait qu'elle a menti.

Ce passage de l'enquête par Chalon aura des conséquences très lourdes sur le dossier… En 2011, l'enquête est refermée. Pour les policiers, la disparition est volontaire, même en l'absence de preuves, même en l'absence de témoignages. La famille n'a plus d'espoir.

Quatre ans plus tard, un jour de mars 2015, les gendarmes de la brigade de Beaujeu voient arriver une femme désemparée. Elle s'appelle Anne-Laure Gonzalez et elle est en train de se séparer avec difficulté de son conjoint Christophe Douheret. Il la menace, car elle connaît un secret de famille : le père de Christophe aurait commis un meurtre au début des années 2000 et ses deux fils en auraient été témoins. Les gendarmes lancent des recherches et retrouvent un signalement à Villefranche, qui pourrait correspondre à la disparition de Mohamed Abdelhadi. Le parquet confie l'enquête à la P.J. de Lyon.

SIGNALEMENT ET DÉNONCIATIONS

L'article 40 du code de procédure pénale (CPP) prévoit que « le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner ». La dénonciation d'un crime ou d'un délit s'impose à « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions […] est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

À l'exception des personnes astreintes au secret professionnel et des proches parents et alliés de l'auteur ou du complice, le devoir de dénonciation impose aux citoyennes et citoyens « ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés » (Article 434-1 du Code pénal), d'en informer les autorités judiciaires ou administratives… »

REPENTIR ET REPENTIS

En France, on prend en compte le repentir dans le but de mieux lutter contre le crime organisé ou le terrorisme. L'Italie ou les États-Unis en ont même fait un dispositif majeur de leur politique pénale.
Souvent critiqué, pour des raisons morales, le processus a peu à peu trouvé sa place.
En 1863, les personnes coupables de crime de faux monnayage pouvaient être exemptées de peine si, « avant la consommation de ces crimes et avant toutes poursuites, elles en [avaient] donné connaissance et révélé les auteurs aux autorités constituées, ou si, même après les poursuites commencées, elles [avaient] procuré l'arrestation des autres coupables » (ancien article 138 du Code pénal).
Copiée sur le modèle du *pentitismo* (« repentir » d'un criminel) mis en place en Italie dans les années 1970, la première grande loi antiterroriste française prévoyait en 1986 :

- une exemption de peine pour toute personne qui avertirait l'autorité administrative ou judiciaire et ainsi « permis d'éviter que l'infraction ne se réalise et d'identifier, le cas échéant, les autres coupables » ou « que l'infraction n'entraîne mort d'homme et infirmité permanente » (article 463-1 du Code pénal) ;
- une réduction de peine de moitié pour toute personne qui permettrait ou faciliterait l'identification de coupables, ou ramenée à vingt ans dans le cadre d'une peine de réclusion criminelle à perpétuité (article 463-2 du Code pénal).

La loi nº 87-1157 du 31 décembre 1987 relative à la lutte contre le trafic de stupéfiants a également repris ce dispositif, en proposant une réduction ou une suppression de peine à quiconque permettrait de faire « cesser les agissements incriminés et d'identifier, le cas échéant, les autres coupables ».
La loi du 9 mars 2004 (dite « Perben II ») a considérablement étendu le champ en créant un véritable statut des repentis, « collaborateurs de justice » (article 132-78 du Code pénal).
Des mesures de protection destinées à assurer la sécurité des repentis ainsi que leur réinsertion (article 706-63-1 du Code pénal) sont prévues, sur le modèle américain du Witsec géré par les US Marshals. Les repentis peuvent, par ordonnance du président du tribunal de grande instance, faire usage d'une identité d'emprunt.
Une commission nationale de protection et de réinsertion des témoins (CNPR) a été créée en 2014 afin de définir, de fixer et de contrôler les obligations des personnes concernées. Et depuis peu, l'anonymat a été autorisé par le législateur dans un même souci de protection des témoins et dénonciateurs.

La police judiciaire place alors toute la famille Douheret sur écoute. Au centre de l'attention : le père, un ancien militaire réputé violent et tyrannique, et ses deux fils. Dans un premier temps, les écoutes sont infructueuses. Alors, histoire de donner un coup de pied dans la fourmilière, les policiers convoquent l'un des fils pour recel de cadavre. Et ça marche ! Au téléphone, les langues se délient, et les Douheret se mettent à parler du meurtre de « Momo ».

Placé en garde à vue, le plus jeune fils passe le premier aux aveux. À l'époque des faits, il avait 15 ans ; son grand frère, 22. Ils étaient alors chez leur père quand celui-ci avait fait venir Mohamed pour une histoire de Walkman volé. La discussion s'était envenimée. Mohamed l'avait frappé à la tête. L'un des fils avait ensuite tendu un couteau au père qui avait poignardé à mort le jeune homme

Tous avouent ensuite avoir caché le corps pendant sept ans dans le sous-sol, dans un grand sac poubelle, avec de l'engrais chimique pour maïs. Curieusement, en 2008, le cadavre aurait été déplacé et enterré.

Sur les indications du trio familial, le corps de Mohamed est finalement retrouvé, dans le bois d'Alix, à 20 centimètres de profondeur. Un scénario terrible, mais la famille connaît enfin la vérité. Elle va pouvoir faire son deuil et obtenir justice pendant le procès. Ça, c'est ce qu'elle pense, car un improbable coup de théâtre juridique va anéantir ses espoirs…

L'instruction suit en effet son cours, et les Douheret doivent être renvoyés devant les assises. Si la disparition remonte à 2001, la plainte pour disparition inquiétante date, elle, de 2008. Nous sommes en 2016, la prescription pour crime est de dix ans à partir du dernier acte : elle court donc jusqu'en 2018. Mais l'avocat des mis en examen va alors soulever un argument de poids. Il s'avère impossible de retrouver le dossier de plainte ni même sa copie. Les deux pièces ont été envoyées au commissariat de Chalon au moment de la vérification de la fameuse témoin qui affirmait avoir vu Mohamed. Il n'existe qu'une capture d'écran qui n'a pas de valeur légale. L'affaire passe en cour d'appel, puis en Cour de cassation laquelle rend son arrêt en décembre 2019 : sans trace de cette plainte de 2008, la date de départ de la prescription est donc fixée à 2001, et le crime est

prescrit depuis cinq ans… Le père et les deux fils Douheret, mis en examen pour meurtre, sont relaxés.

« TECHNICALITÉS » PROCÉDURALES

La procédure impose des règles strictes ce qui provoque souvent des annulations pour « technicalité ». Du fait de manipulations anciennes, d'erreurs de transcription, d'erreurs judiciaires, la procédure pénale est devenue infiniment pointilleuse sur la protection des libertés. Les excès approximatifs d'hier sont devenus les lourdeurs d'aujourd'hui. La dématérialisation nécessite des garanties.

Quand on voit comment l'impact du *deepfake* en matière de manipulation des images et de diffusion de fausses informations, et même si cela reste souvent incompréhensible des familles, on comprend la prudence des juridictions.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon avait jugé en 2018 qu'« *il ne résult[ait] pas la preuve ni un commencement de preuve d'un acte d'enquête ou de poursuite ayant pu interrompre la prescription de l'action publique* ». Dans le cas que nous traitons, le meurtre était ainsi prescrit depuis le 1er janvier 2012. La Cour de cassation qui juge sur la forme n'a pu que confirmer qu'en l'absence de dossier, de pièces, de plainte, il n'y avait pas d'interruption de la prescription…

Un dernier recours est tenté.

La famille Abdelhadi dépose une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le 6 octobre 2022, la CEDH prend acte de la violation par la France de ses obligations.

« La reconnaissance de responsabilité devant la CEDH d'un État a la même valeur qu'un arrêt de condamnation de cette juridiction », souligne Me Patrice Spinosi, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation au cours d'une conférence de presse à Paris, aux côtés de trois des sœurs de la victime. Il annonce alors qu'il va solliciter le réexamen de l'affaire par les juridictions françaises pour remettre en cause la prescription des faits et pour que la poursuite des auteurs présumés de M. Abdelhadi puisse être reprise. La famille espère toujours un procès.

L’affaire Sylvain Alloard

C’était un homme respecté de tous, un militaire de carrière exécuté froidement. Pourquoi Sylvain Alloard, marin du porte-avions Clemenceau, a-t-il été abattu sur son parking à Marseille de deux balles dans la nuque ? Règlement de comptes, « crime passionnel » ou crapuleux ? L’enquête a duré des années et a été récemment relancée par un grand magistrat spécialisé dans les « cold cases ».

23 mars 1998, treize heures. André Lenel est maire de la petite commune de Saint-Savournin dans les Bouches-du-Rhône. Il est avec les gendarmes en train de constater l’incendie d’une maison quand on lui demande de se rendre d’urgence à son domicile pour répondre à un coup de téléphone. À l’autre bout du fil, sa sœur aînée Huguette lui apprend que son neveu Sylvain, âgé de 31 ans, vient de décéder. Il a été assassiné, chez lui, sur le parking de la résidence privée Michelet Saint-Jacques, dans le 9e arrondissement de Marseille.

Guy Fazi, alors en charge de la première enquête pour la P.J. de Marseille, se souvient : « Il est tôt, huit heures du matin, quand on reçoit l’appel. C’est l’heure à laquelle les gens vont travailler. On se rend sur les lieux du crime, dans le 9e arrondissement de Marseille. C’est un quartier calme de la ville, plutôt bien fréquenté, résidentiel… Là, avec mes collègues, on pénètre dans l’enceinte d’une résidence privée. Et c’est sur le parking, devant un petit immeuble, qu’on découvre la scène. Il y a la voiture de Sylvain Alloard, une Citroën Xantia, et près de cette voiture un cric et une roue de secours… Visiblement, la victime s’apprêtait à changer sa roue. On apprendra par la suite que l’un des pneus de son véhicule était effectivement crevé. Non loin

du véhicule, on retrouve deux douilles. Sylvain n'est pas mort sur le coup. Il est d'abord tombé dans le coma avant de décéder quelques heures plus tard à la clinique Résidence du Parc. L'autopsie montrera qu'il a été atteint par deux balles dans la nuque alors qu'il changeait sa roue. Sur le moment, la première chose à laquelle on pense, c'est à un règlement de comptes. Du moins, tout est fait pour que ça y ressemble. »

Sylvain était militaire dans la Marine nationale, premier maître. Il avait voyagé dans le monde entier, notamment à bord du porte-avions Clemenceau. C'était un garçon droit, honnête, très attaché à sa carrière. Il exerçait alors au fort près de la collégiale de Six-Four-les-Plages. Ce matin-là, il se rendait au travail.

La police lance une enquête de voisinage et interroge un géomètre qui a croisé Sylvain quelques minutes avant son meurtre. Il explique que celui-ci partait travailler quand il a constaté que son pneu était crevé. Trois habitants de l'immeuble ont assisté à la scène. Personne n'a vu le visage du tueur, mais on décrit un homme avec une casquette orange et bleu, de taille moyenne, de forte corpulence.

On apprend aussi que le tueur n'était pas seul, qu'il était accompagné d'un complice. Les deux personnes ont ensuite pris la fuite à bord d'un véhicule Renault 21 gris. Un des témoins a relevé la plaque d'immatriculation. Les enquêteurs commencent par suivre cette première piste… Mais ils découvrent vite qu'il s'agit d'une voiture volée et faussement immatriculée. Ils apprennent aussi que le portail de sécurité qui permet l'accès à cette résidence privée a été neutralisé ce matin-là. De toute évidence, on a affaire à des personnes qui connaissent les lieux ou qui ont fait un repérage. Cela ressemble donc à un crime commandité.

Selon David Coquille, journaliste à *La Marseillaise*, « à l'époque, vers la fin des années 1990, il y avait pas mal de crimes mafieux à Marseille, c'était monnaie courante. Mais d'emblée, quelque chose a cloché dans cette affaire, quelque chose sonnait faux… Le crime ne se déroulait pas dans un quartier chaud, la victime était une personne respectable. Et puis il y avait l'arme… Un .22 Long Rifle. Pas vraiment une arme de voyous. »

Les policiers vérifient d'abord le casier judiciaire de Sylvain… vierge, pas de délits. En interrogeant ses proches, ils se rendent vite compte que la

victime n’a pas le profil d’un scélérat. Les policiers vont essayer de comprendre qui pouvait bien lui en vouloir au point de l’abattre ou de le faire abattre. Ils découvrent que Sylvain avait eu, quelques jours avant, une altercation avec un automobiliste éméché après un accrochage. Mais un arrangement avait été trouvé et le conflit s’était réglé. Ils apprennent ensuite qu’il avait eu un autre différend avec un marin à bord du Clemenceau, à la suite d’une série de dégradations. Mais le jour du crime, ce marin était en mer… Cette piste tombe à l’eau.

Comme la piste de la mafia et la piste militaire sont écartées, les enquêteurs vont se pencher sur la vie privée de Sylvain… et découvrir qu’il avait reçu une lettre de menace de l’une de ses ex-conquêtes, Rosita. Au moment des faits, Sylvain était fraîchement célibataire. Il venait de se séparer de son épouse et profitait à nouveau de sa « liberté ». Il plaisait beaucoup aux femmes, sortait en boîte de nuit, faisait la fête au bar *Le Navigateur* à Toulon. C’est là qu’il a rencontré Rosita. L’ex-femme de Sylvain va remettre cette lettre aux policiers le jour du meurtre. Elle était arrivé chez elle huit mois auparavant, par erreur, et elle l’avait conservé… Après vérification, Rosita est mise hors de cause. On apprend qu’elle s’était finalement réconciliée avec la victime. Mais les policiers continuent à creuser la vie privée de Sylvain et découvrent que la victime était empêtrée dans une procédure de divorce très tumultueuse.

Sylvain s’était marié le 27 août 1995. Il avait emménagé avec sa femme dans son studio à Marseille, puis ils avaient eu une petite fille, le 27 avril 1996. Sylvain était très heureux de devenir papa, mais dès le début, quelque chose ne passait pas auprès de son épouse et de sa belle-famille. Une famille de notables, un milieu plus aisé que celui dont le marin était issu, un clan.

Sylvain et sa femme étaient très amoureux… mais très vite leur relation s’était dégradée, et les disputes avaient commencé. À la naissance de la petite, le couple avait emménagé dans une villa de l’arrière-pays, proche du lieu de résidence des parents de sa femme. C’est là que les relations s’étaient vraiment envenimées. Sylvain ne supportait pas l’omniprésence de sa belle-famille. Il avait quitté le domicile conjugal le 2 août 1996 après une violente dispute et était reparti vivre dans son appartement à Marseille. En

février 1997, il avait entamé une procédure de divorce. Sa femme voulait le priver de la garde de leur fille. Il ne voulait pas en être séparé, il comptait se battre pour sa petite. Il disait qu'il se sentait épié, suivi… Mais il ne voulait rien lâcher. Au contraire, il avait même parlé d'un dossier qu'il avait constitué, avec des documents compromettants, sur des malversations financières dont seraient coupables son ex-femme et son ex-belle-famille.

Me Valera, alors avocat de la famille Lenel, explique : « Quand on lit les différents interrogatoires dans le dossier, on se rend compte que la femme de Sylvain est souvent décrite comme une femme prête à tout, notamment par ses anciens collaborateurs. C'est une femme d'affaires, issue d'une famille aisée, qui n'a pas l'habitude qu'on lui résiste. On sait qu'elle avait fait engager un détective privé pour suivre Sylvain et trouver des preuves d'adultère. Sylvain était sous pression. On sait même qu'il avait rédigé un testament le 9 septembre 1997, soit huit mois avant sa mort. Dans ce document, il précisait qu'il ne voulait en aucun cas que la mère de sa fille dispose de ses biens et il insistait pour que cette lettre soit portée à la connaissance de sa fille. »

Après avoir recueilli différents témoignages des proches, les policiers vont mettre l'ex-femme de Sylvain, son frère, son amant de l'époque et une autre personne en garde à vue. L'ex-épouse de Sylvain, qui nie toute implication dans ce crime, peint un tout autre portrait du militaire : elle raconte qu'il était dépressif depuis la naissance de la petite, qu'il était devenu alcoolique… Alors que la garde à vue se déroule normalement, et que l'ex-femme de Sylvain a visiblement décidé de parler, les policiers décident de mettre fin à l'interrogatoire après trente-sept heures seulement. Pourquoi ne pas avoir utilisé les quarante-huit heures de garde à vue autorisées ? Pourquoi ne pas avoir essayé d'en savoir plus ? Encore aujourd'hui, cette question reste un mystère.

Toujours est-il que faute d'éléments suffisants, une ordonnance de non-lieu est rendue en août 2007. L'affaire est classée. Le dossier tombe dans l'oubli. C'était sans compter sur la pugnacité de la tante et de l'oncle de Sylvain. Ce dernier écrit en 2012 une lettre à la garde des Sceaux, Christiane Taubira, et la supplie de rouvrir l'enquête… L'appel au secours va porter ses fruits. La lettre est ensuite transférée au parquet de Marseille et échoue sur le bureau du procureur général Jacques Dallest, un magistrat très sensible aux « cold

cases ». Il va alors monter une cellule spéciale, et c'est à cette occasion que le dossier Alloard est rouvert.

LA NAISSANCE DES CELLULES « COLD CASE »

La création, au sein d'un parquet, de cellules dites de « cold case » relevait à l'origine d'une initiative personnelle. Il n'y a ni règle ni méthode. Jacques Dallest, procureur général auprès de la cour d'appel de Grenoble, passé notamment par la Corse et Marseille, a ainsi eu l'idée dès 2008 de créer une cellule dont la mission était de dépoussiérer les dossiers criminels qui moisissaient dans les caves du Palais de justice.

Ce magistrat chevronné est à l'initiative d'un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes, parmi lesquelles des magistrats, des policiers, un général de gendarmerie, un avocat et un expert en psychiatrie.

À l'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP) de la P.J. de Nanterre, qui centralisait les principaux « cold cases », trois groupes de policiers suivent chacun une dizaine de dossiers.

Au pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale (PGJN) à Cergy-Pontoise, les gendarmes s'intéressent à environ 80 dossiers. À ceux-là s'ajoutent ceux de la préfecture de police de Paris et quelques cas plus ou moins actifs dans le reste du pays.

Au total, entre deux cents et trois cents affaires, selon une comptabilité très empirique. Selon l'avocat Didier Seban, un spécialiste, c'est plus en milliers qu'il faut compter.

Dans les affaires criminelles les plus graves, il y a quasi systématiquement des actes interruptifs de prescription. Même si, malheureusement, on a du mal à les localiser parce qu'on ne les référence pas dans les dossiers, parce qu'ils sont quelque part dans les bureaux des parquets et que, parfois, les parquetiers partent avec au moment de leur changement de fonctions. Quelquefois, il y a des réouvertures parce que les familles n'ont pas lâché, qu'elles ont demandé des actes, ce qui permet de garder des dossiers « froids » mais disponibles pour une relance de l'instruction.

En 2017, les gendarmes soumettent le dossier au logiciel d'analyse criminelle, AnaCRim. Cette avancée technologique va mettre en évidence plusieurs contradictions dans les déclarations des membres de la belle-famille et dans les alibis de certaines personnes placées en garde à vue.

La première contradiction concerne un événement survenu dix-huit jours avant le meurtre, le jeudi 5 mars à 22 heures. Peu avant sa mort, Sylvain

avait expliqué que son appartement avait été visité un soir de semaine où il était absent. Ce fameux jeudi 5 mars, sa voisine, une amie de confiance, entend des bruits à l'étage. Elle s'étonne et décide donc de monter voir. Là, elle constate la présence de deux personnes dans l'appartement, un homme et une femme. L'homme lui répond avec un fort accent marseillais qu'ils sont des amis de Sylvain, et qu'il leur a prêté son appartement. C'est faux. La voisine rentre ensuite chez elle et les voit descendre l'escalier dans le noir. Ils ne voulaient visiblement pas être aperçus.

Avant le non-lieu, la police avait étudié cette histoire d'intrusion et elle s'était intéressée au double des clés de l'appartement. En effet, les deux individus étaient entrés chez Sylvain ce soir-là sans effraction, ils possédaient donc un jeu de clés. Les policiers vont remonter cette piste et se rendre compte que l'ex-épouse de Sylvain Alloard avait fait faire un double chez un serrurier le 26 septembre 1996, soit deux mois après leur rupture. En 1998 et 1999, la police convoque l'ex-épouse de Sylvain et la confronte sur cette histoire de clés. Elle multiplie les contradictions. Elle va d'abord dire qu'elle a rendu sa clé à Sylvain après leur rupture et qu'elle n'en a plus. Puis, quand on la met face au témoignage du serrurier, elle assure que c'est Sylvain qui lui avait demandé de faire réaliser un double en vue de faire visiter l'appartement afin de le mettre en vente. Étrange, quand on connaît les relations tendues des deux ex-époux. Puis, elle racontera qu'elle a fait faire ce double dans le but d'aller chez Sylvain pour prouver un adultère. Malgré toutes ces contradictions, l'ex-épouse est rentrée chez elle. Personne ne l'a inquiétée.

L'autre malaise porte sur l'alibi fourni par l'amant de l'ex-femme de Sylvain, qui prétendait être à Aubagne chez un client au moment du crime, accompagné d'un ami. En 2002, quand cette personne est interrogée, elle nie. Les deux personnes sont confrontées deux ans plus tard, avec, cette fois, la confirmation dudit ami de sa présence le jour du crime.

Personne ne fait de vérifications, personne n'est allé interroger ce client à Aubagne. Dans aucun P.-V. ne figure son nom. Impossible de vérifier les dires de l'amant et de son acolyte, et donc leur alibi. L'affaire est maintenant aux mains des gendarmes qui réétudient clairement toutes les

pistes… et essayent de comprendre toutes ces contradictions… même vingt-trois ans après.

La famille n’espère qu’une chose, c’est que justice soit faite. La mère de Sylvain est morte. Elle n’aura jamais revu sa petite-fille et ne connaîtra jamais la vérité…

L’affaire Marcel Barbeault

C’est une incroyable affaire qui a défrayé la chronique dans la France des années 1970. En banlieue parisienne, un homme surnommé le « Tueur de l’ombre » s’en prend le soir aux femmes qui rentrent chez elles. L’enquête va piétiner pendant sept longues années. Pourtant, grâce au travail d’un enquêteur exceptionnel, profileur avant l’heure, le tueur sera finalement confondu.

Le 20 janvier 1969, Thérèse Adam, une veuve de 47 ans habitant seule à Nogent-sur-Oise, pousse la porte du commissariat de Creil. Elle est terrorisée et explique aux policiers qu’un homme veut la tuer. Depuis quelques jours elle se sent suivie et observée par un inconnu qui aurait même essayé de forcer ses volets la nuit… Pour clore sa déposition, elle prononce cette phrase : « Vous avez devant vous une femme morte. » Si Thérèse Adam a aussi peur, c’est surtout que, à Nogent-sur-Oise, en une semaine, deux femmes viennent d’être victimes de tentatives d’assassinat dans son quartier. Un homme les aurait suivies, espionnées, avant de leur tirer dessus à la .22 Long Rifle, exactement comme un chasseur sur du gibier. Thérèse Adam en est persuadée, elle est la prochaine sur la liste…
Quatre jours plus tard, le 24 janvier 1969 à 8 h 15 du matin, un cheminot qui promène son chien découvre le cadavre de la quadragénaire le long de la voie ferrée, à une cinquantaine de mètres de la porte de son garage. Elle gît, agenouillée, face contre terre, le bas du corps dénudé… La veuve a été tuée d’une balle dans la tête, elle a subi des violences sexuelles à l’aide d’un objet et son sac à main a disparu. Les policiers trouvent des traces de sang devant la porte de son garage. Thérèse a été assassinée la veille au soir en rentrant du travail. Le tueur l’a ensuite traînée au bord de la voie de chemin

de fer. L’arme est du même calibre que celle avec laquelle on a tiré sur les deux autres femmes : une .22 Long Rifle…

C’est avec cette affaire que la carrière de fait-diversier d’Alain Hamon débute. Le journaliste a 17 ans et vient de décrocher un poste de correspondant local pour *Le Progrès de l’Oise*. Il habite chez sa mère, à une vingtaine de kilomètres de Nogent… Il est au bon endroit, au bon moment, et va suivre l’enquête au jour le jour. Deux tentatives de meurtre et un assassinat sauvage en deux semaines dans la petite ville, l’affaire fait grand bruit. Un tueur de femmes est dans la nature… Il sévit une fois la nuit tombée… Dans la presse son surnom est tout trouvé : ce sera le « Tueur de l’ombre ».

Quelques mois plus tard, le 16 novembre, toujours à Nogent-sur-Oise, rue Faidherbe, non loin de la voie ferrée, Suzanne Mérienne, 44 ans, et sa fille Micheline, 19 ans, viennent de rentrer chez elles. Il est 19 heures. Un homme masqué pénètre dans la maison et les met en joue avec une carabine. Son comportement est très étrange. Il se frotte à l’une et à l’autre, réclame à manger dans un langage faussement approximatif comme s’il voulait faire croire qu’il est étranger – « Moi vouloir manger » – puis il les force à sortir dans le jardin. Alors que Micheline en profite pour s’enfuir, l’homme abat sa mère d’une balle dans la tempe. Il prend la fuite à son tour après avoir volé l’argent dans le sac à main de sa victime.

Dans la panique, il oublie son propre sac… Un sac en tissu écossais, à lien coulissant, dans lequel les policiers découvrent des traces de plâtre, un porte-monnaie, une matraque en bois, des élastiques plats et une serviette en tissu à carreaux tachée de gras… Le sac a tout d’un sac à casse-croûte, du genre de ceux qu’utilisent les ouvriers de l’époque. Malheureusement pour la police, dans la région les usines sont légion. Si le tueur travaille dans l’une d’elles, cela fait donc plusieurs milliers de suspects…
À Nogent-sur-Oise, la psychose s’installe, la presse nationale accourt et a largement de quoi alimenter ses articles. Micheline Mérienne a vu le tueur de sa mère et aide la police à dresser un portrait-robot… L’homme est grand, a un regard intense, des yeux brun clair, comme des yeux de chat.

Le visage masqué et menaçant du Tueur de l’ombre s’affiche dans les rues… et dans tous les kiosques à journaux…

Persuadés que le suspect habite et travaille dans la région, les policiers de Creil décident d'utiliser les indices abandonnés par le tueur dans sa fuite. Les pièces à conviction sont exposées à la mairie de Nogent. Les familles se pressent pour vérifier si ce sac leur rappelle un proche ou une connaissance… Les policiers ont fort à faire, car des centaines de dénonciations ont lieu. L'opération dure plusieurs semaines. Différents suspects sont entendus, leurs alibis vérifiés, mais aucune piste ne débouche sur une arrestation. Personne ne semble savoir réellement à qui appartient ce sac…

Le 6 février 1973, Annick Delisle, 29 ans, ouvreuse de cinéma, est découverte morte par son mari dans un buisson près de chez elle dans le centre de Nogent. Le bas de son corps est dénudé. Son sac à main retrouvé non loin, vide…

Son agression a eu lieu alors qu'elle rentrait du travail vers 21 heures. Il faisait nuit… La police de Creil ne fait pas immédiatement le rapprochement, car elle n'a pas été tuée par balle mais frappée à coups de matraque. Pour les habitants du bassin creillois, c'est sûr, le tueur de femmes est de retour…

Quelques mois plus tard, un double meurtre particulièrement sanglant affole à nouveau la région. Le 27 mai vers 23 heures, Mauricette Van Hyfte et Eugène Stephan, 22 et 24 ans, s'isolent pour passer un moment ensemble sur le parking du cimetière de Laigneville à 3 kilomètres de Nogent-sur-Oise. Le lendemain, ils sont morts. Lui gît sur le parking du cimetière à côté de sa voiture, une balle dans la tête. La jeune femme, elle, repose un peu plus loin, sur un talus de compost, le bas du corps dénudé. Elle a été exécutée d'une balle dans le crâne, son sac a été volé… Ils ont été abattus à la .22 Long Rifle. Une cartouche non percutée, de même calibre que celles utilisées par le tueur, est découverte à côté d'un robinet de service au fond du cimetière, à l'opposé du lieu du double crime.
Les gendarmes de Laigneville sont chargés de l'enquête, et, bien que les conditions de la mort de Mauricette rappellent le mode opératoire du Tueur de l'ombre, aucun rapprochement n'est fait avec les autres dossiers. En revanche, la population creilloise fait immédiatement le lien. Les femmes se

barricadent chez elles… mais à peine huit mois plus tard un nouveau crime précipite la région dans la psychose.

Le 8 janvier 1974, une autre jeune femme est découverte morte chez elle. Josette Routier avait 29 ans. Elle a été tuée d'une balle de .22 Long Rifle dans la tête. Elle est dans la même position que Thérèse Adam… agenouillée, le front appuyé sur son lit et le bas du corps dénudé. Son sac à main a été volé… Le tueur attendait sa victime à l'intérieur de son appartement. Il avait repéré les habitudes de la jeune femme, cassé la vitre du salon pour s'introduire chez elle et attendre qu'elle rentre du travail.

En septembre 1974, l'inspecteur Daniel Neveu arrive à Creil, une certaine pression sur les épaules. Il travaille à l'ancienne, en rédigeant des fiches, en les reliant entre elles et en procédant ensuite à des déductions. Un travail policier classique mâtiné de profilage avant l'heure. Le policier décortique un à un les six meurtres et les deux premières tentatives et parvient à déterminer un mode opératoire quasi identique à chaque fois. Le tueur agit toujours dans l'obscurité, il surveille sa victime, et la traque comme un chasseur avec du gibier. Ensuite, il neutralise sa proie en la frappant (comme Annick Delisle) ou en l'abattant d'une balle, et la déplace parfois, ôte le bas de ses vêtements, s'adonne à un jeu sexuel, sans doute avec le canon de son arme, puis dérobe son sac à main et l'abandonne non loin, vide.

Daniel Neveu détermine les premiers contours du profil du tueur… Il n'agit jamais les week-ends, il est donc inséré socialement, travaille probablement dans une usine de la région, et a une famille. Cependant, c'est un voleur, car il dérobe toujours l'argent de ses victimes. Le suspect a entre 25 et 45 ans, il mesure un peu moins de 1,78 m.

L'inspecteur se plonge dans les dossiers des différents meurtres commis à Nogent-sur-Oise. Il arrive rapidement à la conclusion que, malgré certaines différences, il n'y a qu'un seul et même auteur.

À l'ORIGINE DES *SERIAL KILLERS*

Il s'agit peut-être de la première affaire moderne de *serial killer*, mais notre histoire criminelle offre, hélas, d'autres exemples plus anciens de tueurs en série, dont le plus emblématique est sans doute Gilles de Rais au XVe siècle. On peut aussi rappeler Martin Dumollard (1862), Albert Pel (1885), Joseph Vacher (1898), Jeanne Weber (irresponsable pénalement en 1908, et qui n'a donc pu être jugée), Henri Désiré Landru (1921), Marcel Petiot (1946), ou Yvan Keller, le plus « prolifique » de tous avec 150 assassinats proclamés à son actif entre 1989 et 2006. On peut d'ailleurs souligner que les plus actifs ne sont pas les plus connus.
Si le terme a été inventé par l'agent spécial du FBIRobert K. Ressler en 1974, on le retrouve bien avant dans les écrits du criminologue allemand Ernst Gennat en 1930 ou ceux de l'écrivain John Brophy en 1966. Chacun a pu souligner l'apparition de criminels répétitifs, différents du *mass murderer* (tuerie de masse groupée en une seule occasion).
Par ailleurs, la dispersion des dossiers et un manque de coordination ont pu manquer dans de nombreuses affaires.

Daniel Neveu se penche sur le double crime du cimetière de Laigneville, qui détonne dans cette série de meurtres. En effet, un homme a été tué, et personne ne pouvait savoir que Mauricette et Eugène viendraient s'isoler près du cimetière si tard… Il en déduit que le tueur était déjà sur place et qu'il a donc profité de l'occasion.

Le policier se rend sur les lieux et fait une nouvelle constatation. En tentant de retrouver le robinet de service auprès duquel a été découverte la cartouche non percutée, il comprend vite que seuls les habitués connaissent son emplacement.

Le tueur, qui a probablement perdu la cartouche en se lavant les mains, est donc un habitué du cimetière. Daniel Neveu crée alors un nouveau fichier : celui des noms inscrits sur les pierres tombales, soit six cent cinquante entrées. Des renforts arrivent de toute la région : quatre-vingts policiers rejoignent l'équipe de Daniel Neveu, visitent quatre mille logements, et remplissent huit cents fiches.

L'année passe sans nouvelle victime. Alors que les vérifications se poursuivent, et que les policiers travaillent d'arrache-pied, le tueur frappe à nouveau, accélérant la cadence au nez et à la barbe des forces de l'ordre…

En un mois, deux nouvelles victimes viennent s'ajouter à la liste. Le 24 novembre 1975, Julia Gonçalves est tuée d'une balle de .22 Long Rifle, dénudée, son sac volé. Elle allait prendre son train pour se rendre au travail, à 5 heures du matin, et traversait le parc Hébert, à Nogent. Le 6 janvier 1976, Françoise Jakubowska est tuée sur le chemin de la gare de Villers-Saint-Paul vers 7 heures du matin. La jeune femme a été poignardée et abattue d'une balle dans la tête. Elle est dénudée et son sac a été volé.

Les femmes se décolorent en blond, certaines déménagent, les commerçants se plaignent de ne plus voir de clients la nuit tombée… Plus une femme ne sort seule. Le maire de Nogent demande la déprogrammation de *L'Étrangleur de Boston* à la télévision, un film des années 1960 consacré à un tueur de femmes qui agit à la nuit tombée…

Les enquêteurs poursuivent méthodiquement leurs recoupements et leurs interrogatoires quand, en février 1976, le commissaire de Creil reçoit un appel anonyme. Un homme indique d'une voix calme : « Le tueur que vous cherchez est un ancien ouvrier de la clouterie Rivierre à Creil. Il a fait l'Algérie, il est marié, père de deux enfants, et n'a pas son permis. C'est un violeur et un voleur. »

Daniel Neveu se rend à l'usine Rivierre, et en repart avec six noms supplémentaires, sur les trois cents anciens ouvriers de l'usine, à ajouter à sa liste de suspects. On ne sait jamais… Les policiers doivent surveiller chaque suspect, se renseigner sur lui, contrôler ses alibis pour les huit meurtres, un travail de fourmi… Après sept mois de vérifications, il reste toujours deux cent cinquante profils à examiner.

En novembre 1976, la liste de Daniel Neveu ne comporte plus que cinquante noms. Le sixième est un certain Marcel Barbeault… Il a travaillé à l'usine Rivierre, a un casier pour vol, son nom figure sur plusieurs tombes du cimetière de Laigneville… Le 14 décembre 1976 à midi, les policiers frappent à la porte de l'appartement 27 où il vit avec son épouse et leurs deux enfants, à Montataire, à côté de Nogent-sur-Oise. Marcel est absent. À 13 heures, il arrive, les bras chargés de cadeaux de Noël offerts par le

comité d’entreprise de Saint-Gobain, où il travaille désormais. Il se laisse interpeller en niant tout en bloc.

Dans la cave familiale, les policiers découvrent une carabine .22 Long Rifle à canon scié équipé d’un silencieux, divers objets volés lors de cambriolages, quelques bandes dessinées sadomasochistes et érotiques…

Marcel Barbeault nie absolument tout. Pendant sa garde à vue, la carabine est expertisée. Il s’agit bien de celle qui a tué les deux dernières victimes. Malgré cette preuve matérielle, Barbeault ne flanche pas, il explique avoir trouvé l’arme au cimetière de Laigneville peu après le double meurtre. La juge d’instruction fait vérifier ses alibis pour les crimes. À chaque fois, Marcel Barbeault était en congé. À sa femme il disait être à l’usine, mais en réalité il en profitait pour rôder dans la région. Il n’a pas le moindre alibi. Il est inculpé pour assassinat.

Dans son entourage, cette arrestation divise. Certains tombent des nues, car Marcel Barbeault semblait être un bon voisin et un bon père de famille. Pour d’autres, collègues et voisins d’enfance, Marcel Barbeault a toujours eu une face sombre et violente.

Né en 1941 à Liancourt, aîné d’une famille de six enfants apparemment sans histoires, père cheminot, mère femme au foyer. À 14 ans, il entre à l’usine. Puis, il fait son service militaire et part pour la guerre d’Algérie, où il échoue à devenir parachutiste en raison de son vertige et devient brancardier. À son retour de la guerre en 1962, il veut être gendarme, mais il ne montre pas assez de motivation et reprend donc le chemin de l’usine. Peu de temps après, il rencontre Josiane, 22 ans, que les rumeurs décrivent comme une très belle fille. Les jeunes gens ont un coup de foudre à la sortie du cinéma… Ils se marient. Le couple a un enfant en 1964.

À première vue, rien ne cloche dans la trajectoire de Marcel Barbeault… jusqu’à la mort de sa mère en 1968. Commence alors une étrange série de cambriolages, à mi-chemin entre vol et voyeurisme. Marcel Barbeault s’introduit chez les gens, déballe leurs affaires personnelles, regarde leurs photos de famille, lit leur courrier… Parfois, il mange dans leur cuisine, fume une cigarette – alors qu’il est non-fumeur –, et repart en emportant des armes et quelques objets insignifiants. Il est arrêté en flagrant délit, puis

condamné pour une quinzaine de ces vols en 1975 à dix-huit mois de prison avec sursis.

Sa femme ne le quitte pas et lui donne une seconde chance. Après cette condamnation pour vol, Marcel Barbeault aurait encore tué deux fois…

La mort de sa mère serait-elle le déclencheur de son parcours criminel ? Daniel Neveu y croit, et expose une théorie. Les différents emplacements des meurtres constituent un triangle. Au croisement des médianes de ce triangle se trouve un lieu unique : le cimetière de Nogent où est enterrée Micheline, sa mère adorée… Une théorie seulement, car Marcel Barbeault ne révélera jamais son mobile.

Pendant près de cinq années d'instruction, il ne reconnaît rien. En audition, il est calme, courtois et reste insondable, inaccessible. La juge d'instruction ne le verra pas s'énerver une seule fois. Il se dit innocent et fait même plusieurs grèves de la faim à la date d'anniversaire de son inculpation. D'après la juge, à l'époque du procès, il aurait dit à un psychiatre que, s'il reconnaissait de tels faits, il ne pourrait plus vivre. Il choisit donc le silence.

Dans de telles conditions, seuls des éléments matériels peuvent le confondre. Or, au début de l'instruction, seule l'arme ayant tué Julia Gonçalves et Françoise Jakubowska a été découverte dans sa cave. Techniquement, rien ne le relie aux meurtres précédents.

Daniel Neveu a alors l'idée de reprendre tous les dossiers de cambriolages pour lesquels Marcel Barbeault a été condamné. Peut-être a-t-il volé une arme qu'il aurait utilisée lors des précédents meurtres ? Effectivement, dans l'un des rapports de police de 1970 est mentionnée une carabine .22 Long Rifle que Marcel Barbeault aurait dérobée à un habitant de Nogent… Les policiers retrouvent d'anciennes balles percutées par ladite carabine dans le jardin de son propriétaire, qui pratiquait le tir sur cible. Ils les comparent avec celles qui ont tué Mauricette et Eugène, les amoureux de Laigneville, en 1973, et Josette Routier en 1974. Il s'agit bien de la même arme. Confronté à cette nouvelle preuve matérielle, Marcel Barbeault nie encore une fois.

LA BALISTIQUE

Marcel Barbeault nie les meurtres pour lesquels il est accusé, mais ce sont les armes qui vont le trahir. On a même inventé une science, la balistique, dont le nom est tiré du grec *ballein* (« lancer »), qui étudie les mouvements des projectiles.

Cette science a d'abord servi à développer l'artillerie, puis est apparue la balistique judiciaire permettant d'analyser les projectiles, les armes, les angles de tir. Pour les armes à feu, tout est signature : les balles, les douilles, la marque du percuteur sur l'amorce, les rainures dans le canon, les rayures sur les étuis ou les douilles de balles, la poudre utilisée, mais aussi les calibres des armes utilisées, le type de munitions…

On utilise la balistique interne (le canon), externe (le projectile) et terminale (la cible). C'est lors de l'affaire Echailler, en 1888, où il retrouve trois balles lors d'une autopsie, que le professeur Lacassagne, grand médecin légiste lyonnais, rédige un rapport d'expertise indiquant qu'« il fallait donc que les projectiles, avant de sortir de l'arme, rencontrassent dans le canon même une saillie irrégulière qui imprimait une déformation partielle. C'était en quelque sorte, une marque ou un signe d'identité du revolver ». Une arme fut saisie durant l'enquête et un armurier confirma que les balles en sortaient bien. Il s'agit de la première comparaison ayant permis une identification et une condamnation.

Malgré les preuves matérielles apportées par les experts en balistique, Marcel Barbeault persiste à nier. À l'issue de l'instruction, il est renvoyé devant la cour d'assises pour les cinq derniers meurtres de la série. Il y encourt la peine de mort. Techniquement, elle ne risque pas d'être appliquée. Quelques jours plus tôt, François Mitterrand, abolitionniste proclamé, a remporté l'élection présidentielle… Le 24 mai 1981, le Tueur de l'ombre comparaît donc devant les assises de l'Oise à Beauvais. La foule se presse pour apercevoir le monstre qui a terrorisé la population pendant près de huit ans. Mais c'est un homme banal et totalement absent de son procès qui se trouve dans le box. Malgré les soixante-quinze témoins, et les vingt experts qui se succèdent à la barre, rien ne ressort du procès. L'accusé est impassible, il n'a rien fait, il ne comprend pas ce qu'il fait là.

Le 10 juin 1981, l'avocat général requiert tout de même la peine de mort contre Marcel Barbeault. Il est condamné à perpétuité. Ses avocats forment un pourvoi en cassation. Un nouveau procès a lieu en 1983 qui confirme le premier verdict.

Ni l’instruction ni les deux procès d’assises n’ont permis de percer le mystère Marcel Barbeault. Il n’a jamais avoué les meurtres de l’Oise. Début 2023, il est toujours en prison. Il est le plus ancien détenu de France.

L’affaire Sylvie Bâton

À Avallon, petite ville paisible du nord de la Bourgogne, c’est un crime dont tout le monde se souvient encore. Plus de trente ans après les faits. Le 5 mai 1989, Sylvie Bâton, une jeune femme de 24 ans, est retrouvée morte chez elle, dans sa baignoire. Elle a été violée et étranglée. Qui a pu s’en prendre sauvagement à cette étudiante en lettres modernes, appréciée de tous, dont le parcours scolaire faisait la fierté de ses parents agriculteurs ? Une incroyable enquête de dix-huit ans va alors commencer.

Vendredi 5 mai 1989. C’est jour de fête à Avallon, les flonflons résonnent dans cette bourgade de six mille habitants. En début de soirée, Sylvie doit rejoindre le domicile de ses parents pour y dîner avec eux, son frère Marc et son oncle René. Mais Sylvie n’arrivera pas.

La jeune femme habite une maison de gardien, dans le parc d’un manoir, situé dans un autre quartier de la ville. Elle y vit avec avec son petit ami. Danièle, sa mère, et René, son oncle, décident de se rendre directement chez elle pour voir ce qu’il se passe. Le portail est fermé, mais la porte d’entrée est entrebâillée. Une fois à l’intérieur, ils sont pris de stupeur. Sylvie gît morte dans la baignoire.

Danièle et René qui tentent d’appeler les secours réalisent que le téléphone a été coupé. Ils seront prévenus par les voisins. La gendarmerie arrive avec le médecin. Sur les poignets et les chevilles de la jeune femme, des marques de liens, profondes. Sous ses voûtes plantaires, des cheveux. Dans la baignoire, du sang et des objets. Sur le sol, ses vêtements et deux verres sur la table basse. Aucune trace de lutte, aucune trace d’effraction.

Une autopsie est pratiquée. Les résultats indiquent que Sylvie a été violée, battue, étranglée. Ses mains et ses chevilles portent des marques de liens, son calvaire a duré. Le décès a eu lieu dans la nuit du 4 au 5 mai entre 23 heures et 1 heure du matin. Son corps n'est découvert qu'une vingtaine d'heures plus tard. Il porte également des traces de sang et de sperme, altérées par le séjour dans l'eau. Un meurtre sadique qui laisse tout le monde interloqué : qui pouvait en vouloir à cette étudiante modèle ?

Sylvie avait 24 ans. C'était une jolie brune, étudiante en lettres modernes à la fac de Dijon. Elle avait un frère, Marc, plus fêtard, moins studieux. À Sylvie le calme et les bouquins, à Marc les fêtes et la fumette. Sylvie était très famille, très proche de sa mère.

Elle partageait son temps entre Dijon et Avallon où elle louait une maison un peu isolée, avec Carlos, son petit ami depuis sept ans, qui se rendait régulièrement au Portugal. Ainsi, quand Carlos était en voyage, elle se faisait une joie d'aller dîner chez les siens. Le jeudi 4 mai, le jour du meurtre, après ses cours, Sylvie était donc rentrée à Avallon et avait passé le reste de la journée à jardiner avant d'aller dîner en famille. Le repas avait traîné en longueur, Sylvie était heureuse d'avoir retrouvé son oncle René. Ils formaient une famille soudée.

Le jeudi 11 mai, les obsèques de Sylvie sont célébrées à Sauvigny-le-Bois. Dans l'assistance, surveillé de près par les gendarmes, un homme inquiète : Armando Da Silva. Le soir de la funeste découverte, il s'est rendu sur les lieux du crime et a discuté avec les gendarmes. Précédent locataire de la maison de Sylvie et Carlos, pendant trois ans, il dit être venu récupérer les clés de Sylvie, sur ordre du propriétaire. Pour les enquêteurs, l'absence de traces d'effraction indique que le tueur potentiel était un familier de la victime, à moins qu'il ait eu un moyen d'entrer… Autre élément troublant, la ligne téléphonique sans doute sectionnée par le tueur. Elle ressemblait à un simple fil électrique, et il fallait savoir que ce fil électrique n'en était pas un. Or, la ligne téléphonique avait été installée en présence d'Armando quand il était locataire.

L'emploi du temps d'Armando du jeudi 4 mai est vérifié : journée de pêche en famille à l'étang de Quarré-les-Tombes, retour tardif à la maison en

compagnie de sa femme. Elle seule peut attester de sa présence à ses côtés cette nuit-là, c'est un peu léger. On décide de prélever ses cheveux et son sang en vue d'une comparaison. En attendant les résultats, la vie de Da Silva est passée au crible. L'homme est sans emploi, ancien videur de discothèque, il aime la nuit et les filles. Au point de les violer et de les étrangler ?

Le 18 mai, lors d'une perquisition chez Armando, les gendarmes trouvent une pince coupante qui aurait pu servir à sectionner le câble du téléphone chez Sylvie. Il dit qu'elle a été oubliée par un agent EDF. Ce dernier confirme. Le 2 juin 1989, les résultats tombent. Le sang prélevé sur la scène de crime est du groupe AB-, le plus rare de tous. Armando est AB-. Les analyses de cheveux présentent une correspondance à plus de 80 %. Mis en examen pour « viol et meurtre », Armando part en prison.

Il passera un an et demi derrière les barreaux. La presse l'accable, sa vie est fichue. Mais il continue de clamer son innocence. Le 5 décembre 1990, la contre-expertise qu'il réclame vient infirmer en tout point les conclusions de la première. Armando est remis en liberté. Avec cette erreur, les policiers ont perdu un an et demi, et n'ont plus beaucoup d'espoir de trouver le criminel.

LES ERREURS JUDICIAIRES ET LA GRÂCE

Il n'existe pas de statistiques précises sur les erreurs judiciaires. Et il est difficile de définir à quel moment de la procédure on peut parler d'erreur judiciaire. Après une mise en examen médiatique remise en cause par la chambre de l'instruction ? Du fait de l'obstination d'enquêteurs ou de magistrats, qui seront mis en cause pour avoir « construit » des dossiers ? Du fait d'une instrumentalisation de la justice qui est alors manipulée ?

Le nombre d'erreurs judiciaires reconnues comme telles ne dépasse pas la vingtaine au total pour environ cent cinquante saisines de la Cour de révision et de réexamen. Cette dernière est composée de dix-huit magistrats, et dépend de la Chambre criminelle de la Cour de cassation (article 622 du code de procédure pénale).

Si le droit de grâce existe depuis toujours, c'est l'Ordonnance criminelle de 1670 qui, pour la première fois, précise que le conseil du roi peut diffuser des lettres de révision. La loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes impose une procédure complète de réexamen.

Pour en arriver là, il faut avoir été condamné définitivement, présenter un nouvel élément de nature à créer un doute sur la culpabilité, saisir la Commission de révision des condamnations pénales. Celle-ci décide (ou pas) d'envoyer le dossier à la Cour de révision laquelle décide alors le plus souvent d'un nouveau procès. On peut demander la réhabilitation et une indemnisation. Loïc Sécher a ainsi obtenu 797 000 euros pour ses sept années de prison. La Cour peut aussi prononcer la suppression des mentions dans les fichiers.

Il existe également un dispositif d'indemnisation dans les cas de détention provisoire injustifiée, en saisissant le président de la cour d'appel. On notera que les techniques de calcul de l'assurance, qu'on appelle « actuariat », servent à déterminer la valeur du préjudice. Parmi les critères, l'état de vétusté ou de modernité de la prison…

Pourtant, trois ans plus tard, l'affaire va être totalement relancée après qu'un autre meurtre est commis à 200 kilomètres d'Avallon.
Le 24 janvier 1994, à Paris, rue Delambre dans le 14e arrondissement, le corps d'une jeune fille de 24 ans, Pascale Escarfail, est découvert dans son petit appartement d'étudiante. Elle a été violée et étranglée, comme Sylvie. Or, les grands-parents de Pascale ne sont autres que les propriétaires du logement de Sylvie à Avallon.

La police interroge l'entourage de Pascale. Son père, Jean-Pierre, est un personnage assez fuyant, qui se contredit parfois dans ses déclarations à la

police. Pour les enquêteurs du 36, quai des Orfèvres, la piste est mince mais mérite d'être creusée : aurait-il pu tuer sa fille et Sylvie Bâton ?
À la même époque, plusieurs meurtres de jeunes filles terrorisent l'est de la capitale. La piste du père de Pascale Escarfail est très vite abandonnée. On pense désormais à un tueur en série.

Le temps passe. L'enquête semble s'enliser, les juges d'instruction se succèdent au tribunal d'Auxerre, et personne ne prête beaucoup d'importance à cette affaire qui commence à dater. La famille ne baisse pas les bras et décide de médiatiser le meurtre de la jeune fille. En novembre 1995, la mère de Sylvie se rend sur le plateau de *Témoin numéro 1*, l'émission de Jacques Pradel, espérant un témoignage, un mouvement. Mais là encore, chou blanc.

Le 26 mars 1998, le « tueur de l'Est parisien » est arrêté. Guy Georges avoue le meurtre de Pascale Escarfail, auquel rien ne le rattachait. Immédiatement, son emploi du temps du 4 mai 1989 est vérifié, mais son alibi est indiscutable. Il était en prison ce jour-là. Entre Pascale Escarfail et Sylvie Bâton, il n'y avait finalement qu'une coïncidence tragique. L'affaire Bâton retombe peu à peu dans l'oubli.

Rebondissement le 4 mars 2003. Une proche de Sylvie franchit les portes de la gendarmerie. Elle sait des choses. Elle révèle que ses frères trafiquaient du shit avec Marc et Sylvie. Ils dealaient au lycée des Chaumes. Sylvie transportait la drogue dans sa 4L entre Avallon et Dijon. Le meurtre est lié à une affaire de stupéfiants qui a mal tourné.

Le 21 novembre 2003, Marc, le frère de Sylvie, est placé en garde à vue. Une confrontation est organisée avec la dénonciatrice qui se rétracte et reconnaît avoir tout inventé. Marc est blanchi. « Il a été écorché », dira son avocate.

Juillet 2006, le nouveau juge d'instruction Charles Prats décide de renvoyer les scellés à l'analyse. Il veut notamment vérifier si Sylvie pourrait être une victime de Michel Fourniret, arrêté trois ans plus tôt, et qui possédait, à la fin des années 1980, une maison dans l'Yonne à 60 kilomètres d'Avallon. Le 24 juillet 2006, grâce aux progrès de la science, un laboratoire parvient à isoler un ADN masculin inconnu issu d'une trace de sperme mélangé au sang de la victime. L'empreinte est entrée dans le Fichier national

automatisé des empreintes génétiques (Le FNAEG). Elle est inconnue, en France tout du moins.

Tout aurait pu à nouveau s'arrêter là, mais le juge Prats persévère. Il envoie l'empreinte via Interpol à quarante-trois pays pour une comparaison à l'échelle internationale. Le 29 mars 2007, l'Allemagne réagit. Ils ont trouvé une correspondance dans leurs fichiers avec un homme : Ulrich Muenstermann. Dix-huit ans après le meurtre de Sylvie Bâton et grâce à la coopération de la police allemande, les policiers tiennent un nouveau suspect.

INTERPOL

L'Organisation internationale de police criminelle (OIPC), qu'on appelle Interpol, est un dispositif né du cerveau du professeur de criminologie Edmond Locard qui proposa, lors d'un congrès international en 1905, de créer une police internationale. En 1914, à Monaco, le premier Congrès de police criminelle se réunit pour discuter de coopération, notamment concernant les poursuites, les mandats d'arrêt internationaux, les extraditions. C'est en 1923, en Autriche, que se crée l'organisation sous le nom de CIPC avec vingt pays participants. Après-guerre, la France, la Belgique, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves la relancent. En 1956, la CIPC devient l'OIPC, et le nom Interpol se popularise. Elle rejoindra le système des Nations unies en 1971. Son siège est à Lyon. Contrairement à ce que dépeignent les séries télé, Interpol est surtout un dispositif de coopération et de compétences. Pas de courses-poursuites ni d'arrestations spectaculaires, l'arme au poing, mais de nombreux fichiers, des dispositifs de coordination, des transmissions de notices de recherche, la rouge étant la plus emblématique. Environ cent mille notices sont actives et vingt mille sont créées chaque année.

Source : Interpol.

Les policiers français vont donc se pencher sur ce suspect et découvrir rapidement un homme capable de tout. D'ailleurs, en mars 2007, quand la correspondance avec son ADN est vérifiée, Muenstermann est déjà connu des services allemands et purge une peine de prison à perpétuité pour des viols et des meurtres commis dans les années 1980.

Né en 1958 d'un père électricien, deuxième d'une fratrie de quatre, Muenstermann travaille comme réparateur de télés et sillonne l'Europe à bord de son Combi Volkswagen. Il pratique le culturisme à haute dose dans le but avoué de ressembler à Arnold Schwarzenegger et se bourre d'anabolisants. Il accuse un poids de plus de cent kilos pour 1,80 m. Une carrure impressionnante.

En 1980, puis en 1984, il est le principal suspect dans deux affaires de viols en Allemagne, ceux de Karen Stalke et d'Astrid Kemler. Mais il a pris la fuite, a quitté le pays et n'est pas arrêté. Il est en cavale à travers l'Europe. On perd sa trace entre 1985 et 1993. Le 18 mai 1993, Muenstermann est arrêté pour agression sexuelle à Swindon, en Angleterre. Il est alors extradé vers l'Allemagne et condamné à trois ans de prison pour les viols d'Astrid et de Karen. À sa sortie, il se marie, a deux enfants, et mène une vie tranquille… jusqu'au 15 juin 2002 où il est arrêté pour le meurtre de Karen Oehme. Le crime perpétré en 1983 était resté jusque-là non élucidé. Condamné à la perpétuité, Muenstermann est envoyé à la prison de Geldern pour purger sa peine, et c'est là que le rencontrent, en 2007, les enquêteurs français.

Le 9 novembre 2007, le juge Prats reçoit Muenstermann à Auxerre après sa remise aux services français : « Il m'a fait l'impression de quelqu'un de très costaud, de très dur, de très strict et de très intelligent. De très très intelligent. » Muenstermann reconnaît un voyage en France avec son Combi, mais ne se remémore rien et n'est, de son propre aveu, « jamais entré dans une maison française ».

Le magistrat instructeur souhaite ajouter des éléments matériels à l'ADN afin de prouver la présence de Muenstermann à Avallon au moment des faits. Un appel à témoins est lancé le 10 novembre 2007. Et quelqu'un se souvient : la serveuse d'un bar à Avallon se rappelle une discussion avec un client portant des griffures au niveau du cou, au printemps 1989.

L’hypothèse retenue par l’Instruction sera la suivante : la journée précédant les faits, Sylvie a passé la journée dans son jardin. Installé au camping voisin, Muenstermann la repère et profite du dîner de la demoiselle chez sa famille pour couper le fil du téléphone. Il n’a plus qu’à attendre son retour, et la porte qu’elle laisse entrebâillée quelques minutes pour permettre au chat de rentrer fera le reste. Muenstermann agresse Sylvie dans la salle de bains alors qu’elle s’apprête à entrer dans la baignoire, ses vêtements jonchant le sol.

Le 4 novembre 2011, le procès s’ouvre aux assises d’Auxerre. François Pérain en est l’avocat général. Il requiert la perpétuité. L’attitude de l’accusé est déroutante. Imperturbable, il ne cesse de nier et n’a pas un regard pour les parties civiles. Il semble détaché, extérieur à l’événement. Ulrich Muenstermann est condamné à la perpétuité. Fin 2013, il retourne en Allemagne purger sa peine.

L’affaire Katell Berrehouc

Cette affaire se déroule en 1995, en région parisienne, à Auvers-sur-Oise, petite ville plus connue pour ses peintres impressionnistes que pour ses faits divers. La vie plutôt tranquille de ses habitants va être bouleversée par la mort de la fille d’un notable. Soudain, tout le monde soupçonne tout le monde, mais faute de piste sérieuse, l’affaire tombe dans l’oubli pendant quinze ans. Jusqu’à ce que le regard de la Justice se tourne vers Michel Fourniret, l’Ogre des Ardennes…

Jean-Pierre Béquet, maire d’Auvers-sur-Oise, est dans son bureau ce jeudi 11 mai 1995. C’est une journée tout à fait ordinaire. Un coup de téléphone, en fin d’après-midi, va tout changer. À l’autre bout du fil, un gendarme de la brigade locale lui apprend qu’une jeune femme de 19 ans a été découverte morte au domicile de ses parents. Son nom : Katell Berrehouc. Le sang de Jean-Pierre Béquet se glace. Il connaît très bien la victime. C’est la fille de l’un de ses plus proches amis et adjoints, Alain Berrehouc.

Comme le veut la procédure, le maire doit se déplacer sur les lieux. À son arrivée, les gendarmes sont déjà présents. Katell a été découverte dans la chambre de ses parents. Elle gît, à moitié nue, sur leur lit. Un legging est noué autour de son cou et l’étrangle. C’est le petit frère de la victime qui a découvert le corps, en fin d’après-midi, à 18 h 15. Il a prévenu les pompiers qui sont arrivés un quart d’heure plus tard. Ces derniers, remarquant que la victime avait un vêtement noué autour du cou, ont défait le double nœud et tenté de réanimer Katell, en vain. Il ne restait qu’à avertir les gendarmes.

D’importantes recherches sont menées dans la maison. Les gendarmes ne remarquent aucune trace d’effraction. Dans la salle de bains, la baignoire est remplie. La victime devait se préparer un bain. Sur la table de la cuisine, il y a du courrier. Celui adressé à Katell a été ouvert. Dans la chambre parentale, aucune trace de violence. Un couteau de cuisine est posé sur la table de nuit. Le médecin qui vient constater le décès note que le corps de la victime ne présente aucune marque de violence, ni physique ni sexuelle. Selon lui, elle est décédée entre six et douze heures avant la découverte du corps. Une enquête de flagrance est immédiatement ouverte par le parquet de Pontoise.

Le soir même, la nouvelle se répand à Auvers-sur-Oise, petite commune calme et bourgeoise de six mille habitants à une trentaine de kilomètres de Paris. Tout le monde parle de la jeune fille retrouvée morte. Ici, personne n’est habitué à de tels faits divers. Et on se pose beaucoup de questions. Comment Katell Berrehouc est-elle morte ? Est-il possible qu’un meurtrier coure les rues en toute impunité ? Laure et Marie, proches amies de la victime, se souviennent encore du moment ou elles ont appris cette nouvelle bouleversante. Pour la section de recherches de Versailles et le capitaine Francis Deswarte, il est primordial de recueillir le plus d’éléments possible sur la victime.
Très intelligente, Katell Berrehouc brillait dans les études. Étudiante en première année de lettres supérieures au lycée Condorcet à Paris, elle était réputée pour être une amie bienveillante et répondre toujours présente en cas de besoin. Néanmoins, ses proches sont unanimes : depuis quelque temps, la jeune femme vivait une adolescence perturbée par la maladie. Katell souffrait d’anorexie et de boulimie. Son mal-être était tel qu’elle s’inventait deux personnalités et semait le trouble. Dans les dernières lettres qu’elle avait rédigées pour ses amies Laure et Marie, Katell Berrehouc exprimait son malaise. Elle y parlait également de son petit ami qui vivait à Marseille et qui était mort dans un accident de voiture peu de temps avant son décès à elle.

Est-il possible que Katell Berrehouc ait sombré dans une dépression assez importante pour mettre fin à ses jours ? L’autopsie pratiquée le 12 mai 1995 dément formellement ce scénario. Sa mort est due à une asphyxie par strangulation. Selon le médecin légiste, le décès remontait au matin du jeudi 11 mai 1995, probablement aux alentours de 10 heures. Les

prélèvements effectués sur le corps de la victime ne révèlent aucune présence de sperme. Néanmoins, des traces de lubrifiant de préservatif sont retrouvées au niveau du vagin de Katell.

Les gendarmes reconstituent l'emploi du temps de la famille. La mère est partie au travail à 9 heures après avoir déposé son fils au collège de Pontoise à 8 h 30. Sa fille dormait encore. Le frère, Yann, a passé toute la journée au collège, ses professeurs et ses camarades le confirment. Le père aussi était parti travailler de bonne heure. Personne n'était rentré à la maison avant le frère de Katell, à 17 h 30. Face aux gendarmes, les proches expliquent que celle-ci était particulièrement peureuse et que jamais elle n'aurait ouvert à quelqu'un, « encore moins avec la tenue dans laquelle elle se trouvait ».

D'importants moyens techniques et scientifiques sont mis en œuvre pour tenter de comprendre ce qu'il s'est passé, et, surtout, qui a pu entrer dans la maison des Berrehouc dans les heures précédant le décès. Alors que l'ADN n'est à cette époque que très rarement recherché, de nombreux prélèvements sont effectués. Dans la chambre parentale, des empreintes digitales sur la tête de lit sont isolées. Dans la salle de bains, un verre est également envoyé à l'analyse. Des traces de sperme sont relevées sur le lit. Sur le legging, un mélange de plusieurs ADN est prélevé. Et surtout, les enquêteurs découvrent une trace ADN masculine sur des cellules de peau, sous un ongle cassé de la main droite de Katell. Les gendarmes pensent à des traces de défense. Dans la chambre de la jeune fille, différents éléments sont placés sous scellés : son journal intime et son agenda. Dans la chambre de son frère, un préservatif noué renfermant un liquide blanchâtre est retrouvé. Le génotype extrait du sperme correspond à celui de Yann. L'extérieur du préservatif est également minutieusement examiné : il ne comporte aucune trace ADN de la victime.

Les gendarmes interrogent l'entourage de Katell. Peut-être le meurtrier se trouve-t-il parmi eux. C'est souvent le cas dans ce genre de dossier. Le frère fait figure de premier suspect. En effet, il ne s'entendait pas du tout avec l'étudiante. Quelques jours avant le meurtre, une violente dispute avait éclaté entre eux, à l'issue de laquelle Yann avait craché au visage de sa sœur.

Le collégien se montre particulièrement confus lorsque les gendarmes le questionnent sur son emploi du temps le jour du meurtre. Il explique être rentré à 17 h 30, avoir aperçu sa sœur à demi nue sur le lit parental et être alors redescendu pour regarder l'émission *Hit machine*. Il aurait alors haussé fortement le volume de la télévision afin de réveiller Katell.

Plus intrigant, les enquêteurs remarquent qu'il a des éraflures sur la main gauche. Des éraflures qui semblent très récentes. Enfin, le préservatif noué contenant son sperme sème le doute : le lubrifiant correspond aux traces présentes dans les prélèvements vaginaux de Katell. Cependant, après comparaison des empreintes digitales et du génotype retrouvé dans le curetage des ongles, Yann est définitivement mis hors de cause.

Le témoignage d'une voisine va donner une nouvelle piste aux enquêteurs. Celle-ci dit avoir vu, aux alentours de 10-11 heures, un homme âgé de 25 à 30 ans, les cheveux châtain clair, se rendre au domicile des Berrehouc. Elle aurait vu cet homme frapper à la porte d'entrée puis se diriger vers celle du garage où Katell l'aurait rejoint. Tous deux auraient alors discuté normalement.

Qui est cet homme ? Rapidement, les gendarmes identifient un suspect. Et si c'était le facteur ? La voisine a expliqué aux gendarmes que le facteur lui avait livré son courrier environ cinq minutes avant qu'elle ne voie la victime discuter avec le jeune homme. Même carrure, même corpulence, même chevelure châtain clair… Entendu, le postier se montre confus lorsqu'on lui demande des précisions sur le sens de sa tournée le matin du 11 mai 1995. Une certitude : il l'a commencée vers 10 h 20 et est rentré au bureau de poste à 14 heures. Sans plus d'éléments, il est relâché et aucune charge n'est retenue à son encontre.

Des centaines de personnes assistent aux funérailles de Katell. Pour les gendarmes, cet événement est aussi l'occasion de resserrer l'étau sur le meurtrier. Ils le savent, il n'est pas rare qu'un meurtrier assiste aux obsèques de sa victime. Ils mettent donc en place un protocole particulièrement important. Les personnes présentes sont systématiquement photographiées et identifiées. Mais cela ne donne rien.

Le juge d'instruction et les enquêteurs entreprennent alors une démarche tout à fait inédite : prélever l'ADN d'une grande partie des résidents de la

commune. Tous les hommes de 25 à 45 ans sont concernés. Il en va de même pour ceux ayant assisté à l'enterrement de la jeune femme. Du jamais-vu. Un à un, les habitants d'Auvers-sur-Oise sont convoqués par la brigade locale pour un prélèvement de leur ADN. Au total, ce sont plus de sept cents prélèvements qui sont effectués.

LES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

En France, le recours aux empreintes génétiques pour l'identification d'une personne est très réglementé et précisé par la loi. Il ne peut avoir lieu que sous certaines conditions.

1. La loi du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain mentionne que ce recours n'est possible que « dans le cadre de mesures d'enquête ou d'instruction diligentées lors d'une procédure judiciaire ou à des fins médicales ou de recherche scientifique » (article 16-11) ;
2. Le Code civil ajoute qu'il ne peut avoir lieu qu'« aux fins d'établir lorsqu'elle est inconnue, l'identité de personnes décédées » (article 16-11) ;
3. Le code de la défense autorise quant à lui les forces armées à réaliser des prélèvements biologiques destinés à l'identification de l'empreinte génétique des personnes décédées lors de combats, capturées par les forces armées ou « présentant une menace pour la sécurité des forces ou des populations civiles » (article L2381-1). En dehors du cadre pénal, demander un test ADN est illégal. Un chef d'entreprise ne pourrait, par exemple, réclamer à ses salariés un tel prélèvement. En revanche, il existe des situations dans lesquelles un juge civil peut requérir un prélèvement génétique, comme lors d'une procédure de recherche ou de reconnaissance de paternité.

Une personne a-t-elle cependant le droit de se soustraire à un prélèvement exigé dans le cadre d'une procédure ? Le code de procédure pénale (article 756-56 II) est clair sur ce point : « Le fait de refuser de se soumettre au prélèvement biologique […] est puni d'un an emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. » Qui plus est, « lorsque ces faits sont commis par une personne condamnée pour crime, la peine est de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » En revanche, un refus peut être légitimé s'il est sollicité lors d'une enquête préliminaire, en dehors du délai imparti d'un an après l'exécution de la peine (article R53-21 du code de procédure pénale) ou si l'infraction n'est pas listée à l'article 706-55. Par ailleurs, hors procédure pénale, dans l'exemple cité précédemment d'une recherche en paternité, le Code civil indique que les prélèvements ne peuvent être réalisés sans l'accord « préalable et expressément dit » des intéressés. En juin 2017, la France a ainsi été sanctionnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour un prélèvement ADN considéré comme une atteinte « disproportionnée » à la vie privée ; la Cour ayant estimé qu'une condamnation au titre d'un refus d'inscription au Fichier des empreintes génétiques (FNAEG) était contraire au droit au respect de la vie privée.

En France, depuis 1998, les prélèvements génétiques sont en effet versés au FNAEG. Celui-ci conserve et centralise plus de cinq millions d'empreintes génétiques, collectées selon les conditions prévues et la nature des infractions mentionnées par le code de procédure pénale et (articles 706-54 et 706-55) :

1. infractions à caractère sexuel (crimes sur mineurs et viols notamment, article 706-47 et 222-32 du Code pénal) ;
2. crimes contre l'humanité, atteintes à la vie de la personne, torture, actes de barbarie, violences volontaires, trafic de stupéfiants, traite des êtres humains, proxénétisme, mise en péril des mineurs (articles 221-1 à 227-21 du Code pénal) ;
3. « atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation, actes de terrorisme, fausse monnaie, association de malfaiteurs et crimes et délits de guerre » (articles 410-1 à 413-12, 421-1 à 421-6, 442-1 à 442-5, 450-1 et 461-1 à 461-31 du Code pénal) ;
4. « crimes et délits de vols, d'extorsions, d'escroqueries, de destructions, de dégradations, de détériorations et de menaces d'atteintes aux biens » (articles 311-11 à 322-14 du Code pénal) ;
5. infractions de recel ou de blanchiment (articles 321-1 à 321-7 et 324-1 à 324-6 du Code pénal) ;
6. délits prévus aux articles 222-52 à 222-59 du Code pénal, aux articles L. 2339-2, L. 2339-3, L. 2339-4, L. 2339-4-1, L. 2339-10 à L. 2339-11-2, L. 2353-4 et L. 2353-13 du code de la défense et aux articles L. 317-1-1 à L. 317-9 du code de la sécurité intérieure.

LE FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques).

C’est en Angleterre qu’est créée en 1995 la première base de données regroupant des profils ADN. En France, il faut attendre l’affaire Guy Georges – le tueur de l’Est parisien a été confondu par son ADN – et la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu’à la protection des mineurs pour qu’on réfléchisse à la création d’un tel fichier. Jusque-là, l’ADN n’était utilisé que lors de comparaisons directes entre les empreintes relevées sur un lieu de crime et celles d’un suspect. La loi de 1998 change la donne en autorisant l’enregistrement des profils ADN de délinquants sexuels, et en permettant qu’ils soient comparés avec les traces retrouvées lors de crimes sexuels.

Au départ, le champ d’application de ce fichier est limité aux seuls délinquants sexuels. La loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne élargit son usage légal en permettant d’enregistrer les profils génétiques des individus condamnés pour des crimes graves contre les personnes.

Le kit de prélèvement FTA (*Fast Technology for Analysis*) contient dans une pochette stérile : gants, masque, nappe, tige cotonnée, papier de cellulose sur lequel sont déposées les cellules des muqueuses internes des joues, sachets dessiccateurs et enveloppe de conditionnement.

Le prélèvement d’ADN est effectué par un opérateur, le plus souvent de la police technique scientifique. À l’aide d’un bâtonnet, celui-ci vient prélever des cellules dans la bouche du suspect. Le frottis est déposé sur un papier de type FTA, un papier qui protège le prélèvement des virus et des bactéries, puis il est envoyé dans un laboratoire d’analyse en vue d’établir un profil génétique et transmis pour comparaison et intégration au FNAEG. Peu complexes à réaliser, ces prélèvements et leur analyse restent cependant assez coûteux – entre 180 et 400 euros – en regard de ceux pour récolter les empreintes digitales.

Jean-Pierre Béquet, le maire d’Auvers-sur-Oise, se souvient très bien de cet épisode, et notamment de l’amabilité du gendarme venu lui présenter cette opération de grande envergure. Il lui avait alors proposé de passer outre ce test, car, selon lui, le maire ne pouvait qu’en être qu’exempté. Jean-Pierre Béquet avait refusé la proposition. Pour lui, il était primordial qu’un maximum de tests soient effectués afin de resserrer l’étau autour du meurtrier.

Les résultats de ces prélèvements d’ADN sont sans appel : aucun profil ne correspond à celui retrouvé sur la scène de crime. Les gendarmes peuvent

donc refermer une porte : le meurtrier de Katell n’est pas un habitant d’Auvers-sur-Oise.

Les mois passent. Aucun élément nouveau ne permet de faire avancer les recherches. Mais le 15 octobre 1996, le maire reçoit une lettre anonyme. L’auteur y dénonce le meurtrier de Katell Berrehouc. Il s’agirait du facteur, déjà soupçonné quelques mois plus tôt. De nouvelles investigations sont alors menées, et il apparaît que le postier a demandé sa mutation. Il ne travaille plus à Auvers-sur-Oise depuis le début de l’année 1996. Des comparaisons d’ADN le mettront définitivement hors de cause.

Six ans après le meurtre, l’équipe a changé et l’enquête n’a pas avancé. Francis Deswarte quitte la section de recherches de Versailles. La non-résolution du dossier Berrehouc restera pour lui un immense regret. De nouveaux membres arrivent à la direction comme le général Lecouffe, les sous-officiers Gilles Boursier ou Dennedieu. Des actes sont régulièrement demandés, mais l’affaire ne constitue plus une urgence pour la section de recherches de Versailles.

Le 20 avril 2005, un non-lieu est prononcé. Le juge d’instruction estime que, en l’état, le responsable du meurtre de la jeune femme ne peut être confondu. Le dossier est refermé au plus grand désarroi de la famille et des proches de la victime.

Quinze ans après le meurtre de Katell Berrehouc, en 2011, le dossier reprend vie de manière inattendue. Plus de trois cents éléments pileux sont prélevés dans une camionnette utilisée par Michel Fourniret entre 1996 et 2003. La totalité des affaires de disparitions et d’homicides non élucidées sur l’ensemble du territoire est alors recensée afin d’établir des comparaisons avec les profils ADN identifiés dans la camionnette. L’état des procédures est vérifié. Le parquet de Pontoise rouvre le dossier Katell Berrehouc. L’ADN de la jeune étudiante en lettres supérieures est comparé aux éléments retrouvés dans le fourgon du tueur en série.

Pour les proches de la victime, savoir que Katell fait peut-être partie des victimes de l’Ogre des Ardennes est insoutenable. Mais une nouvelle fois, les analyses ADN ne donnent pas le résultat escompté. Rien ne permet de déterminer que Michel Fourniret est l’auteur du meurtre de Katell.

Néanmoins, ce nouvel épisode a interrompu le délai de prescription. Le dossier a alors devant lui dix nouvelles années avant d'être prescrit.

En 2017, la substitut du procureur de Pontoise chargée de la criminalité, souhaite donner un second souffle aux dossiers fermés et archivés sans avoir jamais trouvé de dénouement. Ingrid Görgen convainc le procureur Éric Corbaux de lancer le projet « Cold case ». Cette unité se plongera dans des affaires anciennes, qui risquent d'être rapidement prescrites, en tentant d'apporter un regard neuf aux enquêtes. Ingrid Görgen se met donc en quête des dossiers perdus dans les archives du tribunal de Pontoise. Sa greffière lui confie alors avoir suivi un dossier très marquant une vingtaine d'années auparavant. Celui de Katell Berrehouc. Cette instruction, la greffière ne l'a jamais oubliée tant elle l'a bouleversée. Ingrid Görgen décide d'intégrer l'affaire Berrehouc au projet « Cold case ». La section de recherches de Versailles est à nouveau saisie. Vingt-deux ans après le meurtre, le dossier est rouvert.

L'instruction va dès lors se focaliser sur les analyses ADN effectuées quinze ans plus tôt. Les pièces à conviction ont été très bien conservées et sont exploitables, notamment les prélèvements réalisés sur le corps de Katell.

LES ÉVOLUTIONS DE L'EXPLOITATION DE L'ADN

En quelques années, les progrès scientifiques ont évolué, et il est désormais possible d'exploiter des ADN incomplets ou de mauvaise qualité, de déceler plus d'éléments avec de plus petites traces. Surtout, les ADN sont maintenant recensés dans une base de données nationale. À l'époque du meurtre de Katell, le FNAEG n'existait pas. Créé en 1998, il compte environ quatre millions de profils. En 2017, l'ADN découvert sous les ongles de Katell Berrehouc est intégré au FNAEG.

Grâce à la technique d'amplification de l'ADN (PCR), la sensibilité et la rapidité d'obtention des résultats ont été accélérées. En 1989, la technique *Southern* demandait une semaine de délai, et ne pouvait pas reconnaître une empreinte génétique à partir d'un mégot de cigarette. Désormais, quelques heures suffisent avec des prélèvements plus ténus.

L'analyse des empreintes génétiques présente aussi un risque d'erreur. Les deux principales sont les inversions d'échantillons et les contaminations.

L'inversion est une erreur liée à un défaut d'attention de l'opérateur.

Les contaminations sont souvent dues à des problématiques de mauvais respect des règles sur les scènes de crime, lors du transport ou du traitement des scellés.

Cette fois, l'ADN coïncide et livre un nom. Celui d'un homme enregistré en 2011 à la suite d'une agression sexuelle commise seize ans après le meurtre de Katell. L'homme s'appelle Cyril Elbaz. Il a 46 ans et vit en région parisienne. Des traces de son ADN ont été découvertes sur la partie extérieure du legging de Katell.

Au moment du meurtre de Katell Berrehouc, Cyril Elbaz a 23 ans. Son passé judiciaire fait de lui « un bon client ». En 1993, il a été condamné à de la prison ferme par le tribunal correctionnel de Bobigny pour des faits de vol et d'agression sexuelle. Cyril Elbaz a toujours admis avoir volé la victime, mais il n'a jamais reconnu les faits de viol. Il sort de prison quelques semaines avant le meurtre de Katell Berrehouc, en 1995. Son casier judiciaire s'épaissit en 2011 lorsqu'il est condamné à huit mois de prison avec sursis pour avoir menacé et violenté sa compagne dans le cimetière de Moissy-Cramayel.

Cyril Elbaz semble s'être calmé. Il mène une vie paisible auprès de sa compagne et de ses deux enfants. Il est courtier en assurances et vit dans le

sud de Paris. Mais les gendarmes découvrent que, au moment de la mort de Katell, Cyril Elbaz passait souvent à Auvers-sur-Oise où il faisait du porte-à-porte pour vendre des lithographies. Cette fois, ils tiennent un suspect sérieux…

Le 3 juillet 2018, Cyril Elbaz est placé en garde à vue. Il nie vigoureusement les faits qui lui sont reprochés et explique n'avoir jamais entendu parler de la victime. Quant à la présence de son ADN, Cyril Elbaz a une réponse toute trouvée : « J'ai peut-être rencontré cette fille. J'ai dû lui faire une présentation des tableaux. Pour l'ADN, j'ai peut-être râpé sa main en accrochant un tableau. Ce n'est pas moi qui ai fait ça. Vous n'êtes pas sur le bon criminel. »

Face au magistrat instructeur, Cyril Elbaz maintient ses dénégations. C'est certainement Katell qui l'a involontairement griffé lorsqu'il a tenté de lui vendre un tableau. Le juge d'instruction n'est pas convaincu. Alors que l'information judiciaire portait seulement sur le meurtre de Katell Berrehouc, Cyril Elbaz est également mis en examen pour le viol de la jeune femme. Il est placé en détention provisoire à la prison de Fresnes.

Me Cormier raconte que, la première fois où il a rencontré son client, il a pensé qu'il allait « une nouvelle fois défendre un coupable ». Mais en se plongeant dans le dossier, il y trouve « une faille ». Selon lui, les accusations ne tiennent que grâce à l'ADN. Pourtant, celui de Cyril Elbaz n'a été retrouvé nulle part au domicile des Berrehouc : ni sur les prélèvements réalisés sur le lit, ni sur le verre de la salle de bains, ni sur le couteau, ni sur le montant du lit. Si Cyril Elbaz était le meurtrier de Katell Berrehouc, son ADN aurait dû être retrouvé à divers endroits de la maison, et notamment sur la scène de crime. Il en va de même concernant les traces d'ADN sur le legging. Katell Berrehouc a été étranglée avec son legging, qui était alors à l'envers. Or, l'ADN de Cyril Elbaz n'a été retrouvé que sur la partie extérieure du caleçon. Et surtout, si ce dernier avait utilisé le legging pour étrangler sa victime, ses mains auraient nécessairement été en contact avec les deux « jambes du pantalon » pour effectuer le double nœud.

Pour la défense l'hypothèse est la suivante : Cyril Elbaz est passé au domicile des Berrehouc pour vendre une lithographie. L'ADN retrouvé sur le legging correspond à un transfert dit « de contact » lié au passage de la

main de la jeune fille, et donc de l'ongle supportant l'ADN, sur son propre pantalon.

Selon Me Cormier, la mise en évidence d'un seul et unique ADN pourrait aussi être liée à une erreur de manipulation, comme cela a déjà été le cas dans d'autres dossiers. Par exemple, un problème de contamination lors d'une analyse par « poolage » (c'est-à-dire la mise en commun d'ADN de diverses origines dans le système de séquençage) dans le but d'économiser les machines.

L'ADN, VRAIE FAUSSE REINE DES PREUVES

Contrairement à ce qu'on prétend trop souvent, l'ADN n'est pas la reine des preuves. L'empreinte génétique n'est qu'un élément qui permet de réduire le champ des investigations et de préciser les questionnements vers des suspects potentiels.

En génétique, un locus est la position fixe d'un marqueur sur un chromosome. Chaque chromosome porte de nombreux gènes. Une variante d'un gène situé à un locus donné est un allèle. Il faut évidemment disposer d'empreintes les plus complètes possible (23 locus) et d'une expertise fiable.

Des procédures de double analyse de l'échantillon en cas de faible quantité d'ADN, d'utilisation d'un autre réactif, l'appel à plusieurs experts ou la double interprétation sont indispensables dans les cas complexes. L'argument fréquemment avancé par les avocats de la défense pour expliquer la présence d'une empreinte génétique alors qu'ils veulent prouver l'innocence de leurs clients porte sur le transfert d'ADN. Ainsi, un mégot de cigarette peut être déplacé, et sa présence sur la scène d'infraction ne signifie pas que celui qui l'a fumée était présent au moment des faits.

La deuxième explication avancée est celle du transfert d'ADN. Cela suppose que l'ADN d'une personne se dépose sur un objet sans que cette personne n'ait jamais touché directement l'objet en question. À ce jour, l'hypothèse du transfert secondaire n'a jamais pu être démontrée comme seule explication plausible.

On ne peut, une nouvelle fois, que rappeler le principe dit de Locard (du nom d'Edmond Locard, fondateur à Lyon du premier véritable laboratoire moderne de police scientifique) : « Nul ne peut agir avec l'intensité que suppose l'action criminelle sans laisser des marques multiples de son passage. Par une action inverse, il a emporté sur son corps ou sur ses vêtements les indices de son séjour ou de son geste. »

En janvier 2020, Me Cormier demande à la cour d'appel de Versailles la libération de son client placé en détention provisoire depuis dix-huit mois. Cette requête avait déjà été effectuée à plusieurs reprises par les précédents conseils de Cyril Elbaz, sans succès. Cette fois, elle est acceptée. Cyril Elbaz, qui reste néanmoins mis en examen pour le meurtre de Katell Berrehouc, se voit astreint à un contrôle judiciaire strict. En parallèle, Me Cormier réclame de nombreuses contre-expertises ADN afin d'innocenter son client. Aujourd'hui encore, il a bon espoir que les charges à son encontre disparaissent et que son client ne sera pas renvoyé devant une cour d'assises.

Pour les proches de la victime, cette libération sonne comme un affront. Ni la famille ni les amis ne comprennent comment un homme, dont l'ADN a été retrouvé sous l'ongle de Katell et qui n'a jamais nié l'avoir rencontrée, a pu être remis en liberté.

Le 11 octobre 2022 pourtant, un juge d'instruction du tribunal de Pontoise a finalement signé une ordonnance de renvoi. Ordonnance immédiatement frappée d'appel par l'avocat de Cyril Elbaz.

L’affaire Virginie Bluzet

En 1997, le corps de Virginie Bluzet est retrouvé dans une rivière un mois après la disparition de la jeune femme, en pleine nuit, à Beaune. L’enquête s’enlise dans des questions sans fin jusqu’en 2010 quand un duo d’avocats opiniâtres prend le dossier en main. Virginie serait-elle une « disparue de l’A6 » ? La vérité sera-t-elle un jour connue ?

Le vendredi 7 février 1997, Virginie Bluzet, 21 ans, passe la soirée avec des amis dans la brasserie *Le Trente-trois*, à Beaune, en Côte-d’Or. Le week-end commence, tout le monde s’amuse. En fin de soirée, les amies de Virginie la voient monter dans un 4x4. Personne ne la reverra vivante. Très vite, les parents s’inquiètent et alertent la police qui lance des recherches. Le 17 mars, un pêcheur découvre un cadavre à Verdun-sur-le-Doubs, au lieu-dit le Petit-Chauvort, à 30 kilomètres de Beaune, le long de la rivière.

Le major Claude Jeanguenin de la section de recherches de Dijon fait les premières constatations : « Le corps est dénudé aux membres inférieurs, les mains sont menottées dans le dos, le visage bâillonné et recouvert d’une taie d’oreiller. On distingue des cheveux blonds… » Après quarante jours dans l’eau, le corps est identifié par les parents de Virginie Bluzet grâce à ses effets personnels.

L’enquête commence. Deux témoins se manifestent, deux femmes qui sont formelles : l’homme qui conduisait le véhicule dans lequel Virginie est montée n’est autre que son petit ami. La scène qu’elles décrivent est précise : selon elles, la jeune femme en colère a jeté son sac à l’intérieur du 4x4 avant qu’il ne démarre en trombe.

L’homme en question, un dealer notoire de Beaune, n’est clairement pas le gendre idéal. Le père de Virginie ne cautionnait d’ailleurs pas du tout la relation de sa fille avec ce garçon : « Tous les jours, je prévenais Virginie. Je lui disais “Ne sors pas avec ce type ! Un jour, il te tuera !” J’avais eu des échos que c’était une brute, ce type-là. »

Certains, dans la ville, pensent que Virginie voulait le quitter et qu’elle s’apprêtait à faire des révélations sur ses activités parallèles.

Interrogé, le jeune homme conteste être le conducteur du 4x4 vu par les témoins. Il était effectivement présent dans le quartier des bars ce soir-là, mais pas en compagnie de Virginie, puis il avait passé le reste de la soirée dans une boîte de nuit du Creusot avec deux amis. Aux yeux des gendarmes et de la famille de Virginie, l’homme est pourtant le suspect idéal. Les témoignages en sont la preuve. Le garçon est mis en examen et écroué…

Aucun élément matériel ne permet non plus de l’incriminer formellement. Après quarante jours dans l’eau, impossible de trouver des traces sur le corps ou sur les vêtements de Virginie, tout a été effacé. Comme ils sortaient ensemble, l’ADN de la jeune femme est partout dans la voiture. On ne peut rien prouver.

Au bout de huit mois, l’homme est libéré, et le juge d’instruction prononce finalement un non-lieu le 6 novembre 2002. Michel Bluzet et le major Jeanguenin étaient pourtant persuadés qu’ils tenaient l’auteur du crime. Le dossier est refermé. La justice semble se résigner à ne jamais résoudre cette affaire.

Le père de Virginie, veuf en 2004, et bien décidé à ce que l’assassin de sa fille soit retrouvé et condamné, se lance dans un véritable combat judiciaire. En 2010, il rejoint l’association Christelle fondée par la mère d’une autre jeune femme tuée dans la région : Christelle Blétry. Au total, onze familles de victimes – surnommées les « disparues de l’A6 » – se regroupent pour inciter la justice à ne pas refermer leurs dossiers.

Elles sont représentées par Me Didier Seban et Me Corinne Herrmann, les spécialistes des affaires non élucidées. Les deux avocats effectuent un vrai travail d’enquêteurs pour retrouver des éléments, des détails oubliés ou non

relevés, afin que les dossiers ne soient pas refermés et archivés par la justice.

« La méthode, c'est de placer l'ensemble des meurtres, représentés par des petites photos des victimes, sur une grande carte des disparitions et des meurtres dans un même triangle très localisé, qu'on a appelé le "triangle infernal". Toutes les victimes se ressemblent. Ce sont des jeunes filles ou des jeunes femmes, jamais des enfants. Toutes plutôt jolies. De telles similitudes nous alertent immédiatement », explique Corinne Hermann. En joignant ces dossiers en une seule et même affaire, les avocats savent qu'ils vont mettre l'institution judiciaire sous pression.

LES DISPARITIONS EN FRANCE

En France, tout individu majeur a le droit de disparaître volontairement.
La seule limite à ce droit est que ce choix ne doit pas servir à échapper à des obligations familiales, financières, judiciaires.
En 2013, le dispositif de recherche dans l'intérêt des familles, qui permettait de s'inquiéter de la disparition d'un proche mais était submergé de demandes portant notamment sur des fugues, a été abrogé. Depuis, il n'est possible de déclarer une disparition qu'après un délai de circonstance et que s'il existe des indices graves laissant penser que la personne est en danger. À noter qu'une enquête est immédiatement ouverte s'il s'agit d'un ou d'une mineure ou d'un majeur sous tutelle ou curatelle. Des dizaines de milliers de personnes « disparaissent » tous les ans et environ soixante-dix mille personnes entrent dans le fichier des personnes recherchées (FPR), dont dix-huit mille majeurs. Dix mille disparitions sont particulièrement préoccupantes du fait de l'absence de « mouvements » sur les comptes bancaires ou d'usage du téléphone portable.
En 2021, 43 870 disparitions concernaient des mineurs, dont 42 151 jeunes déclarés « en fugue », 545 signalés comme « enlevés » (avec violence) ou « détournés » (sans violence), le plus souvent par un parent lors d'un conflit familial.
Le recours aux services d'un enquêteur privé constitue souvent la dernière chance pour les familles. Mais il existe aussi des associations pour poursuivre les recherches et peser sur les institutions publiques afin qu'elles n'abandonnent pas. Une des plus importantes est l'Assistance et recherche de personnes disparues (ARPD).

Les dossiers sont finalement regroupés au tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône et confiés à deux magistrats : Édith Catala et Emmanuel Vion. Une nouvelle instruction est ouverte.

Michel Bluzet espère que les progrès en matière d'expertise génétique apporteront de nouveaux éléments. Ce sont de nouvelles analyses ADN qui avaient permis en 2014 d'identifier le meurtrier de Christelle Blétry, tuée de cent vingt-trois coups de couteau à Blanzy, un village de Saône-et-Loire. Des faits survenus fin 1996, soit à peine deux mois avant la disparition de Virginie Bluzet. Identifié par son ADN, collecté à la suite d'une agression sexuelle commise en 2004, Pascal Jardin, un ouvrier agricole de 57 ans, marié et père de deux enfants, avait avoué le meurtre de la jeune femme. Un aboutissement pour la mère de la victime, Marie-Rose Blétry.

Après la découverte du corps de Virginie Bluzet, certains scellés n'avaient pas été analysés : le bâillon taché de sang, la paire de menottes, une touffe de cheveux sur un peigne. Ces scellés sont soumis à de nouvelles investigations en 2016, sans résultat.

L'affaire Bluzet rebondit grâce à l'analyse de similitudes entre le meurtre de Virginie et d'autres commis dans la région.

LES FICHIERS SÉRIELS

Depuis l'affaire SK1 (Guy Georges) dans les années 1990, les fichiers de police et de gendarmerie, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques ou digitales, les autorisations de mettre en place des outils dits « sériels » depuis 2012, le développement de la police technique et scientifique a permis de dépasser les frontières bureaucratiques pour connecter des faits commis dans des ressorts judiciaires distincts.

De puissants logiciels ont également été acquis et développés – AnaCrim ou Salvac (Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes) – pour connecter les informations et signaler des « coïncidences » qui, grâce au travail humain de vérification, peuvent devenir des indices, des présomptions, des preuves.

Le logiciel AnaCrim est un outil complexe, très puissant. Il permet d'établir des liens et de recouper les informations dans le cadre d'une enquête criminelle. Ce programme permet de réaliser des schémas relationnels et des chronologies, même lorsque les protagonistes d'un dossier sont nombreux. Il regroupe et croise l'ensemble des données enregistrées informatiquement lors d'une audition ou d'un témoignage. Il est donc possible de savoir qui a rencontré qui à une heure donnée. L'outil a pour but d'ouvrir le champ des hypothèses pour ne passer à côté d'aucune piste.

Les similitudes entre les meurtres de Christelle et de Virginie intriguent la justice. Le 16 décembre 2020, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Dijon ordonne à un juge d'instruction de Chalon-sur-Saône de nouvelles investigations dans l'affaire Virginie Bluzet « concernant les emplois du temps de personnes déjà condamnées pour des faits similaires ». La décision vise à la fois Pascal Jardin, condamné à la réclusion à perpétuité en 2018 dans l'affaire Blétry, et Michel Fourniret, condamné en 2008 à la réclusion à perpétuité incompressible pour l'assassinat de sept jeunes filles.

Si Pascal Jardin fait figure de suspect potentiel, c'est pour de bonnes raisons. Les deux affaires se déroulent à cinq semaines d'intervalle. Les lieux des disparitions sont distants de 50 kilomètres. Christelle et Virginie avaient le même âge, toutes deux étaient de jolies filles. Elles ont disparu dans les mêmes circonstances, le même créneau horaire, après une soirée entre amis. Les deux jeunes filles sortaient dans les mêmes boîtes de nuit. Virginie travaillait dans un restaurant où Pascal Jardin livrait de la nourriture surgelée. Selon l'expert psychiatre Daniel Zagury, le profil de

Jardin comporte des traits « psychopathiques » proches de certains délinquants sexuels et de *serial killers*. Enfin, au procès Blétry, Jardin avait affirmé qu'il avait eu une relation sexuelle consentie avec Christelle, après qu'elle avait frappé à la vitre de sa voiture. Il avait aussi précisé que cela lui était arrivé une autre fois, avec une certaine Virginie...

En ce qui concerne Fourniret, les éléments sont les suivants : la majorité de ses victimes avaient le même âge que Virginie. Fourniret connaît la Bourgogne. Dans les années 1980, il avait vécu et tué dans l'Yonne, à Saint-Cyr-les-Colons, à 130 kilomètres de Beaune, ce qui n'était rien pour lui qui parcourait de grandes distances en voiture. Il utilisait son véhicule pour kidnapper ses victimes en usant de stratagèmes divers. Il avait jeté au moins l'une d'elles dans une rivière (Johanna Parrish, 20 ans). Le meurtre de Virginie se produit par ailleurs en pleine « zone blanche » de Fourniret : une période de sa vie, au milieu des années 1990, pour laquelle le tueur en série n'a avoué aucun meurtre. Or, il est quasi certain qu'il ne s'est jamais arrêté de tuer.

Si la piste Pascal Jardin semble tenir la route, celle de Fourniret paraît plus hasardeuse, à moins qu'un élément nouveau surgisse : comme un ADN ou sa présence avérée dans le secteur à ce moment-là. Et puis, Fourniret est mort en mai 2021. S'il se révélait coupable, l'action judiciaire s'éteindrait automatiquement.

Vingt-quatre ans après, l'enquête sur la mort de Virginie Bluzet se poursuit. Le père de la jeune femme espère maintenant que le dossier – le « combat de sa vie » comme il le dit – sera transmis au pôle « Cold cases » de Nanterre.

L’affaire Marine Boisseranc

Cette affaire est portée par un père hanté par la mort de sa fille en 2005. Éric Boisseranc adorait Marine, assassinée en plein après-midi dans la maison familiale du Beaujolais. Ses amis de lycée, un amoureux éconduit, un rôdeur… Qui a pu en vouloir à cette étudiante de bonne famille ? Cette enquête, de très longue haleine, va s’intéresser à un célèbre tueur en série.

Le mardi 11 octobre 2005, Éric Boisseranc rentre une heure plus tôt que d’habitude. Un réparateur doit venir chercher une moto chez lui, à Chazay-d’Azergues, dans le Beaujolais. Il est 17 heures quand il découvre dans le séjour, derrière le canapé, le corps de sa fille de 20 ans, Marine, baignant dans une mare de sang. Elle a été tuée à coups de couteau.

Marine Boisseranc vivait chez ses parents. Elle était l’aînée d’une famille aisée de trois enfants. Son père était visiteur médical ; sa mère, médecin généraliste. Elle était en BTS de comptabilité, dans un lycée de Villefranche-sur-Saône, et voulait devenir experte-comptable. C’était une belle jeune femme blonde, sociable mais décrite comme discrète. Il n’y avait aucune raison de s’en prendre à elle.
La maison où a été retrouvée Marine est en ordre. Rien n’a été volé à part le combiné du téléphone fixe et le téléphone portable de la victime. Il n’y a pas de traces de lutte. Marine semble avoir été surprise. Elle est morte de douze coups de couteau et d’un coup sur la tempe gauche. Il n’y a pas eu d’agression sexuelle. La scène de crime aurait cependant été « abîmée » par les gendarmes d’Anse, commune toute proche. Aucun ADN étranger ni aucune empreinte digitale n’ont été retrouvés. Seul indice fort : une empreinte de baskets Nike Air, pointure 43, dans la mare de sang.

Le jour de sa mort, Marine est allée au lycée le matin. Après avoir déjeuné avec ses camarades, elle est rentrée chez elle en voiture, à quatorze kilomètres, car son professeur était absent. À 14 h 30, les enquêteurs savent qu'elle travaillait dans sa chambre sur son ordinateur. Ils en ont trouvé la trace, et elle seule utilisait ce PC. À 16 h 11, elle a téléphoné à son amie Aurore chez qui elle devait passer la soirée pour une « pyjama party ». Marine lui a expliqué qu'elle avait « deux ou trois choses à finir » et qu'elle la rejoindrait ensuite en voiture.

À 16 h 36, un appel au garagiste d'Anse – chez lequel la famille Boisseranc fait régulièrement réparer et réviser ses voitures – est émis depuis le portable de Marine. Sans doute accidentellement, car il n'y a personne au bout du fil. Le garagiste entend du bruit, des cris, des questions. Une voix d'homme, plutôt dominante, semble donner des consignes à une autre personne, dont il ne perçoit pas la voix. Il n'entend pas Marine. À 16 h 43, Aurore rappelle Marine, mais celle-ci ne répond pas. Éric Boisseranc, le père de la victime, est arrivé chez lui à 17 heures. Marine était déjà morte. S'il était arrivé une demi-heure plus tôt, il aurait peut-être évité le meurtre. Cette idée le hante depuis seize ans…

Voilà les maigres éléments dont disposent les enquêteurs. Marine Boisseranc est donc morte entre 16 h 11, heure du dernier appel à son amie, et 16 h 43, moment où elle ne répond plus. Et ils ont un indice, une empreinte de basket pointure 43.

Les enquêteurs s'intéressent d'abord à l'entourage de la jeune fille : sa famille, ses amis, ses connaissances de lycée. En vain. Ils finissent par pencher pour la thèse du rôdeur, mais il se passe une année avant qu'une piste solide se dessine.

Ils s'intéressent alors à un centre de réinsertion, L'Abri, installé sur la commune de Chazay-d'Azergues, à 200 mètres de la maison des Boisseranc. Lors d'une perquisition dans la chambre d'un certain Emmanuel M., ils trouvent des éléments plutôt intéressants : un jean taché de sang, des vêtements de femme et une mallette de visiteur médical Sanofi, qui aurait pu appartenir à Éric Boisseranc.

L'homme, un repris de justice avec des problèmes d'alcool, tient un discours étrange expliquant qu'il aime les couteaux et les grandes

blondes… Pour ne rien arranger, il disparaît quelques jours après son audition. Les enquêteurs le retrouvent dans un centre d'hébergement à Lyon, l'arrêtent et le placent en garde à vue. La presse relate les faits. Mais c'est la déception, les Boisseranc ne reconnaissent pas les habits de Marine et le sang sur le jean n'est pas celui de la jeune femme mais celui du suspect… L'enquête repart à zéro…

Les gendarmes vont alors s'intéresser à un autre proche de la victime. II faut dire qu'un détail a son importance : Marine a ouvert la baie vitrée du séjour pour faire entrer son meurtrier. Ils en déduisent qu'il s'agissait de quelqu'un en qui elle avait confiance. Autre élément : Marine a été tuée de douze coups de couteau dans la région du cœur. Selon certaines techniques de criminologie, cela pourrait évoquer ce qu'on appelait alors un « crime passionnel ».

LES PROFILS DES CRIMINELS ET LEURS SIGNATURES

La manière de tuer, par exemple la façon de porter des coups de couteau, peut indiquer un profil de tueur.
On considère que le *modus operandi* (mode opératoire) a souvent valeur de signature : type d'arme, usage ou non d'un silencieux pour les armes à feu, cibles des coups (tête, devant, derrière, organes sexuels…), angle et force de pénétration, nombre de coups (on se rappelle la composition d'Agatha Christie pour *Le Crime de l'Orient-Express*), mise en scène du corps, etc.
En ce qui concerne la mort de Marine, les coups de couteau portés au niveau de la poitrine font penser aux enquêteurs que le tueur était personnellement en relation avec la victime.

En tout cas, Éric Boisseranc croit dur comme fer à la piste du proche. Avec son avocat Me Portejoie, il fouille le dossier et se rend compte que les témoignages de deux adolescents, le jour du meurtre, n'auraient pas été assez exploités.

Ils auraient vu un jeune homme, en jogging blanc, fuir sur le chemin près de la maison en cachant son visage. Les regards se tournent vers l'ex-petit ami de Marine, Ludovic P. Le jeune homme est décrit comme renfermé et

Marine l’aurait quitté peu avant sa mort, notamment parce qu’il fumerait du cannabis.

Mais le jeune homme a depuis la mort de son ex-petite amie quitté la France. Il est parti pour un tour du monde, et s’est finalement installé sur une île de Malaisie, où il est devenu moniteur de plongée.

En 2011, six ans après la mort de Marine, alors qu’il rentre en France pour Noël, Ludovic est cueilli à sa descente d’avion à Roissy. C’est le frère de Marine qui, grâce à Facebook, a eu connaissance de son retour et l’a signalé aux enquêteurs… Ludovic P., placé en garde à vue, puis mis en examen pour homicide, part en détention. Les enquêteurs ont cependant peu d’éléments, et le jeune homme n’avoue pas. Il est remis en liberté en 2012, sa mise en examen est annulée, et Ludovic passe sous le statut de témoin assisté en 2014.

Les années passent. L’enquête est reprise par les policiers de l’Office central pour la répression des violences aux personnes (ORCVP). La famille de la jeune fille ne lâche rien. Ainsi, chaque année, Éric Boisseranc se démène pour obtenir un article sur le meurtre de sa fille dans *Le Progrès*. Son opiniâtreté finit par payer. Fin 2020, le papier crée un déclic chez une ex-enseignante d’un collège tout proche de Chazay-d’Azergues. Le jour du crime, elle aurait aperçu un homme fuyant et montant dans une voiture. Selon elle, il s’agirait de Stéphane Moitoiret, le tueur condamné à trente ans de réclusion pour le meurtre du petit Valentin Crémault en 2008. Deux autres témoignages viennent corroborer celui de l’ex-professeure. Stéphane Moitoiret était en effet dans la région au moment du meurtre de Marine. Des rapprochements peuvent d’ailleurs être faits entre le mode opératoire de ce tueur schizophrène et celui du meurtrier de Marine. Se disant en « mission divine », il avait tué le petit Valentin de quarante-quatre coups de couteau.

LES PROFILS PSYCHIATRIQUES

Avec Stéphane Moitoiret, les psychiatres pensent avoir affaire à un tueur au profil dit « pathologique », c'est-à-dire atteint d'un trouble psychiatrique évolutif apparu durant l'enfance.
L'affaire Valentin a largement remis en question l'efficacité de l'expertise psychiatrique à identifier « la personnalité criminelle » d'un tueur. D'autant que le meurtrier présumé de Valentin n'avait pas agi seul mais en couple, avec sa compagne Noëlla Hégo.
Il existe diverses maladies mentales répertoriées et souvent citées en expertise médicale. La névrose est l'une d'elles. D'après la définition qu'en donne le neuropsychiatre Michel Basquin, la névrose est « une affection perturbant le confort existentiel du sujet, retentissant sur sa vie sociale, mais sans rompre le contact avec la réalité d'un monde normalement perçu ». Les personnes névrotiques – au contraire des psychotiques qui se créent leur propre réalité – ont donc pleinement conscience du trouble qui les atteint.
La névrose est complexe et peut se décliner en différents types :

- la névrose d'angoisse (ou trouble anxieux généralisé) se caractérise par des troubles du sommeil, du rythme cardiaque (tachycardie), des attaques de panique, occasionnels ou permanents ;
- la névrose hystérique (ou trouble dissociatif), elle, se manifeste par des troubles somatiques qui ont des répercussions sur tout le corps sans qu'aucune cause organique soit reconnue. Elle peut conduire à l'homicide ;
- la névrose phobique prend la forme d'angoisses irrationnelles portées sur des situations (claustrophobie, par exemple), des lieux, des objets, des animaux (arachnophobie notamment), des personnes, etc.
- Enfin, dans la névrose obsessionnelle, la personne développe des idées fixes qui peuvent, au-delà de la simple gêne, devenir invalidantes au quotidien. Cette pathologie peut conduire à des comportements de type pyromaniaque, d'exhibition ou de kleptomanie, à la réalisation d'escroqueries. Les personnes qui souffrent de ce type de névrose restent en contact avec la réalité et ressentiront, après le passage à l'acte criminel, un fort sentiment de culpabilité, reconnaîtront souvent leur crime et chercheront à l'expier.

Les impulsions homicides restent, dans ces cas, exceptionnelles, ce qui n'est pas le cas chez les personnes souffrant de troubles psychotiques.
Dans le trouble psychotique, le sujet est hors de la réalité.

La maladie peut connaître deux formes : une forme dite « aiguë » quand elle apparaît subitement et une forme dite « chronique » quand elle dure plus de six mois. La schizophrénie est la plus connue des psychoses chroniques. Maladie psychiatrique complexe, elle touche en général le jeune adulte – entre 15 et 45 ans pour les premiers symptômes, plus précocement chez les hommes (vers l'âge de 20 ans) que chez les femmes (30 ans) – et fluctue dans le temps. En France, on distingue deux types des schizophrénies : la schizophrénie simple et la schizophrénie paranoïaque. La personne schizophrène souffre notamment de désorganisation profonde, c'est-à-dire qu'elle est incapable d'organiser ses pensées, ses actions. Le sujet peut alors tenir des propos vagues et incohérents, s'interrompre brusquement dans son discours (on parle de « barrage ») ou ralentir progressivement son flot de paroles (on parle ici de « fading »). Il peut sauter d'un sujet à l'autre, donner l'impression d'un « arrêt sur image », marquer des blancs. Ses paroles peuvent perdre en tonalité, en rythme, etc. Ce sont les symptômes les plus visibles de la maladie.

La personne schizophrène peut aussi développer des idées délirantes, comme un sentiment de persécution, être persuadée que sa pensée est commandée par quelqu'un d'autre (automatisme mental), ou présenter un syndrome dissociatif. Le sujet schizophrène montre un comportement d'imperméabilité. Il apparaît détaché, indifférent à ce qui l'entoure, ambivalent dans le domaine intellectuel, affectif et comportemental.

Le délire paranoïaque (« esprit, raison posée à côté ») est, lui, un état chronique qui ne peut être contredit, mais peut connaître des périodes de rémission. La maladie apparaît vers l'âge de 35-55 ans. Son premier diagnostic est difficile à établir, car les sujets gardent souvent une apparente normalité.

Stéphan Moitoiret a-t-il tué Marine Boisseranc ? C'est aujourd'hui la piste la plus sérieuse suivie par les enquêteurs. Ils continuent de collecter des éléments quant à son éventuelle implication dans ce meurtre. Même si pour le moment, aucune preuve n'a été trouvée.

L’affaire Évelyne Boucher

Cette affaire commence en 1987 avec la disparition d’une adolescente, dans les environs d’Avignon. Il faudra plus de vingt ans pour que la justice parvienne enfin à résoudre l’énigme de la mort d’Évelyne Boucher. Vingt ans et l’extraordinaire ténacité d’un juge d’instruction. Bien avant les autres, ce magistrat avait perçu les possibilités qu’offrait la science en matière d’investigation criminelle. Son enquête hors norme le mènera même jusqu’à Venise, sur les traces du tueur en série italien : Roberto Succo.

Mercredi 9 décembre 1987, lieu-dit le Plan de la Dame, sur la commune des Angles à 7 kilomètres d’Avignon. Il est 7 h 45, deux chasseurs arpentent la garrigue en contrebas d’une voie rapide, la route nationale 100. Il fait à peine jour en ce matin d’hiver. Le mistral glacial cingle le visage des deux compères lorsque, soudain, à quelques mètres d’eux, au sol, au milieu d’une clairière, ils aperçoivent une forme. Peut-être s’agit-il d’un gibier mort ou blessé, percuté par une voiture, en train d’agoniser. Après tout, la nationale est à seulement 150 mètres de là. Ils décident d’aller vérifier pour en avoir le cœur net. Mais en se rapprochant, ils découvrent une jeune fille, à moitié nue, allongée sur le ventre. Morte. Ils préviennent immédiatement les secours.

Ce sont les enquêteurs de la police judiciaire (P.J.) d’Avignon qui se déplacent, accompagnés de la police de l’identité judiciaire et d’un médecin légiste. À l’époque, en 1987, la police scientifique telle qu’on la connaît n’existe pas. Les enquêteurs sont là pour figer la scène de crime, réaliser

des planches photographiques et relever des empreintes digitales et des indices pouvant servir à l'enquête. C'est la police d'antan.

La presse locale les rejoint un peu plus tard, cantonnée et barricadée derrière un périmètre de sécurité. Jean-Marc Aubert a trente ans à l'époque. Il est fait-diversier pour *Le Provençal*, qui deviendra *La Provence*.

Il tient l'information d'une source policière. Il se rend sur place accompagné d'un photographe. Le Plan de la Dame est un endroit sauvage et isolé. C'est le royaume de la garrigue. Et le lieu des rendez-vous clandestins. Les prostituées y amènent leurs clients ; les époux volages, leurs amants et leurs maîtresses.

Le corps de la victime repose face contre terre. Le dos est parfaitement propre tandis que de la boue et des fragments de végétaux sont collés sur son ventre. Elle est à moitié nue, seulement vêtue d'une minijupe et chaussée de mocassins. Elle porte des bijoux, mais il lui manque une boucle à l'oreille gauche. Les enquêteurs retrouvent, à côté d'elle, le reste de ses vêtements en parfait état, hormis un blouson taché de sang. Et c'est à peu près tout. Tuée d'une balle dans la nuque, mais aucune trace de l'arme du crime. Il y a aussi un sac de cours contenant les papiers de la victime. C'est ainsi que la police pourra l'identifier. Elle s'appelle Évelyne Boucher. Elle a 16 ans et habite à quelques kilomètres de là, à Villeneuve-lès-Avignon. Sa mère, inquiète de ne pas la voir rentrer du lycée, avait signalé sa disparition la veille à 23 heures.

Le médecin légiste constate une importante contusion du cuir chevelu et un petit orifice entouré d'un épanchement de sang. On lui a certainement tiré dessus à bout portant alors qu'elle gisait au sol. Évelyne présente des marques de violences physiques. Ses lèvres et sa pommette gauche sont tuméfiées.

Elle porte également des traces de strangulation. Le médecin légiste effectue divers prélèvements vaginaux et anaux, envoyés ensuite à un laboratoire pour être analysés.

Tandis que les enquêteurs passent au crible la scène de crime, un homme fait irruption sur les lieux. Il est très agité. Les policiers tentent de le calmer, mais l'individu se débat et se rapproche dangereusement du périmètre de sécurité. Il veut absolument voir le corps de la victime. Les policiers essayent de l'en empêcher. En vain. Il est alors interpellé et emmené au commissariat pour être interrogé. Il s'appelle Jean-Pierre Azan. Il est le beau-père d'Évelyne.

L'homme est confus. Et bouleversé. Pour les enquêteurs, le fait qu'il débarque si vite sur la scène de crime n'est pas anodin. Et cet événement le rend immédiatement suspect. L'audition est musclée. L'homme est entendu sur les heures qui ont précédé la mort d'Évelyne. Il explique aux policiers avoir signalé la disparition de sa belle-fille au commissariat de police de Villeneuve-lès-Avignon le mardi soir. Les autorités lui avaient rétorqué qu'Évelyne avait dû fuguer, qu'elle allait revenir, qu'il n'y avait pas de quoi s'inquiéter.

Pour Jean-Pierre Azan et la mère de la jeune fille, la thèse de la fugue ne tenait pas. Ce n'était pas le genre d'Évelyne. Jamais elle n'aurait découché. Le couple avait alors passé la nuit à sillonner les rues de la ville, à la recherche de l'adolescente. Le lendemain matin, toujours sans nouvelles, le beau-père était retourné au commissariat. Il avait surpris des policiers observant une carte géographique et parlant du Plan de la Dame. Il avait compris immédiatement que quelque chose de grave était en train de se jouer, et que cela avait un lien avec Évelyne. Il avait pris sa voiture et s'était rendu sur place.

Au bout de quelques heures d'audition éprouvante, pendant laquelle il a dû prouver son innocence tout en faisant face à un immense chagrin, Jean-Pierre Auzan est mis hors de cause.

Pendant ce temps, le corps est envoyé à l'institut médico-légal de Montpellier pour y être autopsié. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un crime sexuel. En attendant d'en savoir plus sur les causes et les circonstances de la mort de la jeune fille, une enquête est ouverte par le parquet de Nîmes. Un jeune magistrat instructeur de 33 ans prend l'affaire en main. Il s'appelle Christian Lernould.

Christian Lernould a la réputation d'être pugnace et déterminé. Il a une foi immense en la science et ses avancées, notamment dans la biologie moléculaire. Il fait figure de doux rêveur, car, à l'époque, les techniques sont encore balbutiantes, voire décriées. Peu utilisées en France, elles sont l'objet de nombreuses critiques fondées sur l'erreur de diagnostic. Les enquêteurs étaient suspicieux et les magistrats aussi.

Le juge Lernould, lui, dépasse ces a priori. Il est persuadé que les empreintes génétiques représentent un vaste champ à défricher. Et dans le dossier Boucher, il espère que la science pourra l'aider.

Lernould va consacrer toute son énergie et tout son temps à cette enquête. D'abord, à cause de la nature criminelle du dossier : une jeune fille a été tuée et violée. Ensuite, parce qu'une relation particulière se noue avec la mère d'Évelyne. Profondément touché par le chagrin de cette femme, par sa détresse et par sa quête de vérité, le juge lui promet de ne pas l'abandonner et de retrouver l'assassin de sa fille coûte que coûte.

La peur et la suspicion gagnent peu à peu la population locale. À Villeneuve-lès-Avignon, les crimes de sang sont très rares. La commune, en banlieue chic d'Avignon, est une ville bourgeoise et très calme. Jean-Marc Aubert, journaliste au *Provençal*, n'a pas l'habitude de traiter ce genre d'affaires. Il y a parfois des drames conjugaux, mais ses papiers portent plutôt sur des vols à l'arraché. Des meurtres, quasiment jamais.

Géraldine Martinasso, une ancienne camarade de classe d'Évelyne, se souvient parfaitement de ce mercredi après-midi où elle a appris la terrible nouvelle. Dans la matinée, elle avait entendu un bulletin d'information sur la découverte du corps d'une jeune fille. Mais elle n'avait absolument pas fait le lien avec sa camarade de classe. Le crime était trop affreux. Et Évelyne n'était pas une fille à problèmes. Sur le chemin du lycée, elle s'était étonnée de ne pas la voir à l'arrêt de bus comme à l'accoutumée. L'après-midi, elle avait entendu ses parents discuter dans le jardin. Elle était sortie de sa chambre. Ils étaient avec des policiers. Ce sont eux qui lui avaient annoncé la nouvelle. Les mots s'étaient entrechoqués dans sa tête : « Évelyne. Chasseurs. Corps. Meurtre. » Géraldine avait été sidérée.

Les jours qui avaient suivi avaient été très durs. Il fallait continuer à vivre, aller en cours la peur au ventre. S'habituer à ce climat de terreur qui

gangrénait peu à peu tous les habitants du quartier, et les jeunes filles en particulier. Le sujet était sur toutes les lèvres. Et si le meurtrier d'Évelyne rôdait toujours dans les parages, à la recherche de nouvelles victimes ? Et s'il s'apprêtait à récidiver ? Géraldine, alors âgée de 16 ans, se souvient avoir reçu des consignes très strictes de ses parents. Ne pas traîner dans les rues après les cours. Interdiction de sortir le soir et le week-end. Ordre de ne parler à personne. Signaler tout comportement louche. La fin d'une période d'insouciance.
Pour la mère et le beau-père d'Évelyne, c'est la stupeur et l'incompréhension la plus totale. Les questions se bousculent. Comment est-elle décédée ? Qui a bien pu s'en prendre à elle ? Et pourquoi ? La maison est alors perquisitionnée afin de collecter un maximum d'indices pouvant orienter les enquêteurs. Ils retrouvent un agenda avec des prénoms surlignés. Ceux d'amis à qui Évelyne souhaitait leurs fêtes. Il est mis sous scellés. À part cela, rien dans la maison et dans la chambre de l'adolescente ne leur semble suspect.

Les enquêteurs de la P.J. d'Avignon sont chargés de recueillir le plus d'informations possible sur la victime. La famille et les amis d'Évelyne sont auditionnés les uns après les autres. Ils sont unanimes. Évelyne Boucher était une jeune fille sans histoires, belle, souriante, populaire et bonne élève. Depuis l'âge de 6 ans, elle pratiquait la gymnastique à un niveau élevé et avait participé en 1985 aux championnats de France scolaires. Blessée à la cheville, elle avait mis de côté la compétition de haut niveau et donnait des cours tous les mardis soir aux élèves de son ancien collège. Fille de parents divorcés, elle vivait avec sa mère, son beau-père, sa sœur, sa demi-sœur et ses demi-frères. La famille habite dans le quartier résidentiel des Chênes verts. Sa mère est gérante d'une société de transport, son beau-père est président des prud'hommes. Une famille heureuse et sans histoires. Côté cœur, Évelyne est en couple depuis un mois avec un certain Salvator, âgé de 19 ans. Bref, une jeune fille de son époque, à qui l'avenir souriait.

Les enquêteurs de la P.J. d'Avignon commencent par retracer, heure par heure, l'emploi du temps de l'adolescente le 8 décembre 1987, veille de sa mort. Ce mardi-là, elle sèche les cours. De 8 heures à midi, elle passe la matinée au *Carnot*, un café-restaurant situé à quelques mètres de son lycée.

Elle déjeune ensuite à la cantine et y revient vers 14 heures. À 16 heures, elle accompagne le serveur faire une course. Ils boivent un café dans un autre bar. À 17 heures, elle se rend chez son petit ami Salvator. Elle y reste une heure environ. Puis il la conduit sur son cyclomoteur jusqu'à l'arrêt du bus qui doit la ramener chez elle.

À 18 h 22, elle monte dans le bus. Le chauffeur se souvient parfaitement d'elle. Évelyne lui avait paru en pleine forme et souriante. Évelyne y retrouve une copine. Les deux jeunes filles descendent à l'arrêt Cévennes, situé à 780 mètres du domicile d'Évelyne. Le chauffeur lui demande si elle n'a pas peur de rentrer seule, la nuit. Elle lui rétorque qu'elle a l'habitude et qu'elle saura se défendre en cas de problème.

Les deux amies font un bout de chemin ensemble, puis se séparent vers 18 h 40. Évelyne continue seule. Il lui reste environ cinq cents mètres à parcourir jusqu'à chez elle. C'est là qu'elle se volatilise et que les enquêteurs perdent sa trace. Définitivement.

Et si Évelyne Boucher connaissait son meurtrier ? Et si ce dernier se trouvait parmi ses proches ? Les enquêteurs vont alors dresser la liste des personnes ayant été en contact avec Évelyne le mardi 8 décembre, le jour de sa disparition. Parmi eux, il y a Salvator, son petit ami, qui l'a ramenée à l'arrêt de bus sur son cyclomoteur. La mère d'Évelyne n'aime pas ce garçon. Elle le dit aux enquêteurs lors de son audition. Il avait une mauvaise influence sur sa fille. Il fumait du cannabis. Salvator est entendu. Un interrogatoire musclé. Le jeune homme a du mal à convaincre les enquêteurs qui le cuisinent un moment avant de le relâcher. Le garçon n'est pas clair, mais il ne ment pas.

Un autre individu est dans le viseur de la police. Donato, le barman du *Carnot*. Celui avec qui Évelyne a passé la majeure partie de sa journée du mardi 8 décembre. Il tient ce café-restaurant avec ses deux frères en plein centre-ville d'Avignon. C'est un peu le Q.G. des lycéens du coin. Évelyne a l'habitude d'y venir avec ses copines. Parfois seule.

Donato a bien remarqué que la jeune fille avait le béguin pour lui. Elle peut passer des heures assise en terrasse à lui faire les yeux doux. On lui a même raconté qu'elle avait gravé au couteau ses initiales sur une table du lycée. D'ailleurs, ce jour-là, elle lui a déclaré sa flamme. Sauf qu'Évelyne est

mineure. Donato, majeur. Il ne veut pas de problèmes et refuse les avances de la lycéenne. Ce mardi, il la quitte en bons termes, peu avant 17 heures et qu'elle rejoigne Salvator, son petit ami. De son côté, Donato se rend à son cours quotidien de karaté qui débute à 18 h 30. Les enquêteurs vérifient. Le garçon a signé un registre de présence. Le reste de la soirée, il la passe en compagnie d'une amie qui confirme.

L'enquête permet d'écarter certaines pistes, de « refermer des portes » comme disent les policiers : le milieu familial et les copains d'Évelyne sont mis hors de cause. Tout du moins provisoirement… car un témoignage oriente l'enquête sur une autre piste : celle d'un prédateur.

Quelques heures après la découverte du corps d'Évelyne, les enquêteurs voient arriver au commissariat de la P.J. d'Avignon une jeune fille qui a des révélations à leur faire. C'est Géraldine, la camarade de classe et de bus d'Évelyne. Elle a envie d'aider. Ce qu'elle ne sait pas, c'est que son témoignage sera déterminant pour la suite de l'enquête.

La veille de la découverte du corps, Géraldine était chez ses parents, devant la fenêtre de la cuisine, en train de préparer à manger. Il faisait nuit. La rue était bien éclairée par un lampadaire. Elle a vu Évelyne descendre du bus. Puis elle l'a revue passer quinze minutes plus tard, assise à l'arrière d'une petite voiture qui roulait lentement. Elle discutait avec le chauffeur qu'elle semblait bien connaître. En tout cas, Évelyne n'avait pas l'air d'être en danger. Non. Sinon Géraldine aurait immédiatement alerté ses parents. Ce qui étonne en revanche la lycéenne, c'est qu'on était mardi soir, en début de semaine. Le lendemain, il y avait cours. Bizarre. Ce n'était pas le genre d'Évelyne de traîner le soir. Qui plus est, avec un homme bien plus vieux qu'elle. La scène n'a duré que quelques secondes. Pourtant Géraldine est formelle devant les enquêteurs. C'était bien Évelyne. Géraldine est donc la personne dernière à l'avoir vue vivante.

La jeune fille donne alors une description du chauffeur : caucasien, jeune, mince, cheveux courts. Quant à la voiture, l'adolescente évoque un petit modèle, de couleur claire, de type Renault 5. Et si cet homme était le meurtrier d'Évelyne ?
Trois jours après la mort d'Évelyne Boucher, un nouvel indice vient relancer l'enquête. Un voisin retrouve une boucle d'oreille sur le trottoir, à

seulement trois cents mètres de la maison de l'adolescente. Immédiatement, il prévient la famille dont la mère qui reconnaît le bijou. Oui, il s'agit bien de la boucle d'oreille manquante d'Évelyne. Le bijou se trouvait devant les premières habitations du lotissement. C'est peut-être là qu'elle a rencontré son agresseur. C'est peut-être là qu'elle est montée dans sa voiture. Et si son assassin vivait lui aussi dans le quartier ? Une hypothèse qui tient la route, car pour accéder à la maison d'Évelyne et en repartir il faut bien connaître le quartier. En effet, le lotissement des Chênes verts est un véritable labyrinthe de rues et de culs-de-sac.

Les investigations vont alors s'étendre à l'ensemble des habitants du lotissement. L'un d'eux fait tout de suite figure de suspect n° 1. C'est un voisin d'Évelyne. Il s'appelle Michel. Il est routier, connu pour des violences. L'homme est interpellé et entendu sur son emploi du temps. Il jure que le jour des faits il était à l'autre bout de la France. Or, le disque qui recense ses heures de conduite ne corrobore pas ses dires. L'homme est placé en garde à vue.

L'autopsie va permettre de mieux comprendre les causes de la mort de la lycéenne. Dans son rapport d'expertise, le médecin légiste confirme la violence dont elle a été victime. Il relève une série de marques traumatiques avec des signes de contusions au visage, au niveau de l'œil gauche et de la lèvre supérieure, mais aussi des griffures à la joue gauche, au cou et au sein gauche.

Le médecin légiste conclut à une strangulation manuelle. Il constate également une plaie dans la région pariétale droite, c'est-à-dire derrière l'oreille droite, provoquée par une balle de plomb de calibre .22 Long Rifle retrouvée dans le crâne. Selon lui, le coup de feu aurait été tiré à bout portant alors que la victime était déjà à terre.

L'examen génital met en évidence la présence d'une ecchymose qui confirme des violences sexuelles récentes. Pour le légiste, le meurtre serait concomitant au viol. L'analyse sanguine révèle par ailleurs que la victime présentait un taux d'alcool de 0,21 gramme par litre de sang, soit l'équivalent d'un verre d'alcool. Concernant la datation de la mort, elle est estimée au mardi 8 décembre entre 19 et 22 heures.

Mais l'élément le plus important de cette autopsie ce sont les résultats des prélèvements réalisés sur le corps de la victime. Le meurtrier a laissé des traces : des spermatozoïdes recueillis en quantité suffisante pour être exploités.

Les échantillons sont envoyés au laboratoire du professeur Doutremepuich, le 18 décembre 1987, soit dix jours après la mort d'Évelyne. En 1987, nous en sommes aux balbutiements de l'ADN. Les scientifiques ne savent pas encore extraire un profil génétique. En revanche, les avancées en la matière permettent de déterminer un groupe sanguin à partir du sperme. En effet, environ 80 % des hommes sécrètent dans leur sperme, leur sueur ou leur salive un marqueur, un antigène qui est la signature de leur groupe sanguin.

Un mois plus tard, le 18 janvier 1988, le professeur Doutremepuich rend son rapport d'expertise. Des comparaisons sont réalisées avec les prélèvements de sang et de salive opérés chez Michel, le routier. Elles s'avèrent négatives.

Si le groupe sanguin identifié grâce au sperme du violeur permet d'exclure les suspects dont le groupe sanguin est différent de celui-ci, il ne permet pas d'identifier un coupable. Pour avancer dans leur enquête, les policiers doivent rechercher d'autres éléments matériels. Ils vont alors travailler sur un autre indice : l'arme du crime. Les expertises balistiques révèlent que les munitions de type .22 Long Rifle peuvent provenir d'un nombre très important d'armes : des revolvers, des pistolets, des carabines. À l'époque, ces armes sont en vente libre. Pas besoin d'autorisation ou de déclaration. Les enquêteurs vont alors frapper à chaque porte de Villeneuve-lès-Avignon à la recherche de propriétaires de ce type d'armes. Mais sans résultat.

Les années passent et le mystère reste entier. Six ans après le meurtre d'Évelyne Boucher, l'enquête est au point mort. Pas question pour autant d'abandonner. Le juge Lernould a promis à la maman d'Évelyne d'aller jusqu'au bout du combat. Alors, il ne lâche rien. Il organise des réunions officieuses entre l'avocat, la famille et les enquêteurs. Me Gardien, l'avocat des parties civiles, reconnaît la chance qu'il a eue d'avoir un juge à l'écoute, humain, doté de cette volonté tenace de chercher et d'y arriver. L'avocat, en concertation avec la famille, fait régulièrement des demandes d'actes auxquelles le magistrat instructeur répond toujours favorablement

afin que le dossier ne soit pas refermé. Et éviter à tout prix le pire pour la famille : un non-lieu.

La maman de la victime et son mari sont persuadés que quelqu'un sait. Ils se rendent sur les plateaux de télévision afin de sensibiliser l'opinion publique. L'émission phare de TF1 dans les années 1990, *Témoin numéro 1*, évoquera à deux reprises le mystère de la mort d'Évelyne Boucher. Mais là encore, les efforts seront vains.

L'APPEL À TÉMOINS

L'appel à témoins constitue souvent la dernière tentative des proches pour retrouver des indices d'un crime ancien.
On utilise alors les émissions spécialisées :
Police 5, *Crimewatch*, *Aktenzeichen XY… ungelöst* ou *Témoin numéro 1*
On assiste à la reconstitution du crime, on entend les proches des victimes, parfois les enquêteurs.
Dans l'urgence, les appels à témoins sont diffusés dans les journaux télévisés, à l'initiative des services de police ou de justice, souvent avec les familles.
On a même développé le dispositif Alerte-Enlèvement, sous contrôle du ministère de la Justice, qui peut faire appel à un large public dans le cas des disparitions d'enfants.
Tous ces dispositifs qui font appel à des témoignages produisent un flot ininterrompu de messages et d'informations, réelles ou farfelues. Plusieurs dizaines de signalements qu'il faut répertorier, traiter, analyser.
Il ne faut jamais négliger un détail oublié ou mal interprété, une piste ignorée ou sous-estimée. Car s'il n'y avait qu'une seule chance de résoudre une affaire, une révélation imprévue peut tout changer…

Comme l'avait pressenti le juge Lernould, l'appel à témoins ne donne rien. C'est la science qui donnera une nouvelle impulsion à l'enquête.

En janvier 1993, c'est-à-dire six ans après la mort d'Évelyne, les progrès en matière d'ADN relancent l'enquête. Le sperme recueilli en 1987 permet désormais de dresser le profil génétique du violeur et meurtrier. Un élément bien plus précis que le groupe sanguin. Des comparaisons génétiques sont menées auprès de la famille, des amis, des voisins, des professeurs, des

hommes qui fréquentaient le gymnase où elle donnait des cours. Au total, près de soixante-dix personnes sont testées. Mais une fois encore les espoirs sont déçus. Aucune correspondance n'est établie.

Et si Évelyne Boucher avait été la proie d'un tueur en série ? Toutes les affaires de viols et d'homicides commis avec un calibre .22 Long Rifle sont alors recensées. L'une d'elles retient particulièrement l'attention du juge Lernould.

Le 24 octobre 1987, à Annecy, en Haute-Savoie, deux mois avant la mort d'Évelyne Boucher, une jeune femme a été retenue en otage, puis battue, violée et tuée. Un homme a été interpellé. Il s'appelle Roberto Succo, surnommé « le Tueur fou », car il tuait sans mobile apparent. Ce *serial killer* italien avait sévi de 1981 à 1987, pendant près de sept ans, entre la France et la Suisse, avant d'être arrêté en Italie le 28 février 1988. En tout, sept crimes lui sont imputés.

Le parcours criminel de cet homme a de quoi faire froid dans le dos. En 1981, à seulement 19 ans, il tue ses parents. Deux jours plus tard, il est interpellé et avoue le crime. Les psychiatres qui l'examinent constatent que Roberto Succo souffre de troubles mentaux importants, et notamment d'une forme particulièrement grave de schizophrénie. Il est déclaré irresponsable et condamné à dix ans d'internement en hôpital psychiatrique. Mais le 15 mai 1986, Roberto s'enfuit de l'hôpital. Il achète un billet de train pour la France. Commence alors sa cavale sanglante dans les Alpes et le sud de la France, qui lui vaudra son surnom de « Tueur fou ».

En retraçant le parcours criminel de Roberto Succo, le juge Lernould s'aperçoit que l'homme a séjourné à Aix-en-Provence, à 93 kilomètres de Villeneuve-lès-Avignon, le 7 décembre 1987, c'est-à-dire la veille de la mort d'Évelyne. Entre le 9 et le 11 décembre 1987, sa présence dans le Vaucluse est aussi établie. Et si Roberto Succo était l'auteur du crime d'Évelyne Boucher ? La piste est jugée suffisamment sérieuse par le juge Lernould, d'autant que l'homme utilise lui aussi une arme de calibre .22 Long Rifle.

En revanche, le suspect est mort… Il s'est suicidé en prison le 23 mai 1988.

Qu’à cela ne tienne, le juge demande aux autorités italiennes l’exhumation du corps pour les besoins de l’enquête. Il veut comparer son ADN. Il se rend lui-même sur place, accompagné du professeur Doutremepuich, garant du respect du protocole. Les deux hommes s’envolent pour Mestre, près de Venise. À leur retour, ils rapportent dans leurs bagages le fémur du célèbre tueur en série. Mais les ADN ne correspondent pas. C’est un nouveau coup dur pour le juge Lernould. Une porte se referme.

En 1998, un nouvel outil est mis à la disposition des enquêteurs : le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Il regroupe les profils génétiques des individus condamnés pour des crimes graves contre les personnes. Il centralise aussi les empreintes génétiques de personnes non identifiées, comme les traces biologiques retrouvées sur les scènes de crime. L’ADN extrait du sperme de l’assassin d’Évelyne Boucher a bien été entendu versé au FNAEG. Mais les enquêteurs ne trouvent aucune correspondance…

En 2002, cela fait déjà quinze ans que le juge Lernould s’acharne à découvrir la vérité sur la mort d’Évelyne Boucher. Et voilà que, soudain, il est dessaisi du dossier.

LA MOBILITÉ JUDICIAIRE

L’inamovibilité a longtemps été considérée comme une garantie d’indépendance. Mais, depuis une vingtaine d’années, le Conseil supérieur de la magistrature soutient le principe d’une mobilité obligatoire : « La mobilité géographique et la mobilité fonctionnelle doivent être considérées comme une source d’enrichissement pour le magistrat. Elles présentent aussi une garantie contre les risques de pratiques routinières ou de trop grande implication locale. »

Si l’acharnement d’un magistrat sur un dossier long et complexe est souvent un signe de détermination pour la découverte de la vérité, un autre regard peut aussi être utile quand le sentiment général est l’enlisement.

Le ministère de la Justice, particulièrement en France du fait du statut très particulier du juge d’instruction, a hésité entre la collégialité, la suppression du poste ou le contrôle de la durée d’affectation d’un juge, limitée à dix ans à partir de 2002. En réalité, le mouvement de rotation est plus élevé, environ tous les trois ans, comme beaucoup d’enquêteurs d’ailleurs.

C’est donc une nouvelle magistrate qui prend en charge le dossier. Un nouveau combat pour la famille d’Évelyne et son avocat qui vont tout faire pour éviter le classement de l’affaire.

La juge d’instruction qui succède au juge Lernould n’est pas du tout dans le même état d’esprit. Elle souhaite refermer le dossier et prononcer une ordonnance de non-lieu, convaincue que jamais personne ne sera retrouvé. Me Gardien se souvient de ce douloureux rendez-vous en présence de la mère d’Évelyne Boucher en pleurs. Et de cette phrase de la juge d’instruction : « Madame, il va falloir faire votre deuil. » Heureusement pour la famille et son avocat, cette magistrate instructrice effectue un remplacement. Elle ne reste que quelques mois au parquet de Nîmes, et celle qui lui succède décide de poursuivre l’enquête.

Lorsque le commandant Philippe Toussaint reprend l’enquête en 2002, c’est un jeune capitaine de police âgé de 33 ans. À l’époque, cela fait quinze ans que le dossier Boucher est ouvert, et l’enquêteur ne comprend pas cet acharnement en l’absence de nouvelles pistes. Pourtant, il va continuer l’enquête de veille. Avec ses collègues, ils examinent tous les télex nationaux relatant des viols et des meurtres sur mineurs. Ils ont l’œil sur leurs bandits locaux. À chaque suspect interpellé, ils partent les interroger et prélèvent systématiquement leur ADN. Au cas où. Les policiers présents depuis le début de l’enquête vont, en dehors de leurs heures de travail, frapper aux portes et effectuer des comparaisons. Parfois à l’encontre de leur hiérarchie qui leur demande de ne pas perdre de temps sur ce dossier considéré comme mort.

Le temps passe. Nous sommes en 2006 et l’enquête semble au point mort. Cependant, elle va rebondir de manière totalement inattendue… grâce à un ticket de parking.

C’est une banale bagarre qui fait basculer l’enquête. Le 16 mai 2003, un pompier de la caserne d’Avignon se rend au pont du Gard pour une balade en famille. Au moment de repartir, il s’aperçoit qu’il a perdu son ticket de parking et décide de coller la voiture de son beau-frère et de sortir avant que la barrière ne se referme. Un vigile est témoin de la fraude. Une altercation éclate avec le père de famille. La bagarre vaudra au pompier une

condamnation pour violence en réunion. Il écope de trois mois de prison avec sursis, d'une amende de quatre cents euros et surtout d'une nouvelle sanction pénale : le prélèvement de son empreinte génétique. Refusant d'abord de s'y soumettre, il y est finalement contraint.

Le 9 mai 2006, les services du FNAEG informent les magistrats nîmois qu'une concordance a été établie entre le profil de Robert Greiner, 52 ans, pompier professionnel demeurant à Sorgues (Vaucluse) et celui du meurtrier d'Évelyne Boucher.

Pour le juge Christian Lernould, dessaisi quatre ans plus tôt, l'élucidation de l'affaire est une joie intense. Il a alors le sentiment de ne pas avoir œuvré dans le désert.

Mais avant d'interpeller l'homme, les enquêteurs ont une semaine pour réunir un certain nombre d'éléments sur la vie et la personnalité de Robert Greiner. Il a grandi dans le département de la Moselle, à Folschviller. Il est le deuxième d'une famille de quatre garçons. Sa mère était femme au foyer, son père travaillait dans les mines de charbon. À 21 ans, il part faire son service militaire à Carcassonne. C'est là qu'il rencontre sa première femme avec laquelle il a un fils. En 1981, il commence sa carrière de pompier professionnel à Avignon. En 1982, alors âgé de 30 ans, il rencontre une jeune fille de 16 ans pour laquelle il quitte sa femme deux ans plus tard. Ils auront un fils en 1989.

Une fois ces éléments en main, les enquêteurs établissent des liens entre Robert Greiner et Évelyne Boucher. Ils apprennent tout d'abord qu'en 1987 le suspect était en poste dans une caserne située à quelques mètres seulement du lycée d'Évelyne. Ensuite, que son meilleur ami habitait le même lotissement que la victime. Enfin, que le lieu où le corps a été retrouvé se situe à quelques mètres d'un magasin où Robert Greiner avait été employé avant de devenir pompier. L'analyse des registres d'intervention des pompiers montre que Robert Greiner n'a pas travaillé le 8 décembre 1987, jour du meurtre d'Évelyne Boucher. Enfin, qu'entre 1986 et 1987 l'épouse de Robert Greiner a été propriétaire d'une Renault 5.

Le commandant Toussaint va alors convoquer Géraldine Martinasso afin de savoir si le suspect est bien l'homme qu'elle dit avoir vu au volant d'une

R5, vingt ans auparavant. Il lui montre quatre photos d'hommes. Trois sont de face. Le dernier de trois quarts. « C'est pour lui que vous m'avez fait venir ? » Géraldine pointe du doigt la photo de Robert Greiner. La ressemblance avec l'homme de la Renault 5 est très frappante. Là, il est sur un voilier, mais son attitude, sa façon de tenir le mât rappelle à Géraldine sa posture au volant. Pour la jeune femme, ce n'est pas qu'une question de ressemblance physique, c'est aussi une manière de se tenir. C'est un immense soulagement, car elle se repassait le film chaque soir dans sa tête afin de n'oublier aucun détail de ce qu'elle avait vu et commençait à perdre espoir.

En poursuivant leurs recherches, les policiers vont découvrir un profil beaucoup plus sombre chez ce personnage. Robert Greiner boit, beaucoup, et sous l'effet de l'alcool peut se montrer violent envers ses collègues. Michel Felgeirolles était l'un d'eux. Il se souvient d'un homme qui aimait bien jouer les durs. Robert lui faisait peur, car il ne savait jamais comment il allait réagir : « Si vous lui teniez tête, il vous attrapait par le colbac. » Mais ce n'est pas tout.

Le 6 juillet 2006, le commandant Philippe Toussaint reçoit une lettre anonyme révélant que Robert Greiner se livrerait à des partouzes, dans la caserne, avec ses camarades de service et, notamment, une jeune femme handicapée mentale, surnommée Cricri, qu'il traitait comme un animal. Des vérifications sont faites auprès des collègues de travail. L'omertà règne, mais les langues se délient peu à peu. Tous confirment son alcoolisme, sa violence en état d'ivresse et son habitude de faire venir des femmes à la caserne. Michel Felgeirolles fait partie des rares pompiers qui ont accepté de parler. Un jour, Robert Greiner a jeté une femme dans le couloir des dortoirs et a proposé à son collègue : « Si tu veux, tu peux coucher avec. » Un autre événement a particulièrement choqué le pompier. Un soir de garde en août 1990, il explique avoir recueilli la jeune Cricri. Nue, les genoux ensanglantés. Elle venait d'être défenestrée par Robert Greiner.

Le 19 juin 2006, Robert Greiner est interpellé à 6 h 30 au volant de sa voiture alors qu'il s'apprête à aller travailler. Avant d'arriver chez le juge, Robert Greiner fait des confidences au policier chargé de son escorte. Il dit qu'il a bien connu Évelyne Boucher, qu'il a eu des relations sexuelles avec elle. Mais une fois devant le juge, il fait marche arrière. « Je ne la connais

pas », déclare-t-il. Concernant l'ADN retrouvé, il parle d'une erreur ou d'un complot. À l'issue de sa garde à vue, le 21 juin, il est transféré au palais de justice de Nîmes et mis en examen pour viol accompagné ou suivi d'un meurtre.

En détention, Greiner se confie à deux surveillants. Il dit avoir eu avec Évelyne une relation consentie, « ensuite, elle est repartie et je ne l'ai jamais revue ». Le surveillant rédige un rapport transmis au juge. Celui-ci réunit tous les acteurs dans son bureau : Robert Greiner, son avocat et le surveillant. Et là, Greiner fait de nouveau marche arrière : « Je n'ai jamais dit ça, j'ai dit que je n'avais jamais eu de relations sexuelles et que je ne l'avais jamais rencontrée. »

Le problème, c'est que cinq jours plus tard, un autre surveillant rédige un rapport : « Je suis innocent, je ne l'ai pas tuée, j'ai juste eu une relation avec cette fille, nous étions d'accord tous les deux. » Lors d'une confrontation devant le juge d'instruction, Robert Greiner niera. Encore.

Jugé devant la cour d'assises du Gard pour le viol et le meurtre d'Évelyne Boucher, Greiner continue de rejeter toute implication dans ce crime, mais il reconnaît pour la première fois que les traces d'ADN qui l'ont confondu lui appartenaient. Il émet pour se justifier, deux hypothèses.

D'abord, celle d'un complot, avec le transfert par un tiers de son sperme, provenant d'un préservatif, sur le corps de la lycéenne. Il considère ensuite la possibilité d'une relation sexuelle avec Évelyne Boucher, mais dont il ne se souvient pas. Selon l'accusé, de nombreuses jeunes filles, « attirées par l'uniforme », venaient à l'époque des faits à la caserne d'Avignon pour des relations sexuelles furtives avec des pompiers, a-t-il expliqué, debout dans le box, micro à la main. « Elles venaient nous draguer devant la porte de la caserne. Il n'y avait aucun contrôle d'accès. Cela m'est arrivé de multiples fois. Cela se passait pendant une demi-heure ou une heure dans les appartements de la caserne », a-t-il affirmé devant l'auditoire abasourdi.

Malgré ses dénégations, le 10 avril 2008, Robert Greiner est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Le verdict tombe la veille de l'anniversaire d'Évelyne. Elle aurait eu 37 ans. Greiner fait appel de cette

décision. Appel rejeté, tout comme sa demande d’un procès en révision en 2021 par la Cour de cassation.

L’affaire Brigitte Dewèvre

À Bruay, le décor a bien changé depuis le 6 avril 1972. À l’époque, dans cette commune de vingt-cinq mille habitants du Nord – Pas-de-Calais, la mine impose sa cadence frénétique. Malgré la crise du charbon qui frappe durement les ouvriers du Nord, seuls quelques puits ont fermé. La mine est encore le cœur de la ville. À la fosse n° 4, les mineurs résident dans des maisons en briques rouges, alignées. Elles ont vue sur un grand terrain vague qui sert autant d’aire de jeux que de dépotoir et marque la frontière entre bourgeoisie et prolétariat.

Ce jeudi 6 avril 1972, ce sont les vacances de Pâques. Il fait beau. Il est 14 h 30, des cris d’enfants résonnent. Les gosses du coron jouent au foot sur le terrain vague. À un moment, l’un d’eux envoie un peu trop loin le ballon qui atterrit en contrebas de la butte. Philippe, 12 ans, remonte en hurlant « il y a un corps ! ». Il ne le sait pas encore, mais c’est le cadavre de sa sœur. Un de ses copains s’approche. Sous un pneu, une jeune fille presque nue est couchée sur le dos. Son visage tuméfié est livide et violacé. De toute évidence, elle est morte.

Les enfants avertissent leurs parents qui appellent les gendarmes. Ceux-ci arrivent sur les lieux vers 17 h 30. Anne Nourry, correspondante pour *France-Soir*, est la première journaliste sur place. La victime porte des traces de strangulation, une profonde entaille au-dessus du sein gauche, des ecchymoses, des griffures sur tous les membres. Son cuir chevelu est presque arraché. Le légiste situe l’heure de la mort entre 20 heures et 20 h 30, le 5 avril. Il n’y a aucune marque de doigts à la gorge. La jeune

fille aurait été étranglée avec un lien souple, textile, un foulard par exemple, et aurait reçu des coups violents post mortem avec un objet lourd et tranchant comme une hachette. Elle ne présente pas de traces de défense et ne s'est donc pas débattue. Elle n'a pas été violée. Le corps nu a été déplacé, traîné sur le dos puisqu'il porte des griffures, probablement causées par des ronces.

À quelques mètres du corps, des vêtements éparpillés sont soigneusement disposés : un chandail vert, une tunique chinée noir et blanc, un pantalon marron, et des mocassins en daim marron avec des boucles. Étrangement, les vêtements sont secs alors qu'il a plu toute la nuit… La jeune victime n'a pas de papiers sur elle. Son visage est tellement tuméfié qu'aucun des habitants présents ne peut l'identifier. Dans cette petite cité minière, tout le monde se connaît. Le coron, c'est un microcosme où les informations circulent très vite.

Sur le terrain vague, très boueux à cause des grosses pluies de la nuit, un attroupement commence à se former. Soudain, un homme s'approche et la voix pleine de sanglots crie : « Cherchez pas les gars, c'est ma fille. » Cet homme est bien connu dans le quartier. Il s'appelle Léon Dewèvre, c'est un ancien paysan devenu mineur. Un type un peu bourru mais gentil, apprécié. Il habite à cinquante mètres du terrain vague au 16, rue de la Comté. Il a reconnu la gabardine grise de sa fille Brigitte, 15 ans, la deuxième d'une fratrie de sept enfants. Chez les Dewèvre, personne n'avait encore remarqué la disparition de l'adolescente. La famille l'avait vue pour la dernière fois la veille au soir. Vers 19 h 30, Brigitte partait chez sa grand-mère maternelle, Mme Dussart. L'adolescente allait presque tous les soirs lui tenir compagnie et la réconforter depuis le décès de son mari. À cette époque, le téléphone fixe commençait à peine à se démocratiser. Seules quelques personnes en possédaient un à leur domicile. La grand-mère était allée se coucher en pensant que sa petite-fille avait finalement décidé de dormir chez elle. Les parents, eux, étaient persuadés que Brigitte était arrivée à bon port.

À Bruay, l'incompréhension est totale. Brigitte Dewèvre était une adolescente timide et réservée. Une sage élève de quatrième, sans histoires, toujours prête à rendre service à ses parents quand elle n'était pas au collège. Une « brave petite » comme disent les gens du coin. Elle était très

attachée à sa famille et elle passait son temps libre avec ses copines à discuter ou à écrire son journal intime.

Le procureur de Béthune ouvre une information judiciaire pour homicide volontaire et saisit le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lille. Deux éléments troublants suscitent l'intérêt des enquêteurs et des journalistes. Brigitte, très myope, ne quittait jamais ses lunettes. Elles sont introuvables. Et les talons de ses chaussures, des mocassins à boucles, ont été comme arrachés. Dans un premier temps, les enquêteurs pensent au crime d'un maniaque. Deux semaines avant la mort de Brigitte, Myriam Wuillaume, 22 ans, avait été retrouvée étranglée et mutilée dans le petit village de Cauchy-à-la-Tour, à huit kilomètres de Bruay. Les deux jeunes femmes se ressemblent. Elles ont été tuées dans des circonstances identiques. Si cette piste n'a pas été exploitée à l'époque, c'est parce qu'à Bruay les enquêteurs vont recueillir des témoignages et reconstituer l'emploi du temps de Brigitte Dewèvre et que, très vite, un coupable va être désigné.

Le 5 avril, Brigitte quitte donc le domicile de ses parents, rue de la Comté, aux alentours de 17 h 45. Sa sœur aînée Francine est formelle. Elle l'a suivie du regard par la fenêtre tandis qu'elle épluchait les pommes de terre pour le ragoût du soir. Léon Dewèvre, le père de famille, chausse ses bottines et quitte la maison au même moment que sa fille, en poussant son vieux vélomoteur. Il a rendez-vous pour une partie de cartes dans un café de Bruay.

Dans la rue, Brigitte croise une voisine. Les deux amies bavardent. Arrive un autre adolescent, Jean-Pierre Flahaut, un voisin. Le jeune homme jouera un rôle très important, mais personne ne le sait encore. Ils discutent pendant près de deux heures, assis sur les marches de la maison de Micheline. À 19 h 30, leur feuilleton préféré *Coup double* va commencer sur la deuxième chaîne de l'ORTF, et ils ne veulent surtout pas le rater. Thérèse, la maman de Brigitte, fait un petit signe à sa fille depuis le perron de la maison. Elle l'entend dire une dernière fois « Au revoir, maman ».

Brigitte a huit cents mètres à parcourir pour se rendre chez sa grand-mère, rue du Languedoc. Elle avance rue de la Comté, tourne à gauche dans la rue de Ranchicourt à quarante mètres à peine de chez elle et croise la route de Dominique Roger, 20 ans, préparatrice en pharmacie. Déformation

professionnelle, celle-ci a l'habitude d'être très précise. En rentrant du travail, à 19 h 42, elle a aperçu Brigitte avec un homme portant un pull gris foncé à col roulé. Solide carrure, 1,75 m. Il était de dos, elle n'a pas vu son visage. Brigitte et lui discutaient sur la « plateforme », un bloc de béton posé entre deux garages, un lieu de rendez-vous traditionnel. Ils semblaient se connaître et ont « baissé le ton » quand Dominique est passée près d'eux. Celle-ci n'a rien entendu de leur conversation. En revanche, elle est persuadée de ne jamais avoir vu cet homme. S'il avait été du coron, elle l'aurait reconnu. Dominique est la dernière personne à avoir vu Brigitte vivante.

Ce mercredi 5 avril 1972 au soir, les rues de Bruay sont désertes. Bon nombre d'habitants ont les yeux rivés sur leur poste de télévision pour la retransmission de la demi-finale aller de la Coupe d'Europe des clubs champions opposant l'Ajax Amsterdam et le Benfica Lisbonne. Le coup d'envoi est donné à 20 heures. À 20 h 10, Chantal Lemaitre, infirmière, rentre du travail. Une Peugeot 504 blanche est stationnée devant le portail du domicile de ses parents, rue de Ranchicourt, et l'empêche de se garer. Au volant, elle aperçoit la silhouette d'un homme qui semble attendre quelqu'un. Elle se gare juste derrière et rentre chez elle.

Lorsque le match de foot se termine, à 22 h 30, elle regarde par la fenêtre et constate que la 504 est toujours là. Il n'y a plus personne à l'intérieur. Agacée par la présence de cette voiture qui bloque l'entrée de chez elle, elle décide d'aller voir de plus près, munie d'une lampe torche. Les portes ne sont pas verrouillées. Elle ouvre celle côté conducteur. À l'avant, sur le siège passager, elle distingue une veste à chevrons roulée en boule. Sur la banquette arrière, un sac de sport et deux raquettes de tennis. Elle relève la plaque d'immatriculation et monte se coucher.

Cette 504, les policiers l'identifient comme appartenant à Pierre Leroy, notaire à Bruay-en-Artois. Ce grand célibataire de 37 ans vit avec sa mère. Il a repris l'étude de son père et gère pour l'État la revente du patrimoine des houillères, les compagnies minières qui possèdent toute la région, y compris les maisons de mineurs. Un patrimoine considérable. Pierre est un personnage de premier plan, aux amis puissants. Son étude est de l'autre côté du quartier. Que faisait donc sa voiture à cet endroit, dans une rue où il n'avait aucune raison de stationner ?

Auditionné, il dit n’avoir rien vu, rien entendu. Il n’est même pas au courant qu’un meurtre a eu lieu dans la cité minière, c’est le policier qui le lui apprend. S’il s’était garé rue de Ranchicourt, c’est parce qu’il avait rendez-vous à 20 h 30 avec une femme en instance de divorce, qui était depuis peu devenue sa maîtresse. Il voulait rester discret pour ne pas faire jaser. Il est entré par l’arrière de la maison pour la retrouver.

Cette femme s’appelle Monique Béghin-Mayeur. Elle est la fille du plus gros marchand de meubles de Bruay-en-Artois. Elle habite une maison blanche plus cossue que les autres. À Bruay, on le surnomme « Le Château ». Son parc jouxte le terrain vague, où a été retrouvé le corps de Brigitte, à huit mètres de la haie de Monique Béghin-Mayeur. Une haie qu’elle a taillée aux alentours de midi, sans avoir vu aucun corps.

Le témoignage du notaire pose immédiatement problème. Pierre Leroy dit avoir garé sa voiture à 20 h 30. Chantal Lemaitre, l’infirmière, affirme avoir vu la Peugeot devant son portail à 20 h 10 avec quelqu’un au volant. Réentendu, le notaire reconnaît être arrivé plus tôt qu’il ne l’a prétendu. Mais pourquoi ce fan de foot aurait-il manqué le début du match ? Pourquoi aurait-il patienté dans sa voiture ? Il répond qu’il ne voulait surtout pas croiser le mari de Mme Mayeur. D’autant que c’est aussi son ex-meilleur ami. Alors il a écouté de la musique classique avant de rejoindre sa maîtresse qui l’attendait pour 20 h 30.

Auditionnée, Monique Mayeur déclare que Pierre Leroy est arrivé aux alentours de 20 h 30, qu’ils ont dîné devant la télé puis joué aux cartes. Elle affirme que son mari ne vit plus dans la maison depuis plusieurs mois. Sur ce point, Pierre Leroy a donc menti. Et ce n’est pas tout. Le notable explique que, pour ne pas être vu des habitants, il a emprunté « la voyette », un sentier permettant d’entrer par l’arrière de la demeure. Mais la liaison Leroy-Mayeur est de notoriété publique, et tout le monde sait que Pierre se gare habituellement rue de la République. Un autre mensonge.

Pour couronner le tout, il s’emmêle les pinceaux dans ses déclarations. Il raconte avoir été au courant du meurtre dès le 6 avril alors qu’il avait affirmé l’apprendre du policier, lors de sa première audition. Un mensonge de plus.

Au total, Pierre Leroy va livrer cinq versions différentes. Il est placé en garde à vue. Lorsque, le lendemain, sa maîtresse lui rend visite au commissariat, un petit mot glisse de la couverture qu'elle lui apporte. Elle y a notamment écrit : « Vu mon humeur, nous n'avons pas parlé beaucoup et je ne puis affirmer avoir parlé du meurtre. » Visiblement, elle veut aider le notaire à accorder sa version. C'est louche.

Il n'en faut pas plus pour nourrir les soupçons du juge d'instruction de Béthune, Henri Pascal. Le 13 avril, Pierre Leroy est inculpé pour meurtre. Dans la cité minière, c'est la stupéfaction. Comment cet homme puissant, ce notable riche et respecté, membre du Rotary Club, a-t-il pu assassiner à coups de hache une fille de mineur sans défense ? L'affaire prend de l'ampleur. Les journalistes locaux sont rejoints par les reporters de la France entière. Ils sont une centaine à débarquer à l'hôtel *Le Vieux Beffroi*, à Bruay. Lorsque Pierre Leroy sort de chez le juge à bord d'un fourgon, tous sont à l'affût de l'image choc, celle d'un homme déchu. La foule, quant à elle, insulte le notable.

Dans ce climat post-soixante-huitard, l'assassinat de Brigitte déchaîne les passions et accentue le clivage entre prolétariat et bourgeoisie. Deux clans se forment. D'un côté, ceux qui pensent que Pierre Leroy est protégé par les riches et les puissants. De l'autre, les membres de la haute société qui s'offusquent de le voir enfermé avec si peu de preuves.

Pierre Leroy ne cesse de clamer son innocence. Son avocat et ami M^{e} Jean Vaast le relaie haut et fort devant les caméras de télévision. L'idée que le notaire puisse être protégé par ses amitiés fait son chemin. Tout le monde a vu la poignée de main cordiale qu'il a échangée avec le procureur M. Sommier quand il est arrivé au palais de justice. Monique Mayeur multiplie aussi les déclarations à la presse pour défendre son amant.

L'image du notable respecté vole en éclats lorsque les enquêteurs découvrent qu'il fréquente des prostituées de la région. Celles-ci affirment que le notaire est un client habituel, aux demandes particulières. Le portrait du bourgeois pervers et criminel s'esquisse. Du pain béni pour la presse à scandale mais aussi pour le juge d'instruction Henri Pascal qui, lors de sa première conférence de presse, s'exclame : « Il n'y a pas de preuves, tout repose sur des concordances. » Des quasi-certitudes qu'il définit comme

« un faisceau de présomptions graves et concordantes ». Le juge décide alors de placer le notaire derrière les barreaux.

Le juge Henri Pascal a 52 ans. Il débarque de Toulon. De sa Provence natale, il a rapporté une attitude joviale, le verbe haut. En raison de sa taille modeste, on le surnomme affectueusement « le petit juge ». D'une nature plutôt bavarde, il n'hésite pas à s'adresser ouvertement à la presse en donnant des détails de l'enquête et en livrant les comptes rendus d'interrogatoires.

L'enquête prend des proportions inimaginables. Pour la première fois, les Français assistent en temps réel à une affaire qui contient tous les ingrédients d'un feuilleton policier. On teste les antennes mobiles qui permettent aux reporters de faire des interviews en direct. Journaux, radios, télévisions sont à l'affût. On suit les moindres soubresauts de l'enquête.

Pour le juge Pascal, magistrat aux idées de gauche, l'écart s'est creusé entre le peuple et la justice depuis trop d'années. Il milite pour une justice « à ciel ouvert », une justice qui ne se cache pas derrière le secret de l'instruction. Ses convictions, il les étale devant le palais de justice où il reçoit chaque jour des dizaines de journalistes heureux d'avoir trouvé un juge si volubile.

LA MÉDIATISATION JUDICIAIRE

Dans cette affaire, le juge d'instruction parle aux journalistes avec qui il partage son « intime conviction » et donne des conférences de presse devant les caméras de télévision. Il s'agit sans doute plus de la rencontre tragique entre une médiatisation à outrance, un effet post-1968, et une vraie inexpérience de la gestion d'une affaire criminelle, avec un soupçon de manipulation volontaire. Un cocktail détonant.

La conjonction d'une conviction sociale affirmée, d'une véritable compétence juridique, et d'une conviction judiciaire erronée. Une sorte de répétition générale de l'affaire d'Outreau, le moment où le juge peut parfois connaître la pulsion de se transformer en justicier. Si le juge Pascal ne cache rien de ses opinions très critiques sur la magistrature (il le dira dans un livre publié en 1973), il sera le premier magistrat à affirmer s'être servi des médias pour établir une confiance entre lui, la justice et l'opinion. Mais les enjeux politiques de l'époque passeront aussi par là.

Dans cette affaire hors normes, rien ne se passe de façon habituelle. Le 27 avril 1972, le juge organise une reconstitution, devant les caméras de télévision et une foule de curieux. L'instruction est devenue un grand spectacle.

Tout le monde veut assister à « la mort du notaire, à la mort du bourgeois ». Sous les insultes, Pierre Leroy est conduit sur la fameuse plateforme, à l'angle de la rue de la Comté et de la rue de Ranchicourt, là où Brigitte Dewèvre a été vue pour la dernière fois en train de discuter avec un homme. Le notaire ne rechigne pas à enfiler un pull à col roulé gris foncé et à rester immobile près d'une jeune fille qui joue le rôle de Brigitte. Dominique Roger, la voisine, entre en scène. Seulement voilà, elle ne reconnaît pas en Pierre Leroy l'homme qu'elle a vu le 5 avril au soir. Leroy est trop corpulent, pas assez athlétique, trop dégarni, trop vieux.

La reconstitution fait vaciller les convictions. Le procureur demande la mise en liberté de Pierre Leroy. Le juge a cinq jours pour se décider.

Les gens sont indignés. Le notaire doit avoir des passe-droits, il est protégé, c'est certain. Les parents de Brigitte donnent des interviews, convaincus de la culpabilité du notaire. S'il est libéré, c'est la preuve que la justice est une justice des riches, qu'elle est corrompue.

Dans le nord de la France, la mine est en train de disparaître. Dans les houillères, les mouvements de gauche sont très actifs. L'affaire est une aubaine pour lancer une révolution. Le notaire qui a assassiné une gamine du coron, une fille de mineur, le symbole est tout trouvé.

Un comité se crée : Vérité et justice. À sa tête, Joseph Tournel, un mineur bruaysien. Ce groupe de militants d'extrême gauche, qui cherche à faire tomber la bourgeoisie, installe son Q.G. sur le terrain vague où le corps de la petite Brigitte a été retrouvé. Les militants haranguent les masses et réclament justice. Des tracts sont imprimés, des grèves de la faim organisées. Le mouvement dépasse largement les frontières de la ville. Les maoïstes s'emparent de l'affaire.

Le journal de Jean-Paul Sartre, *La Cause du peuple*, dédie plusieurs articles à l'affaire. Un jeune rédacteur s'illustre alors. Il est militant, ancien leader

de Mai 68. Il veut imposer l'idée d'un crime de classe à Bruay. Il se fait appeler Marc ; son vrai nom est Serge July. Le journaliste est chargé de mener une vaste campagne en faveur de « la justice populaire » et contre les mœurs sadiques « des cochons de bourgeois » (selon les tracts de l'époque). « Le responsable de la mort d'une jeune fille issue d'une famille modeste ne peut être qu'un ennemi de classe. Le coupable, c'est le notaire. » Il saura en tirer les leçons et exprimer ses regrets dans son *Dictionnaire amoureux du journalisme* en 2015.

Le 1er mai 1972, *La Cause du peuple* consacre plusieurs pages à l'affaire de Bruay-en-Artois et titre : « Et maintenant ils massacrent nos enfants ». Le journal va plus loin encore affirmant : « Il n'y a qu'un bourgeois pour avoir fait ça. »

Les journalistes militants en appellent à la mort du notaire : « Il faut le faire souffrir petit à petit… qu'ils nous le donnent, nous le découperons morceau par morceau au rasoir. »

Le 2 mai, le juge Pascal rend sa décision devant une horde de journalistes. Il annonce que Pierre Leroy ne sera pas libéré. Son verdict fait l'effet d'une bombe. En s'opposant à l'avis du procureur et des magistrats, il devient le héros du coron. Le comité Vérité et justice l'encense. Tous les soirs, un cahier comportant des mots de soutien à son égard ainsi qu'envers la famille Dewèvre est déposé sur son bureau à Béthune.

La défense fait appel de la décision du juge. La cour d'appel de Douai a trente jours pour statuer sur le sort du notaire. De son côté, le juge doit tout mettre en œuvre pour apporter des preuves de la culpabilité du notable.

Le 4 mai, le rapport complet du professeur Lenoir, le médecin légiste, est rendu. Il s'avère précieux pour le juge.

Brigitte porte des traces de doigts aux poignets et aux chevilles. La preuve que son corps a été transporté post mortem, mais surtout qu'il fallait nécessairement être deux pour effectuer cette macabre tâche. Pour les militants, une seule personne a pu aider Leroy, c'est sa maîtresse, Monique Mayeur. Sur les murs de sa villa, des anonymes écrivent en lettres capitales « ARRÊTEZ LA COMPLICE ! » ; un plus loin sur le muret, on peut lire

« Bourgeois cochons ». Des gens lancent des pierres contre sa maison. Le 5 mai, une perquisition de routine organisée chez les parents Dewèvre met le feu aux poudres.

Le 6 mai, le juge Pascal sermonne le comité. Cependant, pour lui aussi Monique Mayeur est complice. Le meurtre a été commis dans le jardin Mayeur. Les griffures sur le corps de Brigitte ne peuvent provenir que de la haie d'aubépines qui sépare sa propriété du terrain vague. Et comment a-t-elle pu couper sa haie vers midi, à huit mètres du corps, sans avoir rien remarqué ? Pourquoi elle et pas ses jardiniers ? Mais pour l'heure, ce ne sont que des hypothèses. Le juge Pascal n'a aucun élément matériel, aucune preuve qui puisse lui permettre de confondre le notaire et sa maîtresse…

Jusqu'à ce qu'un nouveau témoin se manifeste. Il s'appelle Clément Leblanc. Il n'est pas du coron. Il a essayé plusieurs fois de se faire entendre par le juge Pascal sans y parvenir. Or, son témoignage va faire rebondir l'enquête. Le 5 avril, ce manipulateur radio est en mission à Bruay. Entre 19 h 50 et 20 heures, alors qu'il prend la route pour rentrer chez lui, il est pris d'une envie pressante. Il s'arrête non loin de la rue de Ranchicourt. Il affirme avoir vu un couple, une jeune fille de 16 ou 17 ans qui tenait par le bras gauche un homme corpulent, grand, la bonne quarantaine. Il a reconnu Pierre Leroy. « Si ce n'est pas lui, c'est son sosie. » En tournant la tête, il a remarqué une femme au volant d'une voiture blanche. Brune, les cheveux coupés à la garçonne, environ 35 ans, elle observait le couple. Elle pourrait ressembler à la Monique Mayeur dont le portrait est diffusé dans la presse et à la télévision.

Le 13 juillet, le juge organise une nouvelle reconstitution. Mayeur est assise sur le siège passager de la 504 ; le témoin la reconnaît, même si dans son souvenir elle paraissait plus jeune. Le juge Henri Pascal place la maîtresse du notaire en détention pour complicité. La presse se déchaîne sur ce « couple diabolique ». Monique Mayeur, la bourgeoise, l'amante, devient la face cachée du notable. Mais ni Leroy ni Mayeur ne craquent, ils continuent farouchement de clamer leur innocence. La cour d'appel décide de relâcher le notaire le 18 juillet 1972.

Sans aveux et sans preuve nouvelle, Pierre Leroy est finalement libéré, tout comme Monique Mayeur dix jours plus tard. La défense dépose une requête en suspicion légitime à l'encontre du juge Pascal, autrement dit une

demande de dessaisissement. Le 20 juillet 1972, après plus de trois mois d'enquête, le dossier lui est retiré.

LE DESSAISISSEMENT JUDICIAIRE

Cette procédure qui retire au juge d'instruction l'affaire sur laquelle il travaille est régie par le code de procédure pénale. L'article 84 précise que ce dessaisissement se fait « au profit d'un autre juge d'instruction » et « peut être demandé au président du tribunal, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, par requête motivée du procureur de la République, agissant soit spontanément, soit à la demande des parties. » La demande doit être motivée, et le président dispose de huit jours pour rendre sa réponse.
Dans le cas où le juge d'inscription est empêché d'exercer (maladie, congés), c'est le président du tribunal qui désigne son remplaçant.
En cas de « suspicion légitime » sur l'impartialité du juge d'instruction, le procureur, le procureur général ou les parties peuvent saisir la Cour de cassation. Celle-ci peut alors décider de dessaisir et de « renvoyer la connaissance de l'affaire à une autre juridiction du même ordre » (article 662 du code de procédure pénale).

Coup de tonnerre dans le coron, le héros Pascal vient de tomber. Des manifestations sont organisées. Le 24 juillet, deux cents personnes partent du terrain vague. Elles lèvent à bout de bras les photos de Brigitte et du juge Pascal, la deuxième victime selon eux de la corruption des bourgeois. Le cortège gonfle à mesure qu'il progresse et c'est près de deux mille personnes qui arrivent devant le tribunal de Béthune. Du jamais-vu depuis les grèves de mineurs.

L'affaire est confiée à un juge parisien, Jean Sablayrolles. Désormais, le secret de l'instruction sera bien gardé. L'enquête repart de zéro, reprise par les policiers du 36, quai des Orfèvres.

Le 30 octobre 1974, Pierre Leroy et Monique Mayeur, qui se sont mariés entre-temps, bénéficient d'un non-lieu. Léon et Thérèse, les parents de Brigitte, eux, se sentent abandonnés par la justice.
Bientôt un nouveau suspect va apparaître. À la relecture des témoignages, les enquêteurs tiquent sur celui de Jean-Pierre Flahaut, le voisin que Brigitte a rencontré avant de disparaître. Les déclarations de l'adolescent de 16 ans ne concordent pas. C'est certain, le jeune homme ne dit pas tout. Il raconte

que, le 5 avril au soir, tandis qu'il fumait sa cigarette au croisement de la rue de la Comté et de la rue de Ranchicourt, entre 19 h 45 et 20 heures, il a vu une 504 blanche avec une silhouette corpulente et chauve à l'intérieure. Or, à cette heure-là, la nuit tombait, et de l'endroit où il se trouvait il lui était impossible de discerner la personne à l'intérieur du véhicule. Et puis, aucun des témoins présents ne l'a remarqué.

Jean-Pierre est un enfant de mineur. Il n'avait que 7 ans lorsque sa mère est morte. Il est orphelin de père depuis trois ans. C'est son frère aîné, Henri, qui l'élève. Mais celui-ci est trop accaparé par son travail pour s'en occuper correctement, et Jean-Pierre, livré à lui-même, sèche les cours. Déscolarisé, paumé, il passe ses journées dans les débits de boisson ou à traîner, toujours la clope au bec. Il habite rue de la Comté, c'est un voisin des Dewèvre. Il connaît Brigitte depuis toujours.

Depuis le début de l'affaire, le jeune homme s'intéresse de très près au crime. Membre actif du comité Vérité et justice, il a participé à de nombreuses manifestations. Il était présent lors de la grande marche lorsque le juge a été dessaisi et lors des reconstitutions. On le voit sur des photos dans les journaux, lors des conférences de presse du juge, à côté des témoins et même des suspects. Il est au cœur de l'affaire depuis le départ. Il a vu et entendu beaucoup de choses.

Le 18 avril 1973, flash spécial sur les antennes de RTL : Jean-Pierre est en garde à vue. Le commissaire a prévu de lui tendre un piège avec des procès-verbaux totalement bidon. Au bout de quelques minutes, Jean-Pierre Flahaut avoue. Oui, il est l'homme au pull à col roulé que tous les policiers recherchent depuis le début. Oui, c'est lui qui a tué Brigitte. Plus d'un an après le meurtre de la jeune fille, les radios et les chaînes de télévision interrompent leurs programmes : le jeune homme vient d'avouer.

Ce soir du 5 avril, il avait rendez-vous avec Brigitte. Tous les deux flirtaient. Querelle d'amoureux, elle le griffe, il la repousse violemment. La jeune femme chute sur une dalle en ciment. Lorsqu'il se penche, Brigitte ne respire plus. Dans la panique, il décide de maquiller l'accident en meurtre sordide. Il tire le corps par les pieds dans le terrain vague, retourne chez lui prendre une hachette, revient, déshabille le corps, porte quelques coups à la

tête, place un pneu sur le cadavre et rentre chez lui vers 21 h 45 pour regarder la fin du match de foot. Sur le chemin, il marche sur les lunettes de Brigitte. Il les ramasse, les met dans sa poche et les cache dans un endroit sûr chez son frère : dans l'accoudoir du fauteuil en cuir du salon.

Le domicile du frère de Jean-Pierre Flahaut est immédiatement perquisitionné. Les policiers saisissent un pull-over à col roulé kaki, une hachette, et dans l'accoudoir d'un fauteuil en cuir une paire de lunettes à la monture dorée. Les enquêteurs ont enfin mis la main sur la fameuse paire de lunettes recherchée depuis plus d'un an.

L'opticien reconnaît formellement cette paire comme appartenant à Brigitte Dewèvre. Même modèle et même correction. Mais Léon et surtout Thérèse certifient que ces lunettes ne sont pas celles de leur fille. Brigitte avait un modèle à la monture argentée, la paire qu'on leur présente a une monture dorée. Les parents commencent à douter…

Et puis, il y a un problème dans les aveux de Jean-Pierre Flahaut. Brigitte est morte par strangulation, alors que le jeune homme parle d'une chute mortelle. La police a du mal à croire à la thèse de l'accident. Réinterrogé à la Direction centrale de la police judiciaire, rue des Saussaies à Paris par le commissaire Jacques Mathieu, l'adolescent raconte qu'après sa chute Brigitte respirait encore et qu'il l'a étranglée avec un chiffon qui traînait aux abords. Cette fois, il n'est plus question de chute accidentelle mais bien de meurtre.

La cité minière est sous le choc. Comment un gosse du coin, un enfant du coron, a-t-il pu faire une chose pareille ?

Le 4 avril 1974, près d'un an après l'arrestation de Jean-Pierre Flahaut et alors que le président Pompidou vient de mourir et que les journalistes ont un peu déserté Bruay, une nouvelle reconstitution est organisée par le juge Lassus. Léon et Thérèse Dewèvre sont présents. Jean-Pierre peine à porter le mannequin de quarante-cinq kilos qui figure le corps de Brigitte. Il s'épuise au bout de quelques mètres, incapable d'aller plus loin. Il porte le corps sous les bras pour le déplacer. Or, aucune ecchymose n'a été retrouvée à cet endroit. Ce n'est pas crédible. Et puis Dominique Roger, la

voisine, ne le reconnaît pas non plus. Trop mince, trop grand, rien à voir avec l'homme qu'elle a vu discuter avec Brigitte.

Le docteur Lenoir, médecin légiste de Béthune, est formel. Les blessures de Brigitte, des estafilades, n'ont pas été provoquées par une hachette, qui est à la fois un instrument tranchant et contondant, mais par un instrument tranchant comme une serpette. Jean-Pierre Flahaut a toujours affirmé s'être servi d'une hachette, la seule arme qu'il possédait chez lui, et pour cause il y en a dans chaque maison, même chez les Leroy. L'expert innocente « techniquement » Jean-Pierre.

Enfin, le jeune homme n'a jamais parlé des chaussures retrouvées côte à côte sans talons ni de la blessure portée au sein gauche. Devant tant d'incohérences, Jean-Pierre revient sur ses aveux. Brigitte a repoussé ses avances, il l'a bousculée, a ramassé ses lunettes et s'est sauvé. L'adolescent influençable, immature et fragile aurait donc plus le profil d'un mythomane qui a voulu se donner un rôle que celui d'un assassin. Mais il sera jugé à huis clos, parce qu'il était mineur au moment des faits. À Bruay-en-Artois, les ouvriers sont indignés. La justice des riches a gagné, et c'est le gosse qui va trinquer.

Le 27 juin 1975, le procès de Jean-Pierre Flahaut s'ouvre au tribunal pour enfants de Paris. Le jeune homme de 19 ans est mutique. La seule chose qu'il répète sans cesse c'est « Je ne l'ai pas tuée ». Le notaire comparaît comme témoin. Ce qu'il déclare met en colère les parents convaincus que c'est lui le coupable. Avant le délibéré, ces derniers quittent la salle d'audience, et, fait extrêmement rare, leur avocat va œuvrer pour faire innocenter Jean-Pierre Flahaut.

Le 15 juillet 1975, après deux ans d'incarcération et malgré ses aveux rétractés, Jean-Pierre Flahaut est acquitté au bénéfice du doute.

L’AVEU

L’aveu est souvent un processus psychologique déconcertant, perçu comme un soulagement pour les uns ou impossible à émettre pour les autres. La capacité à reconnaître son acte, le mensonge mécanique ou structuré, froid ou par panique, est difficile à expliquer. Certains avouent par pression, sous la torture, d’autres par forfanterie, pour la publicité, par cupidité, par autosuggestion, par culpabilité sacrificielle, pour sauver un proche… Dans la fameuse affaire Elizabeth Short, dite du « Dahlia noir », en 1947, soixante personnes se sont accusées du crime… qui reste non élucidé à ce jour. Aucun de ces coupables n’était en mesure de fournir les précisions nécessaires à leur mise en examen.

Après l’acquittement, l’affaire aurait pu sombrer dans l’oubli. Mais la mort de la jeune Brigitte a soulevé tant de passions que certains cherchent toujours la vérité.

Daniel Bourdon a quitté le coron à l’âge de 18 ans. Il a fait carrière dans la police, à la BAC de nuit. Hanté par la mort de Brigitte, il n’a jamais supporté de ne pas savoir ce qu’il s’était passé à deux pas de là où il habitait. Pour lui, derrière l’engouement médiatique et la récupération politique, Brigitte Dewèvre est la grande oubliée de l’histoire. Mais les portes sont-elles verrouillées à jamais ? Daniel Bourdon ne le croit pas.

À partir de 2010, près de quarante ans après la mort de Brigitte, l’ancien policier se lance corps et âme dans une contre-enquête qui va durer plus de cinq ans. Il rencontre les principaux témoins, se consacre aux faits, à l’enquête. Avec l’aide d’une petite équipe locale, il se met sur les traces d’un individu mystérieusement disparu presque un an jour pour jour après le meurtre de Brigitte.

Cet individu de 1,75 mètre, les cheveux châtains, l’allure athlétique, s’est volatilisé avec sa 204 blanche et sans un centime en poche. Personne ne l’a jamais retrouvé. Daniel Bourdon a l’intime conviction qu’il a joué un rôle dans l’affaire.

À partir de 2017, Daniel Bourdon publie plusieurs livres sur l’affaire. Dès le premier ouvrage, il mentionne cet homme mystérieux. L’ancien flic reçoit

alors de nombreux témoignages et même celui d'une femme qui prétend connaître l'identité du meurtrier.

De son côté, Jean Ker, journaliste-enquêteur pour *Paris Match*, a promis à Léon Dewèvre qu'il ne l'abandonnerait pas et qu'il trouverait l'assassin de sa fille. Pendant plusieurs années, il ira sonner à toutes les portes du coron dans l'espoir de recueillir un nouvel indice, un nouveau témoignage. Dans les cafés du coin, on le surnomme Columbo. Sûrement à cause de son long trench kaki dans lequel il dissimule un magnétophone relié à un micro qu'il scotche à son poignet.

L'acharnement du journaliste va payer. En novembre 1975, Jean Ker recueille le témoignage d'un dénommé Jean Ducatez. Il avait 13 ans au moment des faits et a vu sur « la voyette », le sentier qui longe le terrain vague, entre deux garages, une silhouette massive traînant une forme, comme un sac de pommes de terre. La description ne ressemble ni au notaire Leroy ni à Jean-Pierre Flahaut.

Le journaliste s'intéresse alors à une autre affaire criminelle qui l'a toujours intrigué. Le 3 novembre 1963, à Ablain-Saint-Nazaire, à 25 kilomètres de Bruay, le corps d'une jeune femme brune de 20 ans, Monique Humbert, a été découvert par un ouvrier agricole. L'homme rentrait à vélo du travail quand il l'a aperçu à l'entrée d'un chemin reliant, par Écurie, Neville à la RN 37 Lens-Arras, à 300 mètres du restaurant le White horse, près d'un champ de betteraves. Elle était nue, allongée sur le dos, les bras en croix. Des ecchymoses marquaient son visage. L'autopsie conclut à une mort entre 10 h 30 et 22 heures. Monique n'a pas été violée mais étranglée. Son corps a été transporté en voiture, car on relève sur le lieu du crime des traces de pneus indiquant une manœuvre de demi-tour.

Monique présentait une perforation sur le sein gauche, comme Brigitte Dewèvre. Le légiste, le professeur Lenoir, qui a pratiqué les autopsies de ces deux jeunes femmes reconnaît devant le journaliste que les meurtres de Brigitte et de Monique sont semblables.

Cette perforation au-dessus du sein, effectuée avec un instrument extrêmement fin mais très coupant, rappelle au légiste une autre affaire, celle d'Éloïse Carpentier, retrouvée le 21 juin 1970 par un couple, en

bordure d’un chemin, à la chapelle d’Armentières. Nue, étranglée, battue mais non violée, la jeune femme présentait un trou au sein, comme Monique et Brigitte. Elle avait 36 ans. Elle était brune. Elle avait été vue pour la dernière fois à Aalbeke, en Belgique (à deux kilomètres de la frontière française), montant dans un véhicule rouge de type Volkswagen Coccinelle. La même nuit, un cultivateur avait aperçu une voiture rouge s’engager dans le chemin où avait été découvert le corps. Le conducteur paraissait âgé de 30-35 ans.

En s’intéressant aux autres crimes non résolus de la région, Jean Ker va faire d’autres découvertes. Le 24 janvier 1968, à Hermaville, à une vingtaine de kilomètres de Bruay, c’est le corps de Solange Bonzans, 56 ans, qui avait été découvert. Cette femme brune avait été retrouvée nue. Elle avait été rouée de coups et étranglée. Son meurtrier, qui n’a jamais été retrouvé, avait lacéré sa poitrine.

Le 4 juin 1970, près de Valenciennes, à quatre-vingt-dix kilomètres de Bruay, le cadavre de Raymonde Beaumont, 26 ans, est retrouvé par des ouvriers près d’une autoroute. Elle a été assommée puis étranglée. Sa poitrine a été lacérée, des esquilles de bois plantées dans ses seins. Elle n’a pas été violée. Elle était brune. L’assassin n’a jamais été retrouvé.

Au moment où les gendarmes ont découvert le corps de Brigitte Dewèvre, ils ont immédiatement pensé au meurtre d’un maniaque et à l’enquête qu’ils menaient depuis près de trois semaines à Cauchy-à-la-Tour, à neuf kilomètres de Bruay, après la mort de Myriam Wuillaume, 22 ans retrouvée nue, frappée puis étranglée. Ses seins avaient été tailladés. Elle aussi était brune. Le juge Pascal, chargé de l’enquête, n’a jamais retrouvé son assassin.

De nombreux indices laissent penser que Brigitte Dewèvre aurait pu croiser le chemin d’un tueur en série. Mais, à l’époque, on ne fait pas le lien entre tous ces meurtres inexpliqués.

L’ANALYSE SÉRIELLE ET LES « COLD CASES »

En 1972, on ne bénéficiait pas encore d’un dispositif national d’analyse sérielle. Il faut attendre 2022, à la suite du rapport du procureur Dallest de 2021 sur les « cold cases », pour qu’un outil de recoupement permettant de rapprocher des modes opératoires et des affaires, surtout quand on change de zone (police judiciaire ou Gendarmerie Judiciaire), de département ou de la zone de compétence judiciaire, soit créé.
Jacques Dallest et ses cosignataires souhaitaient la mise en place d’un bureau des enquêtes criminelles chargé de recenser toutes les affaires non résolues, de créer « une véritable mémoire criminelle » et de « regrouper les procédures les plus complexes d’affaires non élucidées et les crimes sériels » dans huit pôles spécialisés avec des magistrats formés spécifiquement aux « cold cases ». Un seul pôle national a été créé et a commencé un grand recensement des affaires oubliées.

Au total, ce sont six affaires criminelles qui présentent toutes des similitudes. Aucune d’elles n’a été résolue, et jamais la police n’a songé à faire des rapprochements. Après le meurtre de Brigitte, il n’y a plus jamais eu de crime similaire. En tout cas, pas dans le Pas-de-Calais…

L’assassin de Brigitte Dewèvre, même s’il était retrouvé, ne pourrait pas être poursuivi aujourd’hui. Les faits sont prescrits depuis 2005. Les parents de Brigitte sont morts sans savoir qui a tué leur fille. La famille repose au cimetière de la fosse n° 3 à Bruay-en-Artois. Sur la tombe de Brigitte, il y avait une plaque sur laquelle était inscrit « ton crime ne sera pas impuni ». Le frère de Brigitte l’a fait enlever…

L’affaire Daniel Cano

Qui pouvait en vouloir à Daniel Cano ? En octobre 2008, le corps de ce père de famille de 58 ans est découvert carbonisé dans sa voiture, au beau milieu d’un champ, près de Grenoble. L’homme avait pris des somnifères. Pourquoi ? Que lui est-il arrivé ? À travers cette enquête, les gendarmes de la section de recherches de Grenoble vont faire ressurgir le passé trouble de Manuela, la femme de Daniel.

Vendredi 31 octobre 2008, à Villard-Bonnot, au cœur de la vallée du Grésivaudan, à quinze kilomètres de Grenoble. Un champ de maïs jouxte une voie ferrée et un quartier résidentiel. Il est un peu plus de 7 heures lorsqu’un promeneur y tombe sur une voiture calcinée. Quelques minutes plus tard, les gendarmes de la section de recherches de Grenoble arrivent sur place.

Le feu a ravagé une bonne partie du véhicule. Les vitres ont fondu. Les gendarmes distinguent un corps carbonisé à l’arrière. Il n’a ni jambes ni bras. Le crâne a explosé sous l’effet de la chaleur. Seule certitude, il s’agit d’un homme. Dans le coffre, ils découvrent un second cadavre, celui d’un chien.

À l’avant de la voiture, ils ne trouvent pas les clés sur le contact. Pas de bidon d’essence à proximité… Et puis, fait étonnant, le corps calciné se situe à l’arrière de la voiture.

Les gendarmes ne disposent d’aucun indice dans la voiture leur permettant de mettre un nom sur le cadavre.

Cependant, la plaque d'immatriculation est quasi intacte. Ils peuvent y lire 152 B… 38, et donc remonter jusqu'au propriétaire de la Citroën Xantia : Daniel Cano, 58 ans, qui vit à une centaine de mètres à peine. L'homme n'est pas recherché, n'a pas de casier. Personne n'a signalé sa disparition. Les gendarmes se rendent à son domicile. Ils sonnent. Personne. Quelques minutes plus tard, une femme arrive en voiture, se gare. Il s'agit de Manuela Cano, la femme de Daniel.

Manuela fait entrer les gendarmes chez elle et leur communique de précieuses informations sur l'emploi du temps de Daniel. La veille, ils avaient passé l'après-midi chez les parents de Manuela, à La Motte-d'Aveillans, à cinquante kilomètres de chez eux. À leur retour, Daniel était reparti livrer des oiseaux exotiques. Amateur de ces animaux, il en importait pour les revendre. Il était environ 20 h 15. Il se serait rendu chez un habitant de Brignoud, une commune voisine. Mais au petit matin, Manuela avait constaté que son mari n'était pas rentré de la nuit. Elle avait tenté de l'appeler sur son téléphone portable. Pas de réponse. Aux gendarmes, Manuela signale aussi que le chien de sa fille, un labrador, a disparu.

Pour l'instant, les gendarmes n'ont pas la preuve formelle que le cadavre dans la voiture est celui de Daniel Cano. Ils n'informent donc pas Manuela Cano de la découverte qu'ils viennent de faire. D'ailleurs, ils n'ont pas besoin de le faire. Manuela ne leur demande même pas ce qu'ils font là, elle a l'air déjà au courant de quelque chose.

Ils commencent leur enquête par une inspection rapide des lieux. Le couple habite un petit pavillon sur deux niveaux, très propre, bien entretenu. Les gendarmes se rendent dans la cuisine, dans le salon où ils trouvent les affaires de Daniel Cano : son téléphone portable, ses papiers d'identité, et de nombreux médicaments, notamment des somnifères et du Tercian, un neuroleptique. Pourquoi les affaires de Daniel sont-elles dans la maison ? Est-il vraiment ressorti de chez lui le soir même ? Manuela semble être la dernière personne à l'avoir vu vivant, et son comportement intrigue les gendarmes.

Manuela est placée en garde à vue à la gendarmerie de Meylan. Elle leur raconte que, lors de l'après-midi chez ses parents, Daniel était patraque. Il

n’avait fait que dormir. Manuela a une explication : dans la matinée, il s’était blessé à la tête en coupant du bois et avait cru prendre du Dafalgan pour soulager la douleur. Or, il avait absorbé deux cachets d’Imovane, un somnifère. Le couple était ensuite rentré à Villard-Bonnot vers 19 h 15. Manuela était au volant, et Daniel était allongé sur la banquette arrière, toujours somnolent. Il avait quand même souhaité effectuer cette livraison d’oiseaux, ce qui avait rendu Manuela furieuse. Daniel était insistant, elle l’avait laissé faire. Les gendarmes n’en apprendront pas davantage. Car après six heures de garde à vue, Manuela fait une crise. Elle n’est plus en état de leur répondre, elle doit être hospitalisée en psychiatrie au CHU de Grenoble.

Les gendarmes poursuivent leurs recherches. Ils espèrent en apprendre plus grâce à l’autopsie, mais ils vont être déçus. Celle-ci ne permet pas de déterminer les causes de la mort. Néanmoins, une semaine après la découverte du corps, les analyses génétiques confirment qu’il s’agit bien de Daniel Cano.

Les analyses toxicologiques, elles, révèlent des traces de médicament dans les tissus : un neuroleptique (Tercian) et deux somnifères (Stilnox, Imovane). Une association très dangereuse qui interroge les gendarmes : pourquoi Daniel aurait-il absorbé ces substances ? Les enquêteurs découvrent qu’aucun de ces médicaments ne lui avait été prescrit et qu’ils ne correspondent pas aux médicaments qu’il aurait pu prendre « par erreur », comme l’a affirmé Manuela… Alors, une autre piste se dessine : et si Daniel Cano avait été drogué ?

De plus, cette histoire de livraison d’oiseaux, personne n’y croit. Les gendarmes ne retrouvent pas cette personne avec qui il aurait eu rendez-vous.

Enfin, un détail les chiffonne : la position du corps de Daniel dans la voiture. C’est la même que celle indiquée par Manuela lors du retour de chez ses parents. Daniel dormait sur la banquette arrière.
À ce stade de l’enquête, les gendarmes pensent que Manuela leur cache quelque chose. Ils vont alors se pencher sur le couple Cano et découvrir que, un mois avant, Daniel avait déjà failli mourir. Et que cette fois-là, il s’en était miraculeusement sorti.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 2008, Frédéric Penet, pompier, entre au 188, allée des Trolles, chez Daniel et Manuela. Manuela Cano est assise sur le canapé, c'est elle qui a appelé les secours à 3 h 58 du matin. Elle indique que le feu a pris dans la chambre, à cause d'une bougie que son mari avait allumée à côté du lit, en mémoire de sa mère. Elle s'était levée un peu avant quatre heures pour préparer un casse-croûte à Daniel qui partait au travail. Selon elle, le chien avait sauté sur la bougie, et l'avait fait tomber. La chambre s'était alors embrasée.

Le pompier trouve Manuela très calme. Avec ses collègues, ils montent à l'étage et découvrent Daniel. Bizarrement, Manuela ne leur a pas dit que son mari avait échappé de justesse à l'incendie. Daniel, qui a pourtant des blessures superficielles aux bras et aux cuisses, s'est rendormi dans une autre chambre. Les pompiers ont du mal à le réveiller. Transporté à l'hôpital, Daniel est confus, il ne peut pas parler. Les analyses révèlent des traces de somnifères dans son sang.

Des somnifères, un feu… cela ressemble étrangement aux circonstances de sa mort un mois plus tard. Et ça commence à faire beaucoup… Manuela aurait-elle essayé à deux reprises de faire disparaître Daniel ?

Daniel Cano, 58 ans, est chaudronnier, il sait tout faire et gagne bien sa vie. C'est un homme rigoureux, professionnel. Avec Manuela, tout semble aller pour le mieux. Leur histoire d'amour dure depuis plus de dix-sept ans.

Daniel et Manuela se rencontrent en 1991. Il a quarante ans, elle en a trente. Entre eux, c'est le coup de foudre. Ils s'installent ensemble avec leurs enfants respectifs : Daniel a un fils de sept ans et Manuela une fille de huit ans. Selon Murielle, une amie, la famille est unie, et Manuela ne fait pas de différences entre les enfants. Elle s'occupe de Nicolas comme s'il était son fils. Daniel construit leur maison de Villard-Bonnot, et la famille en fait son cocon. Manuela travaille un temps comme monitrice d'auto-école, puis arrête pour se consacrer à sa vie de famille.

Derrière l'image du couple uni, passionnel, les gendarmes vont pourtant découvrir des difficultés financières. Daniel et Manuela sont tous les deux accros au jeu. Ils ont aussi des dettes… Un an et demi avant la mort de Daniel, le 21 mai 2007, ils avaient ainsi contracté un prêt de 165 000 euros avec, comme garantie, une hypothèque sur la maison. Pour cela, Daniel

avait même signé une procuration authentique chez le notaire… Mais voilà, au printemps 2008, Daniel tombe des nues quand il reçoit un coup de fil lui apprenant qu'il ne rembourse pas son prêt. Un emprunt qu'il aurait contracté, mais dont il ignore tout et pour lequel il aurait même signé une procuration au bénéfice de sa femme, chez le notaire.

Alors qui a signé ce document ? Qui a accompagné Manuela chez le notaire ? A-t-elle demandé à un proche de se faire passer pour Daniel ? Le notaire ne se le rappelle pas et le mystère plane. En tout cas, l'expertise graphologique est formelle, ce n'est pas Daniel qui a signé.

Plus troublant encore, un mois et demi avant la mort de Daniel, les gendarmes remarquent que son codevi et son livret B – sur lesquels sa femme a procuration – ont été débités d'un montant de 10 570 euros au profit du compte commun du couple. Le 17 octobre 2008, deux semaines à peine avant la mort de Daniel, Manuela Cano vire cette somme sur deux de ses comptes à elle. Et ce n'est pas tout ! Les gendarmes découvrent que, en cas de décès de son époux, Manuela toucherait 234 000 euros au titre de l'assurance-vie et qu'elle hériterait des trois quarts de la maison. Veuve, elle n'aurait plus à rembourser les échéances du prêt hypothécaire.

Manuela aurait-elle pu supprimer son mari pour l'argent ? Si tout semble inévitablement ramener les enquêteurs jusqu'à elle, rien ne la rattache matériellement, scientifiquement, à la mort de Daniel.

En revanche, les gendarmes ont désormais un mobile : l'argent du couple.

LE MOBILE

Le mobile, c'est l'explication, l'excuse, la détermination de l'intention. Il permet de comprendre les raisons du passage à l'acte. Il permet aussi de préciser les incriminations pénales, en présentant des éléments à charge ou à décharge pour l'instruction. Amour, haine, cupidité, vengeance, pitié, légitime défense, mais aussi état de nécessité (article 122-7 du Code pénal) peuvent être ainsi pris en compte et servir à déterminer les bases des poursuites et donc souvent de la peine encourue, voire des conditions de la prescription. C'est le cas en matière de racisme, de xénophobie, d'homophobie (articles 132-76 et 132-77 du Code pénal).
Pendant longtemps, en matière d'homicide, la dimension passionnelle était considérée comme prédominante en France. Mais ce processus non précisément quantifié évolue suivant les critères choisis pour établir l'analyse, notamment quand on regarde l'homicidité (avec les tentatives) et pas seulement les homicides réussis, ou les crimes à caractère sexuel. Il y a encore du travail à réaliser pour chercher des informations précises sur les mobiles réels des pulsions homicides.

Deux semaines à peine après le début de leur enquête, les gendarmes ont donc une suspecte, un mobile mais toujours pas de preuves. Si elle a bien tué Daniel, il faudra obtenir ses aveux. Pour cela, les enquêteurs vont creuser encore la vie de Manuela, sa personnalité et son passé. Et ils vont aller de surprise en surprise…

Manuela est d'origine espagnole. Sa mère était femme au foyer. Son père s'était installé en France et travaillait comme mineur de fond à La Mure. Ils étaient huit frères et sœurs et formaient une famille unie. Manuela est la cinquième de la famille. Elle est décrite comme une femme généreuse, sympathique et serviable. « Une belle personne » selon son amie Murielle. En 1978, à 17 ans, Manuela se marie à Gilbert. Trois ans plus tard, elle donne naissance à sa fille, Virginie. Un peu plus tard, le couple divorce.

Manuela rencontre ensuite un bijoutier, Michel Garcia. Le 11 octobre 1984, ce dernier est hospitalisé à la suite de malaises après avoir bu un thé. Il s'en sort avec un lavage d'estomac. L'homme découvre que des pièces en argent, de l'or, plusieurs chèques, dont un de 80 000 francs, lui ont été dérobés. Il soupçonne très vite Manuela et dépose plainte contre sa compagne qui passe aux aveux. En difficulté financière, elle jure qu'elle voulait

simplement endormir son compagnon avec du Temesta pour mettre la main sur son argent. À son procès, elle soutient qu'elle n'a jamais voulu le tuer. Elle est condamnée à deux ans de prison avec sursis.

Manuela fait ensuite la connaissance de François Collazo, un Espagnol comme elle qui tient le bar du centre à Brignoud. Mais le matin du 29 avril 1989, François Collazo est retrouvé asphyxié dans sa voiture, moteur et chauffage allumés, dans le garage de son domicile. Il est assis à l'avant, à la place du passager. L'autopsie révèle qu'il avait avalé du Temesta (encore !). L'enquête conclut… au suicide. Cet épilogue, la famille du défunt ne l'acceptera jamais. D'autant que, après la mort de son compagnon, Manuela adopte un comportement étonnant. Elle s'arrange pour toucher la rente de François. Elle écrit à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en se faisant passer pour lui, envoie des preuves de vie. Cupide, elle veut carrément racheter sa rente. En avril 1992, la CPAM porte plainte. Manuela rembourse la dette. Affaire classée… Manuela monte son auto-école à Brignoud et retrouve l'amour.

Un matin d'avril 1991, Casimir est chez lui, dans sa maison de Villard-Bonnot, lorsque des voisins l'alertent : de la fumée s'échappe de la fenêtre d'une maison, celle de Manuela. Accompagné de son gendre, il entre. Ils ouvrent les fenêtres et trouvent l'origine du feu : un cagibi situé dans un petit couloir. À l'intérieur : le corps d'un homme mort sous des journaux qui se consument. Les deux hommes piétinent les journaux pour éteindre le feu et s'interrogent : « On ne s'enferme pas dans un placard en mettant le feu à des journaux ! » « Et avec quoi il a pu allumer le feu ? On n'a pas trouvé de briquet à côté. On trouve toujours des allumettes, un briquet, mais on n'a rien vu », se dit Casimir.

La victime s'appelle Thierry Lechevallier. Fonctionnaire de 38 ans, il vit avec Manuela depuis deux ans. Après analyse, on constate des traces élevées de Temesta dans son sang. Mais Manuela est inflexible. Si son ami a mis fin à ses jours, c'est qu'il se doutait de sa liaison avec un certain… Daniel Cano. D'ailleurs, pour la nuit des faits, elle a une excuse en béton : elle était avec lui. Manuela est alors mise en examen, incarcérée pour assassinat mais libérée onze jours plus tard. En 1994, après trois ans d'investigations, elle bénéficie d'un non-lieu et ne fait plus parler d'elle jusqu'à la mort de Daniel dix-sept ans plus tard.

Malgré les multiples rebondissements et les soupçons qui ont chaque fois pesé sur elle, Manuela Cano n'a jamais été condamnée pour meurtre et reste présumée innocente pour tous ces faits. Mais en 2008, après le décès de Daniel Cano, les gendarmes vont cette fois tout mettre en œuvre pour coincer leur suspecte n° 1.

En 2008, dans la maison de Villard-Bonnot, les gendarmes trouvent de nombreux somnifères et des anxiolytiques. Dans la cuisine, dans la salle de bains… Les ordonnances sont au nom de Manuela. Ils découvrent aussi, sous un canapé, plusieurs enveloppes contenant de l'argent liquide : 28 000 euros au total. À la vue des billets, Manuela se décompose. Que cache-t-elle ? La suspecte et ses proches sont placés sur écoute. Au fil des conversations, les enquêteurs constatent qu'elle a plusieurs personnalités : elle peut être joviale avec certains, puis dépressive avec d'autres… Les gendarmes mettent également au jour des escroqueries aux assurances pour arrondir les fins de mois.

Les enquêteurs remarquent aussi des incohérences dans les témoignages. Le père de Manuela aurait ainsi raconté aux enquêteurs avoir reçu le matin même un appel de l'une de ses filles : « Elle nous a dit, tout ce que je sais, c'est que Daniel est mort. » D'après la mère de Manuela, cet appel aurait été le premier de la journée. Or, après vérification, les gendarmes se rendent compte qu'il aurait été passé à 8 h 5 par l'une des sœurs de la suspecte et que les deux sœurs auraient été en contact plusieurs fois entre 7 h 50 et 8 heures. Problème : à cette heure-là, les gendarmes ne connaissaient pas encore l'identité de la victime. Et Manuela n'était pas censée le savoir non plus.

Les gendarmes vont devoir obtenir des aveux. Et pour cela, ils mettent toutes les chances de leur côté : ils appellent leurs collègues des sciences comportementales et prévoient des caméras pour filmer l'audition.

Le 23 mars 2010, un an et demi après la mort de Daniel Cano, les gendarmes convoquent Manuela Cano dans leurs services. Il est 13 h 30, elle leur répond qu'elle est chez ses parents, à une heure de route, et qu'elle arrive. Finalement, elle les rappelle et leur explique que son avocat lui a déconseillé de venir. Grâce aux écoutes, ils l'interpellent alors qu'elle sort de chez le médecin. Les enquêteurs lui parlent de l'argent, de la dette, des jeux au casino… Elle reconnaît les jeux, les dettes, mais pas l'histoire du

prêt. Pour le coup de téléphone à sa sœur, elle dit qu'elle ne s'en souvient plus. Alors les gendarmes évoquent ses conjoints morts les uns après les autres… Manuela se positionne en victime. Elle explique qu'elle n'a pas eu de chance dans sa vie, que ce sont les circonstances qui ont fait ça, qu'elle n'y est pour rien. Malgré ses dénégations, elle est mise en examen pour tentative d'assassinat et assassinat, et incarcérée à la maison d'arrêt de Chambéry.

Entre mars 2010 et avril 2014, Manuela Cano est placée en détention provisoire, en attendant la fin de l'instruction et son renvoi devant une Cour d'Assises.

C'est chose faite le 14 avril 2014, son procès s'ouvre à Grenoble.

Elle risque la perpétuité. Elle semble totalement dans le contrôle, affirme qu'elle est innocente et est persuadée qu'elle sera acquittée. La défense s'indigne qu'on lui reproche son passé, et rappelle qu'aucune preuve formelle ne la relie au décès de son mari… Pour l'accusation, elle aurait laissé Daniel dormir à l'arrière du véhicule en rentrant de chez ses parents, vers 20 h 30. Vers minuit, elle aurait fait monter le chien dans le coffre, roulé dans la nuit noire et brûlé la voiture. On ne retrouve aucune trace indiquant qu'elle ait pu mettre le feu au véhicule. Et on n'a pas plus d'explications sur la propagation du feu.

L'avocat général réclame vingt-cinq ans de prison. Manuela est condamnée à trente ans de réclusion. Elle fait immédiatement appel de ce jugement. Elle est donc à nouveau présumée innocente, mais elle a déjà passé plus de quatre ans en détention. Un an et demi plus tard, en septembre 2015, le juge n'a d'autre choix que de la libérer. Il la place sous contrôle judiciaire en attendant son procès en appel.

LA DÉTENTION PROVISOIRE

La détention provisoire n’est pas une réponse systématique à l’attente du jugement. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme (articles 5 et 6) stipule ainsi que toute personne arrêtée ou détenue doit être jugée dans un délai raisonnable ou remise en liberté. Or, Manuela a passé cinq ans et demi en détention provisoire.

La France a été condamnée à plusieurs reprises pour ne pas avoir respecté ces conditions. Et la chambre de l’instruction de la cour d’appel de Paris a appliqué assez strictement des arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation de mars et juin 2015. Ces arrêts, qui souvent annulent des éléments d’instruction ou permettent des libérations, qu’on appelle aux États-Unis « technicalités », sont généralement très fondés en droit et tout aussi incompréhensibles pour le public, les familles, les enquêteurs.

Il y a aussi la communication qui entoure le procès. Quand elle arrive libre devant le tribunal de Valence qui la juge à partir du 23 mai 2016, en appel, la défense peut jouer sur la présentation, la perception. Cela peut influer sur le jury qui la verra quand même dans le box des accusés, sans bien comprendre les motifs de la situation. La prison ne facilite pas la préparation d’une bonne défense et peut influer sur l’état physique et psychique de l’accusé.

Le procès en appel s’ouvre en mai 2016 à Valence. Au premier jour d’audience, la défense fait une demande à laquelle personne ne s’attendait. Elle réclame l’exhumation d’une lettre que Daniel aurait glissée dans le cercueil de sa mère décédée quelques mois plus tôt. Elle serait la preuve que Daniel s’est bien suicidé, puisqu’il y aurait écrit : « Je vais te rejoindre bientôt. »

La demande est refusée par la Cour. Au terme des débats, Manuela est condamnée, à nouveau, à trente ans de prison. Manuela Cano s’est depuis pourvue en cassation. Elle a été déboutée. Elle a ensuite fait une requête devant la Cour européenne des droits de l’homme, qui n’a pas abouti non plus. Elle purge sa peine et se dit toujours innocente de l’assassinat de son mari Daniel Cano.

L’affaire Chantal de Chillou de Saint-Albert

C’est une histoire terrible et intrigante… Celle d’une femme de 55 ans retrouvée morte au bord d’une rivière à plus de deux cents kilomètres de chez elle. Un jour d’été, elle monte dans un train à Marseille pour se rendre à un entretien d’embauche dans une station de ski des Hautes-Alpes… Ses proches ne l’ont jamais revue vivante. L’enquête s’est enlisée pendant des années… avant de connaître un incroyable rebondissement.

Ce jeudi 2 août 2001, dans un endroit isolé de la commune de Chatuzange-le-Goubet dans la Drôme, un promeneur découvre le corps sans vie d’une femme, au bord d’une rivière. Il prévient aussitôt les gendarmes.

La victime est face contre terre. Elle porte juste un tee-shirt et a reçu de nombreux coups. Une partie du corps a également été brûlé. Pour les gendarmes, il ne fait aucun doute : ils font face à un meurtre, sans doute à caractère sexuel.

Sur les lieux, ils retrouvent un mégot de cigarette et un gobelet ainsi que des morceaux de pare-chocs de voiture. Une trace de pneu est également observée. Un moulage est effectué.

La première difficulté dans cette enquête est l’identification de la victime. Violemment frappée à la tête, elle est méconnaissable. Par ailleurs, ni papier d’identité, ni sac, ni téléphone ne sont retrouvés sur place. Alors, qui est cette femme ? Aucune disparition n’a été signalée dans les environs. Pour l’heure, c’est un mystère total. Les gendarmes n’ont d’autre solution que de

commencer par diffuser un portrait-robot de la victime. Mais cela ne donne rien.

C’est un élément surprenant qui va permettre de mettre un nom sur ce corps. Sur la scène de crime, les enquêteurs découvrent une petite annonce du journal marseillais *13* portant sur la vente d’une machine à écrire, et localisent le vendeur. Ce dernier leur apprend qu’il avait été contacté la veille de la découverte du corps par une certaine Chantal de Chillou de Saint-Albert, une femme de 55 ans habitant à Allauch dans la banlieue de Marseille.

En ce mois d’août 2001, la famille de Chantal de Chillou s’inquiète. Depuis quinze jours, Chantal n’a pas donné de nouvelles. Son frère signale sa disparition aux gendarmes qui lui rétorquent qu’ils ne peuvent rien faire, car Chantal est majeure. C’est un appel des gendarmes de Romans-sur-Isère, à plus de 100 kilomètres de chez eux, qui va leur annoncer que le corps de Chantal a été retrouvé.

Les gendarmes découvrent alors la personnalité de la victime. Chantal de Chillou est une femme de 55 ans, née dans le 16e arrondissement de Paris, issue d’une famille aristocratique. Sa vie d’adulte est moins dorée que sa jeunesse. Installée dans les Bouches-du-Rhône, elle vit chez sa mère à Allauch où elle enchaîne les petits boulots et touche le RMI. Elle est divorcée et mère d’un unique enfant, Charles, 31 ans, qu’elle voit peu. Discrète, elle mène une existence modeste et tranquille. Rien dans la vie et la personnalité de la victime ne permet pour l’instant d’envisager une piste.

Pour orienter leurs recherches, les gendarmes reconstituent l’emploi du temps de la victime dans les heures qui ont précédé sa mort. Ils apprennent par la famille que le 1er août 2001, Chantal a quitté Marseille pour se rendre à Vars dans les Hautes-Alpes et postuler à un poste de lingère dans un hôtel de la station.

Elle aurait pris le train à la gare de Marseille – Saint-Charles vers 19 h 45, mais s’étant trompée, serait descendue à la toute nouvelle gare Valence TGV au lieu de la gare de Valence-Ville. Chantal aurait raté sa correspondance et aurait été contrainte d’attendre le lendemain pour reprendre un train. Il était alors 21 heures. La nuit commençait à tomber.

Deux ouvriers du chantier de la gare TGV auxquels elle aurait demandé une adresse d'hôtel attestent l'avoir vue entre 22 heures et minuit. Ils lui auraient indiqué un hôtel à Alixan, non loin de là, l'hôtel *Alpes Provence*, mais le gérant ne se souvient pas d'elle. Ensuite, on perd sa trace. La gare ne possède pas encore de système de vidéosurveillance.

L'enquête s'annonce difficile. La section de recherches de Grenoble s'empare du dossier. Les premières investigations sont menées là où la victime a été vue pour la dernière fois : la gare de Valence. Une piste intéresse plus particulièrement les enquêteurs : celle des ouvriers. La gare de Valence TGV est en pleine construction au moment des faits. De nombreux ouvriers venus d'un peu partout en France travaillent sur le site. Une centaine d'entre eux vont être entendus sans que cela aboutisse. L'enquête piétine.

Un an après les faits, les gendarmes lancent un nouvel appel à témoins qui va apporter un élément neuf aux enquêteurs. Une lettre anonyme leur signale la présence d'une Renault 21 non loin de la scène de crime le soir de la mort de Chantal. La lettre décrit une dispute entre un homme et une femme, et livre également une partie du numéro de la plaque d'immatriculation. Ce témoignage est conforté par l'un des indices sur le lieu de la découverte du corps : un morceau de pare-chocs de voiture. Après analyse, il pourrait correspondre à une Renault 21. La trace de pneumatique relevée sur place pourrait appartenir à ce type de véhicule. Les enquêteurs lancent une vaste opération de recherches dans la région à partir des fichiers de cartes grises. La tâche est lourde. Le modèle est en effet alors très courant. Et après de multiples auditions, il est toujours impossible de relier un homme au meurtre de Chantal de Chillou…

Nous sommes en 2004. Cela fait déjà trois ans que Chantal de Chillou a été tuée, et les enquêteurs sont dans une impasse. Les deux ADN masculins retrouvés sur le mégot de cigarette et le gobelet n'ont rien donné quand les gendarmes les ont entrés au Fichier des empreintes génétiques récemment créé. Ils tentent autre chose : prélever l'ADN des chasseurs de la région. La scène de crime est en effet un lieu fréquenté par les amateurs de gibier d'eau. L'ADN de près de trois cents personnes est prélevé. Une nouvelle fois, c'est l'échec.

LES DÉBUTS DE L'USAGE DE L'ADN DANS LES AFFAIRES CRIMINELLES

Entre 1983 et 1986, plusieurs viols suivis de meurtres sont commis dans le petit village anglais de Narborough. Après d'importantes investigations, Richard Buckland devient le principal suspect. Lors de son interrogatoire, il avait reconnu être l'auteur du deuxième meurtre.

Si des prélèvements génétiques ont été réalisés à partir du sperme retrouvé sur les victimes, ils ne seront analysés et comparés qu'en 1986 grâce au développement du séquençage ADN. Un seul profil commun apparaît. À la grande surprise des policiers, l'ADN va innocenter Richard Buckland.

La justice britannique lance pour la première fois des prélèvements de masse. Quatre mille cinq cents hommes devront fournir des éléments génétiques qui seront alors comparés. En 1987, à la suite de nouvelles investigations, Colin Pitchfork est interpellé et confondu par son ADN.**1**

En France, pour résoudre des enquêtes, on peut aussi faire appel au prélèvement de masse d'ADN. Ainsi, en septembre 2013, cinq cent vingt-sept personnes, majeures et mineures, devront fournir leur ADN lors d'une enquête sur un viol. Si les enquêteurs ont choisi cette solution, c'est parce que la victime, laissée vivante, n'a pas pu identifier son agresseur. Les enquêteurs avaient trouvé un profil ADN sur ses vêtements, mais il ne correspondait pas aux profils du Fichier national automatisé des empreintes génétiques.

Et si la clé de l'énigme se trouvait finalement loin de la scène de crime, dans l'entourage de la victime ? D'autant qu'un personnage intrigue les gendarmes depuis le début de l'enquête : Charles, le fils de la victime.

Au moment de la mort de sa mère, Charles de Chillou est incarcéré à la prison des Baumettes à Marseille. Malgré son jeune âge, il a déjà un lourd casier judiciaire. Après une enfance difficile, un père absent qui ne l'a pas reconnu, l'enfant unique tombe très vite dans la délinquance. Il fréquente le milieu du petit banditisme marseillais et s'adonne à des vols et au trafic de stupéfiants.

Charles de Chillou est persuadé que sa mère a été la victime d'une vengeance contre lui. Et il le fait savoir aux gendarmes lors de l'une de ses gardes à vue pour vol. Quelques années plus tard, il écrira à nouveau une

lettre aux enquêteurs où il évoquera « la programmation de l'assassinat de sa mère ».

Les enquêteurs vont alors fouiller dans ses fréquentations et dans le milieu du banditisme marseillais, à la recherche de la moindre information qui pourrait être liée au meurtre. Un travail compliqué dans ce milieu obscur. Et qui ne donnera rien.

Malgré une enquête hors norme, impossible de mettre la main sur le meurtrier de la mère de famille. En 2012, soit onze ans après les faits, la juge d'instruction décide de clore le dossier. La famille est effondrée. Le frère de Chantal qui n'a cessé de se battre pour faire avancer l'enquête meurt sans que l'affaire soit éclaircie.

C'est une tout autre affaire qui va permettre de relancer le dossier Chantal de Chillou. Une affaire ultra-médiatisée qui a ému la France entière : le meurtre en 2017, dans l'Isère, de la petite Maëlys par Nordahl Lelandais. Les gendarmes sont persuadés que le meurtrier présumé de la fillette a commis d'autres meurtres. En janvier 2018, ils créent une toute nouvelle cellule d'enquête, Ariane, dont le travail consiste à ressortir toutes les affaires non résolues de la région et à les traiter conjointement. C'est ainsi qu'ils découvrent le dossier Chantal de Chillou. Un dossier sur lequel pèse la menace de la prescription l'année suivante.

LA CELLULE ARIANE DE LA GENDARMERIE

La cellule Ariane de la Gendarmerie nationale est composée d'une dizaine de gendarmes du Service central de renseignement criminel. Elle a suivi environ neuf cents affaires non élucidées dans vingt départements pour en retenir quarante (qui concernent vingt-sept hommes et treize femmes, dont une mineure) dans six départements.

En 2019, dans une conférence de presse, Jean-Philippe Lecouffe, alors sous-directeur de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale, avait expliqué comment la cellule avait fonctionné dans l'affaire Nordahl Lelandais. Les gendarmes avaient commencé par écarter les affaires résolues entre-temps, et toutes celles trop éloignées géographiquement de la zone où se trouvait le suspect. Puis, ils avaient classé les dossiers restants selon quatre critères : lieu, époque des faits, profil des victimes, et un critère plus subjectif lié à la pression des médias ou des associations de victimes.

En 2019, le dossier est confié à la toute nouvelle division « *Cold case* » de la gendarmerie de Pontoise. Les enquêteurs constatent l'existence de scellés en bon état qui peuvent être analysés avec les nouveaux moyens technologiques dont ils disposent.

Grâce aux avancées scientifiques, un ADN de qualité est isolé sur le tee-shirt de la victime et le mégot de cigarette retrouvé sur la scène de crime. Il est intégré au Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG), et cette fois, cela matche ! Un nom sort : Raymond Touillet.

L'IDENTIFICATION PAR LES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

La méthode d'identification par empreinte génétique a été inventée par Sir Alec Jeffreys en 1983. Elle utilisait un outil dénommé *Southern blot*, qui analysait des polymorphismes de longueur de fragments de restriction (ou RFLP pour *restriction fragment length polymorphism*). Cet outil nécessitait de grandes quantités d'ADN et prenait beaucoup de temps. Il a été remplacé par la PCR (*polymerase chain reaction*), permettant d'obtenir des empreintes génétiques à partir de traces contenant peu d'ADN, ou même de l'ADN dégradé.

Dans le cadre d'enquêtes judiciaires, la France autorise l'analyse de certains marqueurs génétiques. Ceux-ci sont listés à l'article R53 du code de la procédure pénale. Il s'agit uniquement de marqueurs qui peuvent alimenter le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

Le FNAEG dispose d'un moteur de rapprochement qui permet de proposer des correspondances entre un individu et une trace, des correspondances entre des traces, ou encore des correspondances entre des individus.

Un ADN peut être détérioré et compliquer les recherches, mais la plus grande difficulté que rencontrent les enquêteurs, ce sont les mélanges d'ADN. En effet, le FNAEG ne répertorie pas de profils mélangés. Dans ces cas – qui ne sont pas rares, car ils concernent au moins 30 % des profils génétiques analysés par la police scientifique lyonnaise –, les experts doivent émettre des hypothèses et en tirer des déductions sur l'implication possible de telle ou telle personne.

À leur plus grande surprise, cet homme de 55 ans ne vit pas dans la Drôme mais à plusieurs centaines de kilomètres de là, dans le Loiret, à Pannes près de Montargis. Il est père de famille, a une compagne et exerce le métier

d’ouvrier en charpenterie métallique. Et il a déjà eu affaire à la justice pour des violences sur conjoint, d’où sa présence au FNAEG.

Il habitait dans la Drôme au moment des faits en 2001, tout près du lieu où a été retrouvée Chantal de Chillou. Un endroit qu’il avait l’habitude de fréquenter pour braconner ou pêcher. Les investigations démontrent qu’il était possesseur d’une R21 « OR » à cette époque. Il l’aurait vendue peu de temps après les faits, ce qui pourrait expliquer que les recherches de propriétaires de R21 de la région, menées au début de l’affaire, n’aient pas abouti.

Le 3 juin 2020, Raymond Touillet est interpellé. Assez rapidement, il concède avoir rencontré Chantal de Chillou ce soir du 1er août 2001 à Bourg-de-Péage. Ils auraient passé un moment ensemble au *Romanais bar*, puis dans un autre établissement *L’Alhambra*. Ils seraient ensuite allés au bord d’un des étangs de Chaleyre où ils auraient eu une relation sexuelle consentie à l’arrière de la voiture. Raymond fait des aveux partiels : « Je suis impliqué dans son décès, mais je n’ai pas voulu la tuer… Il y a trop de trous dans ma mémoire, il y a trop de choses dont je ne me souviens pas. »

Raymond Touillet est mis en examen pour meurtre et placé en détention provisoire à Valence. Pour la famille de Chantal qui ne s’attendait plus à ce dénouement, c’est un choc émotionnel.

L’UNITÉ « COLD CASE » DE LA GENDARMERIE

Le travail du groupe d’enquêteurs du Service central de renseignement criminel (SCRC) du pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale dans l’affaire Lelandais a poussé la DGGN à créer une unité permanente dédiée aux « cold cases ».

Cette nouvelle unité a été présentée en octobre 2020. « *Le principe c’est de reprendre ces dossiers qui sont entrés dans une sorte de mur, où les directeurs d’enquête sont dans un “effet tunnel” et où il est important de leur apporter un nouveau regard* », expliquait à la presse le colonel Fabrice Bouillié, qui commandait alors le service central de renseignement criminel de la gendarmerie.

L’idée c’est de changer de point de vue, et d’arriver sans a priori sur ces dossiers. « *C’est la métaphore de la piste dans la neige. Si nous reprenons le même chemin, nous allons aller dans la même direction et donc dans le mur. Là, nous allons déstructurer complètement la procédure, l’éclater, permettre un regard nouveau pour damer la piste et prendre un nouveau chemin*. »

Les pièces du dossier sont relues, les éléments entrés dans le logiciel Anacrim qui opère des rapprochements s’il y a lieu entre les déclarations des témoins et les preuves récoltées par les enquêteurs, relève les contradictions entre les témoignages, les incohérences cachées dans les pages de procédures, en tire des analyses, fait le lien entre des individus. Grâce aux progrès faits sur l’ADN et le développement des techniques de profilage, on peut désormais élucider la plupart des cold cases. Ainsi, une infime quantité d’ADN suffit à résoudre une enquête, comme le souligne Hélène Charel, cheffe du département Expertises génétiques de la Gendarmerie nationale : « Les technologies actuelles font que l’on peut obtenir aujourd’hui des résultats avec des quantités infimes d’ADN, ce qui n’était pas le cas il y a vingt ans ». Quant au profilage, il permet d’identifier un suspect en essayant de mieux cerner son caractère et sa personnalité. Les enquêteurs ont d’ailleurs parfois besoin de retourner sur la scène de crime, même vingt ans après, un album photo d’époque en main, pour marcher sur les traces de l’auteur des faits et se projeter dans l’ambiance de l’époque.

Dans cette affaire, le suspect s’est rétracté. Il est revenu sur ses aveux. Dans l’attente d’un procès, cet homme reste présumé innocent. D’autant que demeure cette question importante : à qui appartient le second ADN masculin retrouvé sur la scène de crime ? L’enquête n’est donc pas terminée.

1 https://www.police-scientifique.com/adn/historique

L’affaire Jonathan Coulom

C’est l’un des « cold cases » français les plus poignants. En avril 2004, le jeune Jonathan Coulom, 10 ans, est kidnappé en pleine nuit dans le dortoir de sa colonie de vacances en Loire-Atlantique. Son corps sera retrouvé six semaines plus tard. Quatre ans après et malgré 2300 tests ADN, les investigations n’ont rien donné. C’est finalement un nouveau témoignage venu directement de prison qui relance l’affaire en 2017.

C’est par un appel téléphonique, le 7 avril 2004, que Virginie Lacombe, la maman de Jonathan Coulom, apprend que son fils de 10 ans a mystérieusement disparu de la colonie de vacances où il se trouvait à Saint-Brévin-les-Pins en Loire-Atlantique. Ce sont ses camarades de chambre, dont son copain Louis, qui se sont aperçus de son absence au réveil. Les moniteurs entament immédiatement des recherches dans le centre et aux alentours.

Les parents du jeune garçon quittent dans la foulée leur village d’Orval, dans la Manche, pour se rendre sur place. La maman est persuadée que Jonathan n’a pas pu fuguer. C’est un garçon timide et craintif. Il est impossible qu’il soit parti seul en pleine nuit. Ses vacances semblaient d’ailleurs bien se dérouler. Il l’a dit au téléphone à ses parents.

Après quelques heures de recherches stériles, le directeur de la colonie de vacances appelle la gendarmerie qui prend immédiatement l’affaire très au sérieux. Des gendarmes de la section de recherches de Rennes sont dépêchés sur place. Parmi eux, le technicien en identité criminelle Thierry

Lezeau qui constate malheureusement que la « scène de crime », la chambre, a été largement piétinée par les moniteurs paniqués.

LA « POLLUTION » DE LA SCÈNE DE CRIME

Quand les gendarmes arrivent à Saint-Brévin, Jonathan a déjà disparu depuis plusieurs heures. Et lorsque les enquêteurs arrivent sur place, ils constatent que la scène de crime a été totalement « polluée », d'après la terminologie de la police technique scientifique.
Les enquêteurs sont alors soumis à des injonctions contradictoires : préserver la scène de crime à tout prix au risque de ne pas prendre en compte la situation des victimes – comme à Chevaline où une petite fille a été retrouvée, des heures plus tard, cachée par sa mère décédée – ou agir dans l'urgence, surtout quand il existe encore une possibilité de sauver quelqu'un, au risque de saccager la scène de crime.
Il n'y a pas de bonne méthode mais une meilleure éducation aux interventions d'urgence pourrait réduire ce qu'on appelle « la pollution » des scènes de crime

Malgré ces premières difficultés, les gendarmes effectuent des prélèvements dans la chambre de Jonathan et commencent à auditionner les personnes présentes la nuit des faits. Les réponses qu'elles apportent les disculpent rapidement. Il en va de même pour le père biologique de Jonathan avec qui les relations ne sont pas au beau fixe. Il a un alibi en béton, en région parisienne.

La piste d'un kidnapping s'impose alors. D'autant que le centre de vacances présente d'importantes failles de sécurité : pas de portes verrouillées, pas d'alarme. Il est très facile d'y pénétrer la nuit.

De plus larges recherches sont entreprises dans le secteur et dans les nombreuses résidences secondaires vides à cette époque de l'année. Sans résultat. Dans le même temps, le laboratoire des experts de la gendarmerie fait savoir qu'une minuscule tache de sang a été découverte sur l'oreiller du garçon. Ce n'est pas son ADN, et donc potentiellement celui du kidnappeur.

Le 19 mai, la terrible nouvelle tombe : le corps de Jonathan a été retrouvé dans un étang, derrière un manoir de Guérande. Il était ligoté et lesté d'un parpaing. Selon les premiers résultats de l'autopsie, le cadavre n'a pas pu rester six semaines dans l'eau. Il n'est pas suffisamment abîmé pour cela.

Cet élément, ajouté au lieu de la découverte, oriente les gendarmes vers la piste locale. Ils sont persuadés que l'enfant a été séquestré dans le secteur avant d'être jeté dans cette pièce d'eau que seul un habitant du coin pouvait connaître.

Les fichiers des individus connus localement pour délinquance sexuelle sont analysés et des milliers de tests ADN sont réalisés sur les hommes de la région afin de les comparer à la trace de sang sur le coussin. Ce travail titanesque va durer quatre ans. Mais cet ADN, sur lequel tous les espoirs étaient fondés, est une impasse. Il s'agit en fait de celui d'un enfant qui avait séjourné dans le centre de vacances avant Jonathan. L'enquête semble maudite.

Nous sommes désormais en 2008, quatre ans après la disparition de Jonathan. Les investigations locales n'ont rien donné malgré les 2300 tests ADN pratiqués dans l'entourage direct ou indirect du jeune garçon. C'est l'arrivée d'une nouvelle juge d'instruction qui, en reprenant le dossier de zéro y compris le travail effectué à partir de l'autopsie, va donner un nouveau souffle à l'enquête.

Il est, alors, mis en évidence que la première expertise était sans doute erronée. Le corps du petit garçon a très bien pu être jeté dans la mare quelques heures seulement après sa disparition. La piste locale n'est donc plus une certitude du tout. L'hypothèse d'un prédateur venu d'ailleurs devient envisageable. Mais après tant d'errements, les nouvelles investigations peinent à progresser. Si chaque année la famille est tenue informée du travail effectué par la justice, il n'y a toujours pas de suspect à l'horizon.

Finalement, c'est en Allemagne qu'un coup de théâtre va relancer l'enquête. En avril 2011, presque sept ans jour pour jour après la disparition de Jonathan à Saint-Brévin, un certain Martin Ney est arrêté à Hambourg. Il est éducateur et suspecté d'avoir enlevé et tué trois garçons dans son pays dans des circonstances similaires. Très vite, Martin Ney reconnaît être le kidnappeur et le meurtrier de jeunes Allemands qui ressemblent pour certains étrangement à Jonathan. D'ailleurs, les policiers allemands s'étaient signalés dès 2004 auprès des autorités françaises après l'enlèvement du jeune Français… mais à l'époque, les enquêteurs de la gendarmerie, concentrés sur leur piste locale, n'avaient pas retenu

l’hypothèse d’un prédateur venu de l’étranger. Pourtant, le mode opératoire et les victimes offrent beaucoup de similitudes. Il aura donc fallu attendre 2011 pour que la piste étrangère refasse surface. Mais si Martin Ney est rapidement jugé en Allemagne, condamné à perpétuité pour ses crimes, il refuse d’endosser la responsabilité de la mort de Jonathan.

En 2017, un nouveau rebondissement se produit. Martin Ney se confie à un codétenu. Il lui assure avoir tué Jonathan et se dit étonné de ne pas avoir été confondu alors qu’il avait oublié son sac à dos à proximité du lieu du crime.

Le juge d’instruction désormais chargé du dossier lance un appel à témoin concernant un sac à dos en cuir marron qui aurait été perdu non loin du centre de vacances de Saint-Brévin. Mais cela ne donne rien.

LE RENSEIGNEMENT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Il arrive en effet que des détenus livrent des informations aux enquêteurs, notamment lorsqu’il existe des perspectives d’améliorer leur situation. C’est d’ailleurs plus souvent le cas dans des affaires de « pointeurs » (agresseurs sexuels, surtout sur enfants) que de crime organisé. Cependant, les autorités judiciaires doivent rester très prudentes, et ne pas oublier les intermédiaires, à savoir l’administration pénitentiaire et les avocats.
Un ancien codétenu de Nordahl Lelandais au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier, dans l’Isère, a ainsi assuré que ce dernier lui avait confié avoir violé la petite fille avant de la frapper à mort. D’après le témoignage de cet homme, Lelandais lui aurait aussi confessé avoir tué le caporal Arthur Noyer. Des révélations du même ordre ont été enregistrées par les enquêteurs dans l’affaire Delphine Jubillar.

LA VALEUR DU TÉMOIGNAGE

Tous les témoignages ont en principe la même valeur, à l'exception du prévenu, de sa famille et des alliés qui ont la possibilité de dissimuler des éléments, voire de mentir s'ils ne sont pas sous serment ou s'ils corrigent leurs déclarations avant la clôture de l'instruction ou du jugement.

L'article 434-13 du Code pénal indique que : « Le témoignage mensonger fait sous serment devant toute juridiction ou devant un officier de police judiciaire agissant en exécution d'une commission rogatoire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »

« Toutefois, le faux témoin est exempt de peine s'il a rétracté spontanément son témoignage avant la décision mettant fin à la procédure rendue par la juridiction d'instruction ou par la juridiction de jugement. »

Mais surtout, le principe *Testis unus, testis nullus* (en résumé, un seul témoin est nul) impose que les témoignages soient corroborés, et c'est la possibilité de vérification qui leur donnera du poids, fût-ce celui d'un autre détenu.

Le juge d'instruction dispose maintenant d'un témoignage qui va lui permettre d'essayer de faire parler Martin Ney. Le juge Lorentz se rend en Allemagne à deux reprises pour l'entendre. Mais le suspect s'oppose à tout entretien avec le magistrat français. Ce dernier va user d'une autre méthode et délivrer un mandat d'arrêt européen pour contraindre le prédateur allemand à venir s'expliquer en France.

Martin Ney est extradé vers la France et mis en examen le 20 janvier 2021 pour enlèvement et séquestration, suivis de meurtre.

La famille peut désormais espérer connaître la vérité sur la mort de Jonathan. Car si le prédateur allemand continue de nier, cela ne le préserve pas d'un procès devant une cour d'assises française.

L’affaire Caroline Dickinson

L’affaire Caroline Dickinson est une incroyable énigme judiciaire résolue grâce à la créativité et à la ténacité des enquêteurs. Une jeune fille de 13 ans tuée en pleine nuit au milieu de ses amies dans une auberge de jeunesse sans que personne ne s’en rende compte. Après des années d’impasse, c’est grâce à un extraordinaire concours de circonstances et à des méthodes d’investigation innovantes que la vérité éclate.

Le 18 juillet 1996, 8 heures, c’est l’heure de se réveiller pour les occupantes de la chambre nº4 au premier étage de l’auberge de jeunesse de Pleine-Fougères, en Ille-et-Vilaine. Melissa, Camilla, Jenny, Ann et Caroline font partie d’un groupe de quarante collégiens anglais, originaires de Launceston, dans les Cornouailles, qui effectuent un voyage scolaire en France, accompagnés de cinq de leurs professeurs.

Prévue pour accueillir quatre personnes, la chambre dispose de deux lits superposés. Un matelas supplémentaire a été posé au sol. C’est la petite Caroline qui y est installée. Le premier soir, elle avait demandé à changer de chambre pour ne pas être séparée de ses amies. Les professeurs avaient accepté. Mais ce matin du 18 juillet, Caroline ne se réveille pas… Son amie, Ann s’inquiète : « Je l’ai secouée, mais elle n’a pas répondu. J’ai vu que ses lèvres étaient bleues. » Les adolescentes paniquent et alertent leurs accompagnateurs. L’enseignante Elizabeth Barker et l’infirmière du groupe se précipitent dans le dortoir. Couchée à l’envers, en dehors de son sac de couchage, le genou gauche relevé, la jeune fille ne porte plus le short qu’elle avait enfilé pour dormir. Un peu de sang tache le matelas.

Vers 8 h 30, le médecin de Pleine-Fougères est appelé en urgence. Il ne peut que constater et confirmer le décès. Pour lui non plus, les circonstances du drame ne semblent pas claires, et les causes de la mort ne sont, de toute évidence, pas naturelles : il sent que quelque chose de terrible s'est passé. La gendarmerie est immédiatement prévenue.

En poste à la petite brigade du village, l'adjudant Valérie Davy, 23 ans, est la première sur place. Sa mission : « geler » les lieux en attendant l'arrivée du médecin légiste. « C'était un matin, un docteur venait de nous appeler pour un décès suspect. Je me souviens de la chambre : il y avait deux lits superposés et un matelas au sol, avec le corps de la jeune fille décédée. Ma mission, c'était de préserver l'ADN. »

Peu de temps après son arrivée à l'auberge, le légiste livre un diagnostic terrible : Caroline a été violée, comme l'atteste une tache de sperme sur sa cuisse gauche. Elle a été asphyxiée presque simultanément et, semble-t-il, n'a pas pu se débattre tant l'emprise sur elle était brutale. Seules de légères griffures sur le visage et deux ecchymoses dans le cou témoignent d'une courte lutte. Le viol a été commis « dans de très brefs délais avant le décès », précise le légiste dans son rapport préliminaire.

Les collégiens anglais sont sous le choc. L'auberge de jeunesse est bouclée, et plusieurs équipes de gendarmerie débarquent, sirènes hurlantes, dans la petite ville de Pleine-Fougères. L'adjudant Davy se souvient : « J'ai prévenu la hiérarchie, tout s'est enclenché et les renforts sont arrivés. J'étais gendarme depuis un an et demi, c'est la première fois que je voyais la section de recherches. »

Les habitants ignorent encore ce qu'il s'est passé, mais, ce matin-là, c'est pour eux le début d'un long calvaire qui plongera tout le village dans l'angoisse et la suspicion.

À Saint-Malo, le journaliste de *Ouest-France* Édouard Maret est informé du décès suspect. Grâce à ses contacts privilégiés dans le milieu judiciaire et à la gendarmerie, il comprend à demi-mot qu'il s'agit d'une affaire qui risque de faire grand bruit. Il prend immédiatement la route et arrive sur place en fin de matinée. Le centre-ville est bouclé. Les gendarmes installent une cellule de crise à la mairie. Les rumeurs vont déjà bon train, mais personne

ne veut courir le risque de parler à la presse. « Une chape de plomb était tombée sur Pleine-Fougères. »

Appareil photo en bandoulière, Édouard Maret scrute avec attention les allées et venues autour de l'auberge, mais il se fait vite repérer, et les autorités le prient de les laisser travailler. En trois heures sur place, le journaliste comprend que les enquêteurs sont déjà sous pression : « Je prends conscience que les gens n'en savent pas plus que moi et je rentre à la rédaction de Saint-Malo taper mon papier. Aucune certitude, hormis la "mort suspecte d'une jeune Anglaise" ; ce sera d'ailleurs le titre de l'article publié le lendemain matin en une du journal. »

Dans l'après-midi, le corps de Caroline Dickinson est autopsié à Rennes. Les causes et les circonstances de sa mort sont rapidement confirmées. La victime a bien été violée et étouffée. Du coton a été utilisé, sans doute pour l'empêcher de crier. Un élément de l'enquête va s'avérer déterminant : l'ADN du meurtrier que détiennent les enquêteurs grâce à la petite tache de sperme retrouvée sur le corps.
En début de soirée, Édouard Maret retourne à Pleine-Fougères pour en savoir un peu plus. Il passe la nuit dans sa voiture à observer le ballet des techniciens et des enquêteurs autour de l'auberge. Prélèvements sur la scène de crime, auditions de témoins, les gendarmes s'affairent jusqu'au petit matin. Rien n'est laissé au hasard. Les enquêteurs vont entendre tout le monde.

La barrière de la langue, le choc et la culpabilité compliquent le recueil des témoignages. Comment Caroline Dickinson a-t-elle pu être violée et assassinée en pleine nuit, dans une auberge de jeunesse, sans qu'aucune de ses quatre amies ne s'en rende compte ? Autre interrogation : comment un homme a-t-il pu entrer dans le bâtiment, violer, tuer puis repartir sans que personne ne le remarque ?

Pour les enquêteurs, les magistrats, la presse française et internationale, c'est le début d'une terrible énigme qui tiendra également en haleine l'opinion publique, de part et d'autre de la Manche.

L'affaire commence le 14 juillet, quand les élèves et les professeurs du collège Launceston s'installent à l'auberge de jeunesse de Pleine-Fougères.

Caroline est une enfant, pas encore une adolescente. Bonne élève, enjouée. Depuis le divorce de ses parents, elle vit avec sa mère, Sue, et sa petite sœur, Jennifer.

Le 17 juillet, jour du drame, les professeurs organisent un après-midi à la plage, mais Caroline préfère rester à l'auberge, pour jouer avec ses amies Camilla et Jenny. Le soir, vers 23 heures, les jeunes filles sont montées se coucher dans leur chambre. Une petite pièce où s'entassent les cinq collégiennes. Le matelas de Caroline est à même le sol, il y a tout juste la place d'ouvrir la porte.

Comme souvent dans ces situations, les jeunes filles ne veulent pas dormir... elles chantent, et se font même réprimander par l'une des enseignantes, Jackie Thorpse, à cause du bruit. Elles finissent par s'endormir vers une heure du matin. Au réveil, Caroline sera retrouvée morte.

Le parquet de Saint-Malo ouvre une information judiciaire, confiée au juge Gérard Zaug. Toutes les hypothèses sont envisagées. Introduction nocturne ? Ou le coupable était-il déjà à l'intérieur de l'auberge ?

Selon Louis Thébault, président de l'association qui gère l'établissement, « la porte d'entrée et celle de derrière sont toujours fermées à clé vers 23 h-23 h 30. »

Pourtant il n'y a pas eu d'effraction. Seul indice, un couple qui dormait au quatrième étage a entendu une porte s'ouvrir, et a demandé qui était là. Pas de réponse. La porte s'est refermée, le couple s'est rendormi.

Rapidement, en recoupant les différents témoignages, les gendarmes vont s'intéresser à plusieurs événements survenus cette nuit-là au sein de l'auberge de jeunesse bondée. En effet, il semble que, dans la chaleur du mois de juillet, l'établissement ait été le théâtre de diverses allées et venues qui n'ont alerté personne, mais qui, rétrospectivement, posent de nombreuses questions. Un homme a été aperçu par une collégienne dans l'escalier vers deux heures du matin : grand, barbu, cheveux gris. Des bruits de moto ont aussi été entendus. Une enseignante a vu un homme quitter l'auberge, avant d'entendre une camionnette démarrer.

Évidemment, les enquêteurs vont longuement auditionner les quatre jeunes Anglaises qui partageaient la chambre de Caroline. Encore sous le choc, elles sont aussi rongées par la culpabilité : Melissa, Camilla, Jenny et Ann se sont presque toutes réveillées cette nuit-là, mais aucune d'elles n'a pris conscience de ce qui était en train de se passer à quelques centimètres d'elles. La porte de leur chambre n'était pas verrouillée, et, en raison de la canicule, les adolescentes avaient laissé la fenêtre et les volets ouverts.

Ann raconte qu'elle s'est réveillée dans la nuit. Elle a alors vu Caroline qui « bougeait et secouait les jambes ». Melissa elle aussi s'est réveillée : « Caroline était debout entre la porte et son matelas. Elle faisait quelque chose avec son sac de couchage. Elle s'est recouchée très vite ». Les jeunes filles ont aussi entendu un grognement, des pleurs... mais aucune ne s'est inquiétée, leur copine Jenny ayant l'habitude de parler dans son sommeil. Elle ont toutes cru qu'il s'agissait d'un cauchemar. Et elles se sont tour à tour rendormies.

Pourtant, en parallèle de ces auditions, une piste va rapidement intéresser les militaires de la section de recherches de Rennes et le juge d'instruction Gérard Zaug : une habitante de Pleine-Fougères signale qu'elle a vu, à plusieurs reprises, courant juillet, un SDF rôder à proximité de l'auberge de jeunesse. Le soir précédant le drame, vers 20 heures, Nicolas Ward, un professeur encadrant les jeunes Anglais, a lui aussi aperçu dans l'enceinte de l'établissement un homme à l'allure de « routard ».

Les policiers vont donc axer leurs recherches sur ce profil. Deux jours plus tard, lors d'un contrôle routier à 60 kilomètres des lieux du drame, un SDF de 39 ans est arrêté. Il s'appelle Patrice Padé, il est couvert de tatouages et a déjà passé sept ans en prison pour vols, cambriolages et attentats à la pudeur.

Parce que son allure et son casier pourraient correspondre au portrait que les gendarmes commencent à se faire du meurtrier, Patrice Padé devient tout à coup le suspect n° 1. Placé en garde à vue et interrogé par les gendarmes, le SDF déclare avoir traversé Pleine-Fougères le 12 juillet. Mais le 17, soir du crime, il n'était pas là : il dormait à Avranches, il s'en souvient bien puisqu'une dame lui a donné un billet de 50 francs. Les

enquêteurs ne croient pas à cette version, et décident de le pousser dans ses retranchements.

Lundi 22 juillet 1996, au bout de quarante-trois heures de garde à vue et contre toute attente, Patrice Padé craque. En pleurs, il avoue tout : le viol, l'asphyxie, le meurtre. Il donne des détails confus et peu cohérents sur la manière dont il a pénétré dans l'auberge et rejoint la chambre « par la porte de derrière ». Dans les heures qui suivent, la machine judiciaire s'enclenche : le suspect est immédiatement présenté au juge Gérard Zaug de Saint-Malo, qui le met en examen et décide de son placement en détention provisoire. Devant le magistrat, Patrice Padé réitère très brièvement ses aveux : « Je vous expliquerai tout dans quarante-huit heures, car je suis trop fatigué maintenant, mais je reconnais les faits. » Après seulement quelques jours d'enquête, l'affaire Dickinson est bouclée. Gendarmes et magistrat donnent une conférence de presse, la photo de Patrice Padé fait la une des journaux français et britanniques qui avaient déjà commencé à faire de ce drame un véritable feuilleton à sensation. Peu importent ses incohérences. Toutes les apparences sont contre lui… mais tout n'est pas aussi simple que le juge et les gendarmes le voudraient.

Une semaine plus tard, l'accusation s'effondre. L'ADN de Patrice Padé ne correspond pas à celui du sperme retrouvé sur Caroline. C'est le gendarme Thierry Lezeau, spécialiste de la police technique et scientifique, qui est chargé d'annoncer la mauvaise nouvelle à ses collègues de la section de recherches. Très au fait des dernières découvertes en termes d'analyse ADN, il leur explique que le risque d'erreur est de un sur un million ; autant dire qu'il est quasiment nul et que Patrice Padé n'est pas le violeur de Caroline. Le coupable idéal serait-il pour autant complètement innocent ? Du côté de l'enquête et de l'instruction, personne ne veut y croire : Padé a probablement un complice, il est forcément « dans le coup ».

Mais rapidement, le château de cartes s'effondre. Le 5 août, une veuve qui vit à Avranches, retrouvée par les enquêteurs, confirme qu'elle a bien donné de l'argent à Patrice Padé le 17 juillet, vers 17 h 30. Convoqué pour une nouvelle audition, Padé revient sur ses aveux : il a avoué parce qu'il était « à bout, épuisé par les questions et les intimidations des enquêteurs ». Il est relâché le jour même, après dix-sept jours de détention. Le 10 octobre 1996, il bénéficiera d'un non-lieu.

Patrice Padé innocenté, l’enquête est dans l’impasse. La pression est énorme sur les enquêteurs et le juge français, les journaux anglais parlent de fiasco, la famille de Caroline réclame des avancées.

Faute de résultats probants ou de piste sérieuse, en août 1997, le juge Zaug est dessaisi du dossier qui est alors confié à un jeune magistrat de Rennes, Renaud Van Ruymbeke. Quelques jours plus tôt, c’est lui qui a autorisé la requête de l’avocat de la famille Dickinson pour effectuer des tests de comparaison ADN sur toute la population masculine de Pleine-Fougères.

Dès sa nomination à la tête de l’enquête, le juge Van Ruymbeke constitue un groupe spécial installé à la gendarmerie de Saint-Malo. La « cellule Caroline » se compose de deux enquêteurs de la section de recherches de Rennes (dont Thierry Lezeau) et d’une vingtaine de militaires malouins. Tous travaillent à plein temps sur le dossier Dickinson.

LA DÉSIGNATION D'UN JUGE

Les décisions du juge Renaud Van Ruymbeke vont changer la donne. C'est un magistrat pragmatique, expérimenté, qui sait faire face à la pression. Il est déjà connu des médias et apprécié des enquêteurs. Sa désignation est le fruit d'une décision exceptionnelle, celle de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes qu'il présidait, car de permanence ce jour-là. La chambre a accepté de répondre favorablement à des demandes de la famille Dickinson ignorées ou rejetées par le magistrat précédent. Le juge Van Ruymbecke va même plus loin et prend la direction de l'enquête.
D'autres options auraient pu être choisies :

- lorsqu'un obstacle vient compromettre une enquête, qu'il est confronté à un problème déontologique, qu'il estime que son impartialité est compromise, le magistrat peut choisir de lui-même de se retirer d'une affaire. C'est ce qu'on appelle le « déport ».
- le président du tribunal peut aussi demander à un juge de se déporter ;
- la récusation, à la demande d'une des parties si elle suspecte que le magistrat a des intérêts dans une affaire ;
- le dépaysement, quand un élément de l'affaire menace la sérénité de l'instruction, celle-ci peut être confiée à une autre juridiction.

Très indépendant, le conseiller Van Ruymbeke a quitté le parquet au début de sa carrière pour se sentir plus libre. Il a été confronté à des affaires majeures, dont la mort du ministre Robert Boulin et a eu le culot de mener la première perquisition au sein d'un parti politique au pouvoir.
Minutieux, méticuleux, il va reprendre l'enquête et explorer toutes les options. Il met en place une équipe d'enquête interservices regroupant toutes les compétences, et préfigurant les dispositifs « cold cases » qui apparaîtront au fil du temps, particulièrement pour les *serial killers*. Il le dira lui-même : « Jusqu'au bout, je doute. Y compris de ma technique, car j'improvise, je mets au point une méthode nouvelle. Cette rationalité, je la mettrai ensuite au service de mes enquêtes financières ». Il définira cette pratique comme la « théorie des cercles ».

Au mois de septembre, le magistrat instructeur réunit les enquêteurs de la cellule Caroline pour leur proposer d'adopter une méthode logique et implacable qu'il appelle la « théorie des cercles ». Le premier cercle, ce

sont les habitants de Pleine-Fougères. C'est pour cette raison qu'il a validé le principe des tests ADN de toute la population masculine. « Le deuxième cercle concerne les habitants du canton, connus pour des infractions pénales telles que vol, agression, etc. Mais il vise aussi les personnes qui fréquentent l'auberge de Pleine-Fougères, telles que les salariés, les livreurs, etc. » Le troisième cercle induit des vérifications pour identifier, dans la région, les personnes poursuivies pour des faits de nature sexuelle, libérées dans les semaines et les mois qui ont précédé le meurtre de Caroline Dickinson. « Enfin, le dernier cercle vise toutes les intrusions dans les auberges de jeunesse, colonies de vacances et tous les autres établissements assimilés, en France. »

Renaud Van Ruymbeke a la réputation d'être un magistrat méthodique. Il est connu pour gérer ses dossiers sans affect et selon les principes de la logique, quitte à demander beaucoup de travail et d'efforts aux équipes chargées de l'enquête. Et cela se confirme : « Je sens les gendarmes réservés face à l'ampleur de la tâche à accomplir, mais je ne doute pas un instant de leur réponse ; je sais qu'ils vont accepter de se charger de l'ensemble des vérifications. »

En octobre 1997, ayant obtenu de plusieurs laboratoires un accord pour réaliser des tests ADN gratuitement, le magistrat demande, sur la base du volontariat, que tous les hommes de Pleine-Fougères entre 15 et 60 ans se soumettent à un test ADN. L'opération qui ne passe pas inaperçue se fait à la mairie et non à la gendarmerie. Il s'agit d'une décision inédite et historique, mais puisque l'enquête est partie dans tous les sens, le juge Van Ruymbeke estime qu'il faut « refermer chaque porte » définitivement et méthodiquement plutôt que d'en entrouvrir des dizaines en même temps. Les tests ADN permettront plus probablement d'éliminer cette piste que d'identifier un coupable, mais ils donneront surtout la possibilité de se concentrer sur les trois autres « cercles » d'investigation. C'est du jamais-vu en France : 425 prélèvements de salive sont effectués. Tous sont négatifs.

Le juge va donc s'attaquer aux autres pistes de l'enquête. Une en particulier, que son prédécesseur n'avait pas vraiment considérée. La nuit du drame, un homme avait été surpris près du lit d'une jeune Anglaise, à l'auberge de jeunesse de Saint-Lunaire, près de Saint Malo, à une heure de

route de Pleine- Fougères. Les amies de la jeune fille, révéillées par des bruits, aperçoivent alors un homme dans la chambre au pied du lit de Kate Wrigley. Elles allument, l'homme s'enfuit. Kate, qui dormait encore, se réveille le visage enflé, on lui a aussi enlevé sa culotte.

De peur de devoir annuler ou reporter le retour du groupe en Grande-Bretagne, prévu le lendemain, les accompagnateurs n'avaient pas révélé l'affaire immédiatement. Ce n'est que plusieurs jours après qu'ils avaient rapporté les faits à la police de Manchester. Le temps que l'information remonte aux gendarmes de Saint-Malo, l'affaire Dickinson était déjà bouclée – enfin croyaient-ils – avec l'arrestation et les aveux de Patrice Padé.

Dix-huit mois plus tard, la coïncidence avec l'agression de Saint-Lunaire n'échappe pas à Renaud Van Ruymbeke qui « constate des similitudes frappantes entre les deux scènes et […] décide de joindre les deux dossiers. La stratégie va être profondément revue. »

Matériellement, le coupable a très bien pu tenter un premier coup à Saint-Lunaire, rouler une heure jusqu'à Pleine-Fougères et s'introduire ensuite dans la chambre de Caroline Dickinson. Le magistrat demande aux gendarmes de s'intéresser à l'environnement des auberges de jeunesse de la région : personnels, ouvriers ayant travaillé pour certaines d'entre elles, commerçants, habitués. Au cours des semaines qui suivent, les enquêteurs multiplient les auditions.

Hormis le sperme du violeur de Caroline, la scène de crime ne présente aucun indice matériel probant, et cela complique considérablement l'enquête. Les techniciens en identification criminelle de la gendarmerie avaient pourtant saisi, près du corps de la jeune fille, un morceau de coton. La première équipe d'enquêteurs a longtemps considéré qu'il s'agissait d'un oubli des médecins venus sur place le 18 juillet 1996. Seulement, en octobre 1997, de nouvelles analyses révèlent que ce coton est bel et bien l'arme du crime : il ne présente, certes, aucune trace de produit chimique ou de solvant, mais il est maculé de microscopiques traces de sang et de salive, qui appartiennent à Caroline.

En observant les photos réalisées lors de l'autopsie, le major Thierry Lezeau remarque une fibre de coton coincée à la commissure des lèvres de

la victime : « Ce morceau de coton n'avait rien de courant. Il se présentait comme une bande large, déchirée. Vu la mauvaise qualité, on a rapidement écarté l'origine médicale. » Une expertise plus pointue confirme qu'il s'agit d'un coton hydrophile dont certains composants de fabrication ne sont utilisés qu'en Angleterre. Et comme aucune des jeunes filles qui partageaient la chambre de Caroline ne disposait de coton, les enquêteurs se demandent si le meurtrier ne l'a pas apporté. La piste semble mince, mais elle vaut la peine d'être étudiée à fond.

Envoyés à Manchester pour recueillir le témoignage des jeunes filles agressées à Saint-Lunaire, les gendarmes français en profitent pour les questionner sur la présence de coton dans leur chambre, après le passage de celui qu'elles ont mis en fuite. Elles se souviennent qu'elles en avaient utilisé le soir du 17 juillet pour se démaquiller dans la salle de bains, après la fête costumée organisée par leur groupe.

Les enquêteurs rentrent donc à Saint-Malo avec une quarantaine d'échantillons dans leurs valises, achetés dans les magasins et les pharmacies des environs de Manchester. Tous sont comparés au coton retrouvé près du corps de Caroline Dickinson, et le résultat permet d'établir un lien entre Saint-Lunaire et Pleine-Fougères. Le morceau de coton acheté dans la même pharmacie que celui utilisé par les victimes de Saint-Lunaire est aussi le même qui a servi à étouffer Caroline. Grâce à ce nouvel élément matériel, les enquêteurs acquièrent la conviction que l'homme qui s'est introduit vers 4 heures du matin dans l'auberge de Pleine-Fougères est le même que celui qui a « tenté sa chance » deux heures plus tôt, à 50 kilomètres de là, au centre de séjour international de Saint-Lunaire.

Le profil du suspect s'étoffe, et l'équipe d'enquêteurs commence à étudier son mode opératoire et sa psychologie : l'homme cible les très jeunes filles, si possible endormies et sans défense, dans des auberges de jeunesse et des centres de vacances peu surveillés. Agissant probablement par pulsion, il ne renonce pas devant un échec, bien au contraire. Mis en fuite à Saint-Lunaire, il passe à l'action à Pleine-Fougères dans les heures qui suivent, prenant plus de risques encore, comme si cela faisait aussi partie de son fantasme et de sa volonté de toute-puissance.

Ce mystérieux agresseur ne va d'ailleurs pas tarder à avoir un visage… avant d'avoir un nom. C'est la directrice du collège de Launceston qui en

parle la première aux enquêteurs anglais : Nicolas Ward, l'un des professeurs qui accompagnaient le groupe à Pleine-Fougères s'est confié à elle ; il dit avoir croisé quelqu'un dans le couloir de l'auberge la nuit du drame, mais, à cause du choc, du stress, de la fatigue et de la pression, il a oublié d'en parler lors de son audition en France.

Un an et demi plus tard, fin janvier 1998, les enquêteurs de la cellule Caroline vont enfin pouvoir recueillir son précieux témoignage. Nicolas Ward dit avoir croisé un inconnu vers 0 h 15 au deuxième étage, près des sanitaires. L'homme, au teint hâlé, aux longs cheveux bruns ondulés, aux sourcils épais et broussailleux, correspond à la description donnée par deux autres jeunes filles du groupe.

Bon dessinateur, l'enseignant esquisse un portrait qui sera affiné par le portraitiste de la police judiciaire de Rennes et que les gendarmes emporteront avec eux. Pourquoi n'a-t-il pas parlé plus tôt ? Craignait-il que son témoignage semble suspect ? Âgé de 26 ans au moment des faits, il n'a pas su gérer la pression et s'est convaincu que cette rencontre n'avait rien à voir avec le meurtre de Caroline.

Mercredi 11 février 1998, le portrait-robot est diffusé dans toutes les gendarmeries françaises et, deux jours plus tard, le visage en noir et blanc du suspect apparaît sur les écrans de télévision, en ouverture du journal de 20 heures. En Bretagne, deux mille affiches sont placardées, dans les stations-service, les bureaux de poste et les commissariats. « On recherche un homme mesurant entre 1,75 m et 1,80 m, âgé d'une trentaine d'années, athlétique, aux sourcils épais et au teint fortement hâlé. D'aspect négligé, le suspect portait, d'après les témoins, un pantalon en jean et un tee-shirt clair. Il était vêtu d'un blouson foncé que la température en ce mois de juillet ne justifiait pas et de grosses chaussures sombres qui lui donnaient une démarche lourde. »

Le journal britannique *The Sun* décide d'offrir une récompense de 10 000 livres (environ 15 000 euros) à quiconque fournirait un renseignement susceptible d'identifier l'homme du portrait-robot.

John Dickinson qui a de nouveau fait le déplacement en France lance un appel à l'aide en français : « Nous vivons avec le chagrin constant d'avoir

perdu Caroline et nous savons que son meurtrier est toujours en liberté, prêt à tuer de nouveau à tout moment. S'il vous plaît, aidez-nous. »
À la gendarmerie de Saint-Malo, dans les heures qui suivent la diffusion du portrait-robot à la télévision, les appels affluent sans discontinuer. Dans les jours et les semaines qui suivent, plus de quatre mille appels téléphoniques « crédibles » sont vérifiés. Mais, des mois plus tard, en dépit des efforts des enquêteurs et de la supplique de John Dickinson, aucun appel n'a permis de mettre un nom sur le meurtrier de Caroline.

Lors d'un de ses voyages en Grande-Bretagne, Renaud Van Ruymbeke découvre l'organisation des équipes de Scotland Yard chargées d'élucider les crimes et les viols commis sur le territoire anglais. Chaque cellule d'investigation a ainsi l'habitude de travailler avec un *profiler* dont le rôle est de percer les ressorts de la personnalité des auteurs. Après sa rencontre avec M. West, *profiler*, le juge rennais reste frappé par certains éléments qu'il lui a livrés au sujet de l'affaire Dickinson : « Je me souviens encore aujourd'hui, comme si c'était hier de ce qu'il m'a dit : "c'est un type qui roule". »

En quelques phrases, le spécialiste de Scotland Yard lui esquisse le portrait analytique et psychologique du meurtrier de Caroline : « Il doit être âgé de 30-35 ans ; il s'agit sans doute d'un délinquant récidiviste, d'un être asocial, isolé du monde extérieur, qui subit d'incontrôlables pulsions sexuelles. Un homme de la nuit, habitué à fuir, expérimenté, qui agit calmement et sans panique. »

Frappé par la cohérence de cette description, Renaud Van Ruymbeke décide de s'inspirer du modèle anglais et fait appel au docteur Jean-Pierre Bouchard, psychologue et analyste criminel réputé. Cet expert français a l'habitude de s'intéresser aux scènes de crimes, d'essayer de comprendre pourquoi l'agresseur a choisi ces lieux afin de définir son état mental et sa stratégie de fuite. Les gendarmes et le magistrat vont donc accompagner le docteur Bouchard jusque dans la chambre n°4 de l'auberge de jeunesse de Pleine-Fougères. Ils se rendent également à Saint-Lunaire. Plus de deux ans après les faits, rien n'a changé.

L'expert est frappé par la ressemblance des deux lieux : une configuration identique, des voies d'accès multiples, de longs couloirs avec des sanitaires

et des douches au bout… Il établit un profil qui prolonge celui dressé par M. West et doit orienter le choix des prélèvements ADN : « C'est un côtier, quelqu'un qui mate sur les plages. Il choisit des cibles faciles mais prend le risque d'être surpris. Ce n'est pas n'importe quel homme qui peut faire ça, avoir une érection avec d'autres personnes aussi proches. La plus haute hypothèse, c'est qu'il soit récidiviste, pervers, attiré par les filles très jeunes. Le choix de l'auberge de jeunesse n'est pas un hasard, et c'est là qu'il faut probablement creuser. Il a agi plusieurs fois dans la même nuit, ce qui traduit une montée en puissance propre aux agresseurs sexuels. C'est un homme qui se déplace, et, la pire hypothèse, c'est qu'il tourne sur plusieurs pays, voire plusieurs continents : Europe, Amérique du Sud, Amérique du Nord. »

LE PROFILAGE CRIMINEL

Le juge Van Ruymbeke fait établir le profil psychologique du tueur. C'est une approche nouvelle à l'époque… Le profilage criminel est la méthode permettant à des enquêteurs et à des experts de déterminer le profil psychologique d'un ou de plusieurs auteurs après les faits.
En criminologie, il y a d'abord l'analyse des indices sur la scène de crime, puis celle du mode opératoire, enfin celle des auteurs connus ou inconnus à rechercher ou à identifier.
Si le premier profileur fut un chirurgien anglais, Thomas Bond, qui travailla avec Scotland Yard vers 1888 dans l'enquête sur Jack l'Éventreur, c'est en 1950 que le New York City Police Department (NYPD) fait appel au psychiatre James A. Brussel pour identifier et arrêter George Metesky dit « Mad Bomber ». En 1969, Howard Teten commence à convertir le FBI aux méthodes modernes de criminologie appliquée… et crée en 1972 l'unité des sciences du comportement, rendue populaire par le film *Le Silence des agneaux* et plusieurs séries télévisées.
En France, exception faite d'initiatives locales isolées, c'est la gendarmerie qui met en place en 2001 le premier dispositif national, appelé Groupe d'analyse comportementale. Il deviendra en 2006 le département des sciences du comportement, clin d'œil appuyé à l'unité historique du FBI.

L'enquête se poursuit et après des centaines de comparaisons ADN sur des individus des trois premiers cercles, les investigations vont se concentrer sur le dernier cercle, celui qui concerne les auteurs d'agressions dans des auberges de jeunesse, partout en France et dans les pays voisins.

Cela s’annonce fastidieux, un « travail de fourmi… ou de titan », selon le juge Van Ruymbeke qui a confiance en sa logique d’instruction : « Il est forcément dans le filet qu’on a lancé. Je suis certain qu’on finira par lui mettre la main dessus, et, même si cela prend du temps, chaque comparaison ADN infructueuse nous rapproche de lui, chaque nom rayé de la liste est un pas de plus vers la vérité. »

Dans la France entière, les services de gendarmerie se mobilisent pour faire remonter au magistrat toutes les procédures relatives à des intrusions dans des auberges de jeunesse. Le juge les étudie et retient quatre-vingt-quinze noms qu’il transmet aux enquêteurs en leur donnant la consigne de tester tous les individus.

Les gendarmes classent ces potentiels suspects en trois catégories : les verts, les orange et les rouges. Les plus intéressants sont répertoriés en rouge foncé. En avril 2000, lorsque le juge Van Ruymbeke est nommé à Paris pour travailler sur l’affaire Elf avec Eva Joly, un seul « rouge foncé » reste introuvable. Il s’appelle Francisco Arce Montes.

Né en 1950 à Gijón, en Espagne, Francisco Arce Montes fait partie de la liste des suspects prioritaires à cause de faits commis du côté de Bléré, à vingt-cinq kilomètres de Tours. L’homme a en effet été arrêté en juillet 1994 par des gendarmes d’Indre-et-Loire pour une intrusion au centre international de séjour (CIS) de La Croix-en-Touraine. Le procès-verbal de l’époque précisait que, ayant pris soin de laisser ses chaussures à l’extérieur pour monter discrètement jusqu’aux chambres, il avait ouvert et refermé plusieurs portes avant de s’introduire dans l’une d’elles, occupée par de jeunes Irlandaises. Dans l’obscurité, Arce Montes s’était alors assis sur l’un des lits et avait demandé à une jeune fille de le suivre pour l’aider à réparer sa voiture en panne. La jeune fille effrayée avait demandé plusieurs fois « Qui c’est ? » et insisté pour que l’intrus allume la lumière. Mais au bout de quelques minutes, l’homme avait pris la fuite. La jeune fille en avait informé ses accompagnateurs qui s’étaient tournés vers le directeur du centre.

Ce n’était pas la première fois que l’établissement subissait une intrusion de ce genre. Un an plus tôt, le même scénario de la voiture en panne s’était produit : on avait relevé l’immatriculation d’un véhicule dont le propriétaire

se nommait… Francisco Arce Montes. Avertis, les gendarmes de Bléré avaient décidé de se mettre en planque aux abords du Centre dès le lendemain, le 19 juillet 1994. Vers 2 h 30 du matin, les militaires – qui avaient pris soin de verrouiller toutes les portes – avaient interpellé Arce Montes alors qu'il tentait de filer après avoir essayé en vain de pénétrer dans les dortoirs. L'homme s'était défendu en prétextant : « J'ai rien fait de mal ! Je cherchais juste un endroit où dormir. » Placé en garde à vue à la gendarmerie de Bléré pour tentative d'enlèvement de mineur, l'Espagnol avait fourni des explications « incohérentes et embarrassées », mais les charges n'étaient pas suffisantes et il avait été libéré le lendemain matin à la demande du parquet. Les gendarmes avaient relevé son identité, l'immatriculation de son véhicule, ils l'avaient même pris en photo et étudié avec minutie sa collection de cartes de membre de divers établissements d'accueil et d'auberges de jeunesse.

La première lecture de la « fiche » de Francisco Arce Montes va longuement retenir l'attention du juge Van Ruymbeke : un mode opératoire rodé, un passage à l'acte froid, calculé et semblable aux intrusions de Saint-Lunaire et de Pleine-Fougères. Mais elle le laisse aussi perplexe : « En lisant le procès-verbal, je suis intrigué. La photo ne correspond pas au portrait-robot. » En effet, contrairement à l'homme aperçu en Bretagne presque jour pour jour deux ans plus tard, Arce Montes « présente bien » et semble prendre soin de son apparence, mais « une apparence, ça se transforme, pas une personnalité ».

Dès la fin de l'année 1998, le nom d'Arce Montes est revenu à chaque nouvelle réunion de la cellule Caroline. Pourtant, l'homme n'a plus fait parler de lui en France depuis l'été 1994. Cela fait plusieurs années qu'il échappe aux enquêteurs. Sans point d'attache connu en France, il est domicilié à Londres, mais son adresse ne permet pas de le retrouver. À Gijón, où sa famille vit, personne ne l'a vu depuis décembre 1997. Malgré des demandes auprès d'Interpol, auprès des polices britannique et espagnole, l'homme, déjà condamné pour viol, agression sexuelle et attentat à la pudeur, reste introuvable.

Francis Debons, le successeur de Renaud Van Ruymbeke à la tête de l'instruction, poursuit l'enquête de son collègue et ami, mais, un an après sa nomination, il est affecté dans une autre juridiction et doit passer le relais à

un quatrième juge d'instruction. Alors qu'il prépare ses cartons, il reçoit un appel qui va enclencher une incroyable série d'événements et précipiter l'arrestation du meurtrier de Caroline Dickinson.

Correspondante à Paris pour le *Sunday Times*, Édith Coron profite de l'annonce du départ du juge Debons pour prendre contact avec lui. En effet, la presse britannique n'a jamais cessé de s'intéresser à l'affaire Dickinson, et l'opinion publique britannique voit d'un œil assez critique le travail des enquêteurs français. Alors qu'un nouveau magistrat va reprendre le dossier, le bureau du *Sunday Times* à Londres demande à sa correspondante parisienne d'obtenir une interview pour savoir où en sont les investigations. Édith Coron téléphone au magistrat qui accepte de « faire un point et un état des lieux de l'enquête ». En fin d'entretien, la journaliste lui demande si « un nom ressort » de la liste des suspects et, contre toute attente, Francis Debons lui « glisse celui de Francesco Arce Montes, comme une bouteille à la mer ».

Contrairement à la presse française, les journaux britanniques ne sont pas tenus au respect du secret de l'instruction. Et Francis Debons, qui est un magistrat expérimenté, sait très probablement ce qu'il fait et à qui il s'adresse. Le fait est que cette interview va changer le cours de l'enquête. L'article d'Édith Coron est publié dans le *Sunday Times* du 1er avril 2001, un an jour pour jour après le départ du juge Van Ruymbeke.

Le 3 avril 2001, Tommy Ontko, un agent des services américains de l'immigration, tombe sur un exemplaire du journal abandonné sur le comptoir de British Airways à l'aéroport de Détroit, aux États-Unis. Il le feuillette et parcourt rapidement l'article consacré à l'affaire Dickinson. Père d'un fils du même âge que la jeune Anglaise, Tommy Ontko connaît cette affaire. Il y lit le nom d'Arce Montes, et décide de le rechercher dans ses fichiers informatiques.

Coïncidence à peine croyable, un homme qui porte le même nom est entré récemment sur le territoire américain et vient de se faire arrêter deux semaines plus tôt, le 13 avril, à Miami, après s'être introduit et exhibé dans une chambre d'une auberge de jeunesse. L'homme est détenu en Floride, en attente de son procès. Tommy Ontko contacte le siège d'Interpol à Lyon. On le met en relation avec la gendarmerie de Saint-Malo qui dépêche

immédiatement deux officiers à Miami pour effectuer un prélèvement ADN de comparaison avec la scène de crime de Pleine-Fougères.
À partir de là, tout s'accélère. Le résultat du test est sans appel : l'ADN d'Arce Montes correspond à 99,9 % avec celui retrouvé sur le corps de Caroline Dickinson. Le 20 novembre 2001, Arce Montes est extradé vers la France.

La cellule d'enquête consacrée à Caroline Dickinson va dès lors s'intéresser au parcours du meurtrier présumé. L'homme a pendant vingt ans rôdé auprès d'auberges de jeunesse pour assouvir ses fantasmes, dans toute l'Europe. En 1994, il s'est bien introduit dans l'une d'elles, en Indre-et-Loire. En 2001, il est arrêté après s'être masturbé dans une autre. Dans les années 1980, il avait également été condamné en Allemagne pour une agression sexuelle.

Le 5 avril 2002, une dernière expertise génétique confirme que l'ADN de Francisco Arce Montes est identique à celui retrouvé sur Caroline. Le 23 octobre 2003, la chambre de l'instruction de la cour d'assises de Rennes renvoie le suspect devant les tribunaux pour meurtre et viol. Il faut attendre le 7 juin 2004 pour que le routard espagnol soit jugé devant la cour d'Assises d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Soixante journalistes, français et britanniques, couvrent l'événement, dont Michel Tanneau pour *Ouest-France*. Le procès est traduit en français, en anglais et en espagnol, langue parlée par l'accusé. Ce dernier ne conteste pas le viol et, de toute façon, son sperme a été retrouvé sur la victime. En revanche, il nie avoir voulu tuer Caroline. Meurtre ou assassinat ? Tel est l'enjeu du procès qui va durer six jours. « Il semblait ailleurs », se remémore Michel Tanneau. « Il a déclaré qu'il ne se souvenait de rien et son mutisme était très irritant. Il a juste expliqué qu'il ne voulait pas tuer Caroline mais simplement la faire taire. » L'accusé est décrit comme « pervers » par les experts.

Le procès permet toutefois d'en savoir un peu plus sur cette sombre nuit du 17 au 18 juillet 1996. Le tueur s'était rendu une première fois à l'auberge de jeunesse de Pleine-Fougères, vers minuit. Dérangé, il avait pris la fuite en voiture et s'était dirigé vers celle de Saint-Lunaire. Là, il s'était introduit dans la chambre de plusieurs jeunes Anglaises, qui, alertées par le

bruit, s’étaient mises à hurler. Le prédateur avait abandonné sa traque et était retourné à Pleine-Fougères, vers 3 heures du matin. Caroline aura eu moins de chance que ses camarades…

Le 14 juin, le verdict tombe : Francisco Arce Montes est reconnu coupable du meurtre (la préméditation n’est pas retenue) et du viol de Caroline. Il est condamné à trente ans de prison, assorti d’une peine de sûreté de vingt ans. À la surprise générale, et contre l’avis de ses avocats, le meurtrier fait appel de cette décision. « Cet appel était incompréhensible, d’autant que la préméditation n’avait pas été retenue. Cela infligeait un nouveau procès à la famille », explique Michel Tanneau. Le second procès se déroule à Saint-Brieuc, entre le 21 et le 28 juin 2005. Les juges confirment la peine prononcée à Rennes.

Francisco Arce Montes est en prison depuis 2001. Avec une peine de sûreté de vingt ans, il est libérable depuis novembre 2021.

L’affaire Stéphane Dieterich

Qui pouvait bien en vouloir à Stéphane Dieterich ? En juillet 1994, le corps de cet étudiant brillant, qui venait de sortir major de sa promo d’école de commerce, est retrouvé dans un bois près de Belfort. Le jeune homme à la vie sans histoires a été poignardé. Mauvaise rencontre ? Crime crapuleux ? Méprise sur l’individu ? Pendant près de vingt ans, les enquêteurs vont chercher, sans rien trouver. Mais l’acharnement de la famille de Stéphane à découvrir la vérité va finir par payer.

Lundi 4 juillet 1994, Stéphane Dieterich, un étudiant de 24 ans, profite de ses premiers jours de vacances chez ses parents. Il passe sa journée à faire les magasins avec sa maman. Le lendemain, il doit partir avec son ami Christophe Blind dans le sud de la France. Un repos bien mérité : ce brillant étudiant vient d’obtenir son diplôme d’école de commerce, en sortant major de sa promo. Le soir, Stéphane fait sa valise. Il dîne avec sa mère. Il lui dit qu’il n’a pas envie de sortir, car il doit prendre la route très tôt. Vers 22 heures, Stéphane reçoit un coup de fil de Christophe qui souhaite le voir pour régler quelques détails avant leur départ. Stéphane dit à sa mère qu’il va faire un tour, qu’il s’absente quinze minutes. Il ne prend même pas ses clés, que sa carte bleue. Stéphane entre dans la voiture de son camarade, qui démarre. Une heure plus tard, sa mère commence à s’inquiéter. Rentrer tard sans prévenir, ce n’est pas du tout le style de son fils. L’attente va durer la nuit entière. Au petit matin, elle se décide à appeler Christophe qui lui explique avoir déposé son ami à la fête foraine du fort Hatry avant de rentrer chez lui.

Au même moment ce matin-là, le commissariat reçoit un appel anonyme : un corps a été découvert au Bois-Joli. Il est 7 h 40 quand les policiers se rendent sur les lieux. En bordure de chemin, le corps n'est pas dissimulé. La victime est un jeune homme d'une vingtaine d'années. Il est en partie dénudé, son short est posé à côté de son corps. Il a été poignardé à plusieurs reprises.

Les policiers ratissent la scène de crime, mais ils ne trouvent rien d'évident à exploiter. Ni empreintes, ni branches cassées, ni mégots. Pas même une trace de sang. La priorité est de mettre un nom sur ce cadavre. Le corps est transporté à l'hôpital de Belfort pour autopsie.

De son côté, Rolande Dieterich demande à Christophe Blind, le dernier à avoir vu Stéphane, de bien vouloir l'accompagner en voiture au commissariat pour signaler la disparition de son fils. Là, elle entend les policiers parler d'un corps retrouvé le matin dans les bois. Rolande Dieterich comprend que c'est de son fils Stéphane dont il s'agit. Les policiers qui eux aussi ont fait le rapprochement demandent aux proches de Stéphane de se rendre à la morgue pour identifier le corps. C'est Paul, le papa de Stéphane, accompagné de Rolande et d'Yves, un ami de la famille, qui ouvre le sac mortuaire. Il reconnaît aussitôt son fils. Pour tout le monde, c'est la stupéfaction : personne ne pouvait imaginer que ce brillant étudiant de 24 ans puisse un jour être assassiné.

Stéphane est le fils d'un cadre de banque et d'une mère au foyer. Petit dernier, dans un milieu aisé, il grandit choyé par ses parents et par son grand frère Sylvain, devenu son confident, quasiment son meilleur ami. Stéphane a beaucoup d'ambition. Il se consacre presque exclusivement à ses études qu'il réussit brillamment. Sur le peu de temps libre qu'il s'accorde, il aime jouer un peu d'argent en bourse. Il en gagne, en perd aussi, mais jamais de grosses sommes. Décrit par tous comme gentil, studieux, serviable, on ne lui connaît qu'un jardin secret : ses relations amoureuses, sur lesquelles il ne s'appesantit jamais. Si bien que la plupart de ses proches n'ont jamais su s'il avait une copine. Ou un copain. Car Stéphane est tellement discret que ses amis ne savent même pas s'il est hétéro ou homosexuel.

On sait que le sous-bois où il a été découvert, en périphérie de la ville, peut abriter du trafic de stupéfiants et qu'il s'y déroule des échanges amoureux et sexuels.

L'autopsie a lieu deux jours après le meurtre, le 6 juillet, à l'hôpital de Belfort. Elle montre que Stéphane Dieterich n'a pas été en mesure de réagir face à son agresseur. Pas de blessures sur les bras ou sur les mains pour se protéger. En tout, il a reçu onze coups de couteau, portés plus ou moins violemment. Un détail intrigue le médecin légiste : les vêtements ne sont pas perforés. La victime devait donc être nue, ou n'avait gardé que ses chaussures au moment du meurtre. Stéphane a-t-il été tué après ou pendant un acte sexuel ? Le médecin ne se prononce pas. On en est aux balbutiements de la police scientifique moderne. On ne pratique pas de tests ADN à cette époque-là.

Le médecin fixe l'heure du décès entre 22 h 15 et 5 heures du matin. L'autopsie révèle aussi que Stéphane connaissait probablement son tueur, il était peut-être même sur le point d'avoir une relation sexuelle avec lui.

Les enquêteurs vont alors s'intéresser à la dernière personne à avoir vu Stéphane vivant et tenter de retracer la dernière soirée de la victime. Pour cela, ils interrogent Christophe Blind, l'ami avec lequel il devait partir en vacances, et avec qui il était allé faire un tour à 22 heures. Selon Christophe, en partant de chez Stéphane, les deux amis seraient d'abord allés retirer cinq cents francs. Juste après, Stéphane aurait confié à son ami qu'il avait un rendez-vous, et il lui aurait demandé de le déposer à la fête foraine du fort Harty, à deux kilomètres. Stéphane serait descendu de la voiture vers 22 h 30, il se serait ensuite dirigé seul vers la fête foraine sans préciser qui il devait rencontrer.

Ces déclarations laissent les enquêteurs perplexes : pourquoi Stéphane serait-il allé à un rendez-vous alors qu'il n'était même pas habillé pour le froid et la pluie ? Pourquoi ne serait-il pas repassé chez lui ? Pourquoi n'aurait-il pas prévenu sa mère, comme il en avait l'habitude dans ces cas-là ?

Interrogé pour la deuxième fois, Christophe doit alors narrer sa nuit complète aux enquêteurs. Il raconte que, en arrivant chez sa petite copine de l'époque, il ne s'est pas couché tout de suite. Il serait parti se balader au

bord du canal et serait rentré vers minuit. Sa petite amie était alors en vacances loin de Belfort, elle ne peut donc absolument pas confirmer ses allégations. Encore plus énigmatique, le jeune homme se serait réveillé tôt le matin du 5 juillet pour aller laver sa voiture. Mais il y a encore plus curieux. Pendant la garde à vue de Christophe, Rolande Dieterich dit aux policiers qu'elle a vu la Carte Bleue de son fils dans la voiture de Christophe quand celui-ci l'a conduite au commissariat. Confronté à ces informations, Christophe répond que son ami l'a tout simplement oublié en se rendant à la fête foraine. Mais il n'y a ni preuve ni mobile contre lui. D'ailleurs pourquoi Christophe aurait-il fait du mal à son ami de longue date ?

Christophe a 25 ans. Il vient d'un milieu plus populaire que Stéphane, a connu un parcours scolaire chaotique, et c'est grâce aux conseils de son copain qu'il est retourné sur les bancs de la fac.

Pour payer ses études, il travaille comme pigiste au service des sports d'un journal local, *Le Pays*. Dans la famille Dieterich, tout le monde le connaît et l'apprécie.

Pour les enquêteurs, il apparaît tout de même que la relation entre Stéphane et Christophe était très liée à l'argent. Stéphane aide financièrement son ami, notamment quand ils sortent ou quand ils partent en vacances. Le suspect avoue aussi que, contre rémunération, il lui sert de prête-nom dans des opérations boursières. D'ailleurs, où sont passés les cinq cents francs retirés le soir du drame ? L'argent serait-il le mobile tant recherché par les policiers ? La piste est trop maigre, pensent-ils, et difficilement défendable devant un tribunal. On ne tue pas quelqu'un pour cinq cents francs. Christophe, lui, ne change jamais de version, et il est très affecté par la mort de son ami. Les policiers le pistent et le mettent sur écoute, mais rien n'en ressort. Malgré les soupçons, mais en l'absence de preuves, il est mis hors de cause. Les enquêteurs préfèrent le relâcher dans l'espoir de le réinterroger plus tard, sous le régime de la garde à vue.

LA GARDE À VUE ET LA PRÉSENCE DE L'AVOCAT

Le régime de la garde à vue a beaucoup évolué. Longtemps, seuls les juges étaient habilités à entendre les suspects. Policiers ou gendarmes se limitaient à les interpeller et à les mettre à disposition des magistrats.

Comme le rappelle Maître Henri Leclerc : « La garde à vue est ignorée au XIX^{ème} siècle. L'instruction préparatoire est conduite par le juge d'instruction sans que l'inculpé soit assisté d'un avocat et puisse prendre connaissance de son dossier. La loi du 8 décembre 1897 met fin à cette procédure presque totalement inquisitoire, en permettant à l'avocat d'assister aux interrogatoires et d'avoir connaissance du dossier. Afin de contourner ces nouvelles dispositions, se met aussitôt en place, de façon jugée illégale par la plupart des commentateurs juridiques, la pratique de l'enquête officieuse au cours de laquelle policiers et gendarmes retiennent dans leurs locaux et interrogent des personnes en secret, sans défense et sans communication des éléments à charge. Le décret du 20 mai 1903 sur la gendarmerie prévoit une rétention de 24 heures. Puis une circulaire de 1943 en définit mieux les contours ».

Les magistrats sous-traitent aux enquêteurs les interrogatoires et inventent même une concurrence entre policiers et gendarmes, quels que soient les territoires d'intervention, en utilisant la compétence judiciaire départementale des militaires responsables de mission de prévôté (contre les déserteurs notamment) pour leur confier des enquêtes dans les territoires urbains.

Il faut attendre 1958 pour que le code de procédure pénale encadre le système : « L'officier de police judiciaire peut, pour les nécessités de l'enquête, placer en garde à vue toute personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction. » L'article 62-2 du code de procédure pénale ne prévoit que six raisons pour la garde à vue, sans en préciser le cadre ni le fonctionnement. Il faut attendre 2011 pour que cette question progresse. Et les aveux n'en font pas partie :

- permettre l'exécution des investigations impliquant la présence ou la participation de la personne ;
- garantir la présentation de la personne devant le procureur de la République afin que ce magistrat puisse apprécier la suite à donner à l'enquête ;
- empêcher que la personne ne modifie les preuves ou indices matériels ;
- empêcher que la personne ne fasse pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leurs familles ou leurs proches ;
- empêcher que la personne ne se concerte avec d'autres personnes susceptibles d'être ses coauteurs ou complices ;

- garantir la mise en œuvre des mesures destinées à faire cesser le crime ou le délit.

Des erreurs judiciaires retentissantes, notamment dans les affaires Dils ou Machin, ont largement mis en doute les aveux obtenus. Dans les affaires Selmouni et Rivas, la Cour européenne des droits de l'Homme a ainsi condamné la France pour « torture » et « traitements inhumains ».

Le film *Garde à vue* marquera aussi les esprits.

Depuis 2011, l'avocat doit être présent au côté du suspect dès la première heure de la garde à vue.

La durée de la garde à vue est de vingt-quatre heures, décidée par un officier de police judiciaire ou sur réquisition du procureur, renouvelable une fois par celui-ci. Un régime dérogatoire existe pour certaines infractions prévues à l'article 706-73 du code de procédure pénale (infractions en bande organisée, trafic de stupéfiants, terrorisme, traite des êtres humains, proxénétisme, extorsion, fausse monnaie, blanchiment, délits relatifs aux armes et explosifs, etc.). Accordé par le juge des libertés et de la détention ou par le juge d'instruction, il porte à deux prolongations de vingt-quatre heures supplémentaires, ou à une prolongation de quarante-huit heures supplémentaires, la durée de la garde à vue, soient quatre-vingt-seize heures au total. Le juge des libertés et de la détention peut encore la prolonger de vingt-quatre heures (renouvelable une fois), ce qui porte la durée totale à six jours, en cas de menace d'attentat imminent ou de nécessité de coopération internationale.

Après la fin de la garde à vue de Christophe Blind, les policiers sont dans l'impasse. En parallèle, un collègue d'une autre brigade mène depuis le début sa propre enquête avec une hypothèse qui fait froid dans le dos : Stéphane Dieterich aurait été victime d'un tueur en série.

Alain Duvernoy est alors commandant de gendarmerie. En 1994, il enquête sur le meurtre d'un jeune étudiant homosexuel à Sochaux et tente d'établir un lien entre une quinzaine de meurtres du même type, perpétrés dans l'est de la France pendant plusieurs années. Il pense que le meurtrier de Stéphane Dieterich est le même, car le mode opératoire est identique. Ses investigations le conduisent à suspecter un homme de 69 ans, transformiste, qui vit dans la région de Sochaux et qui connaît le Bois-Joli puisqu'il y a été arrêté en galante compagnie un an avant le meurtre de Stéphane. Mais là encore, malgré une mise en examen, les poursuites s'interrompent faute de preuves.

Huit mois passent sans qu'aucun indice ne vienne relancer l'affaire. Mais en mars 1995, coup de théâtre ! Un homme se présente à la porte des Dieterich. Il s'appelle Dominique Egloff. Rolande est stupéfaite de la ressemblance avec son fils. Dominique lui dit qu'il est persuadé que c'est lui qui était visé. Ce militant écologiste, notamment opposé à la tenue du festival des Eurockéennes de Belfort, trop polluant selon lui, pense être sous la menace constante d'opposants politiques.

Cette piste est prise très au sérieux et fait la une de la presse de l'époque. Dominique Egloff raconte que, la journée du 5 juillet, il était vêtu comme la victime d'un short et d'une chemisette et qu'il avait fait signer des pétitions dans les rues de Belfort jusque très tard dans la journée. Il est fort possible qu'une fois la nuit tombée on ait confondu Stéphane avec lui. Les policiers creusent cette piste mais ne trouvent rien. Ils jugent finalement l'hypothèse de Dominique farfelue, d'autant que le militant a tendance à rechercher l'intérêt et la publicité des médias pour intéresser à sa cause…

Malgré les différentes pistes qui n'aboutissent pas, malgré le découragement qui l'a maintes fois accablé, Sylvain Dieterich n'abandonne pas. Concerts hommage, alerte des médias, pendant des années, il multiplie les initiatives pour faire vivre la mémoire de son frère Stéphane. Et cela va payer !

En 2013, le nouveau procureur de Belfort, Alexandre Chevrier, fait le tour des dossiers non élucidés, et décide de s'intéresser de plus près à l'affaire. Il rencontre la famille : son courage, son abnégation, son humanité vont le convaincre de tout faire pour trouver le coupable. Le procureur demande que des scellés fassent l'objet d'une analyse ADN, en particulier les poils et les cheveux récoltés dans le coffre de la voiture de Christophe Blind. Ce dernier avait déclaré lors de sa première audition être allé laver son véhicule très tôt le matin du 5 juillet. En entendant ça, les enquêteurs de l'époque étaient allés aspirer tout ce qui pouvait l'être dans le coffre du jeune homme. Quelques semaines plus tard, la nouvelle tombe : un poil appartenant à Stéphane a été retrouvé dans le coffre. C'est un indice probant qui permet de relancer l'enquête.

En décembre 2014, Ahmed Rahal, un petit caïd de Belfort au casier judiciaire bien rempli, fait une révélation fracassante à la famille Dieterich.

En déménageant une boutique, il est tombé sur le flyer d'un concert hommage à Stéphane, puis en regardant une émission de télévision parlant de l'affaire, il a eu un flash. Deux semaines avant le meurtre de Stéphane, un surveillant de son lycée était venu le voir pour lui demander si pour 10 000 francs il pouvait « faire peur ou tuer quelqu'un ». Vingt-quatre ans plus tard, il a reconnu ce surveillant à la télé : c'est Christophe Blind. Ahmed est entendu par les policiers. Son témoignage semble crédible. Les policiers disposent à présent d'un poil retrouvé dans le coffre de la voiture de Blind et d'un témoin. Ils convoquent Christophe Blind et le placent en garde à vue.

L'homme vit désormais dans le sud de la France. Il a quitté Belfort quelques mois après l'assassinat de Stéphane et a coupé les ponts avec la plupart des gens dans le Doubs. Depuis, il mène une vie assez instable, professionnellement et personnellement. Il n'est pas marié, n'a pas d'enfants, enchaîne les conquêtes. Et il a quelques problèmes avec la justice : violences domestiques, extorsion de fonds sur une vieille dame…

Les policiers vont cette fois mettre en place une stratégie pour le faire craquer. Lors des trois premiers interrogatoires, ils le laissent raconter ce qu'il a toujours raconté. Puis, ils lui signifient qu'ils disposent d'un témoin qui se souvient d'avoir été approché pour tuer quelqu'un contre de l'argent.

On fait venir Ahmed Rahal. La confrontation entre les deux hommes ne donne rien. Les policiers comprennent que cela a suffi à ébranler Blind qui passe aux aveux et raconte tout : il a tué Stéphane sans le vouloir. Il dit qu'il était sous son emprise, qu'il l'admirait et que ce dernier lui aurait imposé des actes sexuels non consentis. La veille du départ en vacances, Blind serait allé chercher Stéphane pour lui dire qu'il voulait que cela cesse. Stéphane aurait refusé et voulu avoir une relation. Blind explique l'avoir conduit au Bois-Joli pour lui faire peur. Il se souvient que Stéphane a commencé à se déshabiller et que c'est à ce moment-là qu'il lui a asséné le premier coup dans le ventre. Il dit ne pas se rappeler la suite mais reconnaît s'être rendu à Sochaux la veille pour acheter le couteau qui a servi d'arme du crime. Il est mis en examen pour assassinat et écroué. Pour la famille de Stéphane, c'est à la fois une immense surprise, et un soulagement. Soulagement qui sera de courte durée quand ils apprendront la nature des aveux de Blind.

Les policiers ont réussi à faire craquer Christophe Blind en lui faisant croire qu'ils n'avaient pas d'éléments nouveaux, puis en faisant venir un témoin.

L'INTERROGATOIRE

Depuis toujours, la pression fait partie de la recherche de l'aveu. On est passé de l'ordalie (le jugement de Dieu) à l'interrogatoire. Et de la « question » – torture prisée par l'Inquisition (la procédure française est toujours très inquisitoire à la différence des pays de l'*habeas corpus* plus accusatoires) – à la pression (*Bad cop*/*Bad cop*, puis *Good cop*/*Bad cop*).

C'est la méthode Reid qui a longtemps servi de modèle. Cette technique de pression psychologique a été développée aux États-Unis par John E. Reid dans les années 1950. Il était psychologue, expert en polygraphie et ancien policier à Chicago. Les critiques affirment que cette technique entraîne un taux inacceptable de faux aveux, en particulier de la part des mineurs.

En 1955, à Lincoln, Nebraska, John Reid a aidé à obtenir les aveux de Darrel Parker, suspecté pour le meurtre de sa femme. Parker s'est rétracté le lendemain, mais ses aveux ont été admis lors de son procès. Il a été condamné à la prison à vie. Il a ensuite été reconnu innocent, après les aveux d'un autre homme.

LES TECHNIQUES D'INTERROGATOIRE

Selon la méthode Reid, l'entretien constitue un dialogue avec un témoin qui n'est pas un suspect. L'interrogatoire ne doit être utilisé qu'avec les suspects dont la police est raisonnablement certaine qu'ils ont commis le délit. Le ton est accusateur. L'interrogatoire consiste à persuader activement le suspect d'admettre sa culpabilité. Il se déroule dans un environnement contrôlé. L'agent ne prend pas de notes tant que le suspect n'a pas dit la vérité.
Selon cette technique, la plupart des suspects sont réticents à avouer parce qu'ils craignent les conséquences de leur aveu. Reid pense qu'une certaine pression, une certaine tromperie, une certaine persuasion et une certaine manipulation sont nécessaires pour que la vérité soit révélée.
La Cour suprême des États-Unis a reconnu que tous les interrogatoires menés en garde à vue sont, dans une certaine mesure, intrinsèquement coercitifs en raison du pouvoir et du contrôle inhérents aux forces de l'ordre.
La technique Reid propose trois canaux distincts par lesquels les gens communiquent : le canal verbal (choix des mots et disposition des mots pour envoyer un message), le canal paralinguistique (caractéristiques du discours en dehors du mot parlé) et le canal non verbal (posture, mouvements des bras et des jambes, contact visuel et expressions faciales).
La technique Reid comprend un processus en neuf étapes.
La première étape consiste à faire croire au suspect que la police sait qu'il est l'auteur du crime. Pour cela, les enquêteurs mentent souvent et décrivent des preuves inexistantes pour pousser le suspect à parler.
La deuxième étape permet à la police de présenter une hypothèse sur la raison pour laquelle le suspect a commis le crime. Ici, il s'agit de minimiser l'implication morale du suspect en lui trouvant une excuse moralement acceptable et expliquant pourquoi il aurait pu commettre le crime. Si le suspect devient émotif, l'interrogateur fait preuve de compréhension et de sympathie à son égard. Si l'interrogateur ne détecte pas de remords à propos du délit, diverses autres techniques peuvent être utilisées, comme tenter de prendre le suspect en flagrant délit de mensonge, jouer un coauteur contre un autre, ou se comporter de manière plus conflictuelle, par exemple, en déclarant qu'il est inutile de nier sa participation au délit, car toutes les preuves indiquent sa culpabilité.
La troisième étape consiste à interrompre le suspect lorsqu'il nie sa culpabilité.
La quatrième étape vise à rejeter les excuses ou les explications du suspect. Lorsque le suspect coupable sent que les objections ne le mènent nulle part, il se tait et montre des signes de retrait de toute participation active. Lorsque le suspect se retire, l'interrogateur agit rapidement afin de ne pas perdre l'avantage psychologique.

Dans la cinquième étape, l'interrogateur réduit l'espace physique et psychologique avec le suspect pour obtenir toute son attention.
La sixième étape est la suite de la cinquième. La police continue d'aborder le thème du crime, en exprimant à la fois de la sympathie et de la compréhension à l'égard du suspect et en insistant sur la nécessité pour le suspect de dire la vérité.
La septième étape a lieu lorsque l'interrogateur donne deux options permettant d'expliquer pourquoi le crime a été commis. Chaque solution est incriminante, mais l'une d'entre elles est présentée comme permettant de sauver la face, comme étant plus acceptable ou plus exempte de reproches moraux que l'autre.
La huitième étape, qui consiste à demander au suspect de raconter divers détails de l'infraction, implique un interrogatoire individuel sans la présence d'autres agents dans la pièce. Elle a pour but d'amener le suspect à donner un compte rendu détaillé du crime, qui établirait la culpabilité légale.
La neuvième et dernière étape, la conversion de la déclaration orale en déclaration écrite, est effectuée le plus rapidement possible après la huitième étape. Parfois, les aveux sont enregistrés sur une bande vidéo, sur une bande audio ou par un sténographe plutôt qu'écrits par le suspect ou l'interrogateur.
À l'inverse de la méthode Reid, s'impose peu à peu, notamment dans la gendarmerie, la technique PROGREAI (processus général de recueil des entretiens, auditions et interrogatoires). Il s'agit de « recueillir la parole avec empathie, afin de mettre en confiance le suspect et d'aider les enquêteurs à détecter des comportements, attitudes, gestes qui auraient pu passer inaperçus ».
Jacques Landry, ancien policier québécois, a mis au point la méthode à l'origine de cette technique d'interrogatoire dont le but est « d'éviter la confrontation entre enquêteur et suspect ». C'est une technique *Good cop, Good cop*.

Après ses aveux, Christophe Blind est incarcéré dans l'attente de son procès. Il élabore une stratégie de défense où il se pose en victime de Stéphane Dieterich.

En février 2019, vingt-cinq ans après les faits, se tient le procès de Christophe Blind pour le meurtre de son meilleur ami, Stéphane Dieterich. La stratégie de défense de Christophe Blind : selon lui, il subissait un harcèlement sexuel de la part de Stéphane Dieterich. N'en pouvant plus, il a voulu lui faire peur avec une arme, mais la colère a pris le dessus sans qu'il s'en rende compte. Les jurés ne sont pas convaincus. Au terme d'une semaine d'assises, Christophe Blind est condamné à vingt ans de réclusion

criminelle pour assassinat. La famille de Stéphane vit mal ce procès : avec la défense de Blind, ils ont l'impression que les rôles sont inversés. Stéphane est le monstre et Christophe la victime. Aujourd'hui encore ils se battent pour que personne ne donne du crédit à cette histoire de harcèlement sexuel.

Christophe Blind n'a pas fait appel de sa condamnation. Il purge sa peine.

L’affaire Martine Escadeillas

Voilà plus de trente-cinq ans que la famille de Martine Escadeillas se demande ce qui est arrivé à cette ravissante jeune femme de 24 ans volatilisée un matin de décembre 1986 près de Toulouse. Ce qui n’était qu’une disparition inquiétante s’est transformé en enquête criminelle. Aucun corps, mais une lettre qui en 2016 va relancer cette saga judiciaire.

Le lundi 8 décembre 1986, Martine Escadeillas, 24 ans, assistante dans une entreprise de promotion immobilière à Toulouse, est absente à son travail. Ses employeurs, étonnés, préviennent sa famille. Dans l’après-midi, sa sœur aînée Nicole se rend dans son appartement de Ramonville, en banlieue de la ville rose. La porte est entrouverte, le petit-déjeuner encore sur la table, mais Martine n’est pas là. La femme de ménage qui s’occupe des parties communes lui indique qu’elle a nettoyé du sang dans les escaliers de l’immeuble. Nicole, inquiète, alerte les gendarmes.

Martine a beau être majeure, sa disparition est prise au sérieux à cause de la présence de sang dans les escaliers. Sur place, les gendarmes font une découverte qui les stupéfie. La cave de Martine est pleine de sang. Ils y retrouvent aussi des bijoux fantaisie brisés sur le sol. Mais pas de corps. Aucune trace d’ADN étranger non plus. Les gendarmes tentent de retracer son emploi du temps. À 7 h 30, Martine a accompagné Thierry, l’homme qui partage sa vie, à l’arrêt de bus pour qu’il se rende à son travail. Ensuite, elle est rentrée chez elle se préparer pour sa propre journée qui commence à 9 heures. Une voisine de l’étage au-dessus, alertée par le bruit d’une altercation, l’a vue dans l’escalier, en pleine discussion avec un homme

d’une quarantaine d’années, dégarni et qui boitait. Ce sont les maigres éléments dont disposent les gendarmes.

Martine Escadeillas est la dernière d’une fratrie de quatre enfants. Elle est très aimée, couvée même par ses parents et ses frères et sœurs. Elle vit en concubinage et a autour d’elle une bande d’amis. Elle mène une vie sans histoires entre son travail et ses occupations, classique pour une jeune femme de son âge.

Les gendarmes de Ramonville commencent par chercher dans son entourage (80 % des auteurs de meurtres sont des proches des victimes). Son compagnon Thierry est rapidement mis hors de cause, car il était à son travail au moment de la disparition. Le cercle amical est passé au crible. Les enquêteurs s’intéressent à un certain Joël Bourgeon, meilleur ami de Thierry, qui passait beaucoup de temps avec le couple. Mais il ne correspond pas au signalement donné par la voisine.

Les gendarmes se penchent aussi sur les employeurs de Martine. La semaine qui a précédé sa disparition, elle était en congé de maladie. La jeune femme semblait mal à l’aise à son travail depuis quelque temps. Elle avait découvert des irrégularités dans cette entreprise de promotion immobilière. Les gendarmes ne trouvent rien de solide. Nous sommes en 1989, et l’enquête patauge au grand désespoir de la famille.

Six ans passent. En 1995, Jacques Pradel décide de consacrer un épisode de son émission *Témoin numéro 1* à la disparition de Martine. Pour les besoins du tournage, l’équipe de production qui débarque à Toulouse emprunte à la section de recherches de la gendarmerie un gyrophare. Daniel Soucaze, jeune officier de police judiciaire de 33 ans, sympathise avec l’équipe, découvre l’affaire. Touché par la famille Escadeillas, il récupère l’ensemble des témoignages que suscite l’émission et relance l’enquête.

LA TÉLÉVISION, AUXILIAIRE D'ENQUÊTE

Les appels à témoins médiatisés dans les affaires criminelles sont plus fréquents qu'on l'imagine. Outre les affichettes de portraits-robots et les photographies envoyées aux médias, la police a souvent diffusé des « avis de recherche » (on se souvient sans peine des *Wanted* dans les westerns). La technique utilisée de manière directe par les journalistes de télévision a bouleversé le dispositif.

Police 5 a débuté en 1962 sur ITV, une chaîne régionale britannique quand celle-ci a eu besoin pendant six semaines d'un programme de cinq minutes pour combler un vide dans les diffusions. L'idée de Steve Wade, responsable des émissions extérieures, a ensuite été déclinée par d'autres antennes d'ITV qui ont lancé leurs propres versions (il y avait même une édition junior). Le succès de l'émission a été phénoménal ; près d'un tiers des appels ont abouti à une arrestation. *Crimewatch* succède à *Police 5* en 1984.

Le patron de Scotland Yard, sir Joseph Simpson, s'inquiétait de ce qui aurait pu être une entreprise sensationnaliste. Mais le présentateur Shaw Taylor l'a convaincu en soulignant que le programme lui offrirait « trois millions de porte-à-porte en cinq minutes ».

La première émission s'intéressait à une voiture utilisée lors d'un braquage de banque, et aux parents de deux bébés abandonnés sur les marches d'une église à Dalston, un quartier de Londres. Quelques minutes après la diffusion, les deux mystères étaient résolus.

Crimewatch a permis d'arrêter et d'inculper 2 657 criminels, dont vingt-deux pour meurtre. En Allemagne, *Aktenzeichen XY* (Dossier XY) voit le jour en 1967. Aux États-Unis, *America's Most Wanted* est diffusée à partir de 1988. En France, *Témoin numéro 1*, adaptation du programme allemand, est diffusée de 1993 à 1996.

Le gendarme Daniel Soucaze se rend sur les lieux de la disparition. Dans la cave, neuf ans après, il y a toujours une tache de sang séché de quarante centimètres de diamètre. Depuis l'affaire Grégory, en 1984, les techniques d'investigation de la gendarmerie ont fait de grands progrès. Daniel Soucaze décide de faire découper ce pan de mur par un maçon et de l'envoyer au laboratoire médico-légal spécialisé dans l'ADN, que vient de créer, à Bordeaux, le professeur Doutremepuich. Malheureusement, ils n'arriveront à extraire que l'ADN de Martine. Le gendarme Soucaze continue de chercher.

En 1997, Patrice Alègre est arrêté. Il sera bientôt jugé pour le meurtre de cinq jeunes femmes. Au début des années 2000, la cellule Homicide 31 est

chargée de vérifier si d'autres meurtres n'ont pas été commis par le *serial killer* en Haute-Garonne. Daniel Soucaze, qui a participé à l'enquête, se demande si Martine ne ferait pas partie de ses victimes. Alègre a justement été actif à Ramonville où elle vivait. Mais le tueur n'avait que 17 ans à l'époque des faits. Il ne correspond pas au signalement et est mis hors de cause. L'enquête piétine jusqu'à la fermeture du dossier en 2008.

En 2016, coup de théâtre. Une amie de Martine écrit au palais de justice de Toulouse. Dans sa lettre, elle explique qu'elle s'est tue pendant des années mais qu'elle veut porter à la connaissance de la justice le comportement suspect d'un dénommé Joël Bourgeon. Ami proche du compagnon de Martine, il aurait été amoureux de la jeune femme et aurait pu s'en prendre à elle par jalousie. L'enquête est rouverte.

Joël Bourgeon habite en Isère et mène une vie tranquille d'homme marié. Il est père de deux filles d'une vingtaine d'années. Il est formateur en engins de chantier et donne satisfaction dans son travail. Très bien inséré, il est président d'un club de VTT. Pendant toutes ces années, il n'a jamais eu maille à partir avec la justice. En 1986, les enquêteurs ne s'étaient pas intéressés à lui, car il n'avait que 23 ans et ne correspondait pas au témoignage de la voisine parlant d'un homme d'une quarantaine d'années.

Pendant trois ans, de 2016 à 2019, les gendarmes vont enquêter sur lui. Ils commencent par passer le dossier au logiciel *Analyst's notebook* utilisé par les enquêteurs spécialisés dans l'analyse criminelle.

LE LOGICIEL *ANALYST NOTEBOOK*

Inventé par la société britannique i2 (rachetée par IBM en 2011) et souvent confondu avec Anacrim dont il n'est qu'un élément, cet outil permet, grâce à une base de données aux entrées multiples (personnes, lieux, événements, matériels), de trouver des liens ou d'identifier des incohérences, et donc d'accélérer et d'élargir les enquêtes.
La gendarmerie utilise depuis 1994 des logiciels d'analyse criminelle pour la résolution d'affaires complexes :

- Anacrim ATRT (Application de traitement des relations transactionnelles) permet l'exploitation automatisée de relevés bancaires et de documents téléphoniques (facturation détaillée, localisation de relais, etc.), obtenus sur réquisition judiciaire ;
- Anacrim ANB (*Analyst Notebook*), devenu Anacrim NG, est un logiciel d'analyse et de représentation visuelle des données de procédures (procès-verbal, compte rendu, etc.) ;
- Anacrim IVC (identification des victimes de catastrophes) ;
- Mercure permet l'analyse des données téléphoniques obtenues sur réquisition.

La mise en œuvre de ces logiciels d'analyse criminelle est encadrée par un décret du 7 mai 2012 qui prévoit notamment :

- le cadre de leur utilisation : les enquêtes de flagrance, les enquêtes préliminaires et les investigations exécutées sur commission rogatoire, relatives à des crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement ;
- les personnes destinataires des données et informations : les officiers et agents de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationales et les organismes de coopération internationale en matière de police judiciaire ;
- l'enregistrement du demandeur de chaque consultation.

Afin d'utiliser les capacités de ces logiciels d'analyse criminelle, les analystes en recherches criminelles doivent d'abord extraire de chaque document du dossier les informations pertinentes. Un outil de visualisation de la base, complète ou ciblée, leur permet de vérifier leurs hypothèses.

Les enquêteurs se rendent compte que Joël Bourgeon a quitté Toulouse quelques mois après la disparition de Martine alors qu'il venait pourtant de

signer un CDI. Il a rompu subitement avec sa bande d'amis. Il est parti refaire sa vie à Lyon avec une jeune fille de 16 ans rencontrée pendant les vacances et à qui il a demandé de se coiffer et de se manucurer comme Martine. Plus troublant, il lui a offert une montre qui appartenait à Martine et qu'elle n'avait aucune raison de lui avoir donnée.

En 2019, Joël Bourgeon est interpellé. Il avoue en garde à vue, parlant d'une explication qui aurait dégénéré. Martine serait tombée dans l'escalier. Il ne désigne que très vaguement l'emplacement du corps enterré dans des vignes. Puis il se rétracte.

LA REINE DES PREUVES ?

On dit souvent que l'aveu est « la reine des preuves ». Du jugement de Dieu (ordalie) à la mise en place du système d'enquête inquisitorial, institué à partir du XIIIe siècle, la recherche de la preuve d'un crime passait le plus souvent par la reconnaissance de ce dernier par son ou ses auteurs.

Il a fallu attendre le XXe siècle pour que la loi reconnaisse en France le droit de se taire. De ce fait, l'aveu, qui prime toujours dans l'inconscient collectif, n'est qu'une preuve parmi d'autres. Et c'est l'enquête qui a peu à peu pris le dessus, notamment grâce aux apports de la police technique et scientifique, et grâce aux efforts d'Edmond Locard ou d'Alphonse Bertillon.

L'article 428 du Code pénal précise même que : « L'aveu, comme tout élément de preuve, est laissé à la libre appréciation des juges. »

Le 6 juillet 2022, la cour d'assises de la Haute-Garonne reconnaît Joël Bourgeon coupable de meurtre et le condamne à vingt années de réclusion criminelle.

L’affaire Stéphanie Fauviaux

C’était une jeune fille épanouie, étudiante à Lille, qui jonglait entre cours, fêtes et relation amoureuse. Mais la vie heureuse de Stéphanie Fauviaux, 18 ans, s’est brutalement interrompue en mai 1995. Son corps est alors découvert dans la baignoire de son appartement en colocation. Il faudra dix-sept ans d’enquête, de fausses pistes et d’impasses pour qu’enfin un coupable insoupçonnable soit désigné.

Mercredi 24 mai 1995, 17 heures. Une jeune femme effrayée appelle le 17.

« Allo, commissariat de police ?

— Oui

— Excusez-moi, c’est pour une urgence. Y a quelqu’un qui a forcé ma serrure et je suis rentrée. Apparemment, il y a quelqu’un d’enfermé dans la salle de bains. Il faut que vous veniez tout de suite, au 52, rue Faidherbe au 5e étage ! »

— Oui, on y va.

— Appel à tous les véhicules, au 52, rue Faidherbe, 5e étage, un cambrioleur enfermé par sa victime.

— On est sur place, ce n’est pas un cambriolage, c’est une découverte de cadavre dans la salle de bains. Pour l’instant, ce que je peux vous dire, c’est que c’est une jeune femme ».

Ce jour de mai 1995, Karine revient à son appartement prendre des affaires avant de rentrer chez ses parents pour les quatre jours du week-end de

l’Ascension. Elle est avec deux amis, Lylian et son frère Régis.

À leur arrivée, ils constatent qu’une clé a été cassée dans la serrure de la porte d’entrée du logement lillois. Les garçons enfoncent la porte. Tout semble normal dans l’appartement. Mais quand Karine essaye de pénétrer dans la salle de bains, elle n’y arrive pas. La porte est fermée. Affolée, elle croit à un cambrioleur et court chez le voisin appeler la police. Lylian jette un œil par la grille d’aération de la porte et aperçoit un pied. Il enfonce la porte et découvre le cadavre de Stéphanie Fauviaux, la colocataire de Karine. Le jeune homme attrape une couverture et recouvre l’étudiante, « par pudeur, pour cacher son intimité ».

Les policiers de la BAC appellent leurs collègues de l’identité judiciaire et procèdent aux premières constatations. Le corps de la jeune fille est dans une position très étrange. La tête et le buste sont plongés dans l’eau alors que ses jambes dépassent à l’extérieur de la baignoire. Stéphanie est nue sous son peignoir. Une couverture est posée sur elle. Selon l’autopsie, Stéphanie Fauviaux a été étranglée. Sans doute avec les mains, car il n’y a pas de traces de liens. Son crâne présente trois chocs importants. Soit on lui a donné des coups violents avec un objet, soit sa tête a heurté au moins trois fois un objet.

Les policiers cherchent à joindre les parents de la victime. Valérie, la sœur de Stéphanie, décroche. Ils lui annoncent la terrible nouvelle. Valérie saute au volant de sa voiture pour aller avertir ses parents qui passent le week-end dans un camping du Tréport. Fabrice, le frère de Stéphanie, est prévenu à son retour de boîte de nuit. Le père de Stéphanie se rend à l’institut médico-légal pour reconnaître le corps de sa fille. Pour la famille, mais également pour les amis de l’étudiante, c’est la stupéfaction. Qui pouvait en vouloir à cette jeune fille aussi gentille ?
À Lille, Stéphanie était en première année de fac de mathématiques. Tous les week-ends, elle rentrait en train chez ses parents, à Wizernes, un petit village du Pas-de-Calais. Son père est agent de maîtrise dans une papeterie, sa mère est couturière. Ils habitent un joli pavillon en briques avec leurs deux autres enfants, Fabrice et Valérie. C’est une famille sans histoires, très unie, qui part souvent en vacances en camping au bord de la mer et au ski.

« Fanny » était un peu la chouchoute de la fratrie. Elle n'a jamais posé de problèmes. Elle était bonne élève, et pensait peut-être devenir prof. Elle suivait des cours de danse. Elle était timide, mais elle avait du caractère. Elle respirait la joie de vivre. Stéphanie sortait depuis deux ans avec Vincent, un gentil garçon, lycéen à Lille. C'était sa première grande histoire, et ils étaient très amoureux l'un de l'autre.

À Lille, Stéphanie partageait un petit deux-pièces avec Karine, une copine de lycée, étudiante en école de commerce. C'était la première fois que Stéphanie vivait seule et menait une vie indépendante loin de sa famille.

Pour les enquêteurs, le témoignage de Karine est capital. Elle est la dernière personne à avoir vu Stéphanie vivante le matin du meurtre. Selon elle, Stéphanie s'était levée vers 7 h 30. Elle avait mis son peignoir blanc et avait fait couler son bain comme d'habitude. Elle était contente, car le soir elle devait passer une soirée en amoureux avec son petit copain Vincent. Stéphanie avait même demandé à son amie des conseils vestimentaires…

Karine raconte aux enquêteurs que ce matin-là un événement les avait inquiétées, elle et son amie. Un peu avant huit heures, on avait sonné à l'interphone. Karine avait répondu. Personne. On avait sonné de nouveau. Stéphanie avait répondu à son tour. Encore personne. Bizarre… Un cambrioleur faisait-il du repérage ? Karine avait alors conseillé à Stéphanie d'être prudente et de bien fermer la porte.

Le début de l'enquête semble lui donner raison, car des choses ont disparu : le portefeuille de Stéphanie, sa carte bancaire, sa carte nationale d'identité. Mais aussi des bijoux offerts par l'amoureux de Stéphanie : un collier avec un petit cœur en or et une bague en or avec un saphir.

Stéphanie a-t-elle été victime d'un vol qui a mal tourné ? C'est plausible, car l'autopsie établit qu'elle est décédée en début de matinée. D'ailleurs, une autre copine de Stéphanie était passée vers 8 h 15. Elle avait sonné deux fois à l'interphone sans que personne réponde. Stéphanie était sans doute déjà morte…

Mais les enquêteurs vont rapidement douter. Pourquoi un cambrioleur serait-il passé à l'action alors que Stéphanie et Karine étaient chez elle ? En général, les cambrioleurs ciblent des logements vides. Et pas un 5e étage où

la fuite est plus difficile. Et puis, les policiers ont interrogé les voisins. Aucun n'a reçu d'appel anonyme sur son interphone… En plus, l'appartement n'a pas été vraiment fouillé. Et la carte bancaire n'a pas été utilisée… Mais c'est surtout un autre élément qui chiffonne les enquêteurs : seuls les objets de Stéphanie ont été volés. Rien n'a été dérobé à Karine.

Les policiers commencent à s'intéresser de très près à la colocataire qui, de surcroît, est apparue froide et indifférente à l'annonce du meurtre de sa copine. L'étudiante est placée sur écoute. Les enquêteurs découvrent que la cohabitation était loin d'être idyllique entre les deux copines de lycée dont les modes de vie étaient très différents.

Karine, qui a reçu une éducation religieuse, mène une vie stricte, surtout focalisée sur les études. À l'inverse, Stéphanie aimait sortir et inviter des copains, ce qui gênait Karine pendant ses révisions. De plus, Stéphanie laissait traîner ses affaires. Elle ne se souciait pas des notes de chauffage quand Karine, elle, comptait ses sous. Ces derniers temps, les disputes s'étaient multipliées, et les deux filles avaient décidé de ne pas renouveler leur colocation l'année suivante… Karine était aussi un peu jalouse de sa copine qui plaisait aux garçons. À l'inverse, Stéphanie reprochait à Karine de tourner autour de son petit copain. La veille de la mort de Stéphanie, elles avaient d'ailleurs eu une querelle à ce sujet…

Quelques semaines après le meurtre de Stéphanie, Karine est placée en garde à vue. Issue d'une bonne famille, elle n'a jamais eu maille à partir avec la justice et ne semble pas avoir le profil d'une criminelle. En plus, elle a un alibi : le matin du meurtre, elle passait ses examens dans son école de commerce. Aurait-elle pu tuer Stéphanie avant de s'y rendre ? Sous la pression, Karine clame son innocence. Elle est finalement remise en liberté, aucune charge n'étant retenue contre elle…

Après avoir soupçonné Karine, les enquêteurs pensent tenir une autre piste. Les analyses toxicologiques ont révélé que Stéphanie avait des traces d'héroïne dans le sang. Karine affirme aux enquêteurs que Stéphanie lui avait avoué avoir fumé une fois de l'héroïne… L'étudiante aurait-elle pu être agressée par un dealer ? Ce scénario n'est pas absurde. L'appartement des deux copines se trouve dans le quartier de la gare, plaque tournante du trafic d'héroïne. Un chauffeur de taxi a même certifié à la police qu'il avait

pris en charge une jeune femme ressemblant à Stéphanie, soi-disant poursuivie par des dealers. Mais son témoignage est fragile.

Le frère et les amis de la victime déclarent aux enquêteurs que si Stéphanie pouvait consommer un peu d'herbe en soirée, comme beaucoup d'étudiants, elle ne buvait pas et n'avait pas d'addictions. On n'a retrouvé aucune trace de piqûre sur son corps. Pour eux, considérer Stéphanie comme une droguée relève de la double peine.

La famille demande une contre-expertise qui révèle que Stéphanie n'était pas une consommatrice régulière d'héroïne. Il y aurait eu juste une prise ponctuelle, une à trois heures avant son meurtre, c'est-à-dire le matin.

L'EXPERTISE ET LA CONTRE-EXPERTISE JUDICIAIRES

C'est la contre-expertise demandée par la famille qui a permis à l'enquête d'avancer. Sans la certitude que Stéphanie n'était pas une consommatrice régulière d'héroïne, les policiers se seraient probablement enlisés dans une piste qui n'aurait mené à rien.

À la différence des États-Unis où n'importe quel acteur du procès peut produire ses experts, en France, la Cour de cassation considère que « l'appréciation de l'utilité ou de la nécessité d'un complément d'expertise relève du pouvoir souverain des juges du fond ». Seul le tribunal – saisi de demandes relatives à un rapport d'expertise judiciaire déjà déposé – peut ordonner une contre-expertise ou un complément d'expertise.

Cette dernière, plus poussée, peut permettre de dépasser la simple constatation pour déterminer la fréquence ou l'intensité de la consommation d'un produit stupéfiant.

Par ailleurs, le temps peut atténuer la visibilité de certains produits ingérés ou inoculés.

Avec ces différentes pistes qui ne donnent rien, les enquêteurs décident de mettre le paquet sur un autre indice capital : un poil pubien. Ils en extraient un ADN, certainement celui du meurtrier de Stéphanie… Les enquêteurs ont une conviction : Stéphanie devait connaître son agresseur. La jeune femme était du genre très prudente. Elle regardait sous son lit le soir pour voir s'il n'y avait personne. Elle vérifiait que le gaz était bien éteint et que sa porte était bien fermée. Et elle se faisait raccompagner le soir si elle était seule. Elle n'aurait donc jamais ouvert à un inconnu. Qui plus est, nue sous un peignoir… Elle était très pudique. Et pour finir, les voisins proches n'ont entendu ni cris ni bruits de bagarre. Et il n'y a pas de traces d'effraction…

Les policiers resserrent leur enquête sur les hommes de l'entourage de Stéphanie : ses copains, notamment ceux qui avaient des vues sur elle ou touchaient un peu à la drogue, ses fréquentations à la fac, ses voisins, etc. Y compris Vincent, son petit ami. Leur relation était pourtant au beau fixe. Mais les policiers ne veulent faire aucune impasse. Ils vont même exiger l'ouverture du cercueil de Stéphanie après avoir appris qu'un courrier de Vincent y a été glissé. C'est sa dernière lettre d'amour…

Un jeune homme intrigue particulièrement les policiers. Il s'agit de Lylian Legrand, le beau-frère de Karine, la colocataire de Stéphanie. À 23 ans, cet étudiant en BTS électrotechnique vivote et vend des encyclopédies en faisant du porte-à-porte. Il jouit d'une sale réputation : grossier et lourd avec les femmes. Il doit bientôt se marier avec la sœur de Karine, une comptable, mais cela ne l'empêche pas d'avoir un comportement équivoque avec sa future belle-sœur. Il l'a caressée à plusieurs reprises, a essayé de l'embrasser et s'est même glissé nu dans son lit. Karine en avait parlé à sa sœur qui ne l'avait pas crue. Depuis, les deux jeunes femmes étaient en froid… Stéphanie était au courant. Elle trouvait d'ailleurs ce Lylian Legrand assez malsain. Elle s'était aussi étonnée qu'il passe parfois le matin alors que sa colocataire n'était pas là…

Lylian Legrand n'est pas présent aux obsèques de Stéphanie, c'est ce qui intrigue. Il est selon sa famille « traumatisé » par la découverte du cadavre. Lylian est entendu par la police. Le matin du crime, il affirme être parti à 8 heures de chez sa copine à Lens pour aller effectuer des travaux dans la maison de son père à une heure de Lille. La famille confirme. Enfin, la comparaison de son ADN avec celui du poil pubien masculin trouvé dans le nombril de Stéphanie est négative. Lylian Legrand est retiré de la liste des suspects. Comme une centaine d'autres personnes dont les ADN ne matchent pas non plus avec celui retrouvé sur la scène de crime…

Les mois défilent, mais la famille de Stéphanie ne lâche rien. Elle est omniprésente dans cette affaire. Depuis le début, les parents mènent eux aussi leur enquête. Ils interrogent les amis de leur fille. Ils recoupent les informations, les dates, les témoignages. Ginette Fauviaux, la mère de « Fanny », note minutieusement tous ces éléments dans un petit cahier qu'elle remettra aux enquêteurs.

La famille a compris qu'il faut médiatiser l'affaire pour maintenir la pression sur la justice. Elle se rend sur le plateau de l'émission *Témoin numéro 1* sur TF1 en janvier 1996 pour essayer de faire remonter de nouvelles informations. Elle relance des appels à témoins dans la *Voix du Nord*. La priorité, c'est éviter la prescription judiciaire, car les années défilent, et les policiers sont à court de pistes. En plus, les technologies de recherche d'ADN ont changé, et il n'est plus possible d'utiliser l'ADN du poil pubien masculin pour des comparaisons.

Sous la pression de la famille, les enquêteurs repassent le dossier au peigne fin en 2007. Un étudiant en mathématiques de 30 ans retient leur attention. En 1995, il avait proposé à Stéphanie de lui donner des cours. Il semblait très attiré par la jolie étudiante chez qui il s'était rendu deux fois. Les parents qui avaient trouvé cela louche lui avaient conseillé de se méfier et de ne plus le recevoir chez elle.

L'homme est d'ailleurs connu pour des affaires de stupéfiants et pour des violences conjugales. Interrogé par la police après le crime, il avait soutenu qu'il était avec sa femme la matinée du meurtre. Celle-ci avait téléphoné aux enquêteurs pour le confirmer… Douze ans plus tard, les policiers vérifient cet alibi. Et il est faux ! En mai 1995, la femme de l'étudiant en mathématiques l'avait déjà quitté depuis un an. Le matin du meurtre, elle n'était donc pas avec lui. Et elle avait encore moins téléphoné aux policiers pour le couvrir… Confronté à ces éléments, l'étudiant nie avoir menti et clame son innocence. En juin 2008, il est mis en examen pour homicide. Cependant, comme la justice ne dispose d'aucune preuve accablante, il est finalement placé sous simple contrôle judiciaire. Fait rare dans des affaires aussi graves et preuve que la justice ne croit pas vraiment à sa culpabilité…

En 2012, l'enquête bascule quand un nouveau juge d'instruction reprend de zéro le dossier Stéphanie Fauviaux. Un nouveau service de police est saisi : c'est la police judiciaire de Lille, spécialiste des affaires criminelles complexes, qui dispose d'une cellule « cold cases », ce qui est alors encore très rare en France. Comme les techniques de recherche d'ADN se sont perfectionnées, le juge refait analyser les scellés, à commencer par le peignoir blanc que portait Stéphanie le matin de son meurtre. Et miracle ! Un nouvel ADN masculin est isolé sur des cellules épithéliales retrouvées à trois endroits, notamment au niveau de l'encolure du peignoir. L'un de ces

ADN est aussi retrouvé dans des traces de sang de Stéphanie Fauviaux. Tout laisse à penser que c'est celui du meurtrier. Et cet ADN est celui de Lylian Legrand, qui avait été mis hors de cause en 1995 quand son empreinte génétique avait été comparée avec celle du fameux poil prélevé sur la victime. Pendant dix-sept ans, la justice a donc fait fausse route à cause d'un ADN qui n'avait rien à voir avec le crime. Sans doute un ADN de transport qui se trouvait sur la couverture jetée par un certain Lylian Legrand…

LES CELLULES ÉPITHÉLIALES

Il y a des cellules épithéliales presque partout dans notre corps. Elles tapissent l'intérieur de la bouche, du tube digestif, des vaisseaux sanguins, des poumons, de la vessie. Elles forment une paroi entre le monde extérieur et l'intérieur de notre corps. Elles constituent des parois protectrices qui isolent le corps des poussières et des microbes. Elles savent se déformer et s'étirer. Certaines cellules épithéliales ont des récepteurs qui servent à détecter les odeurs, les goûts…

Selon le principe d'échange de Locard, sur une scène de crime on importe et on exporte toujours quelque chose. Ceci explique qu'une trace ADN puisse se retrouver sur un objet.

Par ailleurs, on peut aussi se limiter au premier ADN isolé et ne pas aller suffisamment loin dans l'expertise des pièces à conviction. Enfin, la technologie a beaucoup évolué et permet de trouver des traces encore plus faibles.

Depuis quelques années, plusieurs révolutions technologiques ont eu lieu : la capacité de retrouver un auteur avec une trace ADN d'un membre de sa famille (ADN de parentèle) même éloigné et surtout la création de banques ADN privées, très prisées par les généalogistes, qui ont considérablement étendu les bases de données.

Aux États-Unis, ces méthodes ont permis d'élucider plusieurs dizaines d'affaires vieilles pour certaines de plus de cinquante ans. En France, de très vieilles affaires sont aussi résolues régulièrement grâce à ces méthodes.

En novembre 2012, les enquêteurs de la P.J. de Lille sont persuadés que Lylian Legrand a tué Stéphanie. Ils disposent d'une carte maîtresse, son ADN retrouvé sur la scène de crime. Et ils comptent bien obtenir des aveux. Pour ce faire, ils préparent minutieusement sa garde à vue. Elle doit être l'aboutissement de leur enquête…

Alors qu'il a été simplement convoqué à une audition, Legrand est directement placé en garde à vue, comme sa femme, son frère et ses parents. L'effet de surprise joue à plein. Et les policiers vont remporter une première victoire : son alibi s'effondre. À l'époque, Lylian Legrand avait dit qu'il était parti de chez sa femme à Lens pour aller effectuer des travaux chez son père dans le Pas-de-Calais. À l'époque, ses proches avaient confirmé, mais aujourd'hui ils ne sont plus aussi sûrs…

Pourtant, quand il apprend que son ADN a été retrouvé sur le peignoir de Stéphanie, Lylian Legrand ne vacille pas, bien au contraire. Il tente de minimiser sa responsabilité. Oui, il entretenait une liaison adultère avec Stéphanie depuis plusieurs semaines. Le matin du drame, il était passé à son appartement de la rue Faidherbe et avait bien sonné deux fois à l'interphone pour voir si Karine était encore là. Après son départ, il avait rejoint Stéphanie avec qui il avait eu un rapport sexuel fougueux. L'étudiante aurait alors fait une chute malencontreuse et se serait cogné la tête contre la baignoire et sur le sol… Et les trois traces de coups sur la tête de la victime ? Et les marques de strangulation ? Lylian Legrand précise sans se démonter qu'il aimait serrer le cou de la jeune femme durant leurs ébats…

Les policiers ne sont pas convaincus par cette version. La famille non plus. Stéphanie était une jeune fille sérieuse et amoureuse de son petit copain. Elle ne l'aurait pas trompé. Les heures de garde à vue défilent, et Lylian Legrand offre alors une deuxième version du drame. Il concède qu'il est passé chez Stéphanie et qu'il a tenté d'avoir un rapport sexuel avec elle pensant qu'elle était « open ». Mais elle aurait résisté et se serait cogné la tête de façon accidentelle. Il l'aurait ensuite étranglée pour faire croire à une agression liée au vol de son portefeuille, de sa carte bancaire et de ses bijoux…
À l'issue de sa garde à vue, Lylian Legrand est interrogé par le juge d'instruction de Lille. Et là, il fait volte-face. Non, il n'a pas tué Stéphanie. Ils ont simplement eu un rapport sexuel consenti, puis il l'a quittée en pleine forme… Et ses aveux ? Il affirme que les policiers lui ont mis la pression en plaçant sa famille en garde à vue. Pourtant, Lylian est gendarme, il connaît la procédure pénale. Il n'a pas fait appel à un avocat lors de sa garde à vue qui était filmée. Et les images ne montrent aucune contrainte policière… En plus, à la fin des interrogatoires, Lylian Legrand a écrit une lettre à sa femme qui laisse planer peu de doutes : « J'ai fait une

énorme bêtise, je suis vraiment désolé, maintenant tu sais d'où viennent ces dix-sept années d'insomnie. »

Un dernier élément renforce les soupçons sur Lylian Legrand : un courrier anonyme reçu par les parents de Stéphanie quelques jours après le meurtre. À l'intérieur, un simple article de journal avec la photo de Stéphanie barrée d'une croix bleue. Selon une expertise graphologique, l'écriture sur l'enveloppe serait celle de Lylian Legrand…

En 2012, Lylian Legrand n'a pas vraiment le profil ni l'itinéraire d'un criminel. Bien au contraire. Il est marié à une comptable et père modèle de deux enfants. Mieux, il est adjudant de gendarmerie, a été affecté à l'Élysée comme garde républicain sous la présidence Chirac et travaille désormais comme informaticien spécialisé dans les communications. Il est très bien noté. Une vitrine mensongère car Lylian Legrand est un homme à double visage qui n'hésite pas à mentir à ses proches. Il trompe régulièrement sa femme et entretient une liaison suivie avec une maîtresse. Pire, il harcelle des jeunes femmes gendarmes, moins gradées que lui, à la caserne de Rosny-sous-Bois. « Il cherchait à tout prix à obtenir des bises des filles. Il essayait de s'introduire dans leurs appartements. Il draguait lourdement ma colocataire qui ne savait plus comment s'en débarrasser. Il se baladait aussi nu sur son balcon. En 2010, j'ai dénoncé son harcèlement et son exhibitionnisme à ma hiérarchie. Ce type était un prédateur dangereux », témoigne l'une d'elles.

Pendant dix-sept ans, Lylian Legrand a donc vécu une vie tout à fait normale. Il est devenu gendarme, s'est marié, a eu des enfants. Et il a réussi à cacher à tout le monde ce qu'il avait fait à Stéphanie.

LA DISSIMULATION DE CULPABILITÉ

La dissimulation, au-delà de l'éventuelle gestion du remords sans admettre la responsabilité, nécessite une très grande maîtrise et des outils.
On trouve de nombreux cas de dissimulation, soit d'identité, ce qui est plus complexe à réaliser, soit de la matérialité des faits. Les auteurs vivent avec leur culpabilité ou leur absence de remords, jonglent entre volonté d'avouer et amnésie volontaire. Évidemment, les situations sont différentes selon les individus, auteurs uniques d'un crime en fuite ou criminels chevronnés, ou en fonction de la nature du crime, « passionnel » ou règlement de compte entre professionnels.
Récemment, on a identifié, une nouvelle fois grâce à l'ADN, un auteur cinquante-sept ans après les faits… Et on se demande encore qui est Jack l'Éventreur, le *serial killer* londonien qu'on a presque trop identifié…

En octobre 2016, plus de vingt et un ans après le meurtre, l'assassin présumé de Stéphanie Fauviaux, Lylian Legrand, comparaît devant les assises du Nord à Douai. Et là, nouvelle surprise, il plaide non coupable et sort de son chapeau une quatrième version des faits : il n'est jamais passé chez Stéphanie le jour de sa mort, il est complètement étranger à son meurtre. Selon ses avocats, la présence de son ADN sur le peignoir est totalement accidentelle. Lors d'une de ses visites à Stéphanie, Lylian Legrand se serait essuyé les mains sur le peignoir accroché dans la salle de bains, après être allé aux toilettes…

La défense désespérée du gendarme ne convainc personne. Le verdict est lourd pour un homme inconnu de la justice : trente ans de prison pour homicide volontaire et tentative de viol, une peine conforme à celle demandée par l'avocat général. Ce jugement sera confirmé en appel un an plus tard à Saint-Omer. Pour les enquêteurs, c'est le soulagement.

L’affaire Marguerite Lagrave

Le 12 novembre 2001, Marguerite Lagrave, 78 ans, est sauvagement assassinée chez elle. Qui pouvait en vouloir à Mamie Bonbons, surnom qu’on lui donnait parce qu’elle avait l’habitude de glisser en douce quelques friandises aux enfants de l’école toute proche ? Qui s’est attaqué à cette femme sans histoires, sans ennemis et sans argent ? Pendant longtemps, tout le monde cherche, mais personne ne trouve. Il faudra plus de douze ans pour que la vérité éclate, par hasard. Et révèle le terrible scénario d’un meurtre misérable.

Eysus est un petit village de quelques centaines d’habitants situé au cœur de la vallée d’Aspe, à quelques kilomètres d’Oloron-Sainte-Marie. Une place du marché où l’on se croise, une église, un fronton où l’on joue à la pelote basque, une mairie, une école primaire…

Le lundi 12 novembre 2001, les voisines de Marguerite Lagrave, 78 ans, s’inquiètent : il est 8 h 30, et pourtant les volets de son austère maisonnette sont clos. La vieille dame a l’habitude de se lever aux aurores et, d’ordinaire, à cette heure-ci, elle est toujours derrière son portail pour saluer gentiment ses deux voisines les plus proches, Michelle et Bernadette. C’est leur petit rituel depuis des années et si ce matin « Margot » n’est pas là, c’est qu’« il lui est arrivé quelque chose ». Michelle franchit le portillon et monte l’escalier de la modeste maison à la façade défraîchie. Elle frappe plusieurs fois à la porte. D’abord doucement, puis un peu plus fort au cas où Margot serait à l’étage. Silence. Personne ne répond. La voisine pousse alors la poignée vers le bas… Curieusement, la porte s’ouvre, ce qui est d’autant plus étrange que la vieille dame prend toujours bien soin de fermer

à clé, le soir à l'heure du dîner. Michelle fait quelques pas dans une pièce encore plongée dans l'obscurité. Soudain, elle sursaute et se met à hurler en apercevant le corps de sa voisine, face contre terre, au pied de l'escalier.

Michelle se rapproche : peut-être que Margot a fait un malaise, peut-être qu'elle est tombée. Mais très vite, Michelle distingue une mare de sang autour du corps inanimé. Au bord de l'évanouissement, elle s'enfuit en courant de la maisonnette et se précipite chez elle pour alerter la gendarmerie. Au téléphone, les militaires demandent à Michelle de rester calme et surtout de ne rien toucher avant leur arrivée. C'est la brigade d'Oloron, à quelques encablures d'Eysus, qui dépêche sur place une patrouille.

Un quart d'heure plus tard, une voiture de gendarmerie s'arrête devant la maison de Marguerite Lagrave. Les deux gendarmes pénètrent dans la maison et inspectent sommairement la pièce : la vieille dame est bel et bien décédée, mais ce n'est ni en raison d'une chute ni d'un malaise ni d'un accident.

Elle a été assassinée, égorgée à l'arme blanche. Sans perdre une minute, les gendarmes d'Oloron préviennent leurs collègues de la section de recherches de Pau. La scène de crime est gelée.

Dans la matinée, la petite rue en pente est bloquée par une trentaine de militaires, arrivés en convoi. Enquêteurs, techniciens en identification criminelle, médecin légiste s'affairent silencieusement autour du domicile de la victime. C'est une habitation d'un autre siècle où l'antique cheminée chauffe la pièce principale. Il n'y a ni télévision ni radio. Pas de carrelage ou de moquette mais un sol en terre battue. Marguerite Lagrave n'a rien changé dans cette maison qui l'a vue naître, en 1923, et qui a abrité autrefois ses parents et ses six frères.

À Eysus, à peine le jour levé, l'annonce de la mort de Margot se répand à la vitesse de l'éclair. Le petit village béarnais est sous le choc. Derrière leurs rideaux, les villageois scrutent chaque geste des gendarmes en blouses blanches qui inspectent, vont et viennent aux abords de la maison, en quête du moindre indice.

Très rapidement, les enquêteurs de la section de recherches acquièrent la conviction que le vol est le mobile du meurtre. Bien que très modeste, l'habitation de Marguerite Lagrave a été fouillée de fond en comble. À l'étage, comme au rez-de-chaussée, le ou les meurtriers ont laissé des traces de sang partout : ils ont ouvert les placards, les armoires, ils ont vidé le contenu des tiroirs, des étagères, ont retourné le matelas, déplacé les meubles. De toute évidence, ils étaient à la recherche de quelque chose. Mais quoi ? Élément troublant, les gendarmes ne constatent sur place aucune trace d'effraction. Ils passent au peigne fin le moindre recoin de la maison. Les techniciens en identification criminelle (TIC) opèrent des prélèvements dans chaque pièce et tentent de relever des empreintes sur les objets, le mobilier, la porte et les fenêtres. Malheureusement, en fin de journée, il paraît évident que le ou les auteurs portaient des gants et ont tout fait pour ne pas laisser de traces derrière eux.

Le soir même, à Pau, le médecin légiste procède à l'autopsie du corps. Et les premières constatations sont terribles : la victime a été martyrisée avant d'être égorgée « comme on saigne un poulet ». La lame a traversé le cou de part en part, elle a les yeux enfoncés dans les orbites, des marques de coups sur le visage. De toute évidence, la corpulence chétive de la vieille dame l'a empêchée de se défendre.

Dès le lendemain, l'affaire fait les gros titres de la presse régionale. La violence de ce meurtre frappe les esprits et plonge le Haut-Béarn dans un climat d'effroi, de peur et d'émotion. À Eysus, chacun y va de son commentaire. Certains affirment qu'un meurtrier se cache parmi les habitants. D'autres supposent qu'il vient d'ailleurs : « Sans doute un crime de rôdeur ou de marginal. »

Les gendarmes de la section de recherches de Pau sont sur les dents. Ils n'ont pour le moment aucun indice, aucun élément matériel susceptible d'orienter leurs investigations. Commence alors un long travail d'enquête sur le terrain pour recueillir un témoignage, une piste qui pourrait les conduire sur celle du ou des tueurs. Au cours de ces dépositions, ils entendent parler de rumeurs autour du « magot de Margot », magot qui tenait autant de la plaisanterie que du fantasme.

En effet, Marguerite Lagrave avait un train de vie si modeste, elle vivait si chichement que l'on évoquait souvent, à Eysus, la possibilité qu'elle ait amassé, au fil des décennies, de fabuleuses économies, une sorte de trésor caché quelque part dans sa maison. Ce genre de légendes rurales n'est pas rare dans la région. Depuis des générations, chacun a entendu l'histoire de personnages âgés, isolés, qui vivent dans une apparente misère mais qui dorment littéralement sur un tas de billets de banque.

Pour tenter d'y voir plus clair et d'élucider le mystère de ce meurtre, les enquêteurs se penchent un peu plus près sur la vie et la personnalité de Marguerite. Née en 1923, seule fille dans une fratrie de sept enfants, celle que tout le monde appelait « Margot » était une figure bien connue à Eysus. Après les mariages de ses frères, elle avait gardé la maison familiale située à quelques pas de l'école communale. Hormis le ménage et la cuisine, Marguerite Lagrave n'a jamais travaillé à l'extérieur. Entourée de quelques poules, elle vivait seulement de sa maigre pension.

Depuis des décennies, tous les enfants du village avaient l'habitude de l'apercevoir, après la classe : debout, près du portail, elle les saluait affectueusement et distribuait presque à chacun un bonbon ou une petite pièce. Si bien que plusieurs générations de bambins l'avaient surnommée « Mamie Bonbons ». Très proche de sa belle-sœur Marthe et de ses deux nièces, Marguerite menait une existence paisible. Tout le monde l'appréciait. Qui aurait bien pu lui en vouloir ou la supprimer dans de telles conditions, simplement pour la voler ? Cette question est sur toutes les lèvres.

En tout cas, à première vue, rien dans sa vie ne permet de justifier la barbarie dont elle a été l'objet. Quelques jours après le meurtre, les gendarmes ne sont toujours pas parvenus à estimer le montant du butin et, d'ailleurs, ils ne sont même pas sûrs qu'on ait volé quoi que ce soit.

Pour le moment, voici le scénario qui se dessine pour les enquêteurs : dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 novembre, Margot a surpris un cambrioleur depuis son escalier. Elle a sans doute hurlé. Pour la faire taire, l'agresseur l'a violemment frappée au visage et au thorax, avant de l'égorger à l'aide d'un couteau. L'arme du crime n'a jusque-là pas été

retrouvée. Ni dans la maison ni aux alentours. Le tueur l'a sûrement emportée.

Dans les premiers jours, les investigations se concentrent donc sur la piste d'un crime de rôdeur : un meurtrier de passage qui aurait frappé au hasard ou qui aurait été bien renseigné. Et, alors que l'enquête de voisinage avance, les gendarmes n'ont recueilli que très peu d'éléments susceptibles de les orienter concrètement vers un ou plusieurs suspects. Il y a bien ce groupe de pèlerins, passés par Eysus sur la route de Compostelle, mais après vérifications, ils ont tous un alibi solide et des témoins. Il y a aussi la piste du véhicule qu'un voisin dit avoir aperçu, tous feux éteints, devant l'école, la nuit du meurtre. D'après ce témoin, il s'agissait d'une Golf noire avec un liseré rouge. Il prétend même avoir distingué une silhouette de forte corpulence à l'intérieur. Les Golf noires à liseré rouge ne sont pas légion dans le coin, et les gendarmes vont rapidement identifier un couple qui habite entre Eysus et Oloron-Sainte-Marie et dont la voiture correspond à cette description. Interrogé deux semaines après les faits, le couple a un alibi puisqu'il a quitté Eysus le dimanche après-midi et est rentré à son appartement oloronais vers 17 heures. Ce sont les seuls témoignages pertinents, mais ils aboutissent à une impasse, et l'enquête commence à s'enliser.

Depuis le début, un détail intrigue beaucoup les gendarmes : la porte de la cuisine n'était pas verrouillée et elle ne présentait aucune trace d'effraction. Or, Margot était méfiante et elle fermait systématiquement sa porte à clé le soir. À mesure que les mois passent, une partie des enquêteurs semble se concentrer sur un meurtre commis par un proche de la victime.

La famille Lagrave, comme de nombreuses autres familles, connaît quelques dissensions. L'enquête les exacerbe chaque jour un peu plus. Marthe, la belle-sœur, était très proche de la vieille dame : elle l'aidait à faire ses courses, dans ses démarches auprès des banques et des administrations. Il paraît même qu'elle avait procuration sur ses comptes. Sonia et sa sœur, les filles de Marthe, rendaient également très souvent visite à leur « tatie » pour prendre le café et lui rendre quelques services.

D'ailleurs, Sonia et ses enfants étaient passés chez elle dans l'après-midi du 11 novembre, quelques heures avant qu'elle soit assassinée. D'après les

éléments de l’enquête, ce sont les dernières personnes à avoir vu Margot en vie.

L’enquête se resserre autour de Sonia, la nièce de la victime et de son mari Bruno. Le couple qui ne roule pas sur l’or est en train de construire une maison à Eysus, ce qui suscite, dans la famille, des interrogations, des rumeurs et des soupçons. Où ont-ils donc trouvé l’argent pour financer ces travaux ? Près d’un an après le meurtre, l’enquête semble au point mort, mais en réalité les gendarmes surveillent le couple de très près. Ils passent régulièrement chez eux, débarquent à l’improviste, et leurs questions se font parfois pressantes et très intrusives.

Fin 2002, Sonia et Bruno Degert sont arrêtés à leur domicile et placés en garde à vue. Une perquisition est organisée chez eux. On saisit leur voiture, leurs vêtements, on passe la maison au peigne fin. Sonia est emmenée à la brigade d’Oloron et Bruno, lui, est entendu, dans les locaux de la section de recherches de Pau. Les gardes à vue sont extrêmement tendues. Les enquêteurs se montrent intimidants, menaçants et accusateurs. Malgré cette pression qui frôle à certains moments la bavure, Sonia et Bruno tiennent bon : ils font face, résistent et tentent malgré tout d’apporter des réponses à chaque question qu’on leur pose.
À Eysus, l’arrestation du couple ne passe pas inaperçue, et les rumeurs vont bon train. Certains racontent que Bruno aurait avoué le meurtre et que la nouvelle fera bientôt la une de toute la presse locale. Il n’en est rien. Sonia puis Bruno sont relâchés. Si leurs communications téléphoniques, leurs comptes bancaires, leur train de vie et leurs allées et venues sont scrupuleusement surveillés par les gendarmes, les semaines défilent, les mois s’écoulent et finalement, les années passent : l’enquête est au point mort.

Le 20 septembre 2005, le juge d’instruction met fin à quatre années d’enquête. La mort dans l’âme, il signe une ordonnance de non-lieu. Le dossier Lagrave est maintenant archivé sur une étagère du palais de justice de Pau. Avec les délais de prescription, si rien ne bouge d’ici dix ans, le meurtre de Mamie Bonbons sera un crime parfait. Et le ou les coupables resteront à jamais impunis.
Pour Sonia et Bruno Degert, le mal est fait. À l’école, leurs enfants sont la cible de moqueries, de quolibets et d’accusations terribles. Pour une partie

du village et de leur famille, ils sont les coupables désignés, et ce n’est pas parce qu’ils ont échappé à la justice qu’ils pourront marcher la tête haute dans les rues d’Eysus. Les conversations s’arrêtent à leur passage, les regards deviennent fuyants, certains proches coupent les ponts. « Ce sont eux les coupables. C’est Bruno qui a fait le coup et Sonia le protège. » Bien que le temps passe, l’étiquette de meurtriers que leur a collée la rumeur demeure.

Il va se passer huit ans. Huit années pendant lesquelles Sonia et Bruno espèrent chaque jour qu’un nouvel élément, qu’un témoignage inédit relancera l’affaire afin d’identifier les vrais coupables, de les innocenter et de laver leur honneur. Contre toute attente, au printemps 2013, leurs prières vont enfin être entendues.

C’est donc en mars 2013, presque douze ans après le meurtre, à trois cents kilomètres d’Eysus, qu’une gendarme de Lacanau va permettre de relancer les recherches. Dans le cadre de son travail, la gendarme a noué une relation de confiance avec une certaine Karine Barboure, une femme en plein divorce conflictuel venue déposer plainte pour non-versement de pension alimentaire et de non-présentation des enfants. À force de se croiser, de discuter, celle-ci lui fait des confidences au sujet de son ex-mari, un dénommé Daniel Trey, habitant d’Oloron.

Depuis des mois, les époux Barboure-Trey se déchirent, se menacent, s’accusent mutuellement des pires turpitudes. Mais, depuis quelque temps, la situation semble s’être envenimée, et Karine Barboure a confié à la gendarme qu’elle craint vraiment pour sa vie et celle de ses enfants. D’après elle, Daniel Trey est capable de tuer… et elle ne le sait que trop bien. Ce dernier a menacé de la supprimer et de lui « faire comme à la petite vieille d’Eysus ». Bien qu’intriguée, la gendarme ne relève pas, mais dès que Karine Barboure quitte les locaux de la gendarmerie, elle s’empresse de faire remonter l’information à la gendarmerie de Pau pour la vérifier : « Le meurtre non résolu d’une dame âgée à Eysus, ça vous dit quelque chose ? » À l’autre bout de la ligne, les gendarmes de la section de recherches de Pau n’en reviennent pas. En consultant leurs archives et les plus anciens de la brigade, il ne leur faut pas longtemps pour faire le lien avec le meurtre de Marguerite Lagrave en 2001. Ce soudain rebondissement est comme un cadeau du ciel.

Le procureur de la République Jean-Christophe Muller, nommé à Pau trois ans plus tôt, ne connaît pas l'affaire, mais il décide de s'y plonger et ordonne que l'on exhume le dossier Lagrave sur-le-champ. Discrètement, les gendarmes reprennent l'enquête de zéro. En relisant les témoignages et les procès-verbaux, les enquêteurs de la section de recherches se rendent compte que les noms de Daniel Trey et de Karine Barboure ne leur sont pas inconnus puisqu'ils figurent noir sur blanc dans la procédure de 2001.

En effet, le 27 novembre 2001, ce couple avait été interrogé dans le cadre de l'affaire Lagrave sur son emploi du temps parce qu'il possédait justement une Golf noire à liseré rouge. Entendus comme témoins, les époux avaient reconnu être allés à Eysus le 11 novembre pour rendre visite aux parents de Karine, mais ils avaient expliqué, la main sur le cœur, qu'ils étaient rentrés de bonne heure à leur domicile d'Oloron.

Sur ordre du procureur Muller, les enquêteurs mettent discrètement le couple Trey-Barboure sur écoute téléphonique. Et ils ne vont pas être déçus ! Ils découvrent que Karine Barboure fait chanter son ex-mari : en échange de 100 000 euros et l'engagement du père de ne plus revoir ses enfants, la trentenaire sans scrupules promet de garder le silence au sujet du meurtre de Marguerite Lagrave. Sinon, sa menace est claire : elle révélera aux gendarmes tout ce qu'elle sait du crime d'Eysus. Les enquêteurs semblent médusés. Daniel Trey, ouvrier manutentionnaire, n'a absolument pas les moyens de payer la somme que Karine tente de lui extorquer. Il lui faudrait toute une vie de travail et d'économies pour réunir les 100 000 euros qu'elle lui réclame. Et Karine Barboure le sait pertinemment.

D'ailleurs, cette dernière semble tirer d'autres ficelles pour faire plier son ex-mari. Les gendarmes constatent qu'elle passe plusieurs appels à la mère de Daniel en se faisant passer pour une journaliste du quotidien *Sud Ouest*. Sous cette fausse identité, elle interroge son ex-belle-mère au sujet du crime d'Eysus et la questionne sur l'implication éventuelle de son fils. Évidemment, Daniel Trey est mis au courant, mais les ultimatums et les manigances de Karine ne semblent pas le déstabiliser. Voici, en effet, ce qu'il lui dit au téléphone, à la plus grande surprise des enquêteurs : « Toi aussi, tu t'en souviens de ce jour-là. Tu es aussi coupable que moi ! »

LES INTERCEPTIONS TÉLÉPHONIQUES

Les interceptions (communément appelées écoutes) aident beaucoup les enquêteurs. Même si la loi garantit le secret des correspondances téléphoniques, un juge peut ordonner des écoutes dites judiciaires, en matière de crime ou de délit, et uniquement si la peine encourue est de trois ans ou plus. Ici, c'est bien le cas puisque le couple Trey-Barboure est soupçonné de meurtre.

Tout le monde peut être écouté, mais si un avocat est placé sur écoute, le juge d'instruction devra en informer le bâtonnier.

Par ailleurs, il existe des enquêtes administratives décidées par l'État pour des raisons liées au renseignement ou à la lutte contre le terrorisme ou l'espionnage.

La décision de placer une personne sur écoute est prise pour quatre mois maximum, renouvelables. La durée ne peut pas dépasser deux ans. Les enregistrements sont ensuite placés sous scellés et peuvent devenir des pièces à conviction durant la procédure judiciaire.

D'autres dispositions permettent désormais des interceptions de courriels, de SMS…

Avec ces nouveaux éléments, l'enquête est totalement relancée et va s'intéresser de très près au couple Trey-Barboure.

Au fil des surveillances téléphoniques, l'image que les gendarmes se font de Karine Barboure et de Daniel Trey évolue. Elle, qui se disait sous emprise, terrorisée par un conjoint violent et prêt à tout pour lui nuire, apparaît de plus en plus comme une manipulatrice sans scrupules. Derrière son téléphone ou son écran d'ordinateur, elle utilise toutes les armes à sa disposition pour faire chanter son ex-mari et tirer bénéfice de la situation. L'enquête informatique montre que Karine Barboure effectue sur Internet de nombreuses recherches concernant le crime d'Eysus et qu'elle s'intéresse aussi beaucoup aux délais de prescription en matière criminelle. Sur son compte Facebook, la jeune femme poste une phrase lourde de sens : « La vérité réveille les morts… ». Serait-elle, en réalité, le cerveau du meurtre de Marguerite Lagrave ?

Sans peur ni remords, Karine tente par tous les moyens de se venger de son ex-mari et de le faire payer. Mais Daniel Trey, lui, ne cède pas si facilement : il est inquiet, certes, mais reste convaincu que son ex-femme ne prendra pas le risque de le dénoncer, de peur de « tomber » avec lui. Après

des mois d'écoutes et d'enquête, les gendarmes de la section de recherches de Pau ont des éléments assez solides pour passer à l'action. Les 11 et 12 septembre 2013, le procureur ordonne l'arrestation des ex-époux et leur placement en garde à vue. Karine Barboure est interpellée chez elle, à Lacanau. Daniel Trey, à son domicile d'Oloron. Ils sont tous deux conduits dans les locaux de la section de recherches pour y être interrogés, séparément. Tout au long de ces mois de surveillance minutieuse, les enquêteurs ont recueilli de très nombreuses informations : certaines retranscriptions des écoutes téléphoniques ressemblent d'ailleurs à s'y méprendre à des aveux en bonne et due forme.

Les gendarmes en sont convaincus : ils ont absolument toutes les cartes en main pour les faire craquer. Daniel Trey passe rapidement aux aveux. Le meurtrier de Marguerite Lagrave, c'est lui. À l'écouter, au moment des faits, son couple était dans une situation financière catastrophique. Karine l'avait incité à cambrioler l'habitation de la vieille dame en guise de « remède ». Ayant de la famille à Eysus, elle avait eu vent des rumeurs au sujet du « magot de Margot » ; elle avait entendu parler d'un « trésor » caché quelque part, derrière les murs de sa modeste maison.

Voici comment Daniel Trey raconte la nuit du meurtre. Il était 20 heures, ce dimanche 11 novembre 2001. Karine conduisait la Golf du couple. Leurs deux enfants somnolaient à l'arrière. La rue des écoles était sombre et déserte. Karine avait coupé le moteur et lui avait ordonné : « Vas-y ! » Trey s'était emparé de gants en polaire et d'un couteau, « au cas où ». Il s'était approché de la porte, était entré, avait fouillé la pièce du bas. Margot l'avait surpris depuis l'escalier. Craignant qu'elle le dénonce, il l'avait empoignée, elle avait résisté, il l'avait frappée et tuée d'un coup de couteau à la gorge.

Avec sang-froid, il avait ensuite fouillé l'habitation, emportant pour seul butin quelques francs et des bibelots sans valeur. Daniel Trey était alors remonté dans la voiture déclarant : « Je crois qu'elle est morte. » Avec froideur, Karine avait rétorqué : « Tu ne dis rien, je m'en occupe ! » Le couple était reparti en trombe dans la nuit noire, direction Oloron. Le lendemain, les époux s'étaient débarrassés des gants dans une déchetterie et, quelques semaines plus tard, ils avaient offert le couteau, l'arme du crime, à Christian Royer, un ami de Daniel Trey, collectionneur.

De son côté, Karine donne une version à peu près semblable aux enquêteurs. Elle reconnaît avoir conduit Daniel Trey sur les lieux du crime, mais elle nie farouchement avoir été à l'origine de cette affaire. Ce n'est pas elle qui a eu l'idée du cambriolage, ce n'est pas elle qui a désigné Marguerite Lagrave ni échafaudé ce funeste projet. Après le meurtre, les semaines et les mois ont défilé. Le duo infernal est passé entre les mailles du filet. Leur alibi a convaincu les enquêteurs alors focalisés sur le couple Degert. Deux ou trois ans plus tard, la famille a même emménagé dans une maison à Eysus, à côté de celle des parents de Karine. Et pendant des années, ils se sont fondus dans l'anonymat et ont essayé de ne pas éveiller les soupçons. Puis, ils se sont séparés. Karine est partie s'installer à Lacanau. Daniel Trey est retourné à Oloron. La procédure de divorce a viré au règlement de comptes, et le couple a fini par se trahir.

LA PRESCRIPTION PÉNALE

La prescription est une période, définie par la loi, au terme de laquelle quelqu'un qui a commis un délit ou un crime ne peut plus être poursuivi ou incarcéré.

Avant de parler aux gendarmes, Karine Barboure s'était renseignée sur Internet sur les délais de prescription. Elle pensait qu'elle ne risquait rien, elle se croyait tirée d'affaire. Douze années s'étaient écoulées depuis les faits.

Une réforme très importante sur la prescription a eu lieu en 2017. Avant cette date, les délais de prescription étaient de trois ans pour les délits et dix ans pour les crimes. Aujourd'hui, ils sont de douze ans pour les délits et de vingt ans pour les crimes. Les seuls crimes imprescriptibles sont les crimes contre l'humanité. Régulièrement, notamment en matière d'agressions sexuelles sur mineurs ou d'inceste, il y a débat pour rallonger ces délais.

En 2013, la prescription était donc de dix ans pour les crimes. Karine Barboure a ainsi cru qu'elle ne risquait plus rien. Il semble qu'elle ait pensé que le délai de dix ans commençait à la date du meurtre, en novembre 2001. Or, il ne débute que lorsque l'affaire est classée, acte qui a interrompu le processus de prescription et remis les pendules à zéro.

Dans ce cas, la date à prendre en compte est celle où le juge a rendu son ordonnance de non-lieu, le 20 septembre 2005. Karine Barboure a donc parlé trop tôt, car si elle avait attendu, elle n'aurait pas pu être poursuivie. Néanmoins, la Cour de cassation fait régulièrement des exceptions pour permettre à la justice de poursuivre l'auteur d'un crime ou d'une série de crimes qui ont particulièrement marqué l'opinion (ainsi en 2002 dans l'affaire Émile Louis ou en 2014 dans celle d'une meurtrière de nouveau-nés ayant dissimulé ses forfaits).

Grâce à l’erreur de Karine sur les délais de prescription, les enquêteurs tiennent leurs coupables. Le soir même de ses aveux, le duo Trey-Barboure part en prison, plus déchiré que jamais.

Les enquêteurs et les magistrats mettent un point final à leurs investigations. Cependant, plusieurs zones d’ombre demeurent, à commencer par le rôle exact de chacun : Karine Barboure est-elle l’instigatrice et Daniel Trey son bras armé ? Ou, au contraire, est-elle une femme sous influence qui n’a fait qu’obéir docilement à un mari brutal et violent ? Son rôle s’est-il limité à faire le guet devant la maison pendant que Daniel Trey se déchaînait avec fureur et s’acharnait sur la vieille dame ? D’après le dossier, il est difficile de prouver la préméditation du meurtre. Certes, Daniel Trey est entré chez la victime avec un couteau et sans masquer son visage, mais cela ne suffit pas à le renvoyer aux assises pour assassinat. Accusé de meurtre et de vol, il sera jugé en même temps que son ex-compagne inculpée de complicité de vol avec arme et de tentative d’extorsion.

Le procès s’ouvre fin novembre 2015 devant la cour d’assises des Pyrénées-Atlantiques, à Pau. Les jurés voient comparaître un couple infernal, dans lequel chaque membre se complète à la perfection. Mais qui de Karine ou de Daniel manipule l’autre ? Après une semaine d’audience, le mystère demeure. Le verdict tombe. Pour meurtre, Daniel écope de vingt années de réclusion. Pour complicité de vol avec arme, Karine est condamnée à treize ans de prison.

Les deux accusés font appel et seront jugés un an plus tard, en décembre 2016, devant la cour d’assises des Landes, à Mont-de-Marsan. Karine Barboure fait profil bas, elle se montre plus effacée, moins manipulatrice et revendicatrice. Elle voit sa peine réduite à dix ans. Daniel Trey, lui, est de nouveau condamné à vingt ans.

Pour la famille de Marguerite Lagrave, quinze ans après le meurtre, la douleur est encore intense, et l’incompréhension demeure. Sonia et Bruno Degert ont pardonné à ceux qui les ont accusés pendant toutes ces années, mais les liens avec une partie de leur famille sont à jamais détruits, rongés par le soupçon, la médisance et les rumeurs.

Aujourd’hui, à Eysus, le meurtre de Mamie Bonbons est dans toutes les mémoires. Chacun voudrait oublier cette terrible affaire (qui a bien failli devenir un crime parfait), mais tous les habitants qui ont fréquenté les bancs de l’école communale se souviennent encore de cette gentille vieille dame qui les saluait de la main et leur offrait des bonbons à l’heure du goûter. D’ailleurs, la rumeur dit qu’au moment où elle est morte, les enquêteurs ont retrouvé dans ses poches une poignée de sucreries.

Après avoir purgé sa peine, Karine Barboure est sortie de prison. Daniel Trey est lui toujours incarcéré.

L’affaire Isabelle Laville

C’était une jeune fille discrète de 17 ans qui avait la vie devant elle… En décembre 1987, Isabelle Laville disparaît sur le chemin qui la ramène de son collège dans la banlieue d’Auxerre. La famille remue ciel et terre. Même les célébrités du club de foot dirigé par Guy Roux se mobilisent. Mais l’enquête s’enlise avant d’être relancée par l’arrestation de deux tueurs qui feront la une de l’actualité.

Le vendredi 11 décembre 1987, à 16 h 30, Isabelle Laville, une élève de 17 ans timide et réservée, doit comme tous les jours rentrer chez elle après ses cours au collège Bienvenu-Martin à Auxerre. Elle met en général peu de temps à parcourir les quelques centaines de mètres qui la séparent de son domicile. Vers 17 heures, sa mère, Marie-Jeanne, commence à s’inquiéter. Le collège d’Isabelle est proche, et cela ne lui ressemble pas d’avoir du retard. Au bout d’une heure, le père d’Isabelle se rend à la gendarmerie et signale sa disparition. Pour les parents, la pire nuit de leur vie débute. L’angoisse. L’attente. Ils s’imaginent le pire.

L’enquête est confiée à la gendarmerie de Saint-Georges-sur-Baulche. Le lendemain, une opération de recherches de grande ampleur est organisée par les policiers et les gendarmes : survol en hélicoptère, sondages de l’Yonne. Les enquêteurs scrutent surtout chaque mètre carré de trottoir entre le collège et le domicile de la jeune fille situé dans une zone pavillonnaire et boisée au sortir d’un quartier populaire. Mais ils ne trouvent rien. Évidemment, ils pensent à une fugue. Mais cette hypothèse ne correspond

pas vraiment à la personnalité d'Isabelle, réservée et casanière. La famille en est convaincue, il est impossible qu'Isabelle soit partie d'elle-même.

Saint-Georges-sur-Baulche est une petite commune en banlieue d'Auxerre, pas vraiment habituée à ce type de faits divers. Dès l'annonce de la disparition, le village sous le choc se mobilise. Dans les jours qui suivent, des appels à témoins sont lancés, les parents d'Isabelle font le tour du quartier avec des voisins. Son père refait cent fois le chemin entre le collège et la maison. Le club de football de l'AJ Auxerre (AJA) imprime 20 000 affiches qui sont collées dans les environs. Guy Roux prend la parole au journal télévisé. Tous se posent inlassablement la même question : qu'a-t-il pu arriver à cette jeune fille sans histoires ?

Isabelle est la cadette de deux enfants. Originaire de l'est de la France, sa famille a emménagé dans la région auxerroise à l'été 1987. Le père, qui remet sur pied des magasins battant de l'aile, vient de prendre la direction du supermarché Casino du coin. La famille, très discrète, n'est pas particulièrement sociable. La jeune fille est à cette image. Elle est réservée, et prudente. Une adolescente sage, presque trop : pas de crises, pas de sorties entre copines. D'ailleurs, Isabelle a du mal à se faire des amis, elle est assez seule.

Côté enquête, les gendarmes n'ont absolument rien. En l'absence de corps, de mobile, d'ennemi connu, difficile de privilégier une hypothèse plutôt qu'une autre. Fin janvier, la brigade de recherches d'Auxerre procède tout de même à l'audition d'un maréchal-ferrant, Marcel Dufour, qui vient d'être arrêté à Sens et est suspecté de tentative de viol. Il est interrogé sur la disparition d'Isabelle en tant qu'agresseur sexuel présumé et en raison de la présence d'une photographie de femme dans le coffre de sa voiture. Il s'avère que l'homme est aussi radiesthésiste et que des femmes lui confient régulièrement des photos pour qu'il les « soigne » à distance. L'un des clichés avait été oublié dans le véhicule. Ce sera la seule enquête menée.

En juin, le dossier de la disparition d'Isabelle est classé. Pour la famille, c'est une catastrophe. Les Laville ont surtout l'impression que la justice délaisse leur fille. Que leur vie de petites gens ne mérite apparemment pas qu'on mène une enquête poussée et aboutie. Il faudra attendre douze ans pour que le dossier soit rouvert.

Les années passent et, avec elles, l’espoir d’obtenir des réponses s’amenuise. Jusqu’en décembre 2000, date à laquelle Émile Louis est placé en garde à vue après avoir avoué les meurtres de sept jeunes filles handicapées, disparues dans l’Yonne dans les années 1970. Et si Isabelle avait croisé la route d’Émile Louis ? Et si elle avait été, elle aussi, la victime du « Boucher de l’Yonne » ? Après l’arrestation du criminel, les vieux dossiers sont rouverts. On cherche à savoir si, en plus de ceux qu’il a reconnus, Émile Louis ne serait pas lié à d’autres enlèvements, à d’autres meurtres. Et notamment à la disparition d’Isabelle. Rapidement, les enquêteurs s’aperçoivent qu’Émile Louis n’était plus dans la région au moment où l’adolescente a disparu. À nouveau, c’est une fausse piste.

Le cas d’Isabelle, comme celui de plusieurs autres jeunes filles disparues dans la région à cette époque, va cependant mettre au jour les manquements incroyables des autorités pendant trente ans. En 2002, le ministère de la Justice estime ainsi à seize cas, au moins, les disparitions attribuables à Émile Louis : les sept victimes de la DDASS, Isabelle Laville et huit autres dossiers de disparition survenues dans la région d’Auxerre entre 1960 et 1990. On les appelle « les disparues de l’Yonne ».

UNE FAILLITE JUDICIAIRE

La justice n'est pas apparue au mieux de ses capacités dans la gestion de ce dossier. En novembre 2004, devant la cour d'assises, le grand avocat général Philippe Bilger pose cette question à René Meyer, ancien procureur d'Auxerre de 1979 à 1986 : « Si je vous demandais de qualifier le traitement judiciaire de cette affaire, parleriez-vous de dysfonctionnement, de crise, de faillite, de désastre ou d'un fonctionnement à peu près normal ? »
Réponse du magistrat : « Si c'était à refaire, je pense que j'aurais pris les mêmes décisions, mais je l'aurais fait par écrit. »
Le procureur reconnaît alors n'avoir donné aucune suite au fameux rapport du gendarme Christian Jambert, resté aux oubliettes jusqu'en 1997.
Le Monde publiera le commentaire suivant : « Cela frise même l'indécence quand il rappelle que faute de cadavre et de preuves formelles, aucune information judiciaire ne pouvait être ouverte. »
Le juge d'instruction Jacques Bourguignon, lui, affirme n'avoir jamais eu connaissance du rapport Jambert… Un grand « NON » manuscrit, retrouvé sur le rapport, y a pourtant été inscrit de sa propre main…

Le gendarme Jambert a été retrouvé mort en 1997, à la veille de témoigner sur l'affaire Émile Louis. Son « suicide », qui ressemblerait plutôt à un assassinat, continue d'alimenter les rumeurs.

L'affaire Isabelle Laville piétine à nouveau jusqu'à l'arrestation d'un homme, en Belgique, le 26 juin 2003. Un homme, ou plutôt un monstre. Son nom : Michel Fourniret. Il est arrêté en Belgique après l'enlèvement manqué d'une jeune fille de 13 ans, Marie-Ascension Sangwe. Les enquêteurs belges commencent à l'interroger mais sont alors loin de se rendre compte de la personnalité de celui qu'ils viennent d'interpeller.

Fourniret est aussitôt placé en garde à vue. Il reconnaît la tentative d'enlèvement. Les enquêteurs procèdent alors à différentes perquisitions à son domicile et à celui de son épouse Monique Olivier, à Sart-Custinne. Dans la cave, ils constatent la présence de trois chaînes fixées au mur et, à proximité, des coquilles de noix qui semblent avoir été consommées par des êtres humains, pas par des animaux ; elles sont ouvertes, pas rongées. Dans l'atelier, les enquêteurs retrouvent des vêtements d'enfant, dont certains

féminins, deux revolvers mais aussi un sac contenant un rouleau de ruban adhésif, des cordes, un slip et une paire de menottes. Dans la camionnette Citroën C25 blanche du couple, ils repèrent des taches de sang sur les parois et à l'arrière du véhicule. Il y a également des préservatifs, une jupe de fillette, un masque inhalateur pour enfant, des bris de verre provenant d'une ampoule d'éther et plusieurs liens.

Devant tous ces éléments, les enquêteurs belges comprennent qu'ils ne sont pas face à un homme qui en est à son premier coup. Ils sont persuadés que Fourniret a déjà tué.

Ils vont retracer le chemin de cet homme en interrogeant sa femme. Pendant un an, elle va être auditionnée des dizaines de fois. Et va finir par craquer. En juin 2004, elle dénonce son mari pour quatre meurtres et le désigne comme l'auteur de l'enlèvement, du viol et du meurtre d'Isabelle. Les enquêteurs comprennent qu'ils ont affaire à un couple diabolique et que Fourniret est bel et bien un tueur en série.

Le 30 juin 2004, Fourniret passe lui aussi à table. Il reconnaît être l'auteur de l'enlèvement et du meurtre d'Isabelle et de ceux de cinq autres jeunes filles. Pour les parents d'Isabelle, qui vont découvrir avec horreur qui sont les bourreaux de leur fille, c'est la fin de quinze ans d'attente.

Les interrogatoires s'enchaînent pendant plusieurs semaines. Monique Olivier et Michel Fourniret se confient, puis se rétractent. Ils livrent chacun leur tour des versions différentes de leurs actions et de leur responsabilité… mais en filigrane se dessine l'entreprise perverse d'un couple de meurtriers sans scrupules.

Monique Olivier et Michel Fourniret se sont rencontrés en octobre 1987. À cette époque, Fourniret sort de prison. Il vient de purger une peine pour plusieurs agressions sexuelles. Pendant sa détention, il a entamé une romance épistolaire avec Monique Olivier. Le couple s'installe dans une maison à Saint-Cyr-les-Colons, dans l'Yonne. Elle appartient au beau-père de Fourniret. Un pacte démoniaque se met très rapidement en place entre les deux partenaires. Fourniret veut « chasser des jeunes filles vierges ». Monique Olivier va l'y aider. Ils réfléchissent ensemble à des scénarios pour kidnapper leurs victimes, et endossent chacun un rôle.

Jean-Luc Ployé, expert psychologue qui a vu l'un et l'autre plusieurs fois en détention pour dresser leur profil psychologique, avoue : « C'est le tueur qui m'a le plus marqué. Après notre première rencontre, je n'ai pas pu travailler pendant plus de quinze jours. Ce personnage ne respire pas le même air que nous. Il n'a aucune compassion, aucun remords… »

Isabelle Laville a donc été la première victime du couple. Devant les enquêteurs, Michel Fourniret et Monique Olivier décrivent comment ils ont élaboré un stratagème macabre pour l'attirer dans leurs griffes. Le 10 décembre 1987, alors que le couple circule en voiture, Fourniret remarque une piétonne sur le trottoir. Il fait part à sa femme de son plan : se faire passer pour un automobiliste tombé en panne d'essence. Pendant que Monique Olivier prendra en charge la jeune fille, Fourniret se mettra en évidence sur le trottoir, un bidon à la main. Il fera signe à sa femme de s'arrêter…

Le jour de l'enlèvement, Founiret s'installe à l'arrière du véhicule et fait semblant de ne pas connaître la conductrice.

Brusquement, il attrape Isabelle par la chevelure et lui demande si elle est vierge. Isabelle répond par l'affirmative. Le couple la force à prendre des tranquillisants. Fourniret amène ensuite Isabelle au premier étage de sa maison. La jeune fille dort, assommée par les calmants. Fourniret la viole, puis l'étrangle. Il place son corps dans le coffre de sa voiture et repart avec Monique Olivier.

Bien que les Fourniret avouent, ils refusent de tout dire. Et notamment, où ils ont mis le corps d'Isabelle, la seule des cinq victimes dont le cadavre n'a pas été retrouvé. Or, sans corps, le deuil de la famille est impossible.

En avril 2006, presque deux ans après les aveux du couple, le juge ordonne une reconstitution. Présent, le père d'Isabelle conjure Fourniret de lui dire où est le corps. Mais le tueur joue avec les nerfs de tout le monde, il donne des indices puis se rétracte. Lors de la reconstitution, il n'indique finalement pas l'emplacement du corps.

Le procureur lance alors un appel à témoins entendu par le maire d'un village du coin qui alerte les gendarmes sur l'existence d'un puits bouché depuis cinq ans sur sa commune. Après plusieurs jours de fouilles, les gendarmes finissent par trouver à vingt-six mètres de profondeur des

ossements et les effets personnels d'Isabelle. Son père reconnaît les bottes qu'elle portait quand elle a disparu. Pour lui, il n'y a plus de doute.

COMMENT « JOUER » AVEC LA PROCÉDURE PENALE

Derrière les manipulations de Michel Fourniret, il y a aussi des stratégies : reporter un procès, jouer sur la prescription, agir sur les nerfs des policiers, des magistrats et des familles. Sur les douze meurtres qu'il a reconnus (dont un à Auxerre fut un temps attribué à Émile Louis et un autre en Belgique à Marc Dutroux), seuls six ont fait l'objet d'aveux en 2004, après que Monique OIivier a commencé à reconnaître sa participation. Pour tous les autres, il a fallu une infinie patience avant que Fourniret susurre, confirme, indique, tout en jouant l'amnésie sélective…

Fourniret peut aussi être considéré comme indirectement responsable du suicide d'un innocent emprisonné pour un de ses crimes de 1990 (affaire Natacha Danais).

Monique Olivier a également joué sur la prescription pour tenter d'éviter son implication dans six crimes, dont le meurtre d'Isabelle Laville (en 2006). Tout a été rejeté par la Cour de cassation.

La police est toujours à la recherche des restes d'Estelle Mouzin.

Et le doute subsiste sur la possibilité qu'il ait été le véritable meurtrier de Marie-Dolorès Rambla, la victime au cœur de l'affaire Ranucci, l'avant-dernier guillotiné français en 1976 (le dernier étant Hamida Djandoubi en 1977).

Surtout, on continue de s'interroger sur la décennie 1990-2000, période durant laquelle aucun meurtre n'a été imputé à Michel Fourniret, ni en France ni en Belgique alors qu'il avait très actif entre 1987 et 1990 (huit meurtres reconnus) et le sera encore après 2000…

Le 27 mars 2008 s'ouvre le procès de Michel Fourniret et de Monique Olivier. Ils sont jugés pour cinq meurtres, deux assassinats et pour une tentative de viol, un enlèvement manqué et une agression sexuelle. L'ambiance est très lourde. Les familles des victimes sont là. Dans le box des accusés, Fourniret ne parle pas. Il voulait un procès à huis clos. Le procès durera deux mois. C'est un procès hors normes, très médiatique, en raison des atrocités commises, de l'âge des victimes et de leur nombre. À l'époque, la notion de tueur en série est encore toute nouvelle en France…

Le 28 mai 2008, Fourniret est condamné à la perpétuité incompressible, la peine maximale prévue par le Code pénal. Monique Olivier écope d'une

peine à perpétuité, accompagnée d’une mesure de sûreté de vingt-huit ans.

Pour la famille Laville, après un procès particulièrement difficile à endurer, ce verdict est enfin l’occasion de faire le deuil d’Isabelle. Ce n’est malheureusement pas le cas des familles de toutes les victimes présumées de Michel Fourniret.

L’affaire Madeleine (Maddie) McCann

Le journaliste Levi Fernandes, correspondant à Lisbonne pour l’AFP, se souvient très bien du vendredi 4 mai 2007. Un courriel de sa rédactrice en chef lui demande de vérifier des informations publiées le matin même par un média britannique concernant la disparition, la veille au soir à Praia da Luz, d’une petite Anglaise. Levi Fernandes s’étonne. Habitué à un travail de veille sur tout ce qui se passe au Portugal et peut faire l’objet d’une dépêche, rien ne lui échappe. Mais ce matin-là, personne au Portugal n’a mentionné l’histoire de cette fillette disparue. La gendarmerie ne parle pas encore d’enlèvement, mais de simple disparition. L’Algarve est une région touristique et sûre. L’idée d’un fait plus grave est presque impensable pour la police. Levi Fernandes rédige une petite dépêche de deux cents mots, sans s’imaginer une seule seconde que ce texte marquera le début d’une aventure judiciaire et médiatique sans précédent.

Praia da Luz signifie « plage de la lumière ». En plein cœur de cette station balnéaire du sud du Portugal, colonisée chaque été par les touristes anglais, la terrasse de l’appartement 5A de la résidence *Ocean Club* ne manque pas d’atouts. C’est dans ce trois-pièces aux murs de crépi blanc et à l’agréable vue sur la piscine et les palmiers que la famille McCann s’est installée le 28 avril 2004. Ce couple de médecins britanniques est en vacances avec ses trois enfants, Maddie, 3 ans, et les jumeaux Sean et Amelie, 2 ans.

Le soir du 3 mai 2007, Kate et Gerry McCann s’apprêtent à rejoindre les sept amis avec lesquels ils sont venus à Praia da Luz, médecins comme eux pour la plupart. Le petit groupe a un rituel : tous les jours, ils dînent au

restaurant de tapas au bord de la piscine, situé à une centaine de mètres de leurs appartements.
À 19 heures, les McCann couchent leurs trois enfants et se rendent au restaurant vers 20 h 30. Depuis le début du séjour, les amis organisent des tours de garde réguliers pour contrôler que leurs enfants respectifs dorment bien.

Après que Gerry a fait une première vérification dans l'appartement vers 21 heures et qu'un de leurs amis y a jeté un œil, ou plutôt, une oreille – il écoute à la porte pour s'assurer que les enfants dorment, mais il ne regarde pas dans la chambre s'ils sont bien tous les trois dans leurs lits –, c'est au tour de Kate de se rendre au 5A vers 22 heures. Maddie n'est plus là. La mère de famille part en courant alerter son mari et ses amis. Ils appellent la police et commencent à chercher partout : dans l'appartement, qu'ils retournent dans tous les sens, et dans toute la résidence.

La GNR, la gendarmerie, arrive sur place quarante minutes après l'appel. Elle n'est pas coutumière des affaires de disparition. C'est le premier acte fondateur d'une série de cafouillages qui vont habiter cette affaire. Des erreurs grossières sont commises dès le départ. D'abord, le lieu de disparition n'a pas été préservé comme il se doit. En fouillant l'appartement, les McCann et leurs amis ont disséminé leurs ADN, touché et déplacé des objets, tout comme les gendarmes et leurs chiens qui l'ont exploré. Les gendarmes, qui croient à une simple escapade, n'ont donc pas cherché à préserver les éventuels indices. Pour Kate et Gerry McCann, dès le départ, c'est une course contre la montre ratée. Les gendarmes, le personnel du complexe hôtelier, les touristes et les habitants de Praia da Luz poursuivent les recherches jusqu'à 4 h 30 du matin.

La police judiciaire arrive quatre heures plus tard. Gonçalo Amaral, commissaire hautement respecté pour ses états de service, a reçu un coup de fil de la police judiciaire à Lisbonne, contactée par l'ambassade de Grande-Bretagne au sujet de la fillette disparue. Amaral est loin de se douter à ce moment-là qu'il entre dans ce qui sera l'affaire de sa vie.

Il n'y a aucun désordre dans la chambre où dormait l'enfant. Le lit n'est pas défait. Il n'y a pas de traces d'effraction, ni sur la fenêtre, ni sur le volet, ni sur la porte. L'enquête de voisinage permet de retrouver des témoins, des

vacanciers irlandais, qui affirment avoir aperçu, un peu avant 22 heures, un homme portant une fillette dont le signalement correspond parfaitement à Maddie. Il n'y a guère de doute : c'est un enlèvement. L'alerte est donnée à la police des frontières et à tous les aéroports portugais et espagnols.

Les jours suivants, près de deux cents policiers, soixante gendarmes, des pompiers et des équipes cynophiles fouillent sans relâche les environs de Praia da Luz. Rapidement, une terrible hypothèse se forme dans tous les esprits : Maddie aurait-elle été kidnappée par un réseau international de pédophilie ? Le Portugal est en effet un lieu de transition entre le Maroc et l'Espagne pour le trafic d'êtres humains.

Les enquêteurs travaillent sur la piste d'un homme, aperçu les jours précédents en train de prendre des photos d'enfants et sur celle d'un autre homme vu par plusieurs témoins en train de porter un enfant dans ses bras le soir de la disparition de Maddie. Un portrait-robot ridicule est établi par la police : un œuf avec des cheveux. Puis, un dessin d'artiste où l'on voit un homme de dos portant un enfant. Un couple éveille aussi les soupçons. C'est le début d'une longue liste de fausses pistes.

Dans cette agitation, une deuxième erreur est commise, cette fois par la police judiciaire. Elle est liée au droit portugais : ici, on ne traite pas un cas de disparition de la même manière qu'un homicide. Cette différence de procédure complique la tâche d'Amaral qui adhère très vite à la thèse du meurtre plutôt qu'à celle de l'enlèvement. Maddie assassinée ou Maddie enlevée et en vie ? Voilà une question qui va opposer les protagonistes de l'affaire, hanter les esprits et diviser trois pays européens.

Vingt-quatre heures après les faits, le vendredi 4 mai 2007, les McCann donnent une conférence de presse pour alerter le monde entier sur la disparition de leur petite fille. On sent l'émotion qui contamine les journalistes débarqués principalement du Portugal et du Royaume-Uni. Ils se posent tous la même question : comment une petite fille peut-elle s'être volatilisée aussi facilement et aussi rapidement dans cette paisible station balnéaire ? Une autre interrogation pointe aussi : pourquoi un tel engouement des médias alors que, hélas, des centaines d'enfants disparaissent chaque jour aux quatre coins de la planète ? Levi Fernandes et ses collègues apprendront plus tard que les McCann avaient beaucoup d'amis haut placés, notamment dans les médias.

La machine médiatique McCann est lancée. Levi Fernandes se souvient du week-end qui a suivi la disparition de Maddie : « Ça devenait très pesant. La télévision portugaise s'est déplacée, et là on s'est rendu compte que ça allait être plus long que ce que l'on imaginait. » Au lendemain de la disparition de Maddie, l'ambassadeur britannique, John Buck, se rend sur place, accompagné de grands pontes de la police et de la justice. Le samedi, trois policiers britanniques débarquent à leur tour pour assister leurs collègues portugais. Le contact n'est pas très bon. Les policiers locaux se sentent rabaissés.

Le 9 mai, Interpol diffuse une alerte mondiale à ses cent-quatre-vingt-dix pays membres. Les télés du monde entier ouvrent leurs journaux télévisés avec le visage de Maddie. Le portrait de la fillette est placardé sur tous les murs et toutes les vitrines des magasins des environs, publié dans tous les journaux du monde.

Le président portugais Aníbal Cavaco Silva suit l'affaire « avec grande préoccupation ». Dans le même temps, les époux McCann lancent des appels désespérés devant les caméras de télévision. Un homme d'affaires britannique offre 1,46 million d'euros pour toute information. Des cars-régie et des grappes de journalistes envahissent la station balnéaire de Praia da Luz. L'ambiance est électrique.

LA MÉDIATISATION DES AFFAIRES CRIMINELLES

Certains faits divers sont plus médiatisés que d'autres. Les critères sont multiples mais nécessitent :

- un cas emblématique saisissant l'opinion, surtout si un enfant est victime ;
- une situation dramatique comme la recherche d'un disparu, d'un corps, et donc une intensité qui capte l'attention plus longuement que le choc immédiat de la découverte d'un cadavre ;
- des rebondissements à la *Dr House*, de piste en piste, de suspect en suspect… ;
- et surtout des supports médiatiques démultipliés (télévisions, journaux, réseaux sociaux) qui peuvent être décuplés par la double culture de l'événement (Grande-Bretagne/Portugal dans l'affaire Maddie).

La police portugaise subit des pressions de tous les côtés. La police judiciaire est liée par le secret judiciaire du droit portugais (*segredo de justiça*) et ne peut légalement divulguer la moindre information concernant l'évolution de l'enquête. Empêtrés dans ce principe de procédure, les policiers portugais ne parlent pas. Cela ne fait pas partie de leurs compétences, contrairement à ceux de Scotland Yard qui depuis longtemps maîtrisent parfaitement la communication.

La situation devient vite très compliquée, car le monde entier les regarde et attend des résultats. La presse internationale, d'abord, qui les harcèle et les suit dans leurs moindres mouvements. Les autorités politiques portugaises et britanniques, ensuite, qui leur enjoignent d'obtenir des résultats. Et le summum qui scelle l'animosité anglo-portugaise, les tabloïds anglais qui « fliquent les flics » et les épient pour les confondre. Le *Daily Mirror* ou le *Sun* dénoncent, photos et horaires à l'appui, leurs longues pauses déjeuner ou le fait que certains stoppent les contrôles routiers lorsqu'il pleut afin de rester à l'abri dans leurs véhicules. Les gros titres sont en colère : « Mais que fait la police ? » Dans des relents de suprémacisme Nord européen, les nationaux de James Bond et de Sherlock Holmes donnent des leçons aux « ploucs » d'un petit village du sud du Portugal.

À tout cela s’ajoutent des rapports de plus en plus tendus entre la police portugaise et les McCann. Bâillonnés eux aussi par le secret judiciaire – ils risquent trois ans de prison s’ils divulguent toute information liée à l’enquête –, ils ne peuvent pas s’exprimer librement sur l’évolution des recherches et doivent accepter de recevoir au compte-gouttes les maigres éléments qu’on daigne leur communiquer. Les McCann ne parlent pas portugais, les policiers portugais parlent très mal anglais. Surtout, il y a cette suspicion grandissante de la part d’Amaral à l’égard de ces parents jugés « négligents ». Tous les ingrédients d’une série policière à succès.

Pendant ce remue-ménage politico-médiatique, Gonçalo Amaral commence à entrevoir une autre possibilité. Pour lui, le comportement des McCann n’est pas « naturel ». D’ailleurs, pourquoi refusent-ils de participer à une reconstitution de la soirée ? Il trouve que certains témoignages des amis du couple sont contradictoires et qu’il devient impossible de déterminer où se trouvait untel ou unetelle à telle ou telle heure. Il sent qu’il existe une certaine connivence dans ce groupe d’amis. Auraient-ils menti ?

Lorsque le touriste irlandais, qui avait aperçu un homme portant un enfant vers 22 heures le soir de la disparition, voit plus tard Gerry à la télévision avec l’un des jumeaux dans les bras, il l’identifie formellement comme l’homme qu’il a aperçu. Mais, selon les amis du couple, Gerry se trouvait au restaurant avec eux à cette heure-là. Une femme affirme être passée devant l’appartement, plus tôt dans la soirée, et avoir remarqué que le volet de la chambre était fermé. Or, Kate McCann déclare que la fenêtre était ouverte et le volet rentré. Pourtant, les enquêteurs ne constatent aucune trace d’effraction, et le volet ne peut s’ouvrir que de l’intérieur.

Peut-on imaginer qu’un individu entre par la porte, à l’aide d’une fausse clé, et ressorte par la fenêtre, avec sa victime, après avoir ouvert le volet ? De plus, le lit de l’enfant n’était pas défait, comme si personne n’avait couché dedans. Intrigués, les policiers examinent le téléphone portable des époux McCann : l’historique des communications a été effacé. Amaral est dubitatif. La mort de la fillette devient la première hypothèse de travail des enquêteurs.

Pendant ce temps, les fausses pistes se succèdent. Au cours des quatre mois suivants, les services de police de différents pays recueillent les témoignages de personnes affirmant avoir vu Maddie au Maroc, en

Espagne, mais aussi en région parisienne et dans un fast-food du 15e arrondissement.

Un soutien planétaire se met en place : des entreprises de tous les pays offrent leurs services. En France, La Poste, le Crédit agricole ou Carrefour proposent de relayer les affichettes. La population locale et la communauté britannique de Praia da Luz expriment aussi leur soutien aux parents. Ils les applaudissent à leur sortie de la chapelle où ils viennent de se recueillir à l'occasion du quatrième anniversaire de Maddie. « Je prie pour vous », leur disent certains.

Dès le début de l'enquête, un résident britannique de Praia da Luz propose spontanément son aide aux policiers portugais. Parlant couramment portugais et anglais, il se fait l'intermédiaire entre eux, les témoins, la police britannique et la presse, et répond à certains journalistes. Il n'est jamais bien loin, toujours prêt à rendre service, toujours aimable. Il s'appelle Robert Murat.

Une semaine après la disparition de Maddie, face à une enquête qui se perd en fausses pistes, Lori Campbell, une journaliste anglaise du *Sunday Mirror*, sème le doute : et si c'était lui ? Âgé de 32 ans, divorcé, il travaille dans une agence immobilière de la région et vit avec sa mère de 79 ans dans une villa, la *Casa Liliana*. La maison est située à cent mètres de l'appartement 5A. Pour certains journalistes, il est le coupable idéal. À la police, les amis des McCann déclarent à l'unisson que cet homme traînait étrangement dans les parages le jour de la disparition de la fillette.

Le 13 mai, les policiers convoquent Robert Murat pour un soi-disant besoin de traduction au commissariat. Un prétexte fallacieux qui leur permet de fouiller sa maison en son absence. Les journalistes observent, médusés, des hommes en combinaison blanche se rendre à la *Casa Liliana*. La villa est passée au peigne fin, la piscine vidée, l'ordinateur saisi, des cassettes vidéo mises sous scellés, le jardin retourné, les arbres arrachés. Les médias s'emballent. Depuis une dizaine de jours, les journalistes doivent en effet composer avec le silence de la police et se contenter de quelques fuites organisées par certains tabloïds portugais très bien informés. « Tout ce qu'on apprenait, c'était par la presse des faits divers, parfois des informations fausses », se souvient Levi Fernandes. « La police ne

confirmait ni n'infirmait rien. Du coup, toutes les caméras étaient braquées sur eux, on savait tout ce qu'ils faisaient. »

Le 15 mai, Robert Murat est déclaré *arguido*. Un concept juridique spécifiquement portugais et difficilement traduisible : c'est en quelque sorte un « suspect officiel » mis en examen mais qui reste libre de ses mouvements. Levi Fernandes se souvient à quel point ce mot décontenançait les journalistes anglais. Selon le journaliste de l'AFP, la police croyait vraiment à cette piste : « Murat, ça tombait très bien, car il n'était pas portugais. Quoi qu'on ait fait à la petite Maddie, c'était pas nous. »

Pour Robert Murat, c'est donc le début d'un long cauchemar avec les médias. On le traite de pédophile, on scrute son passé, on le traîne dans la boue. Pendant des mois, il se terre chez lui où le téléphone sonne sans relâche, où des paparazzi frappent à la fenêtre pour prendre une photo ou décrocher un scoop. Il entend régulièrement les hélicoptères tourner au-dessus de sa tête. L'homme est traqué.

Pendant ce temps-là, les époux McCann décuplent les moyens. Le lendemain de la mise en examen de Murat, ils créent un fonds de soutien pour financer les recherches de la petite Maddie. Ils lancent la campagne « Find Madeleine ». Ils engagent comme attachée de presse une ancienne candidate du parti libéral, Justine McGuinness, qui les accompagne dès les premiers jours de la disparition. Les offres de récompense sur leur site www.findmadeleine.com dépassent le million et demi d'euros, dont la moitié est récoltée grâce aux efforts de J.-K. Rowling, l'autrice de Harry Potter. Gerry et Kate McCann, purs produits de la génération Internet, prennent la Toile d'assaut. De nombreuses stars, comme les footballeurs David Beckham et Cristiano Ronaldo, lancent des appels à la mobilisation. Le portrait de Maddie est même diffusé le 19 mai pendant deux minutes sur les écrans géants du stade de Wembley devant 90 000 personnes et cinq cents millions de téléspectateurs.

Trois semaines après la disparition de leur fille, Gerry et Kate s'offrent les services d'une entreprise de sécurité privée, Control Risks Group (CRG), qui emploie des ex-agents des services secrets et des forces spéciales britanniques. Pour les McCann, la police et le parquet sont bien trop occupés à privilégier la piste de l'assassinat. Elle néglige de vérifier les

deux cent cinquante témoignages rapportés des quatre coins du globe sur www.findmadeleine.com qui indiquent avoir vu la fillette.
À l'été 2007, dans un contre-la-montre effréné à bord d'un jet privé prêté par un milliardaire, les époux McCann effectuent une tournée au Maroc, en Espagne, en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas. À Rome, ils font bénir une photo de Madeleine par le pape. Ils vont aussi prier au sanctuaire Notre-Dame de Fátima, dans la région Centre du Portugal. Des ballons sont lâchés dans plusieurs pays pour le cinquantième jour de la disparition de la fillette.

Face à cette tournée de rock stars, la presse portugaise commence à se poser des questions : qui sont ces gens qui dînent au restaurant en laissant seuls leurs enfants et qui monopolisent maintenant les médias et la police ? Et quelle idée de les avoir laissés dans un appartement dont la porte d'entrée est accessible ? Qui plus est en donnant l'information à de potentiels kidnappeurs ? En effet, pour s'assurer d'avoir une table au bord de la piscine chaque soir, les McCann ont inscrit sur l'ardoise des réservations du restaurant, visible de tout le monde : *We want to eat close to our apartment, leaving our childen alone*. (« Nous voulons manger à proximité de notre appartement, car nous laissons les enfants seuls. »)

Début août 2007, quatre mois après la disparition de Maddie, le rebondissement est à la mesure de l'émotion entretenue par la presse britannique autour de ce couple modèle, uni dans la douleur et très photogénique. Des chiens anglais, dressés à détecter l'odeur de cadavre et de sang, sont amenés pour flairer l'appartement 5A et la voiture louée par les McCann vingt-cinq jours après la disparition de l'enfant. Ils détectent des odeurs à l'intérieur de l'appartement, dans la chambre du couple et dans la salle à manger, ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment. Dans la voiture louée par les McCann, ils reniflent aussi des odeurs suspectes. Leurs aboiements, filmés et diffusés à la télévision, créent l'effroi. C'est une condamnation sans appel des époux McCann. En revanche, les chiens ne détectent rien ni dans la voiture de Robert Murat ni chez lui.

L’ODOROLOGIE

L’odorologie est fondée sur les extraordinaires capacités du flair canin. Les chiens peuvent en effet discriminer et mémoriser des milliers de molécules odorantes. Ils sont utilisés pour suivre des pistes, détecter des stupéfiants, des explosifs ou pour retrouver les victimes de catastrophes.

Chaque individu, humain comme animal, possède une signature olfactive unique, souvent indétectable par un nez humain. Cette odeur est si caractéristique qu’elle identifie aussi sûrement que les empreintes digitales ou l’ADN. Les réponses apportées par l’odorologie, corroborées depuis 2016 par une étude de Barbara Ferry, neuroscientifique au CNRS, se sont d’ailleurs peu à peu imposées comme des preuves judiciaires devant les tribunaux.

On trouve ainsi plus de 7 500 échantillons dans l’odorothèque de la police scientifique à Écully, près de Lyon. « La grande majorité des animaux sont macrosmatiques », explique Margot Perez, docteure en neurosciences du comportement animal. « C’est-à-dire que l’olfaction est leur sens principal pour se diriger, se reconnaître, marquer leur territoire et trouver leur proie. Par contre, l’être humain, est microsmatique : le visuel est prépondérant dans la perception. »

L’odeur humaine a trois composantes : l’odeur primaire stable dans le temps, l’odeur secondaire qui provient de l’alimentation ou de la prise de médicaments, et l’odeur tertiaire liée à l’environnement, aux parfums et au tabac. Le chien ne se trompe jamais, mais il faut être rapide. Les traces odorantes sont volatiles et disparaissent au bout de trois ou quatre jours.

Des traces de sang et des « vestiges biologiques » sont retrouvés, et les prélèvements sont envoyés à un laboratoire de Birmingham. Pour Amaral, il est clair que Maddie a été tuée accidentellement à la suite d’une surdose de sédatifs. Paniqués, les parents ont caché le cadavre avant de le transporter, vingt-cinq jours plus tard, dans la voiture louée. La police portugaise ne parle plus d’enlèvement, mais d’homicide.

La pression médiatique est telle et Amaral est tellement convaincu de sa théorie qu’on nomme à la va-vite un porte-parole de la police portugaise. Pourquoi lui ? Parce qu’il parle un peu anglais. Le 11 août 2007, il déclare pour la première fois que « la mort possible de la fillette est désormais l’hypothèse privilégiée ». Les époux McCann, eux, participent à une messe à Praia da Luz. Les Portugais adhèrent en masse à la thèse d’Amaral. Pour Levi Fernandes, il y a un avant et un après dans l’opinion publique

portugaise avec l'intervention des chiens de la police. Les Anglais, eux, trouvent cette méthode un peu légère et la piste peu crédible. Comment, d'ailleurs, aurait-on pu cacher un cadavre à Praia da Luz, infestée de monde depuis cette affaire, et le préserver malgré la chaleur estivale ? Une bonne partie des Britanniques continue de soutenir Kate et Gerry.

Un mois plus tard, malgré les vives recommandations du laboratoire de Birmingham qui enjoint à la prudence, la police de Portimão s'arrange pour faire fuiter dans la presse les résultats du rapport préliminaire d'analyse des prélèvements. L'ADN des raches de sang prélevées dans la voiture correspond à 80 % au profil génétique de Maddie. C'est l'embrasement. Les médias du monde entier débarquent à Praia da Luz et viennent s'ajouter à la foule de journalistes essentiellement anglais et portugais présents depuis le début de l'affaire.

Arnaud Bizot est envoyé aussitôt par *Paris Match*. Il est circonspect. Ayant convaincu l'attachée de presse d'interviewer les époux McCann, il passe une heure avec eux. Il a du mal à se faire un avis : « Dire qu'ils avaient un discours maîtrisé, cela reviendrait à dire qu'ils sont coupables. C'était, peut-être, une grande douleur maîtrisée, ou alors peut-être étaient-ils sous médocs pour faire face. » Le grand reporter est frustré. Amaral, qui avait si bien communiqué avec lui lors d'une précédente affaire, le fuit.

Pendant ce temps, d'autres journalistes se font passer pour des couples en vacances et tentent de cuisiner les serveurs du restaurant pour refaire l'enquête, trouver des indices. Le lendemain de l'interview donnée à *Paris Match*, Kate est convoquée par la police de Portimão. Des fuites policières se sont assurées de la présence de tous les journalistes. La mère de famille est huée par la foule. Le 7 septembre, les époux MacCann sont déclarés *arguidos*. La guerre Amaral-McCann est officiellement déclarée.

Suspects officiels mais libres, les McCann décident de retourner chez eux, au Royaume-Uni préparer leur défense. Des journalistes de tabloïds anglais s'empressent d'acheter des billets d'avion pour voyager avec eux et les harceler de questions. À leur retour, ils découvrent leur petit village de Rothley, dans le Leicestershire, envahi par la presse et les médias.

Ce jour-là, l'interview que Kate a accordée au *Sunday Mirror* la veille de sa mise en examen est publiée. Elle y accuse la police portugaise de faire d'elle et de son époux des boucs émissaires. « La police ne veut pas de meurtre au Portugal ni de toute la publicité autour du fait qu'il n'y a pas ici de lois contre les pédophiles, alors ils nous accusent. La police portugaise n'a plus assez d'argent pour cette enquête et veut en finir. En gros, ils m'ont dit : "si vous avouez que Madeleine a eu un accident, que vous avez paniqué et caché le corps dans un sac pendant un mois et ensuite que vous en êtes débarrassé dans une voiture de location. Vous n'aurez qu'une peine de prison de deux ou trois ans avec sursis." »

Selon un sondage publié par le *Sunday Times* mi-septembre, 48 % des Britanniques jugent alors que les McCann pourraient avoir une part de responsabilité dans la mort de leur fille, même accidentelle. Les McCann décident alors de contre-attaquer en s'entourant d'une équipe de choc. Ils font appel au cabinet d'avocats Kingsley Napley, prisé des célébrités et qui a notamment eu pour client l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet. Clarence Mitchell, un ancien journaliste de la BBC devenu membre de la cellule de communication du gouvernement, démissionne de ses fonctions publiques pour être le porte-parole officiel des McCann. Le millionnaire Brian Kennedy, un homme d'affaires britannique s'engage dans un soutien financier sans précédent. Sir Richard Branson, le PDG de Virgin, verse 150 000 euros à un nouveau fonds destiné à financer la bataille légale du couple. Pour l'opinion publique, trop c'est trop. Les McCann ont commis une erreur de communication. C'est la première fois.

À Rothley, on les défend bec et ongles. Des tabloïds anglais publient des photos grimaçantes de Kate afin qu'elle apparaisse comme une méchante mère infanticide. D'autres journaux britanniques tirent à boulets rouges sur les enquêteurs portugais qui s'en prennent à la famille au lieu de rechercher l'enfant disparue. La presse portugaise, elle, critique ouvertement la presse anglaise qui soutient la mère de Maddie. Certains médias publient des extraits du journal de Kate. Elle y apparaît comme « épuisée » par des enfants « agités ». 2007, c'est le début des réseaux sociaux. L'affaire McCann est du pain béni pour enflammer la Toile et nourrir les complotistes en tout genre. Une déferlante de haine se répand sur le Net.

En octobre 2007, la police judiciaire de Portimão reçoit le rapport définitif du laboratoire de Birmingham : les prélèvements dans la voiture et l'appartement ne fournissent aucune preuve tangible. Amaral a du mal à accepter ces résultats qui tombent comme un couperet. Les échantillons prélevés (par les policiers portugais) auraient été mélangés. Amaral demande une « contre-contre-expertise ». Impossible lui répondent les Anglais, les prélèvements ont été détruits, ou perdus, on ne sait pas exactement.

Le policier insiste pour que des cheveux retrouvés dans le coffre de la voiture des MacCann soient analysés.

L'ANALYSE DES CHEVEUX

Une scène de crime fournit parfois aux enquêteurs des cheveux ou des poils, qui peuvent aussi bien appartenir à des animaux qu'à des humains. Lorsque les experts découvrent un cheveu ou un poil, ils peuvent y prélever de l'ADN qui se trouve dans le bulbe, la racine, la partie sous la peau. Sans bulbe, on ne peut que constater les conditions dans lesquelles ce cheveu ou ce poil est tombé, et éventuellement quelques éléments sur l'origine physique du porteur, la nature de sa chevelure, la prise d'un traitement. La partie extérieure du poil, c'est-à-dire située à l'air libre, ne permet en outre pas d'identifier un individu précisément. Elle donne cependant des indications sur l'âge d'une personne, la manière dont ce poil est tombé (coupé ou arraché), sur date de la dernière coupe (plus elle est ancienne, plus les extrémités sont effilochées), sur la nature même du cheveu (raide, frisé, blond, roux, brun…).

Pour bien comprendre, il faut savoir comment sont constitués nos poils et nos cheveux. La tige, la partie visible, est ainsi formée successivement de la médulla (la moelle), du cortex et de la cuticule. Cette dernière est un tissu de cellules mortes aplaties disposées comme des écailles et dont la morphologie permet uniquement l'identification des espèces animales (pas des individus). Le cortex renferme des informations sur la couleur et le nombre de pigments du cheveu, qui varient d'une personne à l'autre.

Enfin, on détecte dans les cheveux les résidus de drogues, de poisons ou d'autres produits toxiques.

Amaral n'en peut plus. Excédé, il se lâche dans la presse : les autorités britanniques sont à la solde des McCann, Kate et Gerry nourrissent une propagande auprès des médias. L'avocat portugais des époux McCann

dénonce ce « patriotisme de clocher ». La hiérarchie du policier saute sur l'occasion : Amaral est viré. Certains pensent qu'il s'est arrangé pour partir en préretraite. Quoi qu'il en soit, la guerre McCann-Amaral n'est pas finie. Le policier n'a pas dit son dernier mot. Pour beaucoup, Amaral est tombé dans une obsession. Pour d'autres, il détient la vérité.

Entre-temps, les McCann se sont offert les coûteux services d'une agence de détectives privés espagnole. L'enquêteur pénètre des réseaux pédophiles via le Darknet. Par excès de zèle, le directeur de l'agence déclare aux médias qu'ils ont retrouvé Maddie. C'est faux. Brian Kennedy, le milliardaire qui paye les factures, est furieux.

En juillet 2008, la police annonce que les McCann et Robert Murat ne sont plus suspects. Murat ne gagnera pas la paix pour autant mais 750 000 euros de réparations dans le cadre d'un accord à l'amiable, validé par la Haute Cour de Londres, avec les onze journaux qu'il poursuivait en diffamation. Le prix d'une vie abîmée. « Les journaux dans cette affaire ont provoqué une destruction totale et complète de ma vie et de celle de ma famille, et causé une immense douleur », dénonce-t-il devant la cour. Quelques mois auparavant, le couple McCann avait également reçu 550 000 livres (697 000 euros) de dommages et intérêts de la part de la presse britannique.

Bien que l'on n'ait pas retrouvé la fillette, une sorte d'apaisement général semble régner… Une page se tourne. Pas pour Gonçalo Amaral qui contre-attaque. Le 23 juillet, l'ex-policier lance une guerre ouverte contre les McCann en publiant *A verdade da mentira* (« La Vérité sur le mensonge »), un livre au titre éloquent quelque peu simpliste.

L'ouvrage de deux cents quarante et unes pages, imprimé à trente mille exemplaires, est totalement à charge. Amaral y développe sa thèse – obsédante pour certains – selon laquelle Kate McCann a tué Maddie accidentellement d'une surdose de sédatifs et que les époux ont ensuite caché son cadavre.

Le couple intente un procès en diffamation à Amaral ainsi qu'aux journaux portugais qui ont reproduit des extraits du livre. En septembre 2009, peu après sa sortie en France sous le titre *Maddie : l'enquête interdite* (le 7 mai 2009), et un an après sa parution portugaise, le livre est retiré de la

vente par décision en référé au Portugal. Commence une longue procédure judiciaire opposant Amaral aux McCann autour de ce brûlot.

Dans le même temps, Kate et Gerry McCann poursuivent leur lutte contre l'oubli en multipliant les interventions télévisées et en payant de nouveaux détectives privés. En 2009, Oprah Winfrey leur consacre une émission aux États-Unis. La même année, les époux McCann se tournent vers la prestigieuse agence Oakley international. Basée à Washington, l'entreprise se targue d'avoir accès à des fichiers de l'armée contenant des photos satellitaires de l'Algarve. Le directeur est un escroc. Un homme d'affaires qui se fait passer pour un agent secret. Il a réussi à leur ponctionner 333 000 euros. La poisse continue de peser sur cette quête sans fin.

En 2011, J.-K. Rowling aide Kate McCann à la rédaction de son livre *Madeleine* et met le couple en contact avec son agent. Au même moment, les McCann parviennent à convaincre David Cameron de faire rouvrir l'enquête sur la disparition de leur fille. Cette décision du Premier Ministre est modérément appréciée par les policiers du Metropolitan police service (*The Met*). Elle crée un précédent regrettable dans un pays où la police est plus distante du pouvoir exécutif qu'en France et va entraîner des dépenses considérables (3,5 millions de livres auraient été débloquées). Il semble que David Cameron ait cédé à la requête du richissime Rupert Murdoch, entre autres patron du *Sun*, qui a effectué la promotion du livre de Kate McCann.

Une cellule spéciale baptisée « Operation Grange » est créée pour rechercher Maddie. Elle entreprend un travail colossal dans les bureaux de police de Belgravia, un quartier huppé de Londres : trente-sept enquêteurs de Scotland Yard sont mobilisés et passent en revue les milliers de documents que comporte le dossier de cent mille pages remis par la police portugaise. Ils multiplient les appels à témoins et la diffusion de portraits-robots. Scotland Yard se penche notamment sur le profil de deux Écossais pédophiles. La piste s'arrêtera bien vite. En 2012, l'inspecteur Andy Redwood clame avoir trouvé cent quatre-vingts nouvelles « pistes ». Les enquêteurs britanniques diffusent un appel à témoins comportant une photo de Madeleine, vieillie de plusieurs années par ordinateur.

En 2013, après deux ans d'un travail de fourmi, l'inspecteur en chef Andy Redwood annonce disposer de « nouvelles vraies pistes » et confirme l'ouverture formelle d'une nouvelle enquête. Les enquêteurs britanniques ont isolé trente-huit suspects à travers l'Europe. Selon eux, Maddie pourrait être en vie. Scotland Yard a entre-temps rétabli des relations « positives » avec ses homologues portugais qui acceptent de rouvrir le dossier et de coopérer.

Le 14 octobre 2013, tout le Royaume-Uni se presse devant son poste de télévision : *Crimewatch*, émission de la BBC, consacre un épisode à l'affaire McCann et aux dernières investigations de Scotland Yard. À cette époque, les McCann sont en plein procès au Portugal contre Amaral. L'émission fait exploser l'audimat avec 6,7 millions de téléspectateurs. Le pays entier attend des révélations.

Andy Redwood explique qu'une autre chronologie des événements a été envisagée par les policiers britanniques. Ainsi, si l'enquête s'était jusqu'à présent focalisée sur la thèse d'un enlèvement entre 20 h 30 et 21 h 15, ils estiment qu'il a pu l'être un peu avant 22 heures. Le nouveau suspect nº 1 est un homme, décrit par deux témoins distincts, transportant un enfant blond vêtu d'un pyjama. Son portrait-robot est dévoilé. *Crimewatch* diffuse également une reconstitution détaillée de près de vingt-cinq minutes – la plus longue jamais réalisée – et une interview émouvante des parents. C'est, hélas, l'éléphant qui accouche d'une souris. Des pistes, mais rien de concret. Cependant, le message est clair : l'enquête se concentre sur l'enlèvement, Maddie est probablement toujours vivante. Cette thèse renforce l'accusation diffamatoire contre Gonçalo Amaral. Certains murmurent qu'il pourrait s'agir d'une manœuvre pour influencer le tribunal portugais. Interviewé par une télévision espagnole au lendemain de la diffusion de la BBC, Amaral résume l'avis de nombreux Portugais : « Zéro nouvelle ! ».

À la suite de l'émission, Scotland Yard reçoit trois cents appels téléphoniques et cent soixante-dix courriels. Ces pistes ne donneront pas grand-chose. La Met examine également d'éventuels liens avec des cambrioleurs qui sévissaient alors dans la région – Maddie aurait pu surprendre des voleurs – et avec des organisations de bienfaisance fictives – qui envoyaient des démarcheurs dans le coin.

Deux nouveaux portraits-robots de suspects portugais sont diffusés. Sans plus de succès. Des témoignages rapportent que des fillettes ressemblant à Maddie ont été vues à Chypre et en Nouvelle-Zélande. Cela ne donne rien non plus.

En 2015, l'opération Grange n'a trouvé aucune piste concluante et n'a abouti à aucune arrestation. Les agents ont enquêté sur soixante personnes, six cent cinquante délinquants sexuels connus, recueilli mille trois cent trente-huit déclarations, mille vingt-sept pièces à conviction, étudié cinq cent soixante pistes et reçu près de deux cents courriels de signalements par semaine. Les vingt-neuf enquêteurs de Scotland Yard mobilisés en 2013 ne sont plus que quatre.

La même année, Gonçalo Amaral perd le procès intenté par les époux McCann : il est condamné pour diffamation et doit payer une indemnité compensatoire de 250 000 euros à chacun des deux parents, une somme assortie d'intérêts s'élevant alors à plus de 100 000 euros. Les McCann lui réclamaient un million de livres sterling. Le tribunal condamne en outre Amaral et ses éditeurs à retirer les exemplaires en circulation et leur interdit toute réédition du livre, de même que toute diffusion documentaire basée sur ces mêmes thèses. L'ombre Amaral semble s'effacer.

Mais en 2016 a lieu un énième rebondissement. Tandis qu'on croit avoir retrouvé Maddie au Paraguay, Amaral gagne en deuxième instance son procès au Portugal. Pour les juges de la cour d'appel, l'ancien policier a agi dans le cadre de sa « légitime liberté d'expression ». Le couple McCann avait restreint son droit au respect de la vie privée en livrant aux médias leur propre version des événements. Jusqu'à ce jour, *La Vérité sur le mensonge* n'a jamais été publiée en anglais. Des enquêteurs du Met travaillent encore sur l'affaire. En tout, près de douze millions de livres sterling ont été dépensées pour l'opération Grange.

Le 3 juin 2020, plusieurs communiqués venus d'Allemagne, du Royaume-Uni et du Portugal relancent complètement l'affaire. Outre-Rhin, le parquet de Brunswick déclare détenir un suspect dans l'affaire Maddie McCann : Christian Brückner, un quadragénaire allemand, délinquant sexuel condamné à plusieurs reprises pour abus sexuels sur des enfants, est incarcéré à la prison de Kiel pour trafic de drogue. Au Royaume-Uni, la

Met précise que le suspect est connu des enquêteurs depuis plusieurs années. Au Portugal, la police judiciaire confirme que des éléments montrent l'éventuelle intervention d'un citoyen allemand. Un nouvel appel à témoins est lancé en allemand, en anglais et en portugais. Les parents McCann « sont reconnaissants » fait savoir leur porte-parole. « Ils n'ont pas perdu l'espoir de retrouver Maddie en vie, mais ils sont réalistes et, quelle que soit l'issue de cet appel à témoins, ils ont besoin de savoir pour retrouver la paix. »

Le 4 juin, le procureur Hans Christian Wolters annonce en conférence de presse avoir ouvert une enquête pour meurtre et non pour enlèvement ou disparition, comme c'était le cas dans les investigations précédentes. « Nous supposons que la fillette est morte », déclare-t-il. Les semaines suivantes sont marquées par des informations alambiquées délivrées au compte-gouttes par le parquet de Brunswick qui semble ne pas vraiment vouloir communiquer avec les McCann ni avec la police britannique.

L'attitude triomphante du procureur allemand qui se targue d'un prochain dénouement laisse place à des déclarations plus tièdes. Wolters reconnaît du bout des lèvres qu'il dispose d'indices mais pas de preuves suffisantes pour inculper Christian Brückner.

Bon nombre de rebondissements et de témoignages chocs vont ainsi rythmer l'été 2020. Depuis le 3 juin, Kate et Gerry McCann vivent un calvaire. Ils scrutent Internet où les révélations sur l'enquête en Allemagne pullulent. Aussi surprenant que cela puisse paraître, le procureur de Brunswick n'a pas songé à les informer des récentes investigations. La police criminelle allemande n'a pas non plus contacté son homologue de Scotland Yard. Pour les parents, il est cruel de lire les déclarations de Christian Hans Wolters, qui en disent trop ou pas assez : « Les éléments dont nous disposons montrent que la fillette est morte. Nous n'avons aucune preuve qu'elle est en vie. » Ou bien : « Il y a des choses qu'on ne peut pas dire, mais qui prouvent que Madeleine est morte, même si nous n'avons pas le corps. »

Né en Bavière en 1976, Christian Brückner est adopté après avoir été abandonné par ses parents. À 17 ans, il est condamné à deux ans de prison pour tentative d'abus sexuel sur une enfant de 6 ans. Il vit à l'époque dans un foyer pour délinquants, placé par ses parents adoptifs qui le trouvent

ingérable. À 19 ans, il quitte l'Allemagne et s'installe avec sa petite amie au Portugal, à Lagos, à une dizaine de kilomètres de Praia da Luz. Dans l'Algarve, il ne mène pas une vie rangée. Il collectionne les petits boulots (entretien de piscines, restauration) et enchaîne les activités illicites : cambriolage de propriétés à bord d'un van Volkswagen T3 Westfalia, vente de drogue aux estivants au volant d'une Jaguar. Il est condamné à neuf mois de prison début 2006 pour vol de carburant. Sorti de prison, il séjourne quelques mois plus tard à Foral, à 60 kilomètres à l'est de Praia da Luz, chez un couple d'Allemands s'occupant d'enfants en difficulté. « C'était un gars effrayant », a confirmé auprès de nombreux médias Lia Silva, la fille des propriétaires de la maison louée à l'époque par les Allemands. « Tout le monde avait peur de lui, car il portait une arme. »

Le 2 mai 2007, la veille de la disparition de Maddie, Brückner aurait confié à une ex-petite amie qu'il avait « un travail à faire à Praia da Luz ». « Un travail horrible, mais je dois le faire, cela va changer ma vie. Vous ne me verrez plus pendant un moment. » Le lendemain, entre 19 h 32 et 20 h 2, peu avant la disparition de la petite fille, il passe un mystérieux coup de fil avec un portable portugais. Le téléphone borne à sept kilomètres de l'*Ocean Club* où réside la famille McCann. Le 4 mai, il prend le temps de faire enregistrer sa Jaguar sous un autre nom en Bavière. Ce véhicule et le van Volkswagen ont depuis été retrouvés et analysés par les enquêteurs. Quelques jours après la disparition de Maddie, il quitte l'Algarve pour retourner vivre en Allemagne.

Au cours de l'été 2020, les médias s'emparent de la piste Brückner. On avance de surprise en surprise. Depuis des années, Christian Brückner est passé entre les mailles du filet. Il a fallu attendre le 16 octobre 2013 et la diffusion de l'émission de télévision *Aktenzeichen XY… ungelöst* (« Dossier XY… non résolu ») sur la chaîne ZDF pour retrouver sa trace. C'est une émission très connue outre-Rhin, dont le but est de récolter des témoignages sur des « cold cases ». Les McCann qui y participent montrent les portraits-robots de deux suspects éventuels.

Peu après la diffusion, un témoin relate à la police de Brunswick un tchat sur lequel Brückner a confié ses désirs déviants : « Attraper quelque chose de petit et l'utiliser des jours durant. » « C'est dangereux », rétorque le témoin. « Oh ! quand les preuves sont détruites après… ».

Les enquêteurs consultent le casier judiciaire de l'individu. Il est chargé. L'homme accumule suffisamment de condamnations pour être convoqué, fin 2013. La police nationale allemande sollicite alors l'aide de la police locale. Celle-ci envoie une lettre au suspect lui demandant de se rendre au poste pour une déposition de témoins concernant Maddie McCann. Grossière erreur, car en mentionnant l'affaire, Brückner a tout le loisir de détruire d'éventuelles preuves. L'interrogatoire ne donne rien, et le suspect est relâché.

En 2015, lors d'une promenade familiale, Inga, 5 ans, disparaît dans une forêt d'Allemagne de l'Est. Brückner, qui vit alors dans une maison désaffectée toute proche, est suspecté. Il sort libre de son interrogatoire. Un an plus tard, la police locale découvre chez lui des vêtements d'enfant et une clé USB contenant des images et des vidéos pédocriminelles. Les enquêteurs préviennent la Police Criminelle à l'échelon fédéral, qui ne poursuit pas les investigations. Soupçonné en 2010 du meurtre d'une prostituée de Hanovre, Brückner n'avait pas non plus été poursuivi, faute d'éléments.

Recherché par Interpol pour trafic de stupéfiants et pour un viol commis au Portugal en 2005 sur une touriste américaine de 72 ans, Brückner est finalement arrêté à Milan en 2018. Conduit en Allemagne en mars 2019, il purge à Kiel une peine de prison pour trafic de drogue. Il a également été condamné à sept ans de prison en décembre 2019 pour le viol de la septuagénaire. Derrière les barreaux et placé à l'isolement afin d'éviter les agressions de ses codétenus, le suspect garde le silence.

Son avocat lâche cette phrase qui en dit long : « *Before our client starts to cooperate with the prosecutor's office, you can order holy water as a long drink in hell*. » (« Avant que notre client commence à coopérer avec le parquet, vous pouvez commander de l'eau bénite comme un apéritif pour l'enfer »). De toute façon, le procureur de Brunswick avoue qu'il n'est pour l'instant pas en mesure de l'interroger : « Ça n'est pas le bon moment, nous n'avons pas encore assez d'éléments pour le mettre sous pression lors d'une audition. » Et pour cause, les fouilles entreprises dans un jardin ouvrier près de Hanovre en juillet 2020 n'ont pas livré leurs résultats. Hans Christian Wolters continue d'entretenir le flou : « Ce sont des preuves ou des faits concrets dont nous disposons, et non de simples indications. »

Manifestement, il ne s’agit pas de « preuves médico-légales », ce qui indique que le corps ou des restes n’ont pas encore été retrouvés.

Tandis que la plupart des commentateurs de l’affaire McCann s’accordent à penser que Brückner représente une piste très sérieuse, Gonçalo Amaral, lui, n’en démord pas : cette piste ne tient pas la route. Pour lui, Brückner est un bouc émissaire, et l’enquête policière allemande est peu sérieuse. La photo du van Volkswagen du suspect le prouve. Selon l’ex-policier, les autorités allemandes l’ont falsifiée. « Brückner est le suspect presque parfait », explique-t-il. « Et il n’a besoin que d’une chose pour être parfait : être mort. » L’allusion est claire : elle renvoie à un autre homme également soupçonné : Euclides Monteiro, un ancien employé de l’*Ocean Club*. Des relevés téléphoniques montrent qu’il se trouvait à proximité de l’appartement des McCann le soir de la disparition. Il est décédé en 2009 dans un accident de tracteur. Gonçalo Amaral insiste sur la « négligence des parents » et des amis qui « ont abandonné leurs enfants, ont menti à la police et continuent de mentir, car ils n’ont pas révélé tout ce qu’il s’est passé cette nuit-là ».

En décembre 2020, lors d’une interview donnée à la BBC, Hans Christian Wolters réitère des propos laconiques et mystérieux : « Si vous connaissiez les preuves que nous avons, vous arriveriez à la même conclusion que moi, mais je ne peux pas vous donner de détails parce que nous ne voulons pas que l’accusé sache ce que nous avons sur lui – ce sont des considérations tactiques. Je ne peux pas promettre, je ne peux pas garantir que nous en ayons assez pour porter plainte, mais je suis très confiant, car ce que nous avons jusqu’à présent ne permet aucune autre conclusion. »

Dans le même temps, la commissaire britannique Cressida Dick déclare que la position du Met n’a pas changé depuis l’été : « L’opération Grange reste une enquête sur les personnes disparues, car il n’y a pas de “vivant ou mort”. »

D’autres parquets enquêtent sur des faits similaires pour lesquels Christian Brückner est soupçonné. Celui de Stendal (dans le cadre de la disparition de Inga Gehricke, 5 ans) et celui de Francfort (pour le meurtre de Tristan Brüback, 13 ans) rouvrent les dossiers. En Belgique, le parquet de Bruges réexamine le dossier Carole Titze, 16 ans.

En mai 2022, le procureur allemand confirme, à l’occasion du quinzième anniversaire de la disparition de Maddie McCann, qu’il est persuadé avoir arrêté le « tueur ».

L’affaire de la famille Méchinaud

Une famille entière qui se volatilise la nuit de Noël, corps et biens. La seule affaire de disparition familiale totale des annales du fait divers français. Contrairement aux dossiers Dupont de Ligonnès et Godard, il n’y a là ni corps ni le moindre indice matériel. Malgré l’utilisation des moyens de recherche et des techniques les plus pointus dont dispose la gendarmerie depuis 1973, la justice et les gendarmes poursuivent toujours leurs investigations. Une instruction est en cours. La disparition de la famille Méchinaud reste le plus énigmatique « cold case » de la justice française.

Mardi 26 décembre 1972, à Cognac, les familles Méchinaud et Esnard s’inquiètent. Leurs enfants, Jacques, 38 ans, son épouse, Pierrette, 28 ans, et leurs deux petits-fils, Éric et Bruno, 7 et 4 ans, ne sont pas passés les voir le lendemain de Noël comme convenu. Leur téléphone sonne dans le vide, leur voiture n’est pas garée devant leur maison à l’entrée de Boutiers, le petit village de Charente où ils habitent, et surtout ils n’ont prévenu personne d’un quelconque déplacement pendant les fêtes de fin d’année… Leurs proches alertent la gendarmerie de Cognac. Jacques et Pierrette sont majeurs et libres de se déplacer comme ils l’entendent, la procédure impose d’attendre dix jours avant d’entamer des recherches…

Le samedi 6 janvier 1973, les vacances sont terminées, et toujours aucune nouvelle des Méchinaud. Les enfants manquent à l’appel à l’école, et Jacques, le père de famille, n’a pas pointé à l’usine de Saint-Gobain où il devait reprendre son poste après les fêtes. Les gendarmes entament les premières recherches. Les volets sont clos, des jouets sont éparpillés dans le jardin comme s’ils venaient de servir. Rien d’inquiétant. La porte d’entrée

est verrouillée, aucune trace d'effraction. Au milieu du salon, un sapin de Noël décoré trône, avec à son pied les cadeaux des enfants attendant toujours d'être déballés. Le repas de fêtes attend toujours dans le frigo : des huîtres avariées et une dinde prête à être enfournée. Dans les chambres, tout est en ordre. Les armoires sont pleines, aucun linge ne semble manquer. Dans la petite maison, le temps s'est figé dix jours plus tôt, le soir du 24 décembre 1972. Les gendarmes découvrent sur la table le carnet de chèques de Jacques Méchinaud, et les papiers de la famille dans un tiroir. L'hypothèse d'un départ en vacances improvisé ne tient pas.

Les gendarmes reconstituent l'emploi du temps de la famille. Les derniers à les avoir vus n'habitent pas loin. Ce sont des collègues et amis, les Fontanillas. Ils vivent à Cognac, rue des plantes, à moins de quatre kilomètres de Boutiers. C'est chez eux que les Méchinaud ont réveillonné. Une soirée très réussie d'après le couple, juste un peu trop longue au goût de Bruno et d'Éric, les jeunes enfants des Méchinaud, qui avaient hâte de rentrer déballer leurs cadeaux. Les Fontanillas sont formels sur la fin de cette soirée : après avoir fait chauffer sa voiture, Jacques Méchinaud a embarqué sa petite famille. Il était entre une heure et deux heures du matin. Un épais brouillard enveloppait la route, comme souvent à cette époque, mais ils n'ont eu aucune inquiétude à laisser repartir leurs amis, car Jacques ne buvait pas d'alcool. Que s'est-il passé ensuite ? Seule certitude, les Méchinaud n'ont jamais atteint leur destination. Ils se sont volatilisés avec leur voiture, sur la route de Boutiers, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1972…

Et s'ils avaient tout simplement eu un accident ? Après tout, la route entre Cognac et Boutiers longe sur plusieurs kilomètres la Charente. La voiture a pu faire une embardée et terminer dans le fleuve. Le courant généralement puissant en plein hiver a pu l'entraîner plus loin en aval. Vu l'heure tardive, la voiture a peut-être été engloutie par la vase sans le moindre témoin.

Hommes-grenouilles, survols en hélicoptère, battues dans les bois environnants… Pendant plusieurs semaines, les gendarmes mettent tous les moyens en œuvre pour retrouver la Simca 1100 rouge grenat des Méchinaud. En vain. L'automobile reste introuvable tout comme ses quatre occupants. La piste de l'accident va peu à peu s'effacer, car dans le village

les langues se délient… Des témoignages viennent apporter un nouvel éclairage sur les causes probables de la disparition de la famille.

Jacques et Pierrette Méchinaud, tous les deux des enfants de la région, étaient mariés depuis dix ans. Mécanicien à l'excellente réputation, Jacques travaillait à l'usine verrière de Saint-Gobain. Pierrette, mère au foyer, élevait leurs deux fils, Bruno et Éric, 7 et 4 ans. Jacques Méchinaud qui rêvait de réussite sociale faisait des petits boulots comme mécano pour augmenter les revenus du ménage. Très fier de l'acquisition de sa Simca 1100, il paraissait entièrement dévoué à sa famille. Chaque année, le couple partait en vacances en Vendée ou en Bretagne.

Ils habitaient depuis peu à Boutiers, et le couple semblait vivre en parfaite harmonie… du moins jusqu'à ce que Pierrette tombe dans les bras du fils des voisins, Maurice Blanchon, âgé d'une vingtaine d'années et séducteur invétéré. D'après un collègue de l'usine, Jacques avait appris cette liaison par une voisine peu de temps avant les fêtes de fin d'année. Très affecté, il en avait parlé à son frère cadet, Jean-Paul, et avait même déjà évoqué la disparition totale de la famille.

Jacques Méchinaud a-t-il entraîné sa femme et ses deux enfants dans un suicide collectif le soir de Noël ? Les a-t-il supprimés avant de s'enfuir ? Si la jalousie s'impose aux gendarmes comme le mobile qui aurait conduit au drame familial, ce n'est pourtant pas le seul possible. Dans le village, peu de temps après la disparition des Méchinaud, une autre hypothèse moins tragique fait son apparition.

Maurice, l'amant de Pierrette, est entendu par les gendarmes. Il confirme sa liaison avec la jeune mère de famille dont il était très épris, et avance une tout autre théorie. D'après lui, les Méchinaud seraient toujours en vie, et la famille serait partie vivre en Australie. L'hypothèse n'est pas à exclure. D'autant que dans les années 1970 les gouvernements australien et canadien favorisent l'immigration des travailleurs français… Les gendarmes apprennent aussi de plusieurs amis de Jacques que ce pays le faisait rêver et qu'il disposait d'argent liquide, puisqu'il s'était constitué un pécule en travaillant au noir… Alors pour fuir les ragots, et tout recommencer de zéro, les Méchinaud auraient-ils organisé leur disparition et émigré en Australie ? Pourquoi pas...

Drame familial ou départ à l'étranger ? Pour les gendarmes, les deux thèses sont envisageables, mais, sans voiture ni cadavre, impossible de prouver quoi que ce soit. En avril 1973, après seulement quelques semaines de recherches, l'enquête s'arrête faute d'une piste sérieuse. L'énigme de la disparition de la famille Méchinaud la nuit de Noël reste entière, mais elle ne tombe pas dans l'oubli pour autant. Dans la région, cette mystérieuse disparition est dans tous les esprits. Chaque année, à l'approche des fêtes, elle fait les titres de la presse locale. Pour les familles, le deuil est impossible. La mairie de Boutiers continue de faire vivre administrativement le couple, en ne les radiant pas des listes électorales. À la gendarmerie de Cognac, les gendarmes se confient le dossier au gré des changements d'affectation, et des départs à la retraite.

Au fil des années, les Méchinaud deviennent « les disparus de Boutiers », et font naître des légendes. Tout le monde y va de son scénario. Pour certains, leurs cadavres seraient enfouis dans d'anciennes carrières ; pour d'autres, ils seraient dans des bois ou des maisons à l'abandon… Certains lieux seraient « hantés » par les Méchinaud, les gens évitent même de s'y promener.

LES DISPARITIONS INQUIÉTANTES

Selon l'article 88 du Code civil : « Peut être judiciairement déclaré, à la requête du procureur de la République ou des parties intéressées, le décès de tout Français disparu en France ou hors de France, dans des circonstances de nature à mettre sa vie en danger, lorsque son corps n'a pu être retrouvé.

Peut, dans les mêmes conditions, être judiciairement déclaré le décès de tout étranger ou apatride disparu soit sur un territoire relevant de l'autorité de la France, soit à bord d'un bâtiment ou aéronef français, soit même à l'étranger s'il avait son domicile ou sa résidence habituelle en France.

La procédure de déclaration judiciaire de décès est également applicable lorsque le décès est certain mais que le corps n'a pu être retrouvé ».

Chacun est libre de disparaître volontairement et ne peut être poursuivi qu'en cas de fuite pour des raisons frauduleuses (dettes, condamnations, obligations contractuelles…).

Dès lors qu'aucune information valable n'est laissée par la personne disparue, il existe une forte présomption de disparition inquiétante, voire de décès.

En droit, tant qu'aucune preuve n'indique que la personne est décédée, elle est présumée en vie. Elle ne peut être recherchée qu'après un délai raisonnable et une disparition n'est considérée comme inquiétante que lorsqu'elle concerne un mineur ou un majeur protégé (tutelle, curatelle).

Par ailleurs, les corps de nombreuses personnes disparues, non identifiés, sont enterrés sous X, car il n'existe aucune obligation légale d'identifier un corps découvert en France par un test ADN.

Une base de données spécifique (le Fichier des personnes recherchées 5FPR, qui contient aussi bien les fiches des personnes disparues que des criminels en fuite…) permettrait de donner parfois un nom à un corps non identifié, et à une famille de faire son deuil. Ou encore, elle ouvrirait la possibilité aux disparus volontaires (si ce statut était créé) de se signaler tout en conservant la confidentialité de leur lieu de repli, pour rassurer, un peu, leurs proches.

En 2010, Jean-Paul Méchinaud et Annie Humbert, frère et sœur de Jacques Méchinaud disparu depuis trente-huit ans, veulent vendre un terrain qu'ils possèdent en indivision. Jacques étant officiellement toujours porté disparu, la procédure coince. Ils font une demande auprès du procureur d'Angoulême qui découvre ce dossier hors norme, et décide de relancer les recherches.

Au même moment, Georges Pierrini vient d'être nommé à la tête de la compagnie de gendarmerie de Cognac. Il arrive de l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) et croit dur comme fer aux nouvelles techniques d'investigation. En 1972, les moyens techniques de recherche étaient en effet balbutiants. En quarante ans, ils ont fait d'immenses progrès. Procureur et gendarmes partent du principe que si les Méchinaud et leur voiture ont échappé aux premières investigations, avec les moyens modernes, il en sera tout autrement.

L'opération de gendarmerie est baptisée « Bruneri 47 », pour Bruno et Éric, les enfants du couple. En novembre 2011, pendant plusieurs jours, la Charente est passée au crible sur plusieurs dizaines de kilomètres au moyen de radars à double détection (permettant de voir jusqu'à 60 mètres de profondeur, dans une eau sans visibilité) et de sonars dernière génération à balayage à 115 °C… À chaque fois qu'un objet métallique est repéré, des plongeurs vérifient de quoi il s'agit.

Les recherches s'étendent bien au-delà du fleuve, dans toute la région. Les anciennes carrières de Saint-Même, à une quinzaine de kilomètres de Boutiers, dont les galeries sont si vastes qu'une voiture peut s'y engouffrer, sont fouillées, les puits sont sondés… Des bâtiments désaffectés et en ruine sont minutieusement inspectés. Les habitants de la région sont suspendus à ces nouvelles recherches. Mais, après plusieurs jours, il faut se rendre à l'évidence : une fois encore, on ne trouve aucune trace des Méchinaud et de leur Simca 1100. Pour les gendarmes, ces recherches ne sont pas pour autant un échec, car pour avancer dans l'enquête, il faut impérativement « fermer des portes », lever les doutes. Si les Méchinaud ne sont pas là où les fouilles se sont déroulées, c'est qu'ils sont ailleurs. Pour les enquêteurs, c'est aussi l'occasion de faire taire les légendes entretenues depuis quatre décennies sur les lieux où pourraient se trouver les dépouilles. Au fil des années, certains endroits sont devenus maudits. Après ce second souffle, l'affaire ne va pas retomber dans l'oubli, bien au contraire, elle va même connaître plusieurs rebondissements retentissants.

Un an plus tard, en décembre 2012, un cueilleur de champignons met la main sur des ossements humains adultes et un crâne d'enfant dans le bois de Courcerac à 22 kilomètres de Boutiers-Saint-Trojan. La découverte fait l'effet d'une bombe dans la région où tout le monde a en tête la disparition

des Méchinaud. Et quand les premières constatations permettent de dater les ossements à environ quarante ans… le dénouement de l'énigme semble proche. Le suspens va cependant encore durer de longs mois, car il faut extraire les ADN dégradés pour les comparer à ceux des proches de Pierrette et de Jacques. Et il monte d'un cran lorsque, en octobre 2013, alors même que les ossements sont toujours en cours d'analyse, une épave de Simca 1100 rouge grenat, la même que celle des Méchinaud, est repêchée dans la Charente, entre le pont et l'écluse de Basseau. Tout le monde y croit. Des ossements, une voiture… Mais quand les résultats tombent, la déception est à la hauteur de l'attente. Les numéros de châssis et de plaque de la Simca ne correspondent pas à celle des disparus, et les ADN extraits des os ne sont pas ceux du couple Méchinaud. Des os qui à ce jour restent toujours inconnus… C'est un nouveau retour à la case départ pour l'enquête sur les disparus de Boutiers. La justice ne dispose toujours d'aucun indice ni d'aucune preuve matérielle.

Et le feuilleton se poursuit. En 2014, à Cognac, un riverain qui décide de détruire la dalle de sa terrasse découvre dans la terre des ossements humains. Immanquablement, il fait le rapprochement avec les Méchinaud et prévient les gendarmes. Cette fois encore, la justice ordonne un examen des dépouilles. Les os sont analysés par méthode colorimétrique (par l'IRCGN). Nouvel espoir déçu. Il s'agit probablement de restes enfouis dans un cimetière à l'époque mérovingienne…

Au fil des années, les témoins de l'affaire Méchinaud disparaissent et d'autres évoluent dans leurs déclarations… En 2017, Maurice Blanchon, l'amant de Pierrette, est interviewé par une revue consacrée aux faits divers. Il révèle de nouveaux éléments. Le 22 décembre 1972, deux jours avant qu'elle disparaisse, il aurait secrètement vu Pierrette : « L'avant-veille de leur disparition, j'ai revu Pierrette. Elle m'a expliqué qu'elle avait tout avoué à Jacques, et que celui-ci l'avait battue. Et c'est vrai qu'elle avait des traces de strangulation et un œil au beurre noir… Pourtant, elle m'a répété à plusieurs reprises que, quoi qu'il arrive dans les jours ou les semaines à venir, je ne devais pas m'inquiéter. Elle a insisté là-dessus, comme si elle voulait me faire passer un message… J'ai voulu en savoir plus, mais elle n'a rien souhaité dire d'autre. »

Voilà pourquoi Maurice Blanchon croit aujourd'hui encore dur comme fer à un départ précipité en Australie. Lors de ce rendez-vous, Pierrette lui aurait aussi confié que le 18 décembre 1972 Jacques était parti deux jours en Vendée, sans prévenir, pour voir un ancien compagnon de régiment, un ami qui n'a jamais été entendu par les gendarmes et qui pourrait savoir des choses… Cette version, le vieil homme a eu l'occasion de la livrer aux gendarmes de Cognac, car au printemps 2020, à la suite de plusieurs courriers de dénonciation, une nouvelle information judiciaire est ouverte.

En mai 2020, Maurice Blanchon a été auditionné, et un terrain lui appartenant a été fouillé par les gendarmes. Dans le village, plusieurs maisons ont été perquisitionnées, dont celle de ses parents, située juste à côté de celle des Méchinaud. D'après le vieil homme, ils recherchaient une lettre que lui aurait écrite Pierrette.

Une instruction est en cours. Près de cinquante ans après les faits, la justice tente encore de percer le mystère des disparus de Boutiers.

Remerciements

Alain Bauer et Marie Drucker remercient :

Stéphane Martin, Antoine Gaveau, Christian Huleu, Stéphane Albouy, Nathalie Gillot, Cécilia Frojman

et

Cyrielle Adam
Stéphanie Bergeron
Lauriane Dervault
Hélène Gautier
Fanny Germain
Benoîte Juneaux
Rim Khalifa
Lucie Lemétais
Nathalie Mazier
Guillaume Maury
Louis-Matthieu Nivôse
Emmanuelle Perez
Virginie Selvetti
Sibylle Véron
Jean-Pierre Vergès
Bérangère Weiss
Nabyla Zaknoun

Sans le talent, la compétence et l’efficience de qui, l’émission n’aurait pas connu, dès sa première saison, une progression aussi fulgurante vers le bout de son succès.

Pour aller plus loin

Alain BAUER, Christophe SOULLEZ, *LA CRIMINOLOGIE POUR LES NULS*, First éditions, 3e édition, 2021.

Au bout de l'enquête

© Éditions First, un département d'Édi8, Paris, 2023
© 2023 UNIBAS / France Télévisions

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'Auteur ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ISBN : 978-2-412-08908-8
Dépôt légal : mai 2023

Maquette intérieure : Stéphane Angot
Relecture et correction : Caroline Dangles

Éditions First, un département d'Édi8
92, avenue de France
75013 Paris
France
Tél : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01
Email :
Sites Internet : www.editionsfirst.fr et Lisez.com

Le format ePub a été préparé par Isako www.isako.com à partir de l'édition papier du même ouvrage.

Sommaire

Couverture

Au bout de l’enquête - Les plus grandes affaires criminelles passées au crible - Les plus grandes affaires criminelles passées au crible

Sur la scène du crime

L’affaire Mohamed Abdelhadi

L’affaire Sylvain Alloard

L’affaire Marcel Barbeault

L’affaire Sylvie Bâton

L’affaire Katell Berrehouc

L’affaire Virginie Bluzet

L’affaire Marine Boisseranc

L’affaire Évelyne Boucher

L’affaire Brigitte Dewèvre

L’affaire Daniel Cano

L’affaire Chantal de Chillou de Saint-Albert

L’affaire Jonathan Coulom

L’affaire Caroline Dickinson

L’affaire Stéphane Dieterich

L’affaire Martine Escadeillas

L’affaire Stéphanie Fauviaux

L’affaire Marguerite Lagrave

L’affaire Isabelle Laville

L’affaire Madeleine (Maddie) McCann

L’affaire de la famille Méchinaud

Remerciements

Pour aller plus loin

Copyright

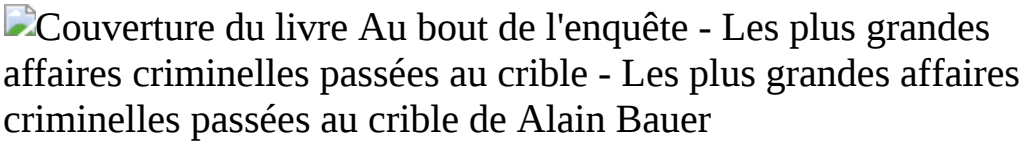
Couverture du livre Au bout de l'enquête - Les plus grandes affaires criminelles passées au crible - Les plus grandes affaires criminelles passées au crible de Alain Bauer